ANNEXE 9 : ETUDE PAYSAGÈRE

P&T TECHNOLOGIE SAS
groupe energiequelle







Parc éolien du Tierfour

Commune de Champagné-Saint-Hilaire

Département de la Vienne (86)

Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)

Etat initial du volet général et du volet paysage et patrimoine

AEPE Gingko
Atelier d'écologie paysagère & environnementale

Janvier 2024

LA PRÉSENTATION DES AIRES D'ÉTUDE

Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (version de décembre 2016) indique que l'étude d'impact présente les aires d'étude en rapport avec le site éolien envisagé. En pratique, le choix des aires d'étude peut avoir été modifié ou affiné au cours de l'étude pour tenir compte des résultats des différentes appréciations des impacts (démarche itérative).

Les éléments présentés ci-après concernent la démarche générale de définition des aires d'étude. Pour chaque thématique, les aires d'étude peuvent faire l'objet d'une adaptation de leur périmètre afin de prendre en considération les enjeux du territoire. En cas d'adaptation pour une des thématiques abordées (milieu physique, milieu naturel, milieu humain, paysage & patrimoine), la définition précise des aires d'étude modifiée est présentée en introduction de l'état initial de la thématique concernée.

Les limites maximales des aires d'étude sont généralement définies par l'impact potentiel entraînant les répercussions notables les plus lointaines. Elles peuvent varier en fonction de la thématique abordée (paysage et patrimoine, biodiversité...). Ainsi, la présence d'un élément inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, de couloirs migratoires des oiseaux, d'établissements sensibles aux nuisances sonores peut faire varier significativement un périmètre. Ceci n'implique pas d'étudier chacun des thèmes avec le même degré de précision sur la totalité de l'aire d'étude maximale ainsi définie. Il est donc utile de définir plusieurs aires d'étude. On distinguera ainsi trois aires d'étude, en plus de la zone d'implantation potentielle des éoliennes : les aires d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE (ZIP)

La zone d'implantation potentielle des éoliennes est la zone du projet de parc éolien où pourront être envisagées plusieurs variantes de projet. Elle est déterminée par des critères techniques (gisement de vent) et réglementaires (éloignement de 500 m de toute habitation ou zone destinée à l'habitation). Ses limites reposent essentiellement sur la localisation des habitations les plus proches, des infrastructures existantes, des habitats naturels.

(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020)

La ZIP permet d'étudier en détails les qualités et l'organisation des éléments paysagers et écologiques présents sur site, notamment la trame végétale existante. L'étude de cette zone permet de composer avec précision les aménagements au pied des éoliennes afin qu'ils s'intègrent au mieux dans le paysage et l'environnement.

Concernant le milieu naturel, la ZIP intervient pour la réalisation fine des inventaires floristique et faunistique. Ce périmètre doit permettre la définition des aires de vie des espèces animales (insectes, amphibiens, reptiles, avifaune, mammifères terrestres, chiroptères) et de développement des espèces végétales susceptibles d'être directement impactées (habitats d'espèces).

Dans le cadre du projet du Tierfour, le périmètre de la zone d'implantation potentielle a été défini en fonction du recul règlementaire minimum de 500 m aux habitations et zones destinées à l'habitation.

L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

GÉNÉRALITÉS

L'aire d'étude immédiate inclut la zone d'implantation potentielle des éoliennes et une zone tampon de plusieurs centaines de mètres. C'est la zone où sont notamment menées les investigations environnementales les plus poussées et l'analyse acoustique en vue d'optimiser le projet retenu. À l'intérieur de cette aire, les installations exerceront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels).

(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020)

L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE UTILISÉE POUR L'ÉTUDE DES MILIEUX PHYSIQUE ET HUMAIN

L'aire d'étude immédiate utilisée pour l'étude des milieux physique et humain a principalement pour objectif de prendre en compte les bâtiments et les habitations à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle. Ce sont sur ces éléments que seront regroupés les principaux enjeux et impacts potentiels liés au projet.

Dans le cadre du projet éolien du Tierfour, **une zone tampon de 1 000 m autour de la ZIP** a été définie. Elle permet de regrouper les principaux hameaux à proximité de la ZIP.

L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

GÉNÉRALITÉS

L'aire d'étude rapprochée correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers. Sa délimitation inclut les points de visibilité du projet où les éoliennes seront les plus prégnantes. Sur le plan de la biodiversité, elle correspond à la zone principale des possibles atteintes fonctionnelles aux populations d'espèces de faune volante. Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la zone d'implantation potentielle.

(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020)

L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE UTILISÉE POUR L'ÉTUDE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE (SI DIFFÉRENTE DES AUTRES THÉMATIQUES)

À l'approche de la ZIP, la prégnance des éoliennes peut être particulièrement importante et potentiellement modifier l'ambiance paysagère. Il s'agit donc d'étudier les perceptions visuelles, sociales et les rapports d'échelles du « paysage de référence », c'est-à-dire celles des riverains et usagers des infrastructures proches du parc éolien. Les sites de fréquentation répertoriés (lieux de vie et d'habitat – bourgs, hameaux… ; routes ; éléments touristiques), ainsi que les entités patrimoniales sont finement analysés, de façon à les hiérarchiser en termes d'enjeux mais aussi de sensibilité potentielle, en identifiant les ouvertures visuelles en direction de la ZIP, ainsi que les risques de covisibilité.

L'aire d'étude rapprochée correspond au bassin de visibilité potentielle principal du parc éolien projeté, où les aérogénérateurs constitueront éventuellement un des éléments de paysage vécu ou paysage du quotidien. Dans le cadre du présent dossier, on considère qu'**une zone tampon comprise entre 6 et 7 km** permet d'englober le bassin de visibilité principal des éoliennes projetées dans la mesure où le caractère assez arboré du territoire (haies bocagères, boisements) tend à limiter les perspectives visuelles lointaines. Cette zone tampon est élargie de façon à inclure Sommières-du-Clain à l'est et Couhé à l'ouest.

L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE UTILISÉE POUR L'ÉTUDE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE

L'aire d'étude éloignée, la plus large, permet d'englober toutes les incidences visuelles du projet, y compris sur des entités par définition éloignées. Elle permet d'étudier le contexte paysager large de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par rapport au territoire auquel elle appartient. Il s'agit de localiser les enjeux d'importance régionale ou nationale, comme les sites et monuments. Étant donné l'éloignement par rapport au projet, les aérogénérateurs projetés tendront à cette échelle à devenir un élément de paysage (la prégnance est atténuée). Il s'agit ici d'**une zone tampon de 20 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle.**

La définition des aires d'études du projet suit les recommandations du guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (version octobre 2020). Trois aires d'études ont été définies autour de la zone d'implantation potentielle des éoliennes : aire d'étude immédiate, rapprochée et éloignée.

Une adaptation a été réalisée en fonction de la thématique étudiée.

L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

GÉNÉRALITÉS

L'aire d'étude éloignée est la zone qui englobe tous les impacts potentiels du projet, affinée sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur les frontières biogéographiques (types de milieux, territoires de chasse de rapaces, zones d'hivernage, etc.) ou encore sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance sociale, ensemble urbain remarquable, bien inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, site classé, Grand Site de France, etc.).

(Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, octobre 2020)

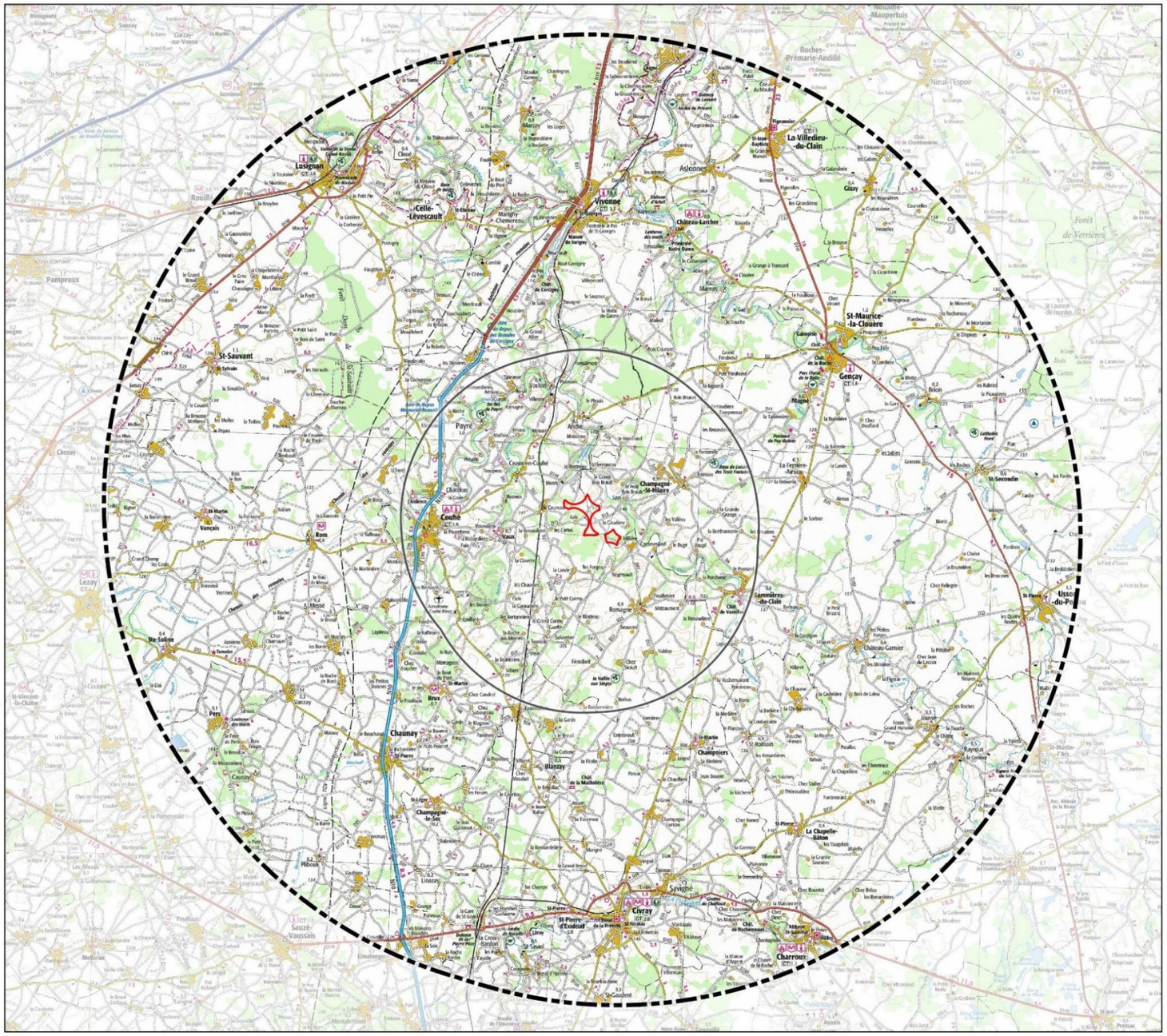

Carte 1 : Les aires d'étude de l'analyse paysagère et patrimoniale

LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Plusieurs documents de référence existent au niveau du territoire étudié. Ils fournissent des éléments d'analyse sur l'organisation des paysages ainsi qu'un certain nombre de recommandations au sujet des parcs éoliens. Le tableau ci-dessous fait la synthèse des documents de cadrage servant de base bibliographique pour la présente analyse paysagère et patrimoniale.

Tableau 1 : Liste des documents de cadrage

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
Inventaire des paysages de Poitou Charentes	Étude réalisée à l'échelle régionale	Conservatoire d'espaces naturels et des sites de Poitou-Charentes Outside Architectes Paysagistes	1999	http://www.paysage-poitou-charentes.org/
Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud-Vienne	Étude réalisée à l'échelle intercommunale	Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen	2020	http://www.scot-sudvienne.fr/
Schéma régional éolien de la Région Poitou-Charentes	Étude réalisée à l'échelle régionale	Conseil Régional de Poitou-Charentes DREAL Poitou- Charentes	2012	http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf
Charte paysagère et architecturale du Pays Civraisien	Étude réalisée à l'échelle intercommunale	BE Mandragore sous maîtrise d'ouvrage du Pays Civraisien	2004	http://www.payscivraisien.fr/environnemental/la-charte-paysagere-et-architecturale
PLUi Civraisien	Étude réalisée à l'échelle intercommunale	Bureaux d'études Planed et Ecovia sous maitrise d'ouvrage de la communauté de communes du Civraisien	2020	PADD : https://drive.google.com/drive/folders/1DBS0SZnwq4kUB1jvycXCzlt44QGiDDOG
Plan Paysage Vienne et Gartempe	Réalisé à l'échelle de la communauté de commune	Maître d'ouvrage : Communauté de communes de Vienne et Gartempe Maître d'œuvre : Atelier POLIS, Solagro et Stéphanie Pradines	2022	https://www.vienneetgartempe.fr/amenager-le-territoire/environnement-developpement-durable/plan-paysage/

LE SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN DE POITOU-CHARENTES (2012)

Dans une démarche de cohérence territoriale, le Schéma Régional Éolien (SRE) terrestre de Poitou-Charentes a été réalisé en juillet 2012, puis annulé en 2017. Malgré cela, il demeure intéressant de s'y référer car il s'appuyait sur un diagnostic transversal complet. Ainsi, une cartographie des territoires emblématiques a été établie par la DRAC inventoriant les territoires les plus remarquables ayant dans leurs liens avec l'histoire de la région une valeur ou une représentativité particulière (en rouge sur la carte ci-après). Ces territoires sont identifiés comme zone ou espace très contraints où le développement de l'éolien est inadapté. Une zone périphérique dite de « sensibilité » a été identifiée autour de ces territoires (en vert sur la carte ci-dessous), dont le périmètre a été également spécifiquement déterminé. Dans ces espaces contraints en raison de la sensibilité qu'ils identifient, chaque projet éolien devra faire l'objet d'une évaluation approfondie de la valeur patrimoniale du paysage en tenant compte de la proximité des territoires emblématiques et des risques de covisibilités qu'il induit.

La zone d'implantation potentielle est localisée en dehors des deux zones sensibles à l'éolien et aucun espace culturel emblématique n'est inclus dans l'aire d'étude éloignée. Le secteur géographique du parc éolien en projet est donc compatible d'un point de vue du paysage avec le Schéma Régional Éolien de Poitou-Charentes.

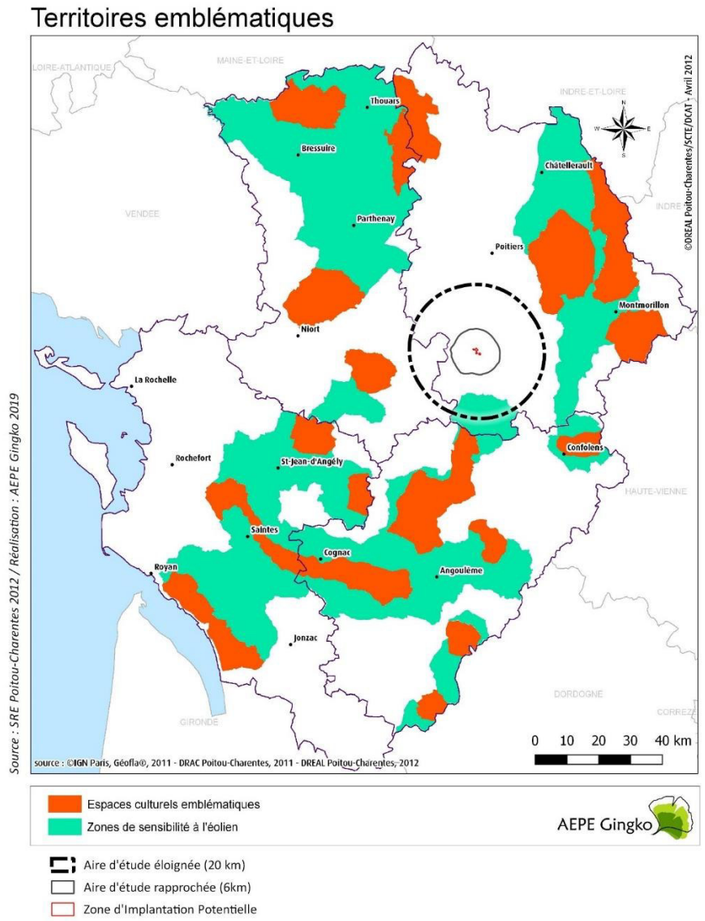

Carte 2 : Carte des sensibilités paysagères du Poitou-Charentes et localisation du projet (Source : SRE Poitou-Charentes)

LE PLUI CIVRAISIEN

Ce document a été approuvé par le Conseil communautaire en mars 2020. Au sein du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), le projet politique du territoire est détaillé à travers trois orientations dont une porte sur le « Maintien et l'équilibre de l'attractivité résidentielle entre le nord et le sud du Civraisien en Poitou ». L'un des axes développés marque la volonté de maintenir et encadrer une politique en faveur de la transition écologique. Ce souhait est détaillé ci-dessous :

« Il s'agira de prioriser le développement des lieux de production des énergies renouvelables (méthanisation, bois, solaire, éolien), sur des sites ne portant pas atteinte à des espaces de forte qualité agronomique, environnementale, valeur paysagère, patrimoniale ou touristique. Dans ce sens, on privilégiera notamment les friches et les carrières à réhabiliter pour l'implantation de fermes solaires.

Dans les espaces naturels et agricoles, on limitera la dispersion des éoliennes en les regroupant sous formes de parcs bien intégrés et structurés. Il sera évité les nouvelles implantations d'éoliennes dans les lieux à haute valeur paysagère et/ou patrimoniale et/ou touristique, notamment dans l'environnement élargi des sites prestigieux de la Charente.

Le Civraisien en Poitou entend encourager et encadrer le développement volontaire de la transition énergétique dans le respect d'une politique globale concertée de gestion du territoire. »

Extrait du PADD du PLUi Civraisien (page 30)

La carte ci-contre illustre la position de la zone d'implantation potentielle sur la carte de synthèse du PADD. On remarque que la zone est située sur une continuité forestière à maintenir et/ou à restaurer et à proximité de la vallée du Clain. Par ailleurs, on remarque qu'elle s'éloigne d'au-moins 5 kilomètres des principaux lieux et projets d'envergures à développer pour le tourisme (Camping de Châtillon, Abbaye de Valence, Iles de Payré, Vallée des singes).

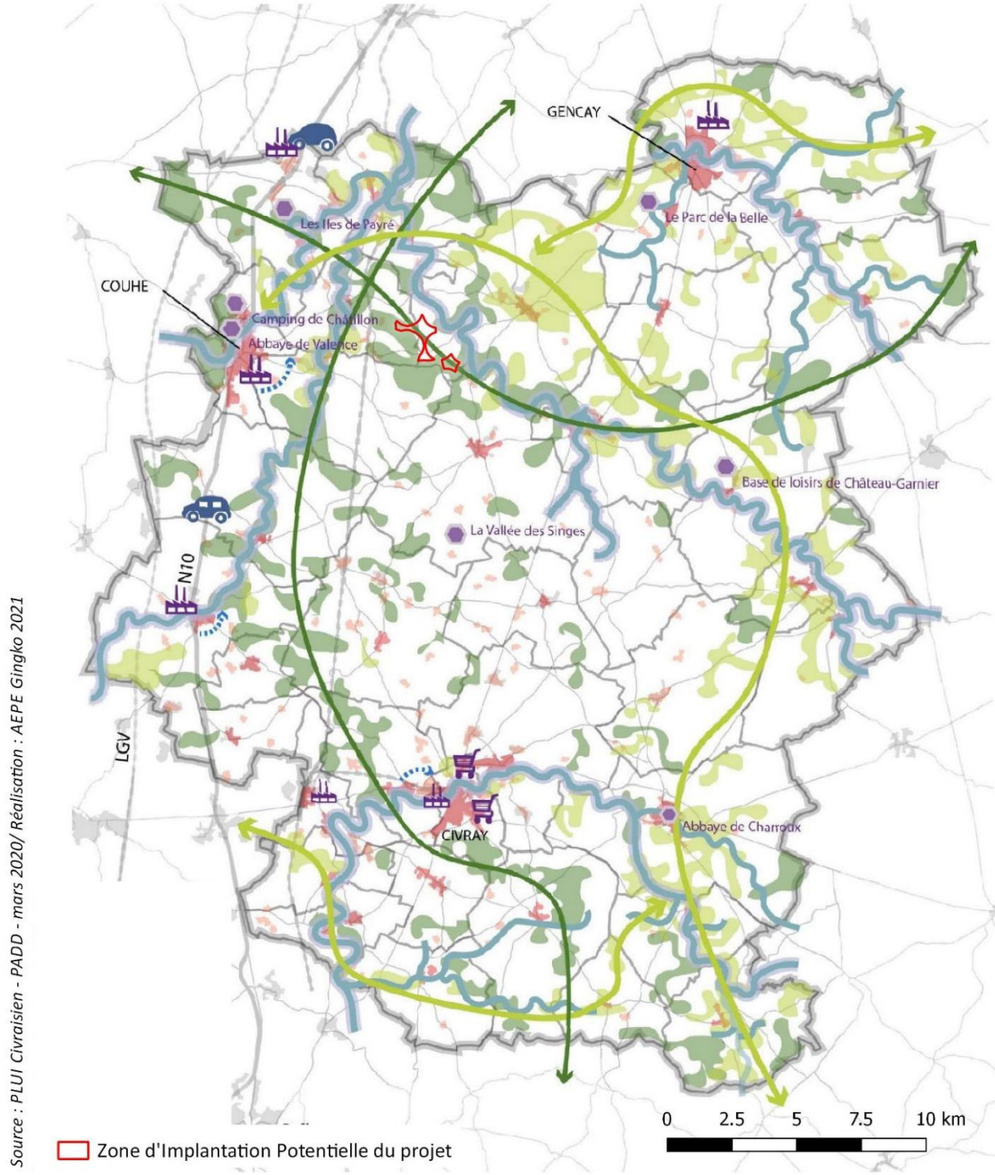

Localisation de la zone de projet sur la carte de synthèse du PADD du PLUi Civraisien

Carte 3 : Localisation de la zone d'implantation potentielle sur la carte de synthèse du PADD du PLUi Civraisien

LA CHARTE PAYSAGÈRE ET ARCHITECTURALE DU PAYS CIVRAISIEN

La zone d'implantation potentielle est située au sein du Pays Civraisien, qui a établi une *Charte paysagère et architecturale* ayant pour but de servir de référence pour l'aménagement du paysage et du bâti. Cet ouvrage met en avant les caractéristiques suivantes pour le territoire étudié :

Territoire situé à la convergence de quatre grandes entités (bassins parisiens et aquitains d'une part, massifs armoricain et central d'autre part) : contextes topographiques et pédologiques particuliers délimitant plusieurs ensembles : terres rouges, terres de groies, terres de brandes et bornais… ; présence de horsts (bandes de terrain surélevées) et de grabens (bandes de terrain effondrées) ;

Dominante rurale avec une part importante de céréaliculture ;

Présence d'un patrimoine rural et agricole très riche : parcelles de vignes ou d'arbres fruitiers (souvent en plein champ), clôtures en châtaignier, clôtures piquets pour l'élevage, murets de pierres sèches… ;

Motifs végétaux variés : boisements nombreux et disséminés, de petite surface, taillis de châtaignier ponctuant le territoire, formant des écrans et plans successifs, haies, arbres isolés ;

Répartition des haies hétérogène sur le territoire, et fortement dépendante du type de sol (davantage au niveau des terres de brandes) ;

Haie traditionnelle : strate buissonnante basse (utilisation d'épineux – aubépine par exemple) seule ou ponctuée d'arbres de haut jet (chênes, châtaigniers…) ;

Présence de vallées à profil dissymétrique (courbes concaves abruptes et courbes convexes en pente douce), formant des entités à part entière, contrastant fortement avec les plateaux et créant des ruptures dans les paysages, ainsi que la présence de vallées sèches (micropaysages générés par des mouvements de relief, de légères ondulations) ;

Traditionnellement les vallées étaient dévolues au pâturage mais on note un abandon progressif de cet usage soit pour une mise en culture, soit à cause de l'enfrichement (ripisylve sensible à ces évolutions) ;

Vallées peu accessibles, souvent sans cheminements en fond de vallée, parallèle au cours d'eau ;

Eau présente sous de multiples formes : réseau hydrographique principal, réseau de drainage et d'assainissement, circuits d'eau potable, sources, mares…

Réseau routier composé de grands axes de liaison à l'échelle de la région (réseau routier primaire), et d'autres à usage plus local (réseau routier secondaire), offrant des interactions plus directes avec les paysages environnants ;

Éléments contribuant à l'identité paysagère locale : vallées principales et vallées sèches, taillis de chênes et de châtaigniers, patrimoine rural et agricole, réseau routier secondaire dense et sinueux (lieu de perception privilégié des paysages environnants).

D'autre part, il formule également un certain nombre de recommandations, et notamment les suivantes :

Préserver les motifs végétaux : haies, ripisylve, bosquets, taillis, lisières, arbres isolés… ;

Entretenir ou restaurer un maillage de haies cohérent et continu ;

Nettoyer le territoire des petits résidus de haies non-reconductibles au profit d'arbres isolés plus adaptés aux paysages de grandes cultures ;

Utiliser des végétaux locaux et adaptés (une liste d'espèces est fournie dans le document) ;

Préserver et valoriser le patrimoine rural et agricole.



Profil dissymétrique type des vallées

Figure 1 : Profil dissymétrique type des vallées (Source : Charte paysagère et architecturale du Pays Civraisien, © Mandragore sous maîtrise d'ouvrage du Pays Civraisien, 2004)

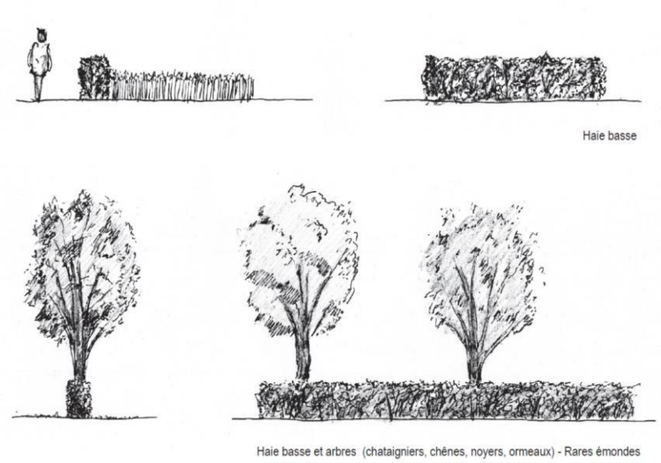

Figure 2 : Typologie traditionnelle des haies (Source : Charte paysagère et architecturale du Pays Civraisien, © Mandragore sous maîtrise d'ouvrage du Pays Civraisien, 2004)

LES FORMES DU PATRIMOINE RURAL ET AGRICOLE



Blanzay

- Muret de pierres sèches
- Le faîtage du mur est constitué de grosses pierres posées à plat



Voulème - Nieuillet

- Un verger entouré d'une haie taillée de buis
- Cette parcelle est isolée du hameau



Blanzay - la Tourenne

- Nouvelle clôture constituée d'un plessis de châtaignier



Savigné - Lizac

- Clôture en lattis de châtaignier; entoure une parcelle de jardin à la frange du hameau



Chatain

- Rythme des clôtures piquets qui trament les terres d'élevage



Saint Maurice la Clouère - le Dognon

- Alignement de fruitiers (noyers). Probablement ancienne limite de parcelle



Savigné - le Chaffaud

- Alignement de châtaigniers



Payroux

- Arbres traités en têtards dans une haie basse d'épineux



La Ferrière Airoux

- Haie basse et strate arborée



Champagné St Hilaire

- Chêne sur une limite de pré



Voulème - Nieuillet

- Jeune noyer isolé



Saint Maurice la Clouère - le Dognon

- Verger en ligne, de plein champ



Saint Secondin

- Parcelle de vigne de plein champ

Figure 3 : Les formes du patrimoine rural et agricole (Source : Charte paysagère et architecturale du Pays Civraisien, © Mandragore sous maîtrise d'ouvrage du Pays Civraisien, 2004)

LE PLAN PAYSAGE VIENNE ET GARTEMPE

« Le Plan de paysage est un outil de prise en compte du paysage – qu'il s'agisse de sa protection, sa gestion ou de son aménagement – dans les politiques sectorielles d'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) à l'échelle opérationnelle du paysage et du bassin de vie, que sont les unités paysagères. » Ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

La CCVG fait le choix de s'engager dans un plan paysage car la transition énergétique, est susceptible d'impacter le paysage, à travers la question du développement des énergies renouvelables : en particulier les projets éoliens et photovoltaïques.

La mise en œuvre d'un plan paysage est l'opportunité de travailler de manière collégiale sur l'avenir souhaité et souhaitable de notre territoire, à travers ce qui constitue une de nos principales richesses : nos paysages naturels et patrimoniaux. Il s'agira de définir une politique paysagère cohérente à l'échelle de tout notre territoire, afin de contribuer durablement à sa valorisation et sa préservation. Le Plan Paysage a pour ambition de répondre aux défis énergétiques. Il est un outil d'aide à la transition vers un modèle de territoire plus durable. »

Source : https://www.vienneetgartempe.fr/amenager-le-territoire/environnement-developpement-durable/plan-paysage/

Ce plan de Paysage concerne les communes d'Usson-du-Poitou, St-Martin-de-l 'Ars, de Bouresse, de St-Laurent de-Jourdes et Mauprévoir toutes situées à la limite est de l'aire d'étude éloignée. Champagné-Saint-Hilaire n'est donc pas directement visé par ce Plan de paysage. Toutefois, cette approche témoigne d'une volonté territoriale de prendre en compte l'évolution de l'installation des ENR sur ces communes proches. Un diagnostic très détaillé a permis de mettre en lumière les composantes paysagères de cette communauté de commune. Un plan d'action est ensuite mis en œuvre afin d'organiser et prioriser les objectifs de ce plan. Concernant la transition écologique il est question au sein de l'objectif de qualité paysagère n°3 de ***mener des actions de maitrise et de production de l'énergie*** en définissant ***les modalités de production d'énergies renouvelables compatibles avec les paysages***. Cette volonté passe par ***l'écriture d'une OAP thématique sur l'insertion des énergies renouvelables dans le paysage, plus particulièrement sur la question de l'éolien en lien avec la préservation des paysages***.

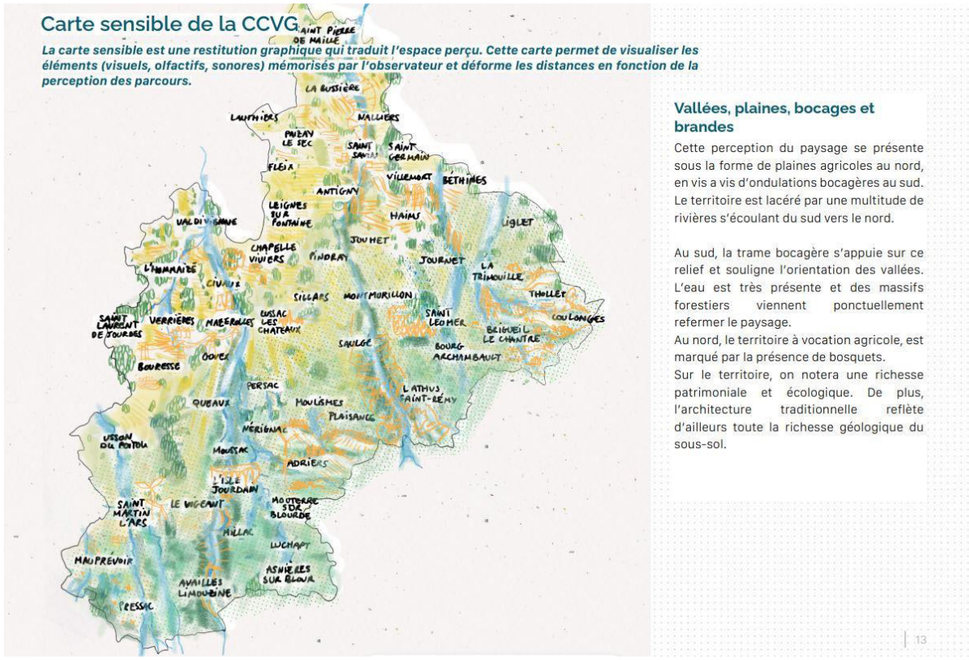

Figure 4 : Extrait du diagnostic du Plan de paysage Vienne-Gartempe

L'ANALYSE PAYSAGÈRE

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère du présent dossier est basée sur la définition du « **paysage** » proposée par la **Convention européenne de Florence (2000)** : il s'agit d'*« une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations »*. L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, en constante transformation.

Afin de resituer le projet dans un contexte paysager plus large, un premier travail de **bibliographie** est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs **documents de cadrage**. L'outil **SIG** (Système d'Information Géographique) est utilisé pour permettre le recensement d'éléments structurants (boisements, routes, bourgs, monuments historiques, etc.) mais aussi pour réaliser une **analyse cartographique** fine amenant à pré-identifier un certain nombre d'enjeux.

Une **phase de terrain** est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une **lecture plastique** du paysage (quelles sont les lignes de force verticales et horizontales, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, les effets de fenêtre, les ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son **analyse sensible** (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un **reportage photographique** du site et des zones environnantes.

L'étude paysagère et patrimoniale s'appuie sur une **approche thématique multiscalaire** (c'est-à-dire à plusieurs échelles) afin de **hiérarchiser les enjeux et sensibilités** en fonction de chacun des éléments du territoire considérés, de leur configuration et de leur éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Les différentes composantes du territoire sont appréhendées item par item (lieux de vie, axes de communication, monuments historiques, etc.) afin de traiter chacun d'entre eux de façon précise et détaillée, et d'identifier de la sorte les principaux points de sensibilité potentielle par rapport au projet.

Ces sensibilités se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle forte ou modérée à forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement très prégnante ou marquante, risquant alors de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle modérée ou faible à modérée** lorsqu'une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle faible** lorsque les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

RAPPEL DES NOTIONS

Au sein des « *Guides relatifs à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* » parus successivement en 2010, 2016 et 2020, les définitions suivantes concernant les enjeux et les sensibilités sont retenues :

« L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet »

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – 2010

« Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact. »

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Actualisation 2016

« La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié. »

Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – 2010

« L'objectif est de repérer les éléments patrimoniaux constitutifs du paysage, et d'identifier, de caractériser et de qualifier les différentes unités paysagères du territoire concerné par le projet (aire maximale) notamment au regard des structures paysagères, des éléments de paysage et de patrimoine en présence, et des valeurs qui leur sont portées. »

Source : Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, Actualisation 2016

« Avec la notion de perception, l'approche devient « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.). De même, le regard que porte l'observateur sur le parc éolien est mis en perspective en fonction notamment de la qualité et de la reconnaissance éventuelle du ou des points de vue considérés (au regard des valeurs portées notamment à ces points de vue) et donc de leur sensibilité respective. Par exemple, un point de vue depuis une route secondaire peu fréquentée sera généralement moins sensible qu'un point de vue depuis un panorama touristique. »

Source : Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de la Transition Ecologique, Actualisation Octobre 2020

Il y a donc d'une part l'enjeu intrinsèque à l'élément paysagé analysé et d'autre part la sensibilité qui intègre la mise en œuvre du parc éolien et le risque de perdre tout ou partie des qualités formant l'enjeu de cet élément.

LES UNITÉS PAYSAGÈRES

« Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est *caractérisée* par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

(Source : Les Atlas de paysages – Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015 ; cité dans le Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Direction générale de la prévention des risques, décembre 2016).

L'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes distingue plusieurs grandes familles de paysage à l'échelle de la région et donc de l'aire d'étude éloignée. Les composantes paysagères propres au territoire d'étude sont étudiées suite à la lecture de ce document et grâce à une l'analyse réalisée lors de sorties terrain. Ainsi, ce chapitre a pour but de détailler les différents motifs rencontrés qui composent et fondent l'identité de ce paysage :

Les **terres de brandes**, les **terres rouges** (secteur des taillis) et le **Ruffécois** qui correspondent à des plaines vallonnées et/ou boisées. Les terres rouges (secteur des taillis) sont le lieu d'accueil de la Zone d'Implantation Potentielle ;

Les **terres rouges** (secteur bocager) qui correspondent aux paysages de bocages ;

Les **plateaux de Pamproux et Lezay** qui correspondent aux paysages de plaines de champs ouverts ;

La **vallée du Clain et ses affluents** ;

Le **Val d'Angoumois**.

La carte des unités paysagères située ci-après identifie les différents motifs du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée. La description des unités paysagères homogènes au niveau du territoire étudié permet de faire ressortir leurs caractéristiques et de distinguer les différentes ambiances qu'elles présentent.

Cette analyse permet de déterminer leurs enjeux et leurs sensibilités théoriques vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone d'étude en considérant à la fois :

Les enjeux paysagers liés à l'intérêt intrinsèque de chaque unité paysagère,

Les secteurs de perceptions potentiels depuis l'unité paysagère considérée (zones de sensibilité).

À la suite des différentes descriptions des unités paysagères, un tableau synthétise l'analyse et présente, pour chaque unité, les enjeux, les sensibilités potentielles et les recommandations relatifs au projet du parc éolien.

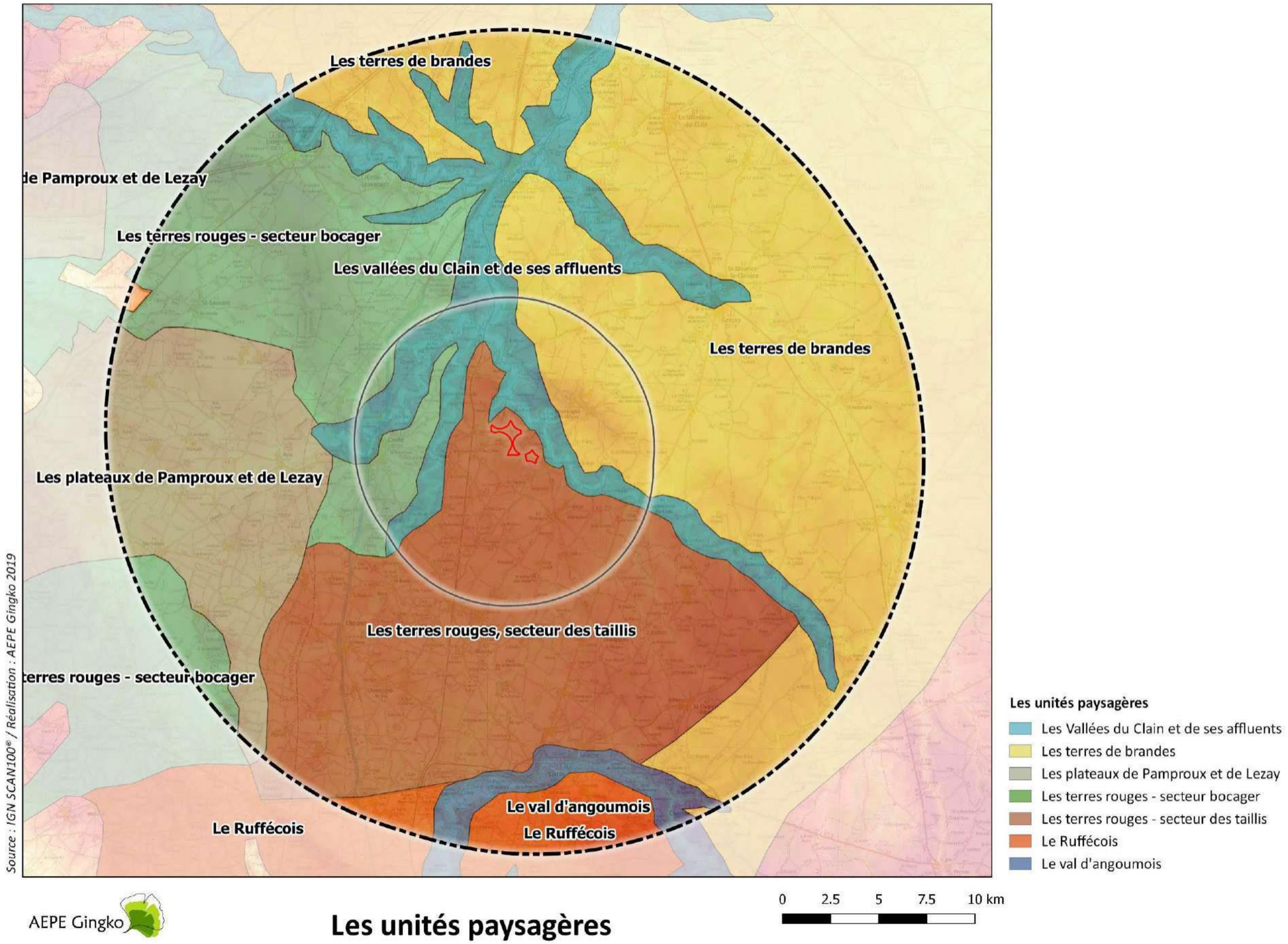

Carte 4 : Les unités paysagères

LES PLAINES VALLONÉES ET/OU BOISÉES

Ce grand type de paysage inclus trois unités paysagères présentes au sein des aires d'étude rapprochée et éloignée :

Le paysage des terres rouges varie entre plaines dégagées et prairies clôturées. L'impression générale est une alternance d'espaces ouverts et fermés. Cette impression est due à la densité des haies qui structurent le paysage et le cloisonne. Les boisements occupent très souvent l'horizon. De manière générale, ce secteur ressemble à celui des terres de brandes, avec une diversité plus accrue des structures végétales : boisements, taillis, haies et arbres solitaires. On y trouve un habitat dispersé de petites fermes isolées.

Les terres rouges - secteur des taillis ;

Les terres de Brandes ;

Le Ruffécois.

La zone d'implantation potentielle se situe dans l'unité paysagère des Terres rouges.

Les **Terres rouges, secteur des taillis** doivent leur nom à la nature de son sol. Le plateau des terres rouges repose en effet sur un sous-sol d'argile rouge plus facile à travailler que les plateaux sableux des terres de brandes. Les méandres sinueux du Clain forment la limite Nord de cette entité. Le contact à la vallée se lit par un affaissement soudain des terres, une bande de bocage dense aux parcelles petites et un écrin boisé en fond de vallée.

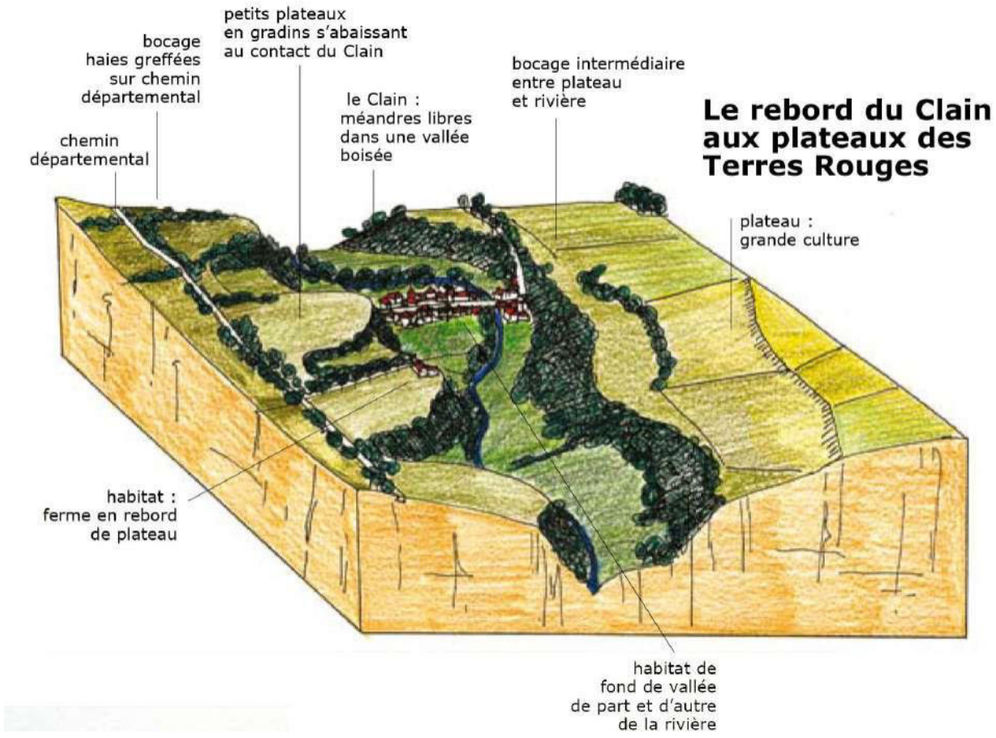

Figure 5 : Illustration de l'unité paysagère des terres rouges au contact de la vallée du Clain. Sources : Inventaire des paysages de Poitou-Charentes

Le paysage des terres rouges varie entre plaines dégagées et prairies clôturées. L'impression générale est une alternance d'espaces ouverts et fermés. Cette impression est due à la densité des haies qui structurent le paysage et le cloisonne. Les boisements occupent très souvent l'horizon. De manière générale, ce secteur ressemble à celui des terres de brandes, avec une diversité plus accrue des structures végétales : boisements, taillis, haies et arbres solitaires. On y trouve un habitat dispersé de petites fermes isolées.



Photo 1 : Les terres rouges doivent leur nom à l'argile rouge qui compose leur sol



Photo 2 : Les boisements occupent très souvent l'horizon

Ce grand type de paysage se caractérise par un relief relativement plat, mis à part au niveau des vallées sèches, qui forment ponctuellement des ondulations animant les paysages et leur donnant une certaine profondeur. Les vallées sèches s'accompagnent d'une végétation plus dense, ce qui contribue à les identifier dans le paysage.





Photo 3 : Les plaines vallonnées et/ou boisées – Les vallées sèches animent ponctuellement les paysages avec les microreliefs qu'elles génèrent

Le motif végétal que l'on retrouve dans les plaines vallonnées et/ou boisées est varié : les arbres isolés, trônant au milieu des champs ou au bord des routes ; les haies bocagères, formant des lignes de force dans le paysage ; les taillis et autres boisements (chênes, châtaigniers, etc.), formant des masses végétales opaques. Les lisières présentent une importance particulière du fait qu'elles constituent l'interface entre la trame arborée et les espaces agricoles voisins : elles jouent donc un rôle particulier au niveau paysager, mais aussi écologique (certaines espèces y sont inféodées).









Photo 4 : Variété du motif végétal : haies arborées et arbustives, arbres isolés, bosquets, taillis, …

Les ambiances paysagères sont variées : au gré des déplacements, on passe de paysages ouverts – au niveau des grandes étendues agricoles – ponctués de motifs végétaux (arbres isolés, haies, etc.), à des paysages semi-ouverts – dès lors que les éléments de cette trame végétale apparaissent au premier ou au moyen plan. Il y a donc une alternance de zones depuis lesquelles des perspectives relativement lointaines sont possibles (mais limitées par la végétation sur la ligne d'horizon) et d'autres offrant des ambiances plus intimistes, depuis lesquelles le regard est assez vite bloqué par les écrans que constituent les arbres et arbustes.



Photo 5 : Les plaines vallonnées et/ou boisées – Des paysages ouverts à semi-ouverts (la végétation forme des écrans et plans successifs, ainsi l'appréhension du paysage depuis les axes de communication varie selon leur présence)

Outre le motif végétal, d'autres éléments marquent ponctuellement les paysages : hameaux, lignes électriques, réseau routier, etc. Ces derniers sont abordés de façon détaillée dans la suite de la présente étude (cf. partie relative

aux structures anthropiques). Au sein de l'unité paysagère des Terres rouges, le motif éolien reste très ponctuel et peu prégnant. En effet, il est perceptible depuis cette unité paysagère avec des vues éloignées sur les parcs éoliens de Pliboux ou des Quatre vents. **La sensibilité de l'unité paysagère des Terres rouges – secteur des taillis - est considérée comme modérée car c'est le lieu d'accueil du projet et que des perceptions franches sont possibles sur celle-ci.**



Photo 6 : Vue sur le parc des Quatre Vents à la sortie sud-est de Sommières-du-Clain



Photo 7 : Ligne haute tension marquant localement le paysage

Les **Terres de Brandes** sont situées au nord-est de la zone d'étude. Les Brandes s'étendent sur une importante surface dans la région. Elles sont une formation végétale de type lande de déforestation très ancienne. C'est une appellation typique de la géographie agraire du Poitouet plus généralement utilisée dans le vocabulaire du Moyen-Âge. Ces brandes sont à l'origine composées de bruyères, genêts, ajoncs, graminées et fougères mais aujourd'hui, malgré la pauvreté du sol, ces terres sont souvent cultivées et il est rare d'y voir encore ces formations végétales.

Les vallonnements et ondulations fines du sol, ajoutées à la présence de haies et d'arbres isolés, font de cette terre de brandes sa caractéristique première. La présence du motif éolien est visible à proximité de la ville de Gençay comme le parc des Mignaudières par exemple.





Photo 8 : Les vallées sèches animent ponctuellement le paysage



Photo 9 : Parc éolien des Mignaudières à la Ferrière-Airoux et Brion

SENSIBILITÉ

La sensibilité de l'unité paysagère des Terres des Brandes est qualifiée de modérée, surtout à proximité de Champagné-Saint-Hilaire car des vues en surplomb peuvent être possible à proximité de ce village construit sur un horst (bande de terrain surélevé). Toutefois, cette unité paysagère est séparée de la zone d'implantation potentielle par la vallée du Clain qui met à distance et réduit les perceptions franches depuis le reste de l'unité paysagère.

LE BOCAGE

Une partie de l'unité paysagère des Terres rouges est concernée par des paysages de bocage caractérisés par un cloisonnement plus prononcé du territoire dû aux haies et aux bosquets. Cela créé des espaces restreints, au-delà desquels le regard ne peut s'étendre. On peut également y voir de vastes espaces de prairies ponctués d'arbres isolés où des successions d'écrans boisés installent la profondeur et cadrent les vues lointaines. Ces motifs génèrent des paysages semi-ouverts : alternance d'ouvertures et de fermetures visuelles au gré des déplacements, en fonction de la présence ou non de végétation au premier ou moyen plan, formant des écrans opaques bloquant le regard.



Photo 10 : Le bocage dense contraint les vues sur les paysages alentours



Photo 11 : La présence de vastes plaines cultivées ouvre parfois des vues profondes en direction de la zone d'implantation potentielle

SENSIBILITÉ

La sensibilité de cette unité paysagère est qualifiée de modérée car au fil du positionnement des points de vue et de l'ouverture du paysage, des perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont parfois possibles.

LES PLAINES DE CHAMPS OUVERTS

Les paysages des plateaux de Pamproux et Lezay se caractérisent par leur forte ouverture visuelle et les perspectives lointaines qu'ils offrent. En effet, les obstacles visuels sont peu nombreux et le regard peut donc embrasser largement l'horizon. Le moindre objet se remarque, et apparaît du fait de la platitude du relief ; les plus courants d'entre eux, clochers, silos, châteaux d'eau, pylônes électriques, viennent capter l'œil à la rencontre du ciel et des champs.



Photo 12 : Paysages de vastes plaines ouvertes



Photo 13 : L'horizon boisé lié à la présence des affluents du Clain constituent des filtres visuels en direction de la zone d'implantation potentielle

SENSIBILITÉ

Les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont éloignées d'environ 8 km, et la présence des affluents de la vallée du Clain (la Bouleure et la Dive) induit de nombreux boisements qui créent autant de filtres visuels à l'horizon minimisant les vues sur la zone d'implantation potentielle. La sensibilité de cette unité paysagère est qualifiée de faible.

LES VALLÉES PRINCIPALES

Ce grand type de paysage inclut les unités paysagères suivantes :

Les vallées du Clain et de ses affluents ;

Le Val d'Angoumois

L'unité paysagère des « vallées du Clain et de ses affluents » est située à environ 200 mètres de la Zone d'Implantation Potentielle et regroupe notamment les affluents de la Bouleure, de la Dive et du Pontreaux qui s'écoulent au nord et à l'ouest de la zone d'implantation potentielle.

L'unité paysagère du « Val d'Angoumois » est située à 14 km de la zone d'implantation potentielle et représente une faible partie du territoire étudié. Sa sensibilité est qualifiée de faible.

Au cœur de cette région dénuée de volumes et composée de plaines, les vallées développent comme un contrepoids à la platitude du relief. Bien que l'eau façonne ce territoire, celle-ci demeure peu visible dans les paysages : on la découvre quand on se trouve à ses abords immédiats (en la franchissant au niveau des ponts par exemple) ; mais, dès lors qu'on s'en éloigne, on la devine plus qu'on ne la voit, grâce à la topographie en « creux » qu'elle génère et à la végétation qui l'accompagne. Ainsi, les vallées animent les paysages car elles apportent un contraste vis-à-vis des plaines et zones de bocages voisines. Cette unité se définit par un paysage globalement fermé dont les vues lointaines sont contraintes par le relief et la présence d'une végétation dense.



Photo 14 : Été comme hiver, les vallées constituent des paysages fermés

Toutefois, ces vallées accueillent de nombreux lieux habités et constituent donc le cadre de vie au quotidien d'une proportion importante des habitants mais également le cœur historique de ce territoire. Le positionnement de ces bourgs, parfois situés à flanc de coteau, comme à Vaux ou Anché, peut induire des enjeux relativement importants concernant les perceptions offertes sur le territoire étudié (Voir le chapitre sur les Lieux de vie et d'habitat).



Photo 15 : Le hameau de la Millière est installé sur les rives du Clain

SENSIBILITÉ

La sensibilité de l'unité paysagère des vallées du Clain et de ses affluents est qualifiée de forte car les vallées constituent des paysages particuliers et emblématiques qui rompent l'uniformité des plateaux et plaines cultivées et qui abritent de nombreux bourgs et lieux de vie parfois positionnés à flanc de coteau.

LA SENSIBILITÉ POTENTIELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'unité paysagère qui fait l'objet d'une sensibilité forte vis-à-vis du projet est les vallées du Clain et ses affluents **: La Bouleure et la Dive**, car ces entités constituent des paysages emblématiques à l'échelle du site d'étude, accueillent les principaux lieux habités et situés proches de la zone d'implantation potentielle. Une attention particulière sera portée sur ces vallées pour évaluer le rapport d'échelle et l'éventuel effet de surplomb entre ce paysage et le projet, et les perceptions depuis les coteaux orientés en direction de la zone d'implantation potentielle.

Les unités paysagères qui font l'objet d'une sensibilité modérée vis-à-vis du projet sont **les terres rouges -secteur des taillis- (lieu d'accueil de la Zone d'Implantation Potentielle), les terres rouges -secteur bocage- et les terres de Brandes** car des perceptions potentielles sur la zone d'implantation potentielle sont relevées.

La carte ci-après illustre ces sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 2 : Les sensibilités des unités paysagères et recommandations

Unités paysagères et grands types de paysages	Enjeu	Sensibilité potentielle	Recommandations par rapport à l'implantation hypothétique d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle
Les terres rouges, secteur des taillis - Lieu d'accueil du projet -	MODERE	MODEREE	- S'appuyer sur les lignes de force du territoire comme la vallée du Clain ou les lignes de crête prononcées pour asseoir le projet en cohérence avec le paysage dans lequel il s'insère - Préserver les motifs végétaux : haies, boisements et bosquets - Privilégier les alignements stricts et simples avec équidistances des éoliennes afin de permettre une bonne lisibilité du parc éolien - Veiller à une composition homogène entre les différents parcs éoliens afin d'éviter le brouillage de la lecture paysagère et étudier le cumul des parcs existants en vérifiant son acceptabilité. - Veiller à la cohérence de l'impact visuel partiel et variable dû à l'alternance de l'ouverture et la fermeture des paysages (impact à la fois moindre par endroit et soudain à d'autre) - Porter une attention particulière aux silhouettes de bourg (risque de concurrence visuelle et de contraste d'échelle) lié aux perceptions depuis le rebord des coteaux et en haut des lignes de crêtes - Étudier les vues entre le parc éolien et les éléments patrimoniaux verticaux
Les vallées du Clain et ses affluents (Éloignement de 200 mètres de la zone d'implantation potentielle)	FORT	FORTE	Détails : - Enjeu fort depuis les villages et hameaux situés à flanc de coteau des vallées et qui permettent parfois des vues en direction de la zone d'implantation potentielle - Enjeu modéré à fort pour les vallées car ce sont des secteurs fermés par la végétation et le relief mais qui abritent de nombreux lieux de vie et le patrimoine local Recommandations : - Étudier finement depuis ces paysages de vallées les situations de domination, de vue franche, ou de concurrence visuelle qui peuvent être problématiques (risque d'écrasement visuel entre l'échelle de la vallée et le projet éolien)
Les terres de Brandes (Plaines vallonnées et/ou boisées) (Éloignement de 1,7 km de la zone d'implantation potentielle)	MODERE	MODEREE	- Veiller à la cohérence de l'impact visuel partiel et variable dû à l'alternance de l'ouverture et la fermeture des paysages (impact à la fois moindre par endroit et soudain à d'autre) - Porter une attention particulière aux silhouettes de bourg (risque de concurrence visuelle et de contraste d'échelle) lié aux perceptions depuis le rebord des coteaux et en haut des lignes de crêtes - Étudier les vues entre le parc éolien et les éléments patrimoniaux verticaux
Les terres rouges, secteur bocager (Le bocage) (Éloignement de 2,7 km de la zone d'implantation potentielle)			
Les plateaux de Pamproux et de Lezay (Les plaines de champs ouverts) (Éloignement de 8,3 km de la zone d'implantation potentielle)	FAIBLE	FAIBLE	- Pas de recommandations particulières
Le Val d'Angoumois (Éloignement de 14,3 km de la zone d'implantation potentielle)	FORT	FAIBLE	- Pas de recommandations particulières
Le Ruffécois (Éloignement de 15,9 km de la zone d'implantation potentielle)	FAIBLE	FAIBLE	- Pas de recommandations particulières

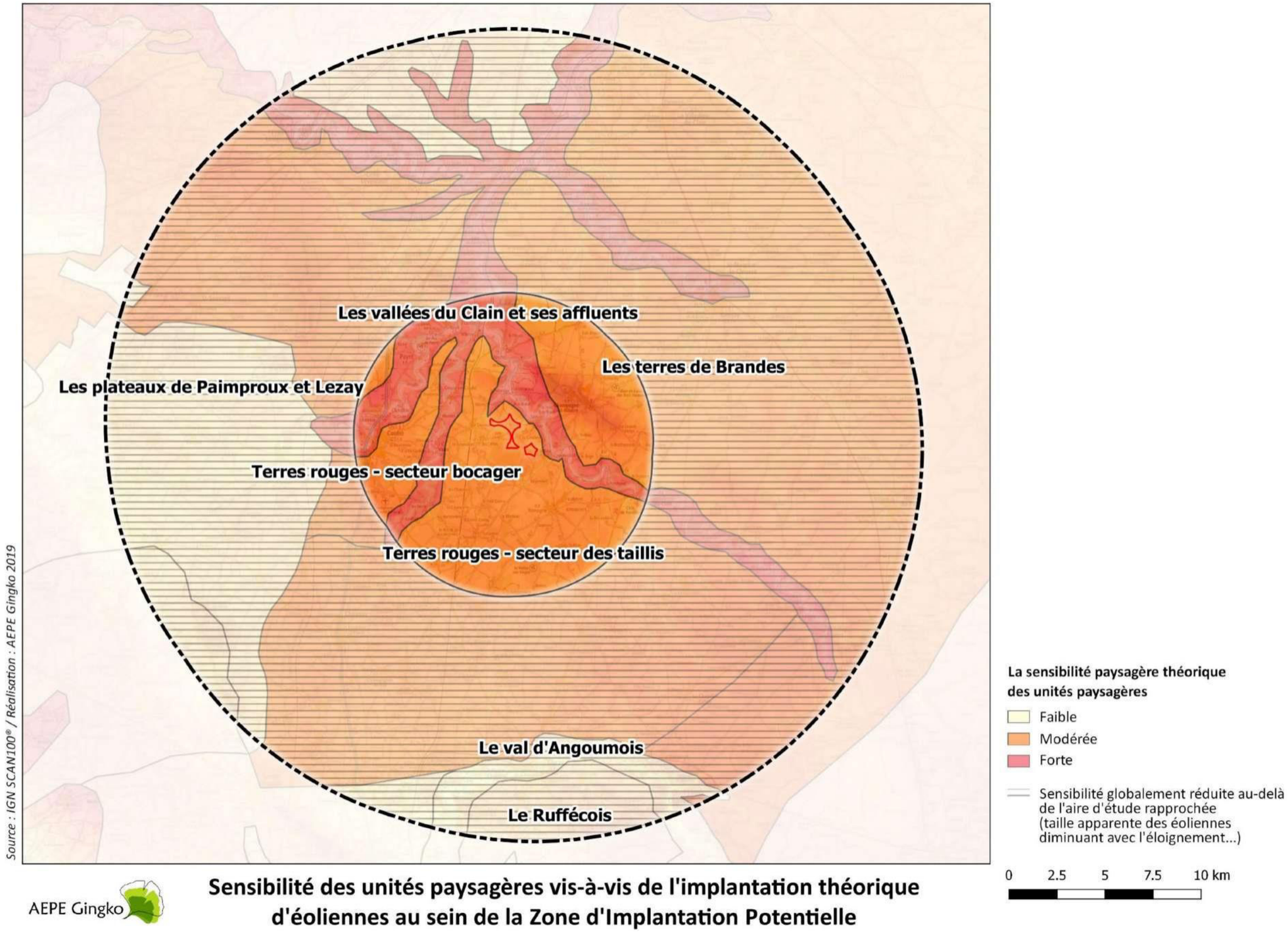

Carte 5 : La sensibilité des unités paysagères vis-à-vis de l'implantation théorique d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle

LES STRUCTURES BIOPHYSIQUES

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE

Le relief est une composante essentielle du paysage. En fonction de ses caractéristiques, des lignes de force se dégagent dans les territoires étudiés. Il est donc nécessaire de l'analyser pour comprendre les dynamiques qu'il génère. Plusieurs outils peuvent être mobilisés dans ce contexte : cartes, coupes topographiques, blocs diagramme, ...

Afin de mieux cerner les formes du relief dans lequel s'insère le projet, il est important de regarder brièvement le contexte géologique. Comme le montre l'illustration ci-dessous, la zone d'implantation potentielle est située au niveau du seuil du Poitou qui se qualifie par une série de failles toutes orientées nord-ouest / sud-est.

Cette longue histoire géologique à induit un « socle » du paysage particulier ; ainsi, dans un territoire qui apparaît à grande échelle comme relativement homogène et peu mouvementé, existe de nombreux accidents de terrains et autres phénomènes particuliers qui lui confèrent une grande richesse (comme le horst de Champagné). La géologie se lit dans les structures générales du paysage (relief, hydrographie) mais aussi dans des structures plus fines ou moins visibles du territoire, comme la forme des vallées, la présence de failles et de horsts associés ou la circulation souterraine de l'eau.

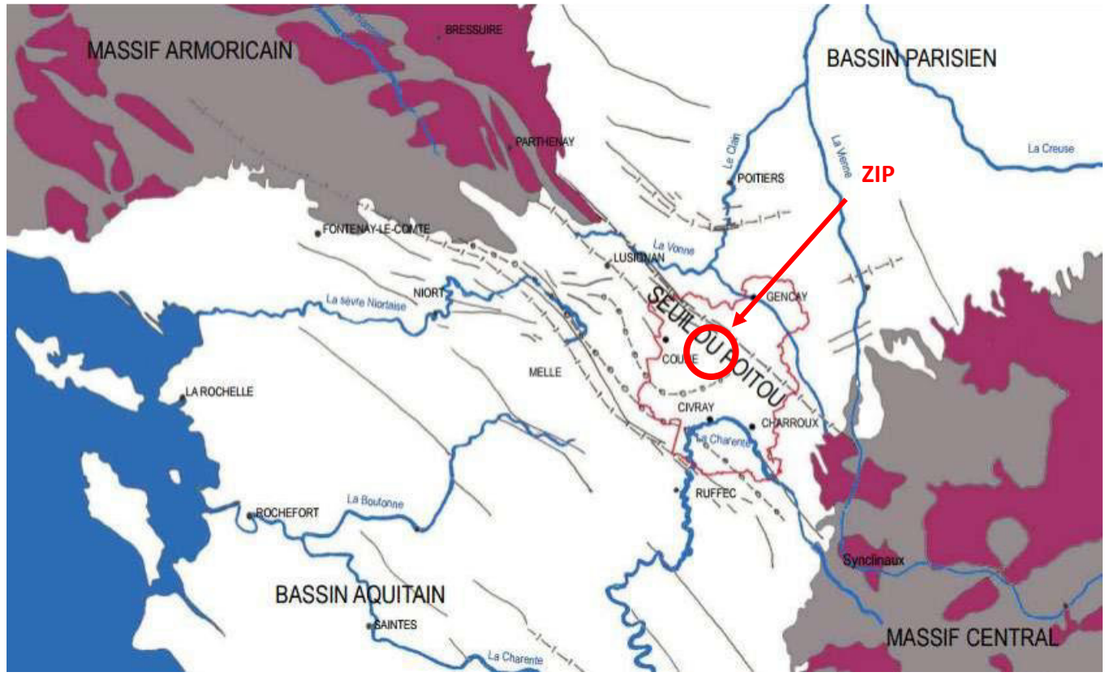

Carte 6 : Carte schématique du contexte géologique régional (Source : Pays Civraisien- Chartre Architecturale et Paysagère d'après le « Guide géologique régional : Poitou, Vendée, Charente » de J.Gabilly, E.Cario et Ed.Masson).

Limite du Pays Civraisien

Localisation de la zone d'implantation potentielle

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, on retrouve bien cette **orientation du seuil du Poitou avec des lignes de crête orientées nord-ouest / sud-est suivant les vallées principales du Clain et de la Clouère. Les affluents du Clain : la Dive et de la Bouleure s'orientent, eux, plutôt à la perpendiculaire de cette ligne, soit suivant une orientation nord-est / sud-ouest** (voir carte ci-après permettant aussi de localiser les coupes topographiques réalisées).

Ces dénivelés de terrain restent peu perceptibles à l'échelle du grand paysage dont le **relief reste globalement homogène** (altitude variant entre 100 m pour le creux des vallées à 195m pour le point culminant de Champagné-Saint-Hilaire).



Photo 16 : Relative platitude du paysage





Photo 17 : Variation ponctuelle du relief à proximité des vallées

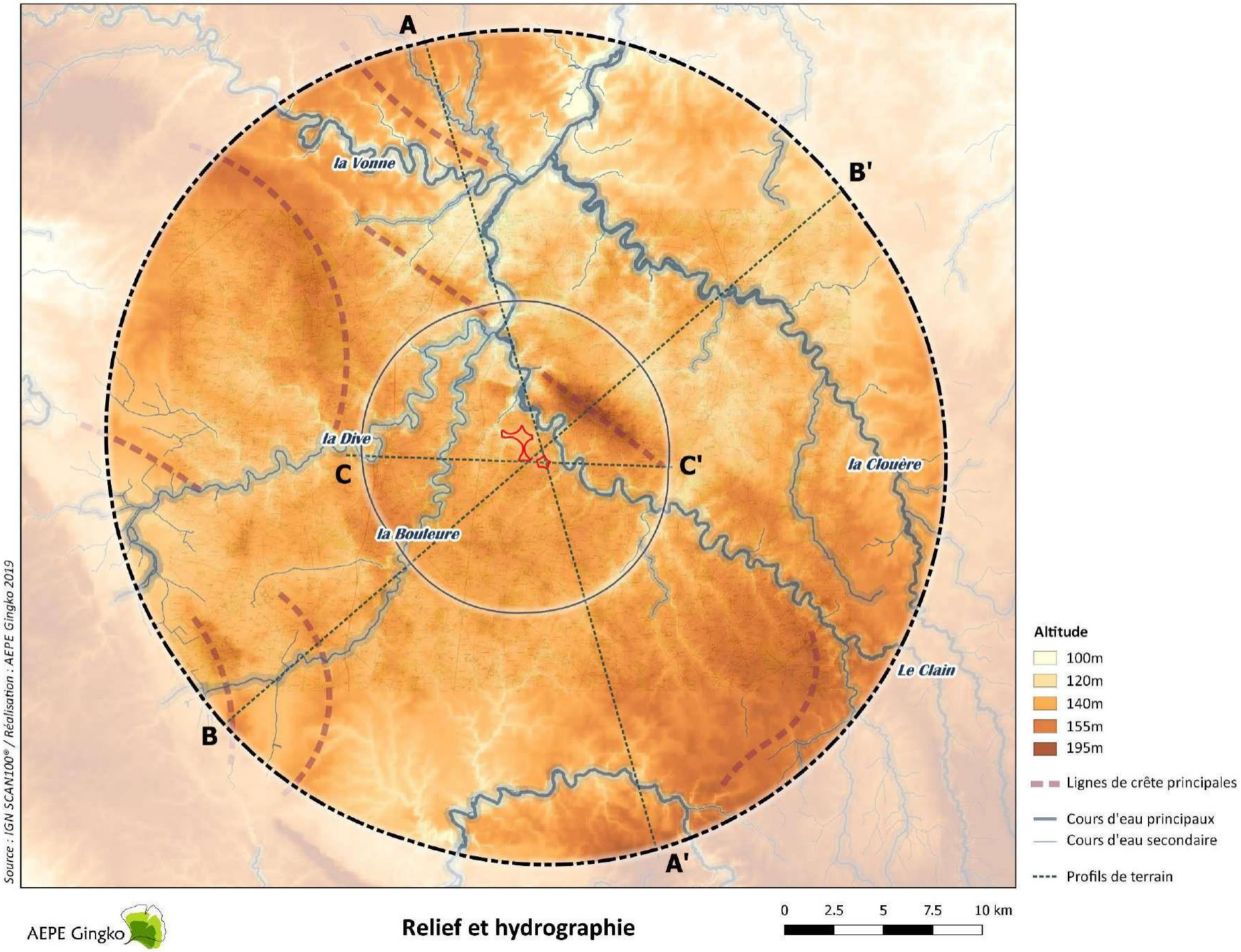

Carte 7 : Relief et hydrographie à l'échelle de l'aire d'étude éloignée et localisation des coupes de terrain

Seules les vallées, qui peuvent atteindre jusqu'à 40 mètres de profondeur, viennent perturber ce socle relativement plat et offrent parfois d'un versant à l'autre des points de vue dominant les paysages alentours.



Photo 18 : Coteau boisé de la vallée du Clain



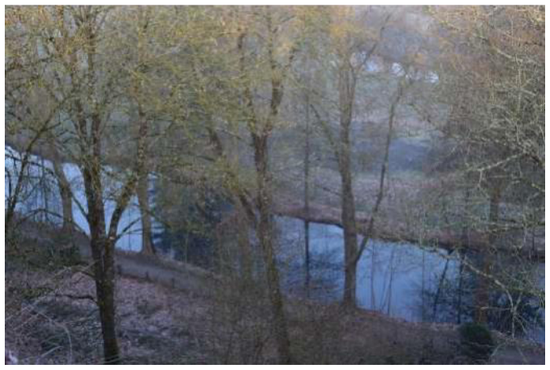

Photo 19 : Vallée encaissée de la Vienne à Lusignan



Photo 20 : Ligne de crête boisée longeant la vallée du Clain au sud d'Anché

On relève également la **colline de Champagné-Saint-Hilaire qui est le point culminant du Seuil du Poitou à 195 m d'altitude**. Ce horst (territoire surélevé par une faille) fait partie du principal axe de cassure sud armoricain (nord-ouest, sud-est) qui porte les points les plus élevés de la région. Ce horst à un impact fort dans le paysage, il forme un **relief très marqué et a fortement déterminé l'occupation du sol de ce micro-territoire** : le village de Champagné-Saint-Hilaire s'est installé au sommet de ce relief, le réseau routier s'est structuré en étoile autour du bourg et la structure bocagère a été préservée par un relief contraignant pour l'agriculture mécanisée. **Depuis ce point haut, les perspectives lointaines sont possibles vers le nord et le sud du territoire** (voir coupe BB' et photos ci-dessous).





Photo 21 : Vue dominante depuis le horst de Champagné-Saint-Hilaire vers la zone d'implantation potentielle



Photo 22 : Le horst de Champagné-Saint-Hilaire domine le paysage – vue depuis la zone d'implantation potentielle

Les coupes de terrain ci-dessus permettent de mettre en exergue le positionnement des bourgs vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle. Ainsi, on remarque que certains bourgs sont situés sur des points hauts et sont potentiellement plus sensibles aux vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle que d'autres positionnés derrière des reliefs ou à une distance importante (*Cette analyse des bourgs est approfondie dans le chapitre Lieux de vie et d'habitat).*

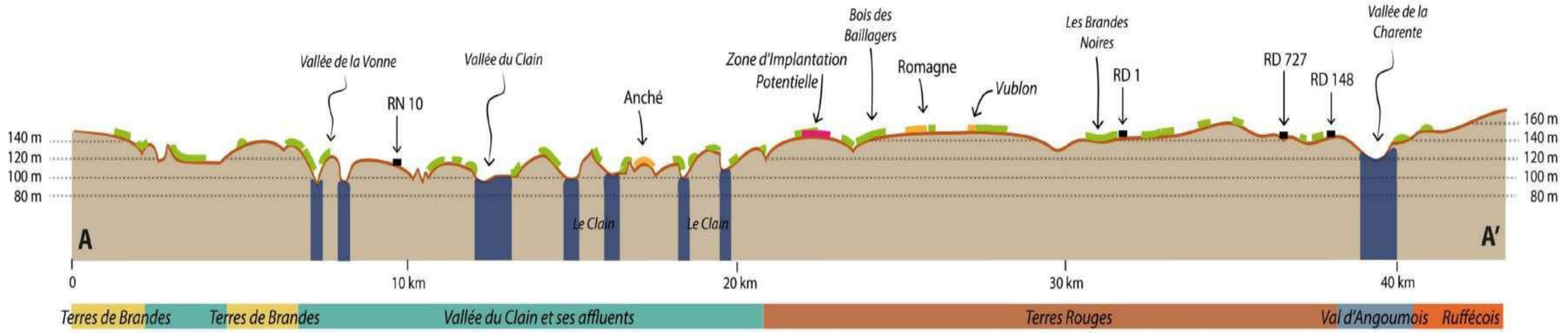

Figure 6 : Coupe *AA' à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, orientation ouest/est. Échelle verticale exagérée 26 fois par rapport à l'échelle horizontale*

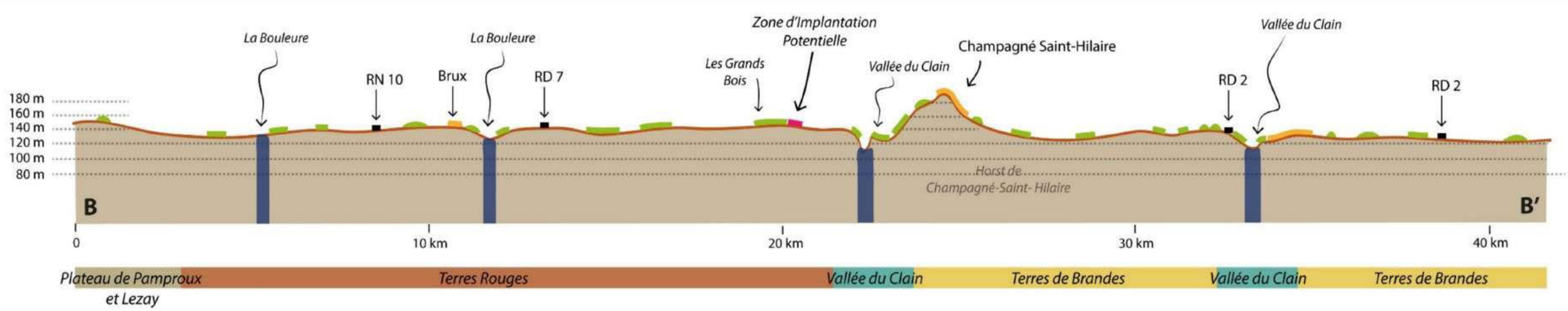

Figure 7 : Coupe BB' à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, orientation nord-ouest/sud-est. Échelle verticale exagérée 25 fois par rapport à l'échelle horizontale

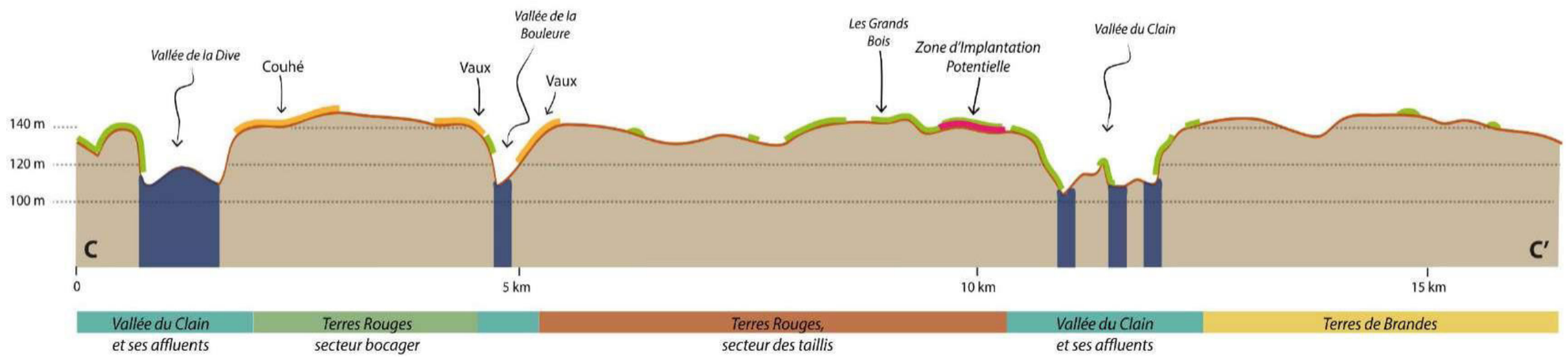

Figure 8 : Coupe *CC' à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, orientation sud-ouest/nord-est. Échelle verticale exagérée 8 fois par rapport à l'échelle horizontale*

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE À PROXIMITÉ DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE

À proximité de la zone d'implantation potentielle, on relève que les vallées du Clain et de la Bouleure entaillent l'homogénéité globale du territoire ; la colline de Champagné-Saint-Hilaire vient également se distinguer par son altitude qui culmine à 195 m. Depuis ce point haut, mais également depuis certains coteaux abrupts et rebords de plateau habité de la vallée de la Bouleure, des vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont possibles notamment depuis les villes de Vaux et d'Anché.

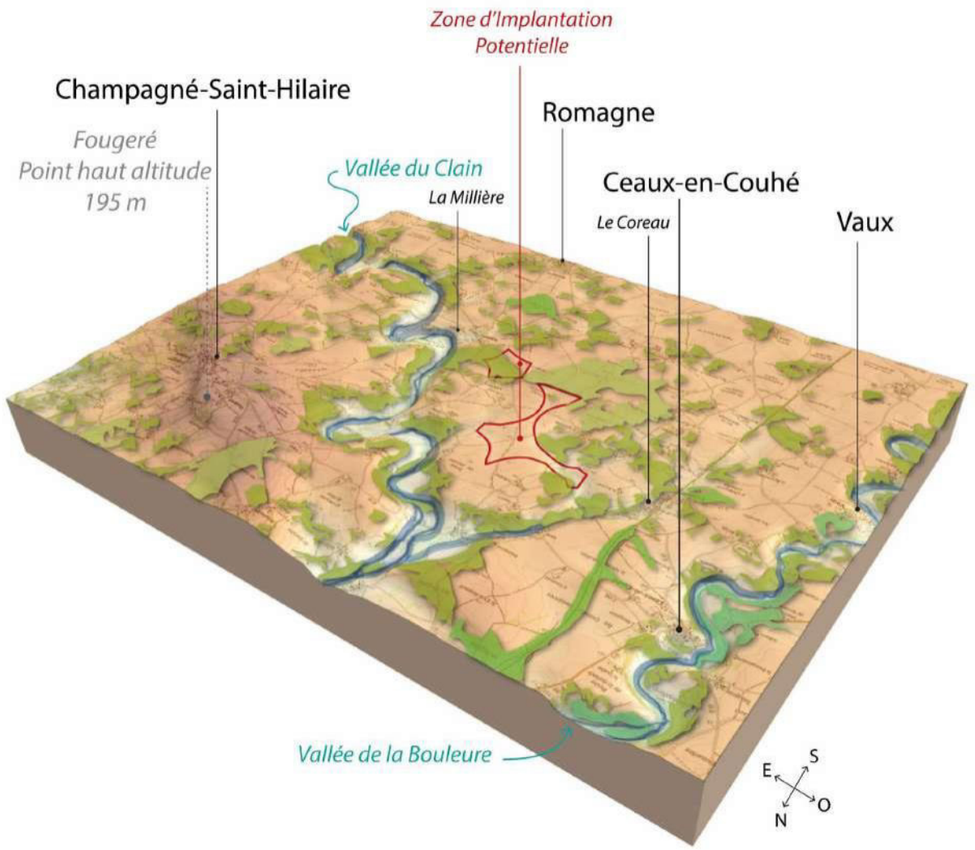

Figure 9 : Bloc diagramme des abords de la zone d'implantation potentielle - Vue depuis le nord

SENSIBILITÉS

Suite à l'analyse du relief et de l'hydrographie, il ressort que :

- Le territoire d'étude est situé sur le seuil du Poitou dont les lignes de forces sont orientées nord-ouest/sud-est, suivant les trois principales vallées que sont la Vonne, la Clouère et le Clain. À l'échelle rapprochée, les affluents du Clain (la Bouleure et la Dive), apportent par leurs coteaux des lignes de crête plutôt orientées nord-est/sud-ouest.

- L'altitude de la zone d'implantation potentielle oscille entre 122 m et 143 m.

- Entre ces vallées profondes, le relief général varie entre plateaux et plaines ondulées. La variation de ces reliefs crée des perceptions changeantes au fil des déplacements dans le territoire. La butte de Champagné-Saint-Hilaire vient casser cette homogénéité globale avec une altitude de 195 m permettant des vues lointaines ;

- La proximité de la vallée du Clain à environ 200 mètres de la zone d'implantation potentielle, et de la vallée de la Bouleure à 1.8 km, constitue des enjeux paysagers importants car elles abritent les principaux lieux de vie et génèrent des ambiances singulières ; il s'agira donc de vérifier la lisibilité de l'implantation depuis ces vallées.

- On retient que les lignes de crête les plus marquées sont celles orientées nord-ouest/sud-est ; il s'agira de s'appuyer autant que possible sur ces lignes de force pour guider l'implantation du projet (en prenant en compte les recommandations et contraintes des autres thématiques).

L'OCCUPATION DU SOL ET LA VÉGÉTATION

L'OCCUPATION DU SOL ET LA VÉGÉTATION À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

L'occupation du sol contribue fortement à l'organisation des paysages et à la perception de ces derniers. En effet, la végétation arborée forme des masses opaques (boisements) ou des lignes directrices (haies bocagères) dans le paysage ; les espaces agricoles sont marqués par l'évolution des cultures, pouvant créer une dynamique dans le paysage au fil des saisons (la perception des paysages environnants ne sera par exemple pas la même si le sol est nu ou si les maïs sont hauts et bloquent les vues) ; etc.

La base de données géographique CORINE Land Cover utilisée dans la carte suivante est produite dans le cadre du programme européen de coordination de l'information sur l'environnement CORINE. La taille minimale pour une unité est de 25 hectares et certains petits boisements, ou bourgs de surface réduite ne sont par exemple par pris en compte.

Cette carte, située à la page suivante, présente l'occupation du sol au niveau de l'aire d'étude éloignée. On observe sur cette dernière que **le territoire étudié présente une dominante agricole (en jaune sur la carte), et que de nombreux boisements (en vert) viennent ponctuer ces espaces cultivés comme la Forêt domaniale de Saint-Sauvent, le Bois des Coussières et le Bois Broussault. Ces boisements s'organisent également autour des vallées du Clain, de la Clouère et de la Bouleure comme les Bois de la Babinière ou de la Morcière**. Les zones urbaines (en rouge) les plus développées sont principalement situées au bord des vallées de la Vonne avec Vivonne ; de la Clouère avec Gençay et Saint-Maurice-la-Clouère, de la Charente avec Civray.

Parmi les boisements, on retrouve principalement des forêts de feuillus et quelques conifères ou forêts mélangées. Le type de boisement (feuillus ou conifères) va influencer la perception des paysages puisque les couleurs seront différentes, ainsi que l'état au fil des saisons (chute des feuilles pour les boisements de feuillus en hiver). Ces masses végétales forestières constituent des masques opaques bloquant les vues.

La majorité du territoire d'étude est donc couvert e paysages agricoles qui varient entre forêts, prairies et cultures céréalières. L'arbre s'y décline à travers de nombreuses variantes : isolé au milieu d'un champ, aligné sous forme de haies le long des routes et des parcelles, en bosquet ou boisement. Cette végétation oriente les perceptions sur les paysages alentours.



Photo 23 : Prairie permanente et haie bocagère



Photo 24 : Les brandes sont principalement des terres d'élevage



Photo 25 : Prairie et boisements





Photo 26 : De nombreuses fermes et hameaux ponctuent ces paysages agricoles

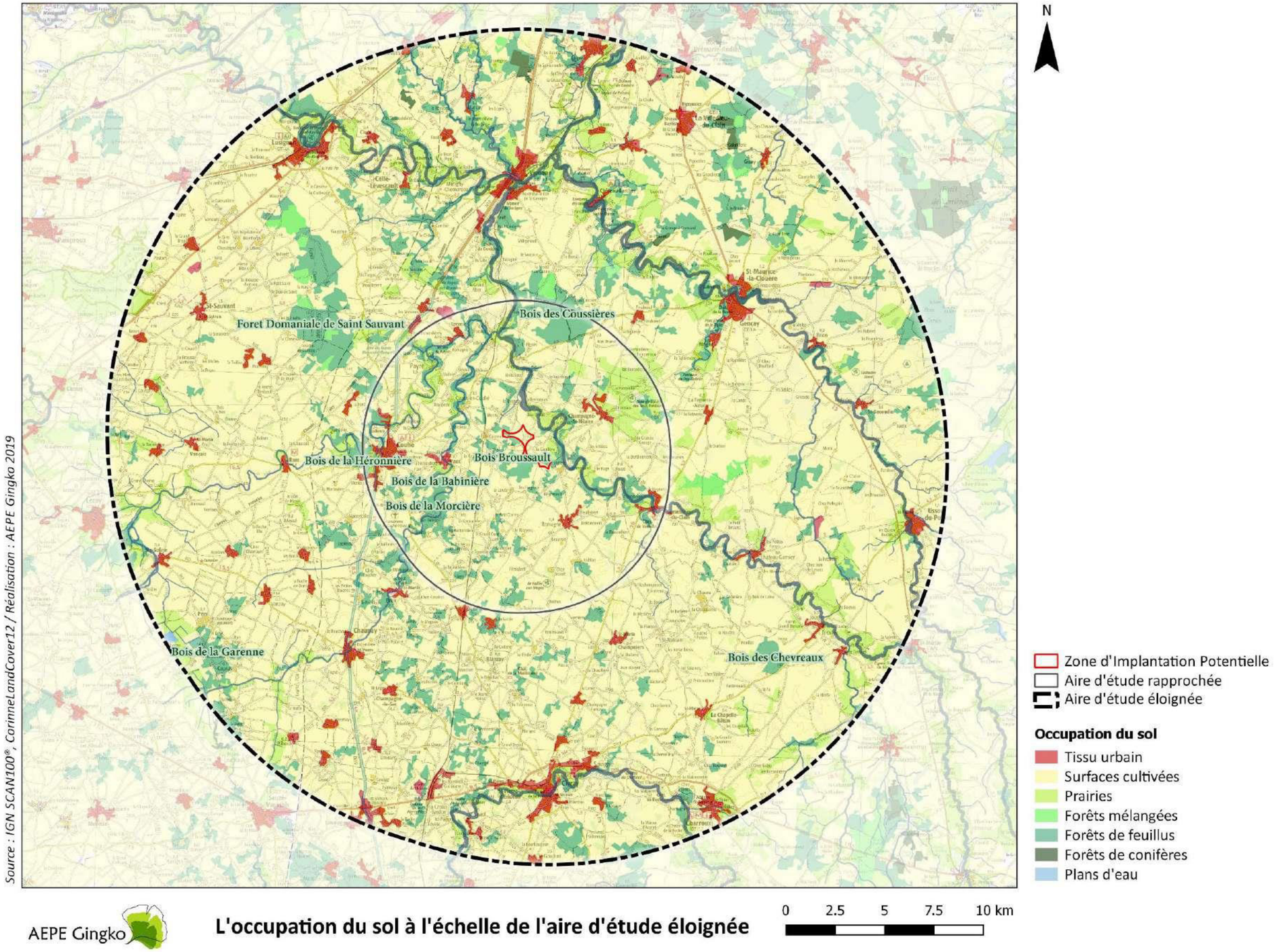

Carte 8 : L'occupation du sol à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'OCCUPATION DU SOL ET DE LA VÉGÉTATION À L'ÉCHELLE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET SES ABORDS

À cette échelle, la carte suivante met en évidence la forte présence de la végétation sur les abords de la zone d'implantation potentielle. À l'est, on observe des boisements longeant la vallée du Clain ; au sud un grand massif boisé (les Grands Bois) limite la zone d'implantation potentielle et la traverse ; à l'ouest, de nombreux petits bois occupent la plaine et rejoignent la vallée du Pontreau. Ces boisements et de nombreuses haies sont également visibles au nord-est de la zone d'implantation potentielle, elles vont conditionner les perceptions proches du projet.







Photo 27 : Les Grands Bois bordent la zone d'implantation potentielle et la traverse partiellement sur sa partie la plus à l'est







Photo 28 : La présence des haies et lisières boisées oriente le regard et filtre les perceptions

SENSIBILITÉS

Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles ; les terres rouges sont vouées essentiellement à l'élevage et aux grandes cultures. La présence de l'arbre est parfois prépondérante, cloisonnant les espaces et fermant les vues ; puis parfois inexistante à la faveur de très grandes parcelles ouvertes dont le maillage bocager n'est pas présent. Le projet éolien devra veiller à la préservation de ce maillage bocager et des structures arborées en place.

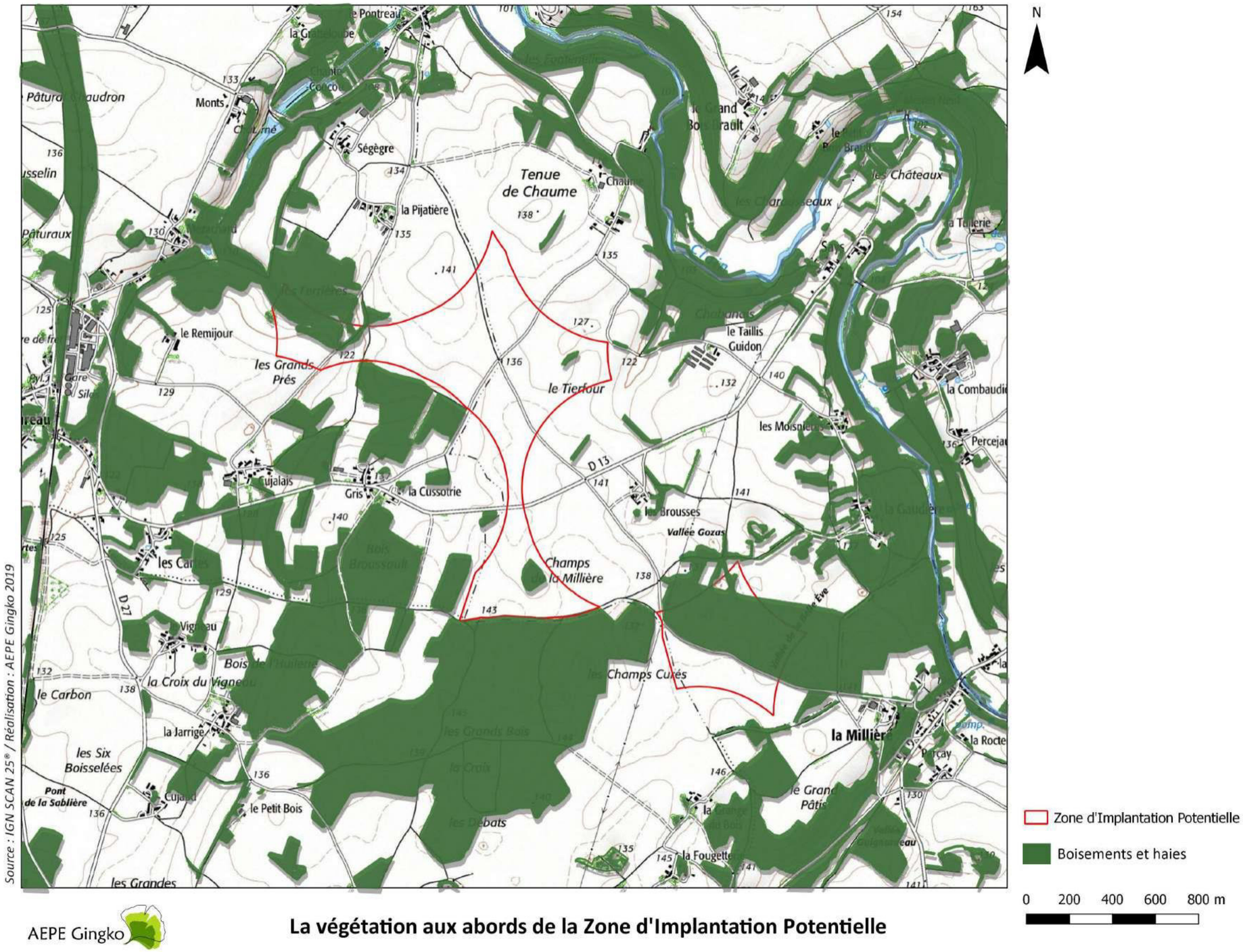

Carte 9 : La végétation aux abords de la zone d'implantation potentielle

LES STRUCTURES ANTHROPIQUES

LES LIEUX DE VIE

Les lieux de vie et d'habitats constituent les zones qui concentrent les populations et regroupent généralement les lieux d'animation d'un territoire et les principaux points de découverte des paysages. Ces bourgs, porteurs de nombreux enjeux, sont ainsi des éléments marqueurs du territoire dont l'étude du point de vue de la sensibilité paysagère est essentielle.

LES PRINCIPAUX PÔLES URBAINS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

À cette échelle, on remarque que les communes les plus peuplées se trouvent au nord de l'aire d'étude éloignée à proximité de Vivonne (4 510 habitants) et dans la grande couronne de l'agglomération de Poitiers ; la carte ci-après illustre ce fait et le tableau ci-contre résume les zones urbaines de plus de 1 500 habitants.

Les communes de **Vivonne** et **Lusignan** sont installées au bord de la vallée de la Vonne. Elles sont entourées d'un contexte boisé et éloignées d'au moins 12 km ce qui ne leur permet pas d'avoir de vues franches et dégagées en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

Les villes d'**Iteuil** (3 029 habitants) et de **La-Villedieu-du-Clain** (1 569 habitants) sont les plus éloignées et situées au nord à plus de 17 km. Leur sensibilité potentielle est considérée comme faible car leur éloignement ne permet pas de perception sur la zone de projet.

La ville de **Gençay** est la plus proche des communes les plus peuplées du territoire d'étude. La sensibilité de ce bourg est relative du fait de l'éloignement de plus de 12 km et de son environnement arboré lié à la proximité de la vallée du Clain. Les vues sur la Zone d'Implantation Potentielle seront donc anecdotiques et lointaines.

Civray est la commune la plus peuplée située à l'extrémité sud de la zone de projet. Sa situation au sein de la vallée de la Charente et son éloignement de 16.9 km ne soulèvent pas de sensibilité particulière pour ce lieu de vie.

Tableau 3 : Principales zones urbaines classées par le nombre d'habitants et sensibilité potentielle à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Commune	Population légale en 2020 *(Source : Insee)*	Éloignement vis-à-vis du périmètre immédiat (en km)	Aire d'étude	Sensibilité potentielle
Gencay	1 807	12,1	Éloignée	FAIBLE
Vivonne	4 510	12,8		
Civay	2 708	16,9		
Lusignan	2 680	17,5		
La Villedieu-du-Clain	1 569	17,7		
Iteuil	3 029	19,9		

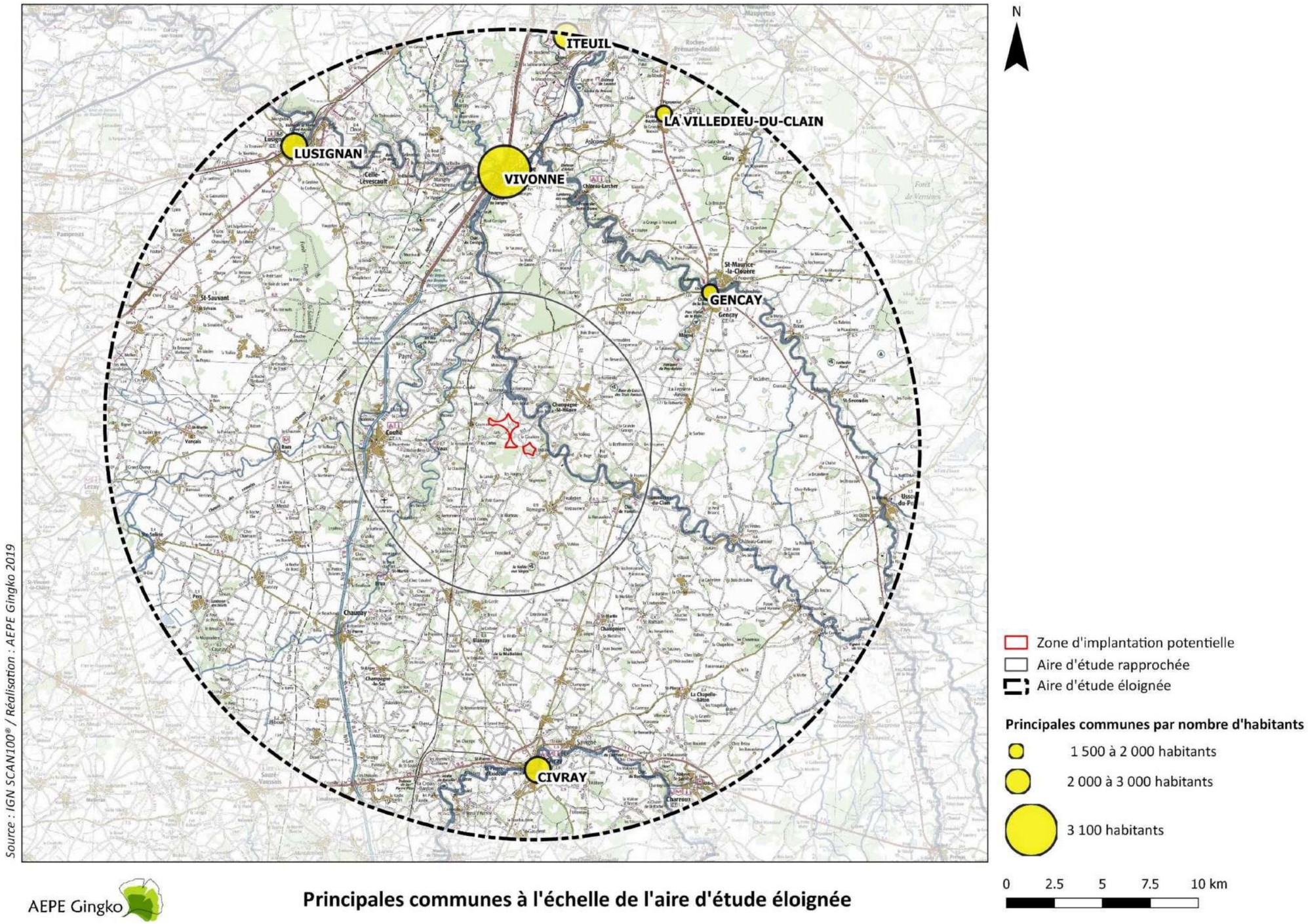

Carte 10 : Les principales communes à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

L'ANALYSE MULTICRITÈRE DES PRINCIPAUX BOURGS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Les bourgs situés à 10 km ou moins de la zone d'implantation potentielle ont été analysés individuellement pour évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

Cette analyse s'est effectuée à partir des critères suivants : éloignement vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, environnement immédiat, situation topographique et forme urbaine, risques d'inter-visibilité avec la silhouette des bourgs (présence de boisements autour de la ville, ouvertures visuelles, etc…).

La figure ci-dessous schématise les différents types de morphologie urbaine des bourgs. On trouve :

Des bourgs agglomérés, avec des habitations groupées ;

Des bourgs en étoile, avec un développement urbain en étoile à partir d'une centralité affirmée ;

Des villages-rue, développés le long d'un axe de circulation traversant.

Selon cette typologie, les perceptions depuis l'intérieur et la périphérie des zones urbanisées s'organisent différemment. Beaucoup de villages du territoire sont organisés selon un plan en étoile, autour d'une centralité forte qui est occupée par l'église. Les vues vers l'extérieur du bourg sont alors limitées par l'agglomération du bâti autour du centre, et les perceptions depuis les sorties sont très orientées selon les axes rayonnants.

Les implantations bâties sont également organisées en relation étroite avec leur socle géomorphologique d'accueil. Selon leur position par rapport à ce relief et leur orientation sur les pentes, les bourgs offrent plus ou moins d'opportunités de vues ouvertes sur les paysages environnants. On distingue des implantations urbaines en ligne de crête, à flanc de coteau ou bien en fond de vallon. Parmi eux, les bourgs localisés en point hauts ou à mi-pente en direction de la zone d'implantation potentielle sont ceux qui présentent globalement le plus de sensibilité paysagère potentielle.

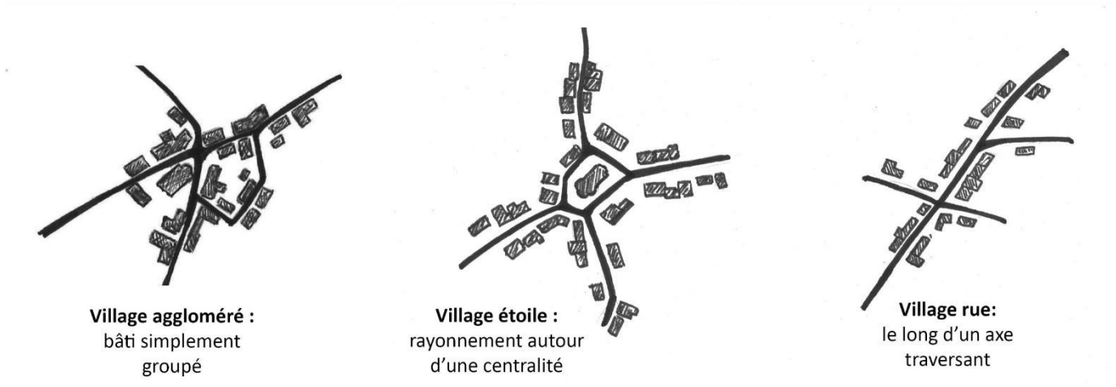

Figure 10 : Typologie des formes urbaines des bourgs (Source : AEPE-Gingko)

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-après et cartographiés à la page 34.

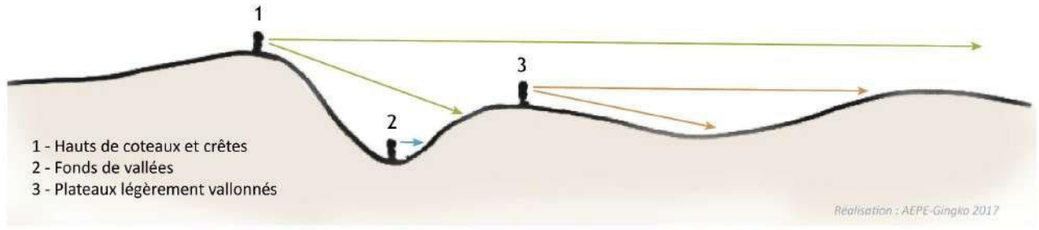

Figure 11 : Schéma des perceptions du territoire conditionnées selon la forme du relief

Les bourgs à sensibilité potentielle forte ou modérée à forte correspondent à des lieux de vie et d'habitat où plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez prégnante.

Les bourgs à sensibilité potentielle modérée ou modérée à faible correspondent à des lieux de vie et d'habitat où une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle mais de façon plus lointaine et moins prégnante dans le paysage du quotidien.

Les bourgs à sensibilité potentielle faible correspondent à des les lieux de vie et d'habitat où les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et/ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).

Lorsqu'un bourg fait l'objet d'une sensibilité forte, modérée à forte, modérée, modérée à faible celui-ci est ensuite analysé de façon détaillée. Certains d'entre eux peuvent présenter un risque de covisibilité, avec des vues de la silhouette du bourg orientées en direction de la zone d'implantation potentielle.

Tableau 4 : L'analyse multicritères des bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Commune	Population légale en 2013 *(Source : Insee)*	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Situation topographique	Forme urbaine	Environnement immédiat	Risque de visibilité significatif depuis le bourg	Risque d'inter-visibilité avec la silhouette du bourg	Sensibilité potentielle
Ceaux-en-Couhé (commune de Gençay)	1 733	1,8	Situation intermédiaire	Petit bourg groupé	Environnement très arboré lié aux boisements présents aux abord de la ligne de chemin de fer	Oui (depuis la rue principale aux abords de l'église)	Non	MODERE A FORTE
Romagne	867	2,4	Situation intermédiaire	Tissu urbain dense et groupé	Environnement très bocager avec petits bosquets et haies bordant les routes et les habitations	Oui (depuis les sorties de bourg au nord)	Non	MODERE
Vaux	801	2,7	Dans le creux de la vallée de la Bouleure et sur les rebords des coteaux	Tissu urbain construit de part et d'autre de la vallée	Environnement très arboré lié à la vallée de la Bouleure	Oui (depuis le cœur du bourg et les sorties de bourg à l'est)	Oui (depuis le chemin menant à la rivière et offrant une vue sur la silhouette du bourg)	MODERE A FORTE
Champagné-Saint-Hilaire	1 007	2,8	Situation topographique haute, bourg situé sur une colline culminant à 195 m	Petit bourg groupé, avec développements linéaires autour de hameaux à l'est du bourg historique et vers Fougeré à l'ouest	Environnement bocager fermant souvent les vues depuis les axes de circulation et autour des lieux habités	Oui (depuis sorties de bourg au sud et sur la ligne de crête)	Non	MODERE A FORTE
Anché	351	3,3	Dans le creux de la vallée du Clain	Petit bourg groupé	Environnement très arboré lié à la vallée du Clain	Oui (depuis la rue principale)	Non	MODERE A FORTE
Voulon	445	4,2	Situation en point bas dans le lit de la Dive et sur ses coteaux	Noyau urbain développé le long de la RD 27	Présence des vallées de la Dive et de La Bouleure qui réduisent les perceptions lointaines en raison du contexte très arboré	Non	Non	FAIBLE
Châtillon	240	4,5	Situation en point bas	Tissu urbain fractionné en trois noyaux dont le plus à l'ouest rejoint la commune de Couhé	Contexte très arboré lié à la vallée de la Dive	Non	Non	FAIBLE
Sommières-du-Clain	816	4,6	Bourg situé dans le creux de la vallée du Clain et de part et d'autre des rebords du plateau	Noyau ancien dense installé au creux de la vallée le long de la RD1 et développement périphérique de la commune sur les plateaux le long de la RD 4 et des routes locales	La vallée et les boisements limitent les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Depuis les rebords des coteaux habités des perceptions peuvent plus facilement être envisageables	Oui très ponctuelle depuis la périphérie nord du bourg	Non	FAIBLE A MODERE
Payré	1 023	4,6	Situation en point bas dans le lit de la Dive	Petit noyau urbain au creux de la vallée de la Dive	Contexte très arboré lié à la vallée de la Dive	Non	Non	FAIBLE
Couhé	1 825	5	Situation intermédiaire	Groupée et développée au bord de la vallée de la Dive et de la RN 10	Environnement bocager qui prédomine et présence à l'horizon de la ripisylve de la vallée de la Bouleure	Oui	Non	FAIBLE A MODERE

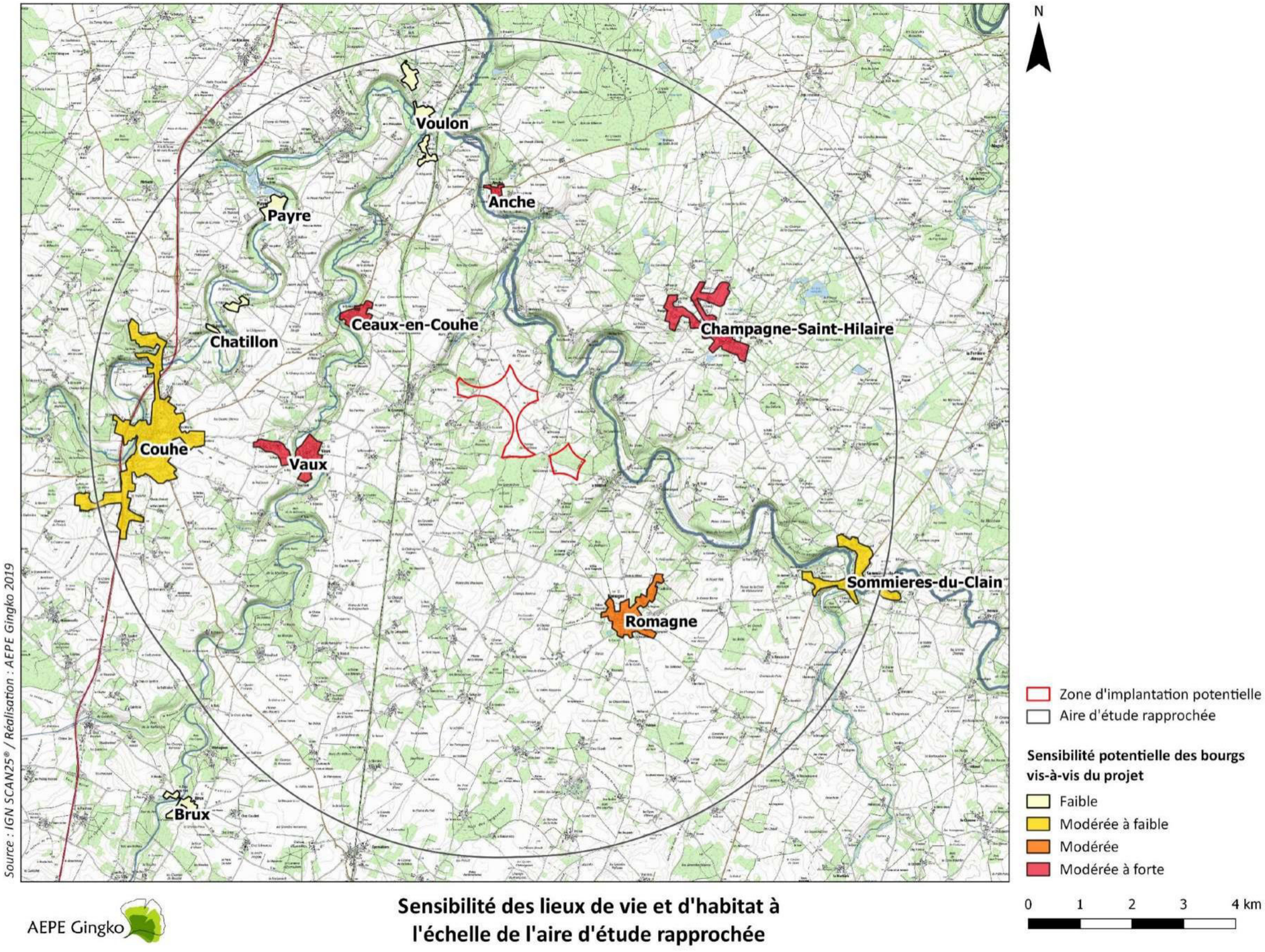

Carte 11 : La sensibilité des lieux de vie et d'habitat à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

LE BOURG DE CEAUX-EN-COUHÉ

Cette commune située à 1,8 km à l'ouest du site d'étude présente une **sensibilité potentielle modérée à forte** car la rue de l'église (RD2) est orientée en direction de la zone d'implantation potentielle et permet une possible perception sur celle-ci. Les autres points de sensibilité relevés sont situés au niveau des sorties de bourg à l'est. La forte présence de boisements et notamment ceux situés aux abords de la ligne de chemin de fer constituent néanmoins une barrière visuelle non négligeable.



Carte 12 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Ceaux-en-Couhé



Photo 29 : À proximité de l'église, la rue (RD2) est orientée en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 30 : Perception depuis les abords du cimetière. Les boisements de la ligne de chemin de fer créent un filtre visuel en direction de la zone d'implantation potentielle

LE BOURG DE ROMAGNE

Situé à 2,4 km au sud de la zone d'implantation potentielle, cette commune soulève **une sensibilité potentielle modérée** car les points de perceptions envisageables sont tous situés à l'extérieur du bourg. En effet, le caractère très groupé du contexte urbain ne permet pas d'ouverture visuelle lointaine. Par ailleurs, le contexte très bocager et boisé des paysages environnant la commune, filtre en grande partie les vues.



Carte 13 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Romagne

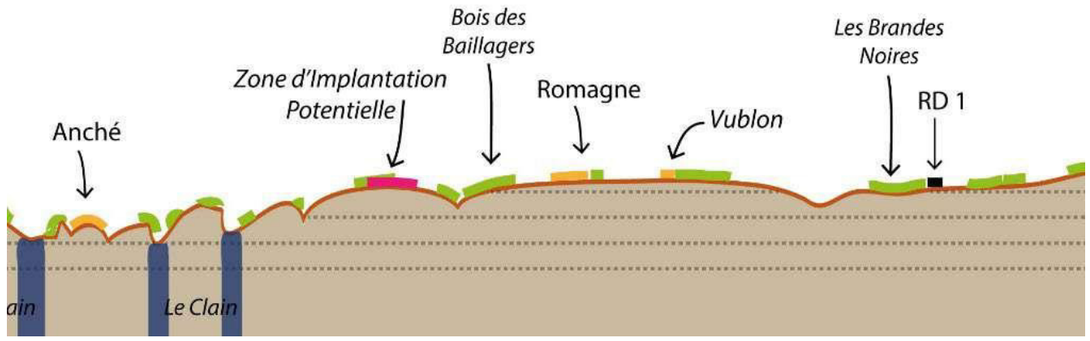

Figure 12 : Profil de terrain AA' - Romagne est entouré d'un contexte arboré marqué



Photo 31 : Le contexte bocager et le caractère très resserré du tissu urbain ne permettent pas de perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 32 : À la sortie nord-ouest du bourg de Romagne sur la RD 27, une vue dégagée est possible en direction de la zone d'implantation potentielle

LE BOURG DE VAUX

Située à 2,7 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, cette commune est installée de part et d'autre des rives de la Bouleure. Dans le creux de la vallée, au cœur de la commune aucune perception n'est relevée. Les points de sensibilité situés à l'ouest sont positionnés à flanc de coteau en position haute à la faveur d'une ouverture visuelle : au niveau de l'entrée de bourg depuis la RD 13 et depuis un chemin menant à la rivière avec une possible covisibilité avec la silhouette du clocher. À l'est, c'est sur le rebord du plateau, en sortant du contexte encaissé de la vallée, que des vues sont également envisageables. **La sensibilité potentielle est considérée comme modérée à forte.**

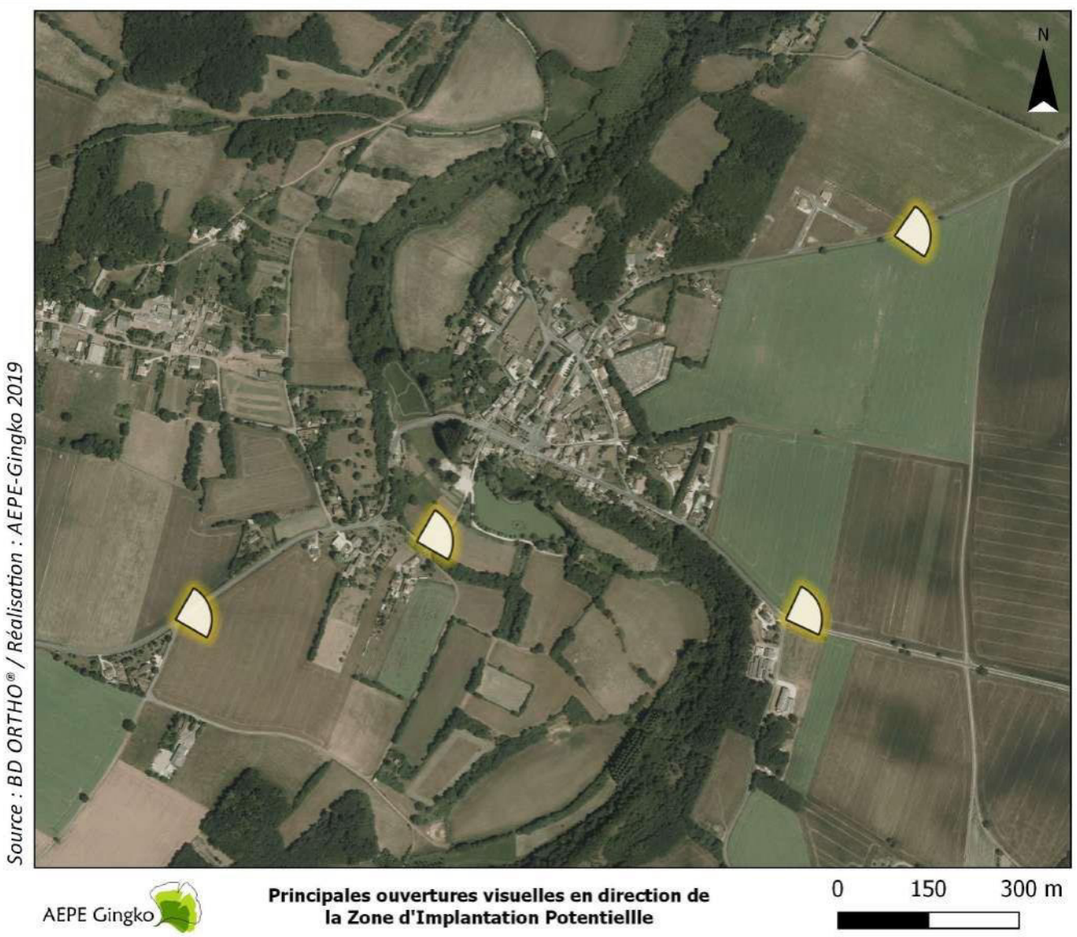

Carte 14 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Vaux

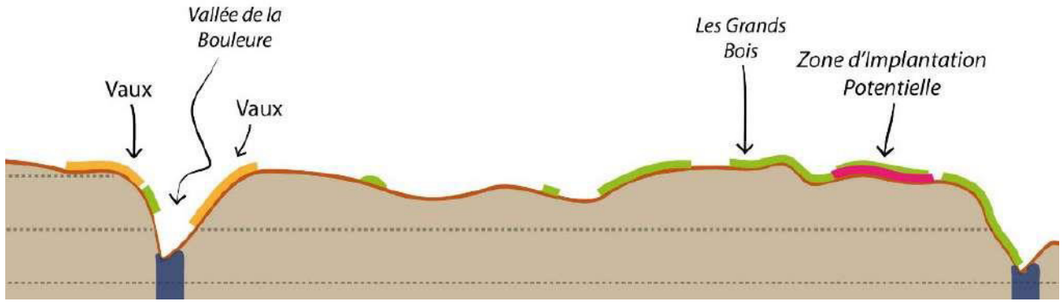

Figure 13 : Profil du terrain CC' - Vaux est situé sur les bords de la vallée de la Bouleure



Photo 33 : Une covisibilité avec la silhouette du bourg est potentiellement envisageable avec la zone d'implantation potentielle située derrière le relief de la vallée à 3,3 km



Photo 34 : Depuis la RD13 à l'entrée de bourg, une ouverture visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle est possible



Photo 35 : À la sortie de Vaux, sur le plateau, une perception en direction de la zone d'implantation potentielle est relevée

LE BOURG DE CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Ce bourg situé à 2,8 km au nord-ouest du site de projet présente une **sensibilité modérée à forte** car sa situation topographique dominante (195m d'altitude) permet des vues plongeantes principalement depuis ses sorties de bourg sud en direction de la zone d'implantation potentielle. Une perception depuis le bourg est relevée mais le caractère très bocager du paysage tend à filtrer les perceptions.

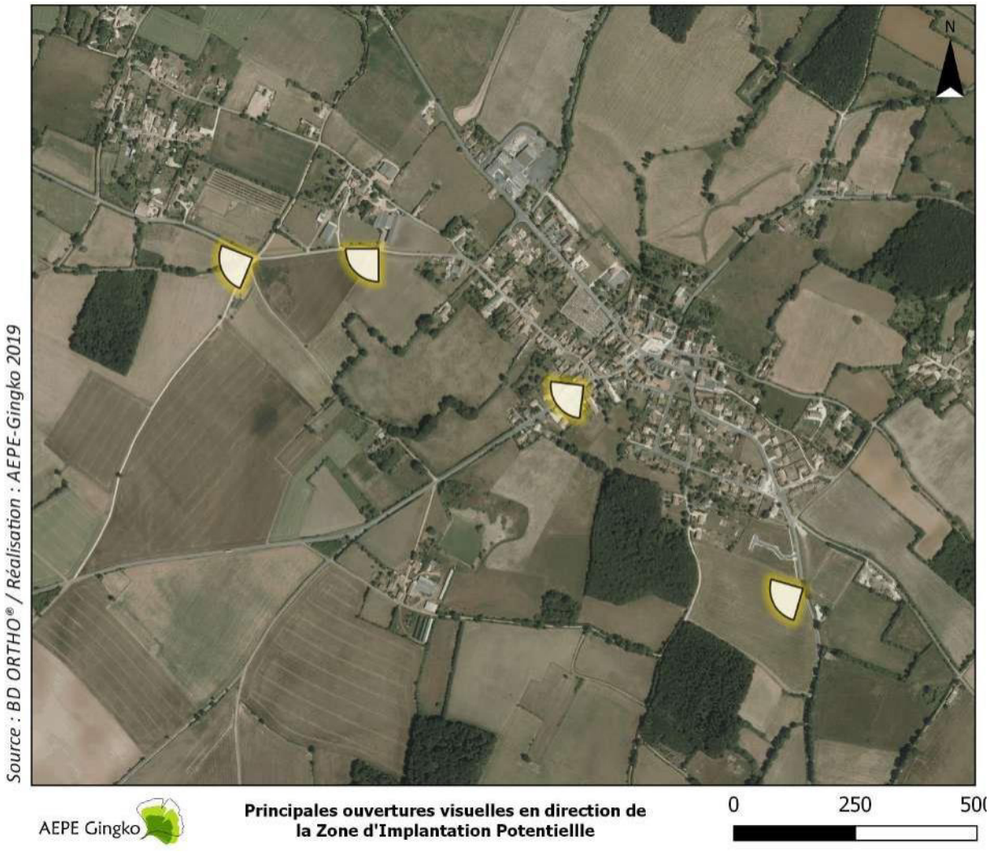

Carte 15 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Champagné-Saint-Hilaire





Photo 36 : Depuis le cœur du bourg les vues sont contraintes par la présence du contexte urbanisé

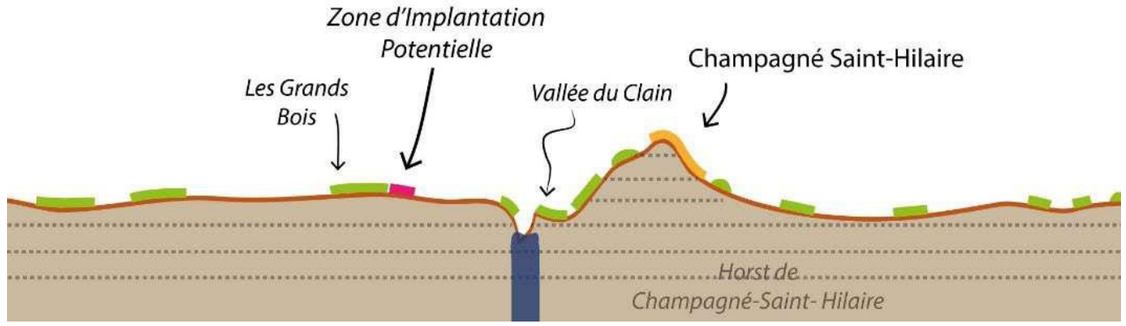

Figure 14 : Profil du terrain BB' - illustrant la position topographique haute du bourg de Champagné-Saint-Hilaire



Photo 37 : Depuis la route de Couhé orientée en direction de la zone d'implantation potentielle une perception en direction de la zone est possible, mais le caractère très arboré tend toutefois à filtrer les vues



Photo 38 : Depuis la RD 29, longeant la ligne de crête au sud du bourg, une vue plongeante est possible en direction de la zone d'implantation potentielle

LE BOURG D'ANCHE

La commune d'Anché est située dans le creux d'un méandre du Clain à environ 3 km au nord de la zone d'implantation potentielle. La présence d'une ripisylve dense et de relief de la vallée altèrent les perceptions sur la zone d'implantation potentielle. Toutefois, la rue principale du bourg est orientée en direction du projet et soulève des potentielles sensibilités. À l'est du bourg, et situé à flanc de coteau, une perception depuis les abords du Château d'Anché (patrimoine local non protégé et non visitable) est soulevée. À l'entrée ouest de la commune et en haut du coteau, de possibles perceptions sont également possibles. **La sensibilité potentielle de cette commune est considérée comme modérée à forte.**

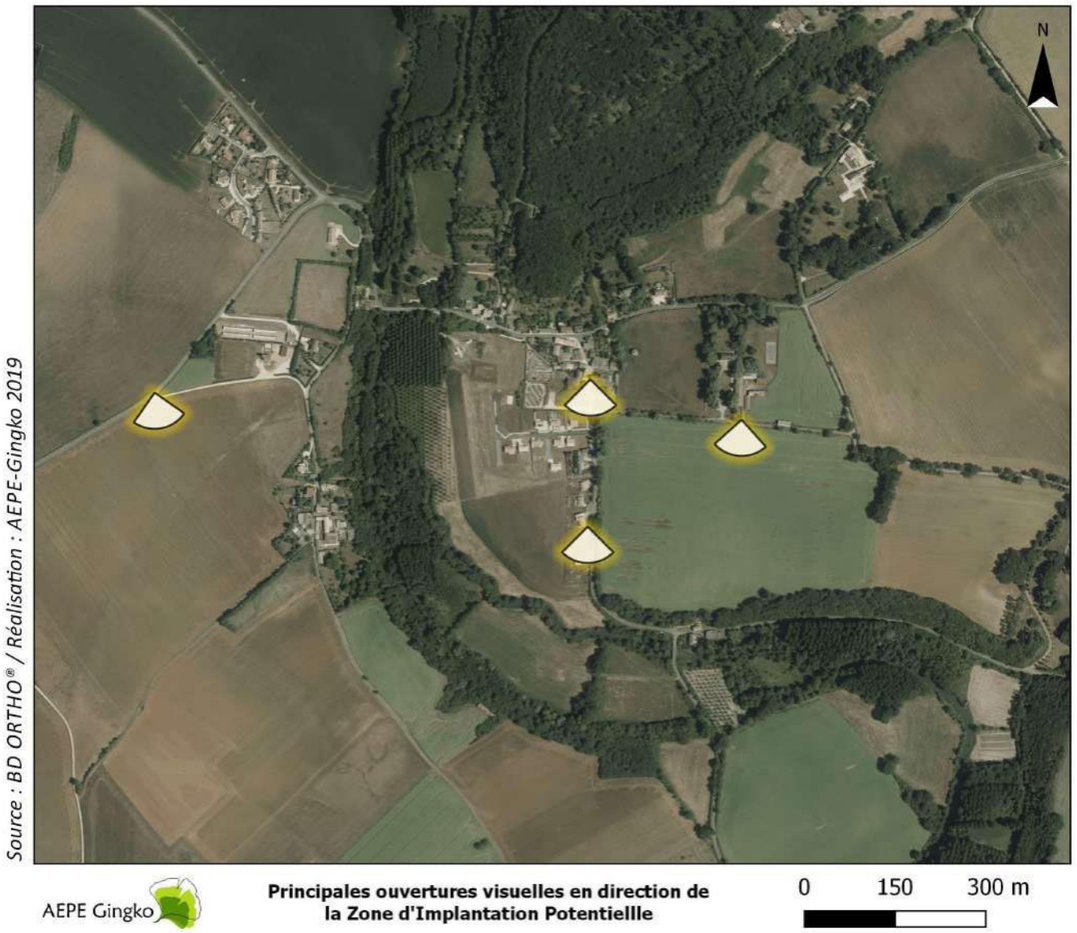

Carte 16 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Anché

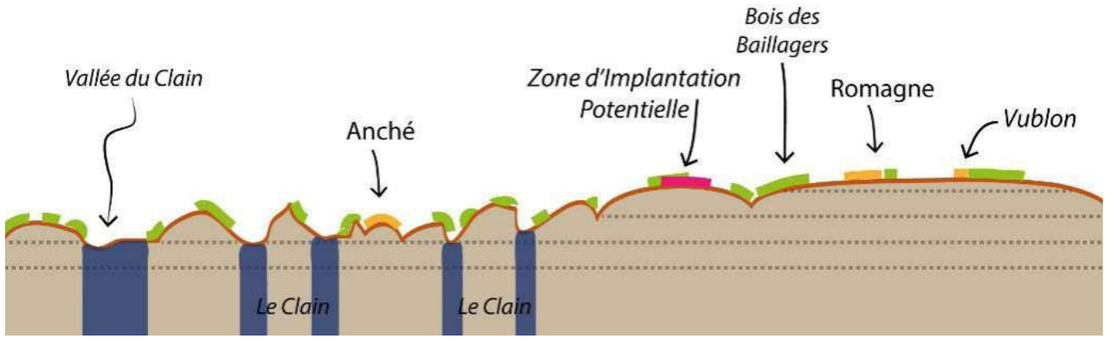

Figure 15 : Profil de terrain AA' - La commune d'Anché est située en contrebas au sein de la vallée du Clain



Photo 39 : La rue principale d'Anché est orientée en direction de la zone d'implantation potentielle et soulève un point de sensibilité



Photo 40 : À l'entrée ouest de la commune, l'ouverture du plateau permet une perception dégagée en direction de la zone d'implantation potentielle située derrière l'horizon boisé

LE BOURG DE SOMMIÈRES-DU-CLAIN

Sommières-du-Clain est situé au bord de la vallée du Clain à 4,6 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle. Le contexte très arboré de la ripisylve filtre en grande partie les perceptions sur la Zone d'Implantation Potentielle. Toutefois, à la faveur d'un plateau cultivé ou d'un point haut, des vues peuvent être possibles, comme depuis la RD1 à l'entrée sud du bourg ou depuis la périphérie nord du bourg. **La sensibilité potentielle du bourg est ainsi qualifiée de modérée à faible.**



Carte 17 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Sommières-du-Clain



Photo 41 : Depuis la RD1 à l'entrée sud-ouest de la commune une ouverture visuelle est possible



Photo 42 : Le relief de la vallée du Clain créé une barrière visuelle



Photo 43 : La végétation et le relief du coteau masquent les perceptions lointaines

LE BOURG DE COUHÉ

Cette commune est située à 5 km à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. La majorité des perceptions visuelles qu'elle soulève sont situées depuis ses périphéries et sorties de bourg situées à l'ouest, ce qui lui confère une **sensibilité modérée à faible.**



Carte 18 : Localisation des principaux points de sensibilité depuis Couhé





Photo 44 : Depuis le cœur du bourg de Couhé, les vues sont très contraintes par le tissu urbain et la végétation

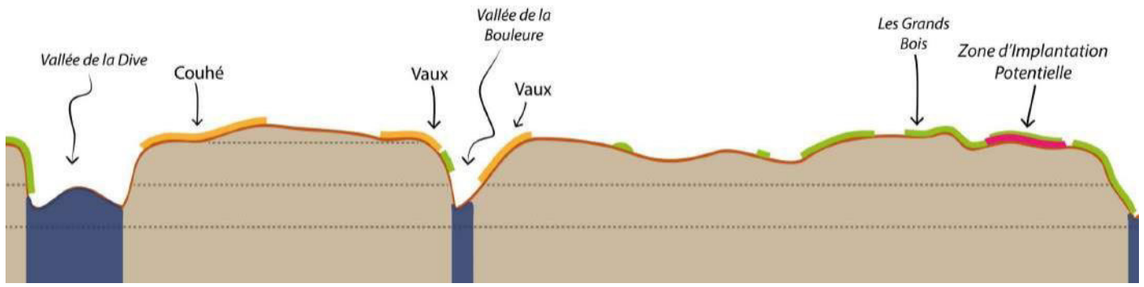

Figure 16 : Profil du terrain CC' - Couhé est situé sur un plateau et distante de 5 km de la zone d'implantation potentielle



Photo 45 : Depuis la sortie de la commune, au sud, au niveau du stade, une percée visuelle est possible en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 46 : À la sortie est de la commune, une vue filtrée en direction de la zone d'implantation potentielle est observée

LES HAMEAUX PROCHES

De la même façon que pour les bourgs à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les lieux-dits situés à proximité de la zone d'implantation potentielle sont étudiés et différents critères permettent de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis du projet : distance, situation topographique (le hameau est-il localisé sur un versant orienté en direction de la zone d'implantation potentielle ?), forme du hameau et présence ou non d'ouvertures visuelles (le bâti agricole bloque-t-il le regard au premier plan ?...). Ainsi, plusieurs secteurs de sensibilité potentielle sont identifiés (cf. carte et tableau ci-après).

De nombreux hameaux bordent la zone d'implantation potentielle. Le contexte très arboré et bocager ajouté au relief parfois très marqué des vallées jouent un rôle essentiel dans les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle. Ainsi, celles-ci peuvent parfois être très franches à l'occasion d'un dégagement visuel ou parfois totalement occultées en front boisé.







Photo 47 : Le contexte très arboré lié aux vallées du Clain et de Montreau pose un masque visuel opaque, mais la hauteur du coteau peut permettre des vues en direction de la zone d'implantation potentielle (Par exemple : hameaux de Parcejaud, de Monts et la Combaudière)



Photo 48 : Les dégagements visuels à la faveur d'un champ cultivé permettent des vues totales en direction de la zone d'implantation potentielle (Par exemple : hameaux de Chaume et la Pijatière)



Photo 49 : Une partie du hameau de la Millière est installé au bord du Clain. Ici les vues sont totalement fermées en direction de la zone d'implantation potentielle





Photo 50 : Le contexte bocager occulte parfois totalement les vues (Par exemple : Sortie de hameau de Says et abords du hameau des Monts)

Tableau 5 : L'analyse des sensibilités potentielles des hameaux à proximité de la zone d'implantation potentielle

Hameaux proches (Nom de commune)	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiate, …)	Direction du projet	Sensibilité potentielle
La Pijatière (commune de Ceaux-en-Couhé / Valence-en-Poitou)	0,5	La proximité de la zone d'implantation potentielle à ce hameau lui confère des vues franches sur celle-ci malgré la présence de quelques haies qui filtrent très ponctuellement les perceptions	Projet situé au sud-est	FORTE
La Millière (commune de Romagne)	0,5	Le hameau est principalement développé autour de la RD 37 situé dans le creux de la vallée Guignardeau, ainsi les habitations situées au bord de cet axe ont peu de perceptions en direction zone d'implantation potentielle. Depuis les habitations situées à flanc de coteaux des vues franches sont toutefois possibles	Projet situé à l'ouest	
Chaume (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,5	Ce lieu de vie est situé sur le même plateau que la zone d'implantation potentielle. Même si des haies sont présentes autour des habitations, depuis les abords de cette exploitation agricole, des vues franches seront possibles	Projet situé au sud	
La Cussotrie (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,5	Percées visuelles possibles depuis le cœur du hameau en direction de la zone d'implantation potentielle	Projet situé au nord-est	
Le Remijour (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,5	La proximité de ce lieu de vie à la zone d'implantation potentielle lui confère des vues franches sur celle-ci malgré le contexte arboré environnant la maison d'habitation	Projet situé à l'est	
Mézachard (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,5	Situé sur le coteau de la vallée du Pontreau, les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont contraintes par des masses boisées	Projet situé au sud-est	MODEREE
Le Taillis Guidon (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,5	La proximité de ce lieu de vie à la zone d'implantation potentielle lui confère des vues franches sur celle-ci.	Projet situé à l'ouest et au sud	FORTE
Les Brousses (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,5	La proximité de ce lieu de vie à la zone d'implantation potentielle lui confère des vues franches sur celle-ci malgré le contexte arboré environnant la maison d'habitation	Projet situé au nord et au sud	
Cujalais (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,5	Malgré un contexte arboré dense, des percées visuelles en direction zone d'implantation potentielle sont possibles	Projet situé au nord-est	MODEREE
La Grange du Bois (commune de Vaux/ Valence-en-Poitou)	0,5	Contexte arboré présent autour du hameau mais la proximité de la zone d'implantation potentielle implique des perceptions possibles depuis les abords des habitations	Projet situé au nord	FORTE
La Gaudière (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,5	Hameau situé au sein d'un environnement très végétalisé lié à la vallée du Clain. La proximité à la zone d'implantation potentielle peut toutefois induire des perceptions très franches à la faveur d'une ouverture visuelle	Projet situé à l'ouest	MODEREE
Ségègre (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou	0,6	Les lisières arborées de ce hameau sont bien fournies. Toutefois, depuis des habitations situées en périphérie et non bordées d'arbres, des vues franches sont possibles	Projet situé au sud-est	FORTE
Les Moisnières (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,7	Hameau situé au sein d'un environnement très végétalisé lié à la vallée du Clain. La proximité à la zone d'implantation potentielle peut toutefois induire des perceptions très franches à la faveur d'une ouverture visuelle	Projet situé à l'ouest	MODEREE
Monts (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,7	Situé sur le coteau de la vallée du Pontreau, les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont contraintes par des masses boisées	Projet situé au sud-est	
La Fougetterie (commune de Vaux/ Valence-en-Poitou)	0,7	Contexte arboré présent autour du hameau mais la proximité de la zone d'implantation potentielle implique des perceptions possibles depuis les abords des habitations	Projet situé au nord	FORTE
La Baudonnière (commune de Romagne)	0,7	Hameau situé en contrebas dans la vallée du Clain. Le coteau boisé en direction de la zone d'implantation potentielle occulte en grande partie les perceptions	Projet situé au nord-ouest	FAIBLE A MODEREE
Le Pontreau (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,8	Hameau situé en contrebas au sein du vallon de Pontreau. Le contexte très végétalisé occulte la plupart des perceptions sur la zone d'implantation potentielle.	Projet situé au sud	FAIBLE A MODEREE
Les Cartes (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,9	Contexte arboré présent autour du hameau mais la proximité de la zone d'implantation potentielle implique des perceptions possibles depuis les abords des habitations	Projet situé à l'est	MODEREE
Le Coureau (commune de Ceaux-en-Couhé/ Valence-en-Poitou)	0,9	Forte densité arborée ne permettant pas de percée visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle	Projet situé à l'ouest	FAIBLE

Hameaux proches (Nom de commune)	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Contexte paysager (situation topographique, environnement immédiate, …)	Direction du projet	Sensibilité potentielle
Villemonnay (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	0,9	Hameau construit au bord du Clain et sur le coteau orienté en direction de la zone d'implantation potentielle. Des vues franches peuvent être envisageables	Projet situé au sud	FORTE
Says (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	1	Le contexte très arboré tend à atténuer les vues, mais la situation topographique basse du hameau peut engager un effet de surplomb du projet éolien sur ce lieu de vie	Projet situé au sud-ouest	MODEREE A FORTE
La Jarrige (commune de Vaux/ Valence-en-Poitou)	1	La proximité du Bois des Huileries occulte les vues rapprochées	Projet situé au nord-est	FAIBLE A MODEREE
Percejaud (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	1,1	Hameau surplombant la vallée du Clain et la zone d'implantation potentielle. Contexte arboré dense mais possible vues en direction de la zone d'implantation potentielle	Projet situé à l'ouest	FORTE
Le Vigneau (commune de Vaux/ Valence-en-Poitou	1,1	Contexte arboré présent autour du hameau mais la proximité de la zone d'implantation potentielle implique des perceptions possibles depuis les abords des habitations	Projet situé à l'est	MODEREE
La Combaudière (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	1,1	Hameau surplombant la vallée du Clain et la zone d'implantation potentielle. Contexte arboré dense mais possible vues en direction de la zone d'implantation potentielle	Projet situé à l'ouest	FORTE
Le Grand Bois Brault (commune de Champagné-Saint-Hilaire)	1,2	Hameau surplombant la vallée du Clain et la zone d'implantation potentielle. Contexte arboré dense mais possible vues en direction de la zone d'implantation potentielle	Projet situé au sud	
Cujaud (commune de Vaux/ Valence-en-Poitou)	1,5	Contexte arboré présent autour du hameau mais la proximité de zone d'implantation potentielle implique des perceptions possibles depuis les abords des habitations	Projet situé au nord-est	MODEREE

SENSIBILITÉS

L'étude du contexte paysager des principaux lieux de vie et d'habitat permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de l'implantation éventuelle d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle. Ressortent ainsi :

Avec une sensibilité potentielle forte :

- Les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : la Pijatière, Cussoterie, Remijour, Ségègre ; sur la commune de Romagne : la Millière, ; sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire : Chaume, Taillis Guidon, les Brousses, Villemonnay, Percejaud ; sur la commune de Vaux : La Grange du Bois, la Fougetterie.

Avec une sensibilité potentielle modérée à forte :

- Les bourgs de Ceaux-en-Couhé, Vaux, Champagné-Saint-Hilaire et Anché et le hameau de Says sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire.

Avec une sensibilité potentielle modérée :

- Les bourgs de Romagne et de Couhé et les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : Mézachard, Cujalais, Monts, les Cartes ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : la Gaudière, les Moisnières.

Avec une sensibilité potentielle modérée à faible :

- Le bourg de Sommières-du-Clain et les hameaux sur la commune de Romagne : La Baudonnière ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : le Pontreau ; sur la commune de Vaux : la Jarrige.

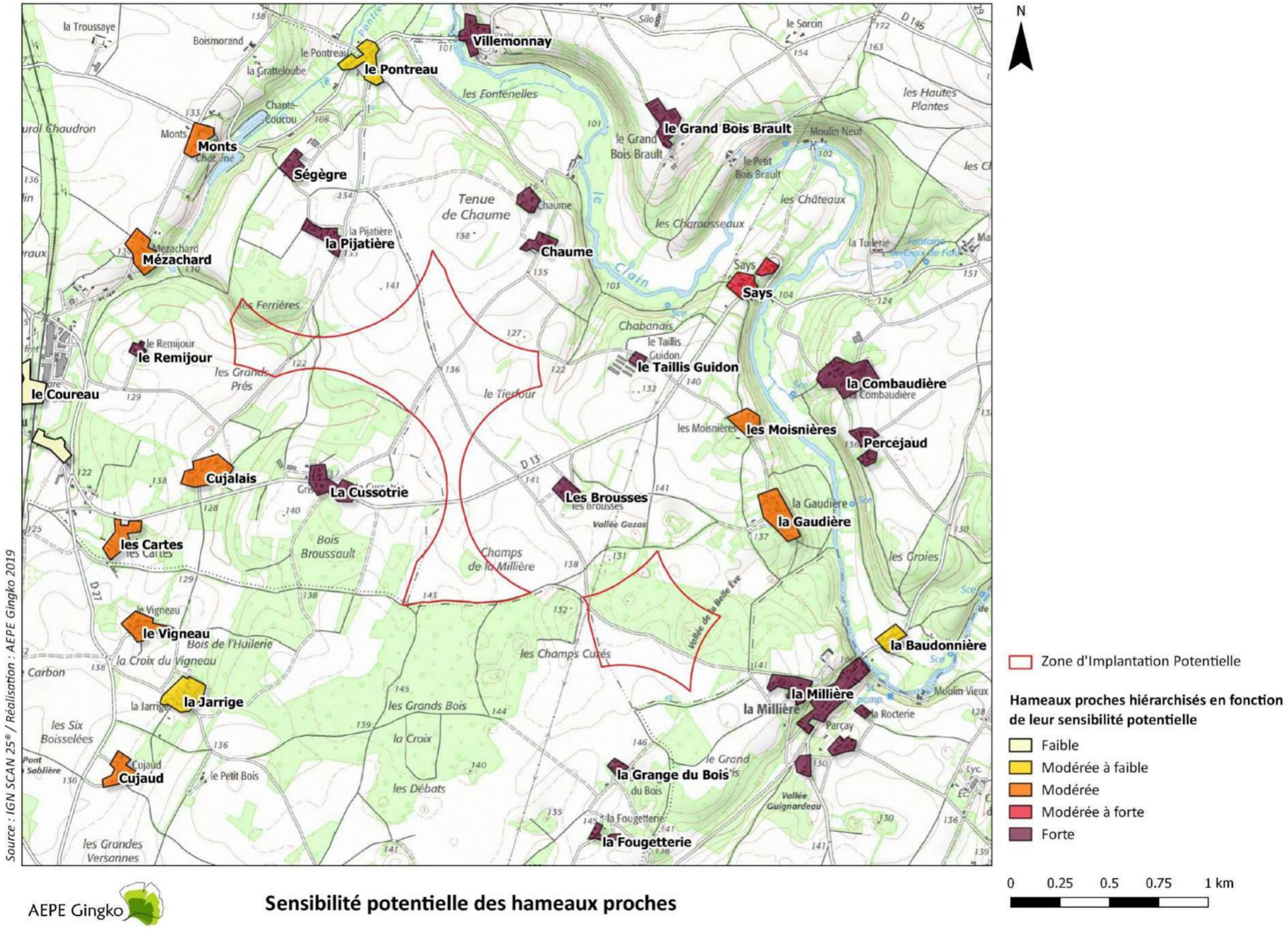

Carte 19 : La sensibilité potentielle des hameaux proches

LES AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication constituent des composantes organisant les territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières visuelles et physiques, etc…, ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

LES AXES MAJEURS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Comme le montre la carte ci-après, quatre axes majeurs traversent l'aire d'étude éloignée : la route nationale RN10 reliant Poitiers à Angoulême, et les routes départementales RD 741, RD 150 et RD 948.

L'AXE RELIANT POITIERS À ANGOULÊME : RN10

Cet axe en 2x2 voies relie Poitiers à Bordeaux en passant par Angoulême. Il traverse l'aire d'étude éloignée et passe à environ 5 km à l'ouest de la zone d'implantation potentielle, avec un trafic routier majeur (entre 14 405 et 21 585 véhicules / jour en 2013 selon les tronçons considérés au sein de l'aire d'étude éloignée[1]).

La route longe pour partie les vallées de la Dive et de la Bouleure et traverse des paysages vallonnés et bocagers. Par ailleurs, la route est très souvent bordée de plantations qui empêchent le regard d'aller au-delà de cette végétation présente au premier plan. Ainsi, la sensibilité de la route est **globalement faible et ponctuellement modérée** car à la faveur d'une ouverture des haies, des perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont possibles. Ces percées visuelles sont indiquées sur la carte ci-après, elles sont situées aux abords de Couhé et plus au nord vers les villages des Minières et de Peu de Tay.



Photo 51 : Sur la RN10, au nord de Couhé, à la faveur d'une ouverture de la haie une perception à environ 6 km de la zone d'implantation potentielle est possible (Source : image : Google Street View)



Photo 52 : Sur la RN 10 au nord de Vivonne, la plantation du terre-plein central ne permet pas de voir loin en direction de la zone d'implantation potentielle (Source : image : Google Street View)



Photo 53 : Depuis la RN 10, ouverture du terre-plein central et perception lointaine en direction de la zone d'implantation potentielle située à environ 9.5 km (Source : image : Google Street View)

[1] Recensement de la circulation sur les routes de la Vienne, Direction des routes, Conseil Général de la Vienne, 2013

LES ROUTES DÉPARTEMENTALES : RD741, RD150 ET RD948

Ces axes sont situés respectivement à l'est, à l'ouest et au sud. Leur éloignement à la zone d'implantation potentielle entre 12 km et 16 km, ne leur confère pas de perception majeure sur celle-ci. Le territoire est en effet très traversé par différentes vallées qui sont accompagnées de leur ripisylve mais également par le bocage très présent qui contraint les vues proches et éloignées depuis ces axes en direction de la zone d'implantation potentielle. Ainsi, **la sensibilité des RD 741, RD 150 et RD 948 est considérée comme faible.**



Photo 54 : Depuis les abords de la RD 948 près de Saint- Pierre-d'Exideuil, même si des dégagements visuels sont possibles, l'éloignement de zone d'implantation potentielle à 17 km et la présence de boisements à l'horizon ne permettent pas de percevoir la zone d'implantation potentielle (Source : image : Google Street View)



Photo 55 : La RD 150 traverse parfois de vastes plateaux ouverts, toutefois son éloignement n'offre pas de vues prégnantes sur la zone d'implantation potentielle située à environ 17 km (Source : image : Google Street View)



Photo 56 : Depuis la RD 741 au sud de Gençay, malgré des paysages ouverts en bordure de route, l'éloignement de 14 km et les boisements à l'horizon ne permettent pas d'avoir des perceptions franches sur la zone d'implantation potentielle (Source image : Google Street View)

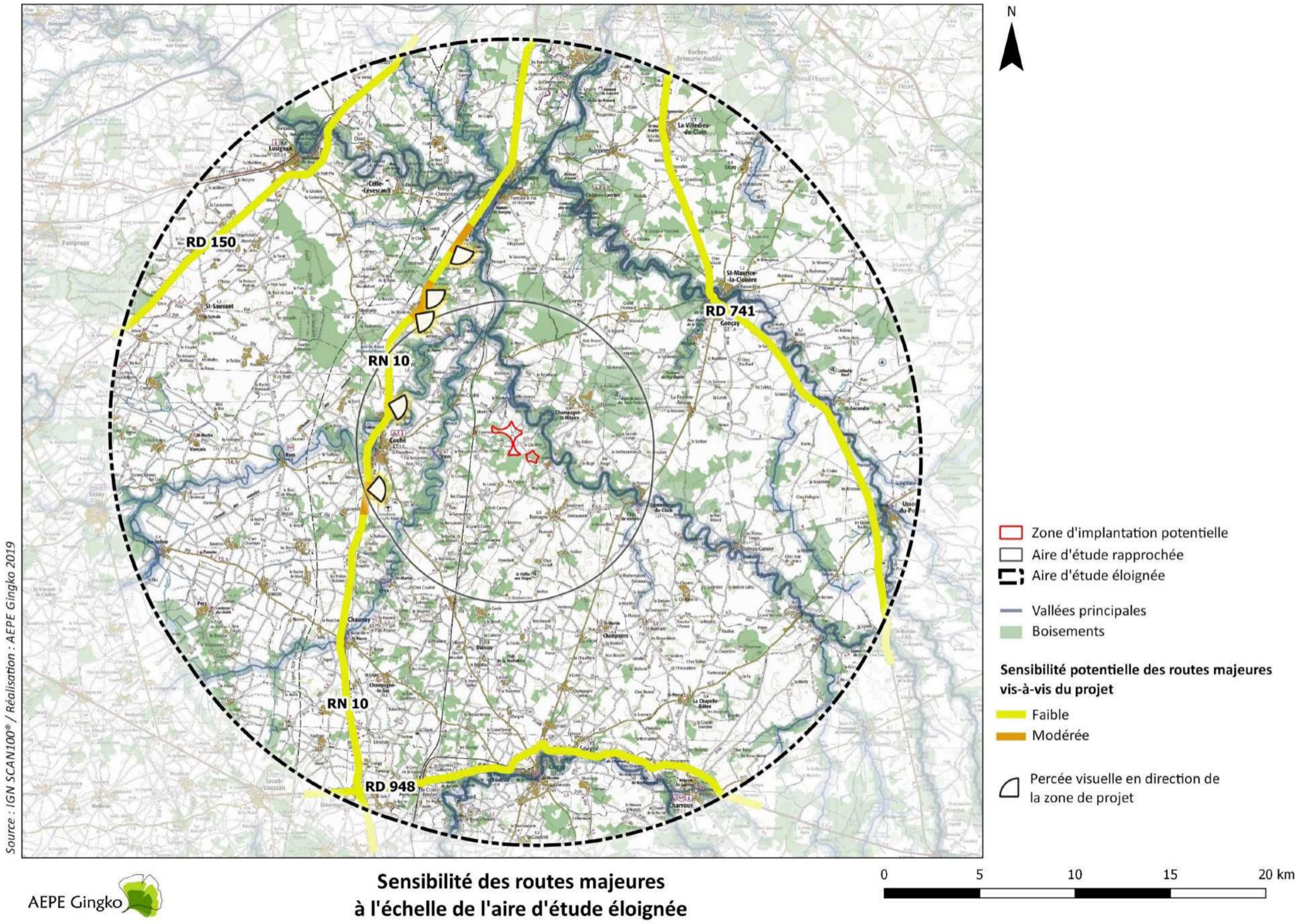

Carte 20 : La sensibilité des routes majeures à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

LES AXES STRUCTURANTS À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

À cette échelle, une analyse détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère potentielle, en prenant en compte un ensemble de critères paysagers : orientation vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle, composition des abords, situation topographique, présence d'ouvertures visuelles, etc. Le tableau et la carte ci-après présentent les résultats de cette étude.

D'une façon générale, les niveaux de sensibilité paysagère potentielle doivent être nuancés dans la mesure où les axes routiers sont le plus souvent bordés par un maillage bocager arbustif et arboré filtrant, voire bloquant, le regard. C'est avant tout à proximité de la zone d'implantation potentielle que se retrouvent les principaux points de sensibilité.



Photo 57 : Depuis la RD 2, les paysages ouverts à la sortie nord-ouest de Couhé permettent d'avoir des perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle

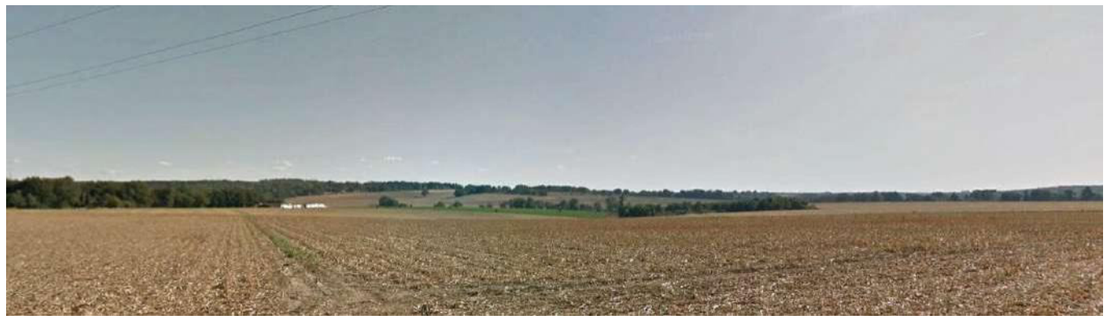

Photo 58 : Ouverture visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle depuis la RD 2 au niveau du hameau du Plessis



Photo 59 : Le motif végétal créé ponctuellement des écrans visuels totalement occultant sur certains tronçons de la RD1







Photo 60 : La variation des abords plantés ou non de la RD13 conditionne les vues vers la zone d'implantation potentielle

Tableau 6 : L'analyse multicritères des axes de communication à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

Axe routier	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Orientation par rapport au projet	Contexte paysager : situation topographique, composition des abords, présence d'ouvertures visuelles Potentielle	Sensibilité potentielle		
Axes structurants						
RD2	2,3	Axe orienté sud-ouest / nord-est permettant des vues semi rapprochées frontales et latérales	La variation des motifs paysagers permet parfois des vues très ouvertes comme à la sortie nord-ouest de Couhé et parfois des vues refermées lors des traversées des vallées de la Bouleure et du Clain. Ainsi, la sensibilité potentielle varie de modérée à faible selon les paysages.	FAIBLE	A	MODEREE
RD1	5,1	Axe orienté sud-ouest / nord-est permettant des vues semi rapprochées latérales	Des perceptions sur la zone d'implantation potentielle sont possibles depuis certains tronçons dégagés. La présence de la vallée du Clain et ses boisements associés constituent une barrière visuelle franche depuis les alentours de Sommières-du-Clain. Par ailleurs, le bocage filtre beaucoup les perceptions.	FAIBLE	A	MODEREE
RD7	6	Axe orienté nord-sud permettant des vues semi rapprochées latérales	Des perceptions sur la zone d'implantation potentielle sont possibles depuis certains tronçons dégagés. La présence de la vallée de la Bouleure et ses boisements associés constituent une barrière visuelle franche.	FAIBLE	A	MODEREE
RN10	5,5	Axe orienté nord-sur permettant des vues partielles et latérales	La route longe pour partie les vallées de la Dive et de la Bouleure et traverse des paysages vallonnés et bocagers. Par ailleurs, la route est très souvent bordée de plantations qui empêchent le regard d'aller au-delà de cette végétation présente au premier plan. Ainsi, la sensibilité de la route est globalement faible et ponctuellement modérée car à la faveur d'une ouverture des haies, des perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont possibles.	FAIBLE	A	MODEREE
Axes secondaires						
Routes locales aux abords directs de la Zone d'Implantation Potentielle	0	Vues latérales et frontales	Diverses routes traversent la zone d'implantation potentielle et desservent les lieux dits proches. Depuis ces axes situés au sein d'un paysage de plateaux cultivés ouverts les vues seront potentiellement franches. Au cœur des boisements et de la vallée du Clain, les perceptions sont très contraintes. Ainsi, la sensibilité potentielle varie de forte à faible selon les routes.	FAIBLE	A	FORTE
RD 13 Entre Vaux et Champagné-Saint-Hilaire	0	Axe orienté est-ouest permettant des vues rapprochées frontales	Cet axe traverse la zone d'implantation potentielle et permet des perceptions très franches sur celle-ci. À l'ouest, la présence des boisements aux abords du lieu-dit du Coureau filtre les vues mais depuis la sortie de bourg de Vaux des perceptions sont toutefois possibles. Depuis le sud de Champagné-Saint-Hilaire, des points de vue dominant la zone d'implantation potentielle sont possibles et engendrent des perceptions frontales potentielles depuis la route. Les paysages de la vallée du Clain et ses boisements tendent à occulter les vues	FAIBLE	A	FORTE
RD 37 Entre Champagné-Saint-Hilaire, la Millière et Epanvilliers	0,6	Axe orienté nord-ouest / sud-est permettant des vues rapprochées frontales et latérales	Depuis le sud de Champagné-Saint-Hilaire, des points de vue dominant la zone d'implantation potentielle sont possibles et engendrent des perceptions frontales potentielles depuis la route. Les paysages de la vallée du Clain et ses boisements tendent à occulter les vues.	FAIBLE	A	FORTE
RD 146 Entre Champagné-Saint-Hilaire et Ceaux-en-Couhé	1	Axe orienté est-ouest permettant des vues rapprochées latérales	À l'ouest de Champagné-Saint-Hilaire, des perceptions sont potentiellement envisageables au-dessus de la vallée du Clain et ses boisements car la route domine. Au niveau de la confluence entre la vallée du Clain et la vallée du Pontreau, les vues sont très filtrées et le caractère enclavé de la route ne permet pas de vue franche en direction de la zone d'implantation potentielle. À l'est de Ceaux-en-Couhé, des perceptions frontales depuis la route qui surplombe la vallée du Pontreau sont possibles.	FAIBLE	A	FORTE
RD 27 Entre Romagne et Ceaux-en-Couhé	1 ?6	Axe orienté nord-ouest / sud est permettant des vues rapprochées frontales et latérales	Depuis la sortie de Romagne, des vues frontales en direction de la zone d'implantation potentielle sont possibles et soulèvent une sensibilité forte. Globalement, sur l'ensemble du tracé les perceptions sont filtrées par le bocage et les boisements, toutefois la proximité de la zone d'implantation potentielle implique des perceptions franches.	FAIBLE	A	FORTE
RD 158 Entre Vaux et la Romagne	2 ?2	Axe orienté nord-ouest / sud-est permettant des vues rapprochées latérales	La présence des boisements tend à filtrer les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle. Toutefois à la faveur d'une ouverture paysagère, des vues potentielles sont relevées en direction de la zone.	FAIBLE	A	MODEREE
RD 29 Entre Anché et Champagné-Saint-Hilaire	2 ?6	Axe orienté est-ouest permettant des vues rapprochées latérales	Malgré un contexte bocager très développé et des boisements, la route permet des perceptions ponctuelles sur la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE	A	MODEREE

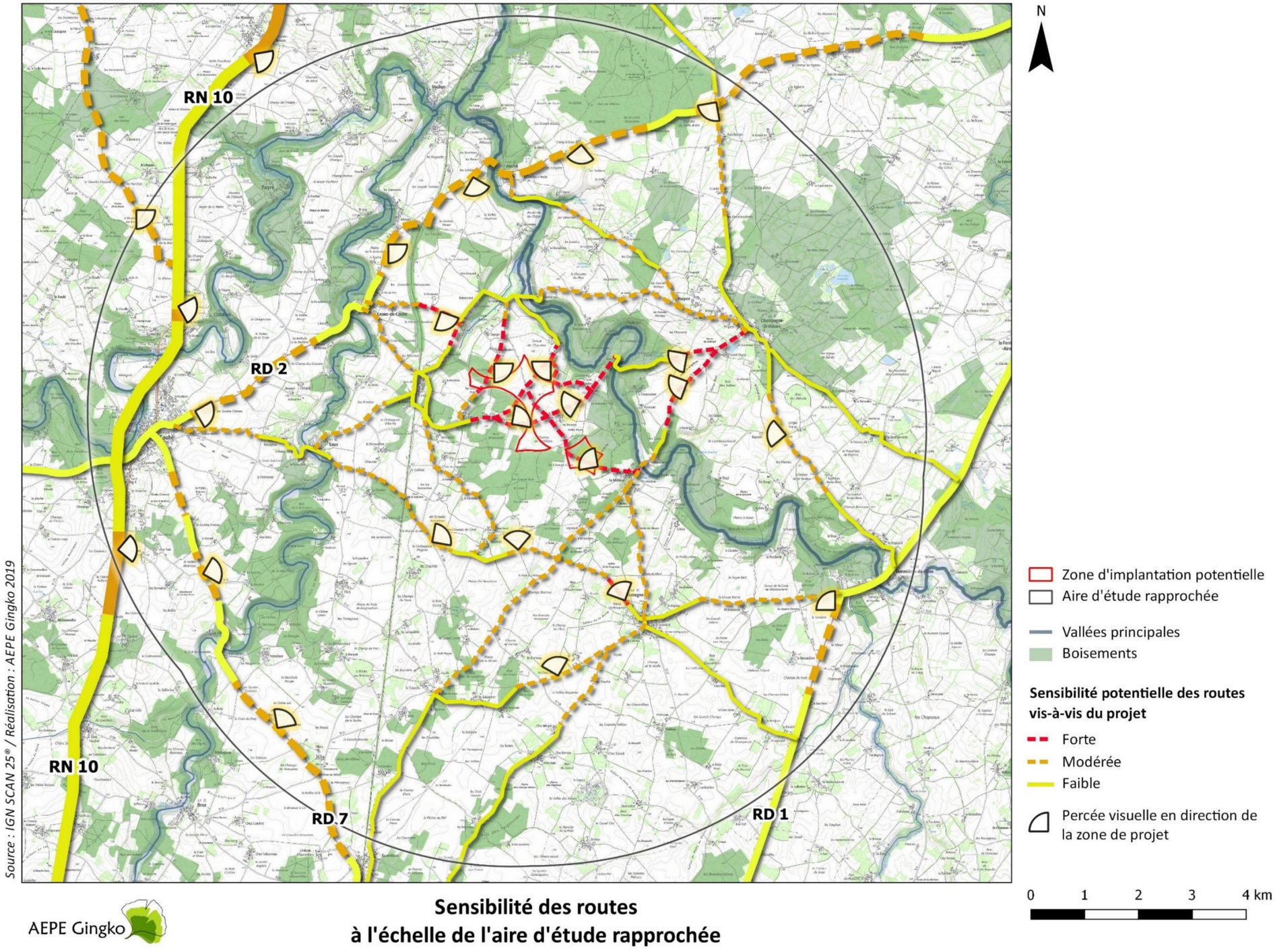

Carte 21 : La sensibilité des routes à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

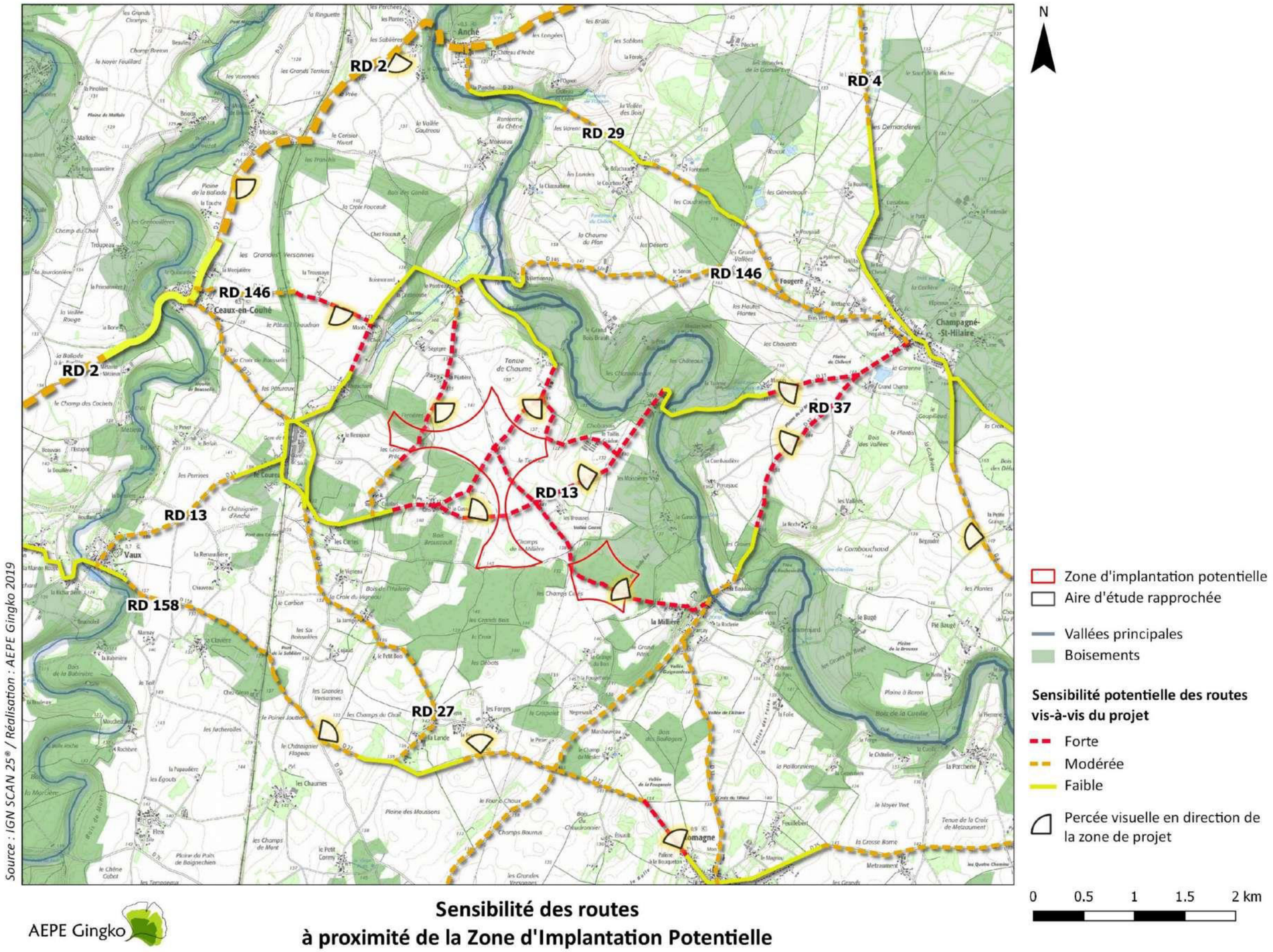

Carte 22 : La sensibilité des axes de communication à proximité de la zone d'implantation potentielle

SENSIBILITÉS

L'étude du contexte paysager des principaux axes de communication permet de les hiérarchiser en fonction de leur sensibilité potentielle vis-à-vis de la construction éventuelle d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle. Ressortent ainsi :

Avec une sensibilité forte :

- Les différentes routes locales à proximité directe de la Zone d'Implantation Potentielle ;

- La RD 13 : au niveau du tronçon le plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle et au sud de Champagné-Saint-Hilaire ;

- La RD 146 depuis le haut du coteau de la vallée du Pontreau ;

- La RD 37 au sud de Champagné-Saint-Hilaire.

Avec une sensibilité modérée :

- La RN 10 ; RD 2 ; RD 7 ; RD 1 ; RD 13 ; RD 37 ; RD 146 ; RD 27 ; RD 158 ; RD 29.

En termes d'intégration paysagère, l'enjeu réside essentiellement dans la définition d'une implantation linéaire afin de faciliter la lisibilité du parc visible depuis les différents axes de communication.

LES LIEUX D'INTÉRÊT TOURISTIQUE

La carte ci-après présente les principaux éléments touristiques recensés à l'intérieur de l'aire d'étude éloignée (20 km). Plusieurs sources ont été utilisées pour la réalisation de ce recensement ; celles-ci sont précisées dans la bibliographie et dans la sitographie. Le tableau suivant présente l'analyse paysagère des lieux d'intérêt touristique à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, qui s'appuie sur plusieurs critères (distance par rapport à la zone d'implantation potentielle, caractéristiques paysagères, rayonnement touristique) pour déterminer les enjeux relatifs au projet.

Globalement, on remarque que le patrimoine remarquable se trouve essentiellement le long des vallées de La Clouère, de la Charente et de la Dive. On remarque également de nombreux petits parcs d'attraction locaux comme la vallée des Singes, la ferme aux autruches, le mémorial du monde rural présents autour de la zone d'implantation potentielle. Les sites touristiques et les lieux de fréquentation représentant **une sensibilité forte ou modérée** font l'objet d'une description détaillée ci-dessous afin d'illustrer les vues et évaluer leur sensibilité potentielle relative au projet.

Les éléments protégés au titre des monuments historiques et des sites seront également abordés dans l'analyse patrimoniale.

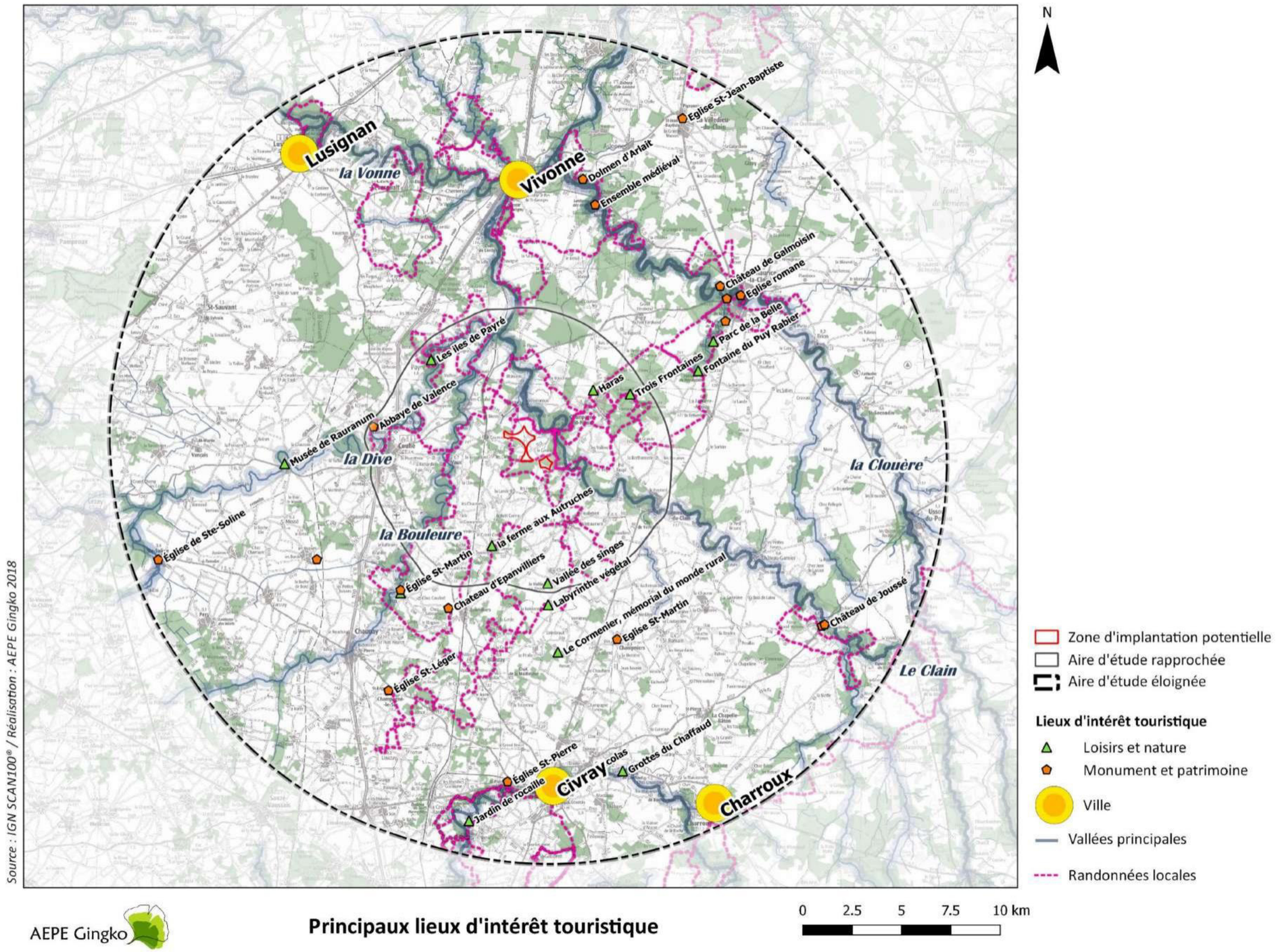

Carte 23 : Les principaux lieux d'intérêt touristique

Tableau 7 : Analyse de la sensibilité potentielle des lieux d'intérêt touristique

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle
Les circuits de randonnées du Pays de Civray, canton de Couhé : circuit n°5 « Entre bois et vallées » et « Les Marches du Clain »	Rapprochée	0	Local	Ce sentier traverse la zone d'implantation potentielle et permet des vues franches sur celle-ci.	FORTE
Haras de Champagné-Saint-Hilaire		3,7		Construit il y a plus de 100 ans et ancienne propriété du baron Edmond de Rothschild, ce haras est situé derrière le horst de Champagné-Saint-Hilaire qui culmine à 195 m d'altitude, aucune perception en direction de la zone d'implantation potentielle n'est possible depuis ce lieu.	FAIBLE
Les iles de Payré		5,1		Cette base de loisirs est située au creux de la vallée de la Dive dans un environnement très boisé lié aux coteaux et aux aménagements au bord des étangs. Les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle sont très contraintes par la présence de ce relief et la végétation.	
La base de loisirs des trois fontaines à Champagné-St-Hilaire		5,2		Ce lieu de pêche et de détente est situé dans un contexte très arboré et n'offre pas de perception possible en direction de la zone d'implantation potentielle.	
La vallée des Singes à Romagne		5,7		Depuis le parking, et malgré un environnement ponctuellement arboré, des perceptions sont potentiellement envisageables en direction de la zone d'implantation potentielle située à 5,7 km.	MODEREE
Abbaye de Valence (Monument historique)		6,6	Régional	Cette abbaye fondée en 1230, aujourd'hui partiellement en reconstruction, offre aux visiteurs la découverte de ses jardins. L'éloignement à la zone d'implantation potentielle et le contexte boisé lié au passage de la vallée de la Bouleure à environ 4 km de l'abbaye ne permettent pas de perceptions dégagées et ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE
Le labyrinthe végétal à Romagne	Éloignée	6,8	Local	Le contexte végétal dense du labyrinthe et la présence de massifs arborés contraignent fortement les vues en direction de la zone d'implantation potentielle	
Château d'Epanvilliers (Monument historique)		8,3	Régional	Ce château est ouvert aux visites pendant les mois de juillet et d'août. Un dégagement visuel en direction de la zone d'implantation potentielle située à 8.3 km est possible depuis l'entrée du château.	MODEREE
La fontaine du Puy-Rabier (Site inscrit)		8,7	Local	L'environnement très arboré situé autour du bassin qui accueille la source d'eau ne permet pas de vue depuis ce site en direction de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE
Église St-Martin à Brux (Monument historique)		8,9		Cette église est située dans le contexte urbanisé de Brux qui ne permet pas de vue dégagée en direction de la zone d'implantation potentielle. Par ailleurs, le contexte très bocager environnant la commune ne permet pas de covisibilité avec sa silhouette.	
Musée expo de Brux		9		Ce musée est situé au cœur du contexte urbanisé de Brux à côté de l'église Saint-Martin. Aucune ouverture visuelle n'est possible en direction de zone d'implantation potentielle.	
Le Cormenier, mémorial du monde rural à Pessac		9,2	Départemental	Depuis les extérieurs du musée, le contexte boisé du hameau ne permet pas de perceptions ouvertes en direction de la zone d'implantation potentielle.	

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle
Église Saint-Martin de Champniers (Monument historique)		9,2	Local	Aucune perception en direction de la zone d'implantation potentielle n'est possible depuis le pied de cette église car elle est située au cœur du contexte urbanisé de Champniers. Par ailleurs, le contexte boisé environnant la commune ne permet pas de covisibilité avec sa silhouette.	
Le parc floral de La Belle à Magné		10,1	Départemental	Le contexte très végétalisé de ce lieu lié à la présence de la ripisylve longeant la rivière de la Belle et les plantations du parc, ne permettent pas de vue dégagée direction de la zone d'implantation potentielle.	
Musée de Rauranum à Rom		11,1	Régional	Ce musée est situé dans le contexte urbanisé de Rom dans le creux d'un méandre de la Dive. Aucune perception de la zone d'implantation potentielle n'est possible.	
Château de la Roche abritant dans ses dépendances le musée de l'ordre de Malte à Magné (Monument historique)		11,2	Départemental	La présence de masses boisées longeant la vallée de la Belle qui borde le château ne permet pas de vue en direction de la zone d'implantation potentielle.	
Le Logis de Chémerault à Brux (Monument historique)		11,3	Régional	Ce logis est construit au sein d'un parc arboré. De plus, la zone d'implantation potentielle est située en contrebas et la présence d'une ligne de crête occulte les perceptions sur la zone d'implantation potentielle.	
Ensemble architectural médiéval à Château-Larcher (Monument historique)		11,7	Départemental	Cet ensemble médiéval est situé sur le rebord de la rivière de la Clouère. Le contexte très arboré et le relief des coteaux ne permettent pas de voir en direction de la zone d'implantation potentielle.	
Château de Gençay (Monument historique)		11,9		Ce château est situé sur un promontoire sur le rebord de la vallée de la Clouère. L'éloignement de la zone d'implantation potentielle à 12 km et l'environnement boisé lié à la ripisylve ne permettent pas de perception en direction de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE
Château de Galmoisin à Gençay (Monument historique)	Éloignée	12	Départemental	Ce château surplombe la vallée de la Clouère. Le relief des coteaux boisés ne permet pas de voir en direction de la zone d'implantation potentielle située à 12 km.	
Ville historique de Vivonne et loisirs nautiques		12,4		Les activités touristiques sont principalement tournées autour des loisirs aquatiques offerts par la vallée du Clain ; le contexte arboré et le relief de la vallée ne permettent pas de vues vers la zone d'implantation potentielle. De plus la vieille ville et l'église Saint-Georges sont situées dans un contexte urbanisé où les vues sont contraintes par les bâtiments.	
Église romane de Saint-Maurice-la-Clouère (Monument historique)		12,6		Depuis le seuil de l'église, situé dans le creux de la vallée de La Clouère, aucune vue n'est possible en raison de la densité de la végétation. Par ailleurs aucune covisibilité n'est relevée en raison de l'éloignement de la zone d'implantation potentielle et de la présence de la ripisylve de la Clouère.	
Dolmen d'Arlait à Château-Larcher		12,8	Local	L'environnement du dolmen est entièrement boisé et ne permet pas de vues lointaines.	
Église St-Léger à Champagné-le-Sec		13,4		L'éloignement et le contexte boisé ne permettent pas de perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle.	
Grottes du Chaffaud		15,6	Départemental	Les grottes sont situées sur le coteau de la Charente et orientées vers le sud. Aucune perception en direction de la zone d'implantation potentielle n'est possible.	

Élément touristique	Aire d'étude	Éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (en km)	Enjeu touristique	Caractéristiques	Sensibilité potentielle
Église Saint-Pierre à Saint-Pierre-d'Exideuil (Monument historique) MH 49		15,9	Local	Cette église est située au cœur d'un contexte urbain ne permettant aucune vue lointaine.	
Château de Joussé		15,9	Départemental	Les reliefs liés à la vallée du Clain ne permettent pas de voir en direction de la zone d'implantation potentielle depuis le pied du château.	FAIBLE
Civray Musée archéologique, église St-Nicolas		16		Ce musée est situé en point bas, au bord de la Charente. Aucune sensibilité n'est relevée pour ce lieu.	
Ville historique de Lusignan (Halles, églises Notre-Dame et Saint-Junien, promenade de Blossac)		17,4		Sites touristiques regroupés au sein de la vieille ville dont la densité bâtie ne permet pas de vues dégagées en direction de la zone d'implantation potentielle.	
Église St-Jean-Baptiste à La Villedieu-du-Clain (Monument historique)		17,5	Local	Cette église est située au cœur d'un contexte urbain ne permettant aucune vue lointaine.	
Jardin de rocaille à Saint-Saviol		18,2		Situé dans le creux de la vallée boisée de la Charente, aucune perception en direction de la zone d'implantation potentielle n'est relevée depuis ce jardin d'ombre.	
Église de Sainte-Soline		18,5		Cette église est située au sein du contexte urbanisé de Sainte-Soline. Depuis ce bourg légèrement enclavé, aucune perception sur la zone d'implantation potentielle n'est relevée.	
Charroux		18,8	Régional	L'éloignement de 18,8 km de cette ville à la zone d'implantation potentielle ne permet pas de perceptions franches et dégagées dans sa direction. En effet, le contexte bocager et boisé environnant la commune contraigne les vues lointaines.	

LES CIRCUITS DE RANDONNÉES DU PAYS GENÇEEN

Sur l'ensemble des circuits de randonnées recensés à l'échelle de l'aire d'étude, deux d'entre eux font particulièrement l'objet d'une **sensibilité forte** car ils traversent et longent la zone d'implantation potentielle : il s'agit des circuits « De Bois en Vallée » et le sentier des « Marches du Clain » depuis lesquels des vues franches sont possibles. La carte ci-après détaille leur itinéraire.



Photo 61 : Vue sur la zone d'implantation potentielle depuis le sentier « De Bois en Vallée »



Photo 62 : Vue sur la zone d'implantation potentielle depuis le sentier « Les Marches du Clain »



Photo 63 : Des panneaux sont situés à proximité de la zone d'implantation potentielle et indiquent le passage des sentiers

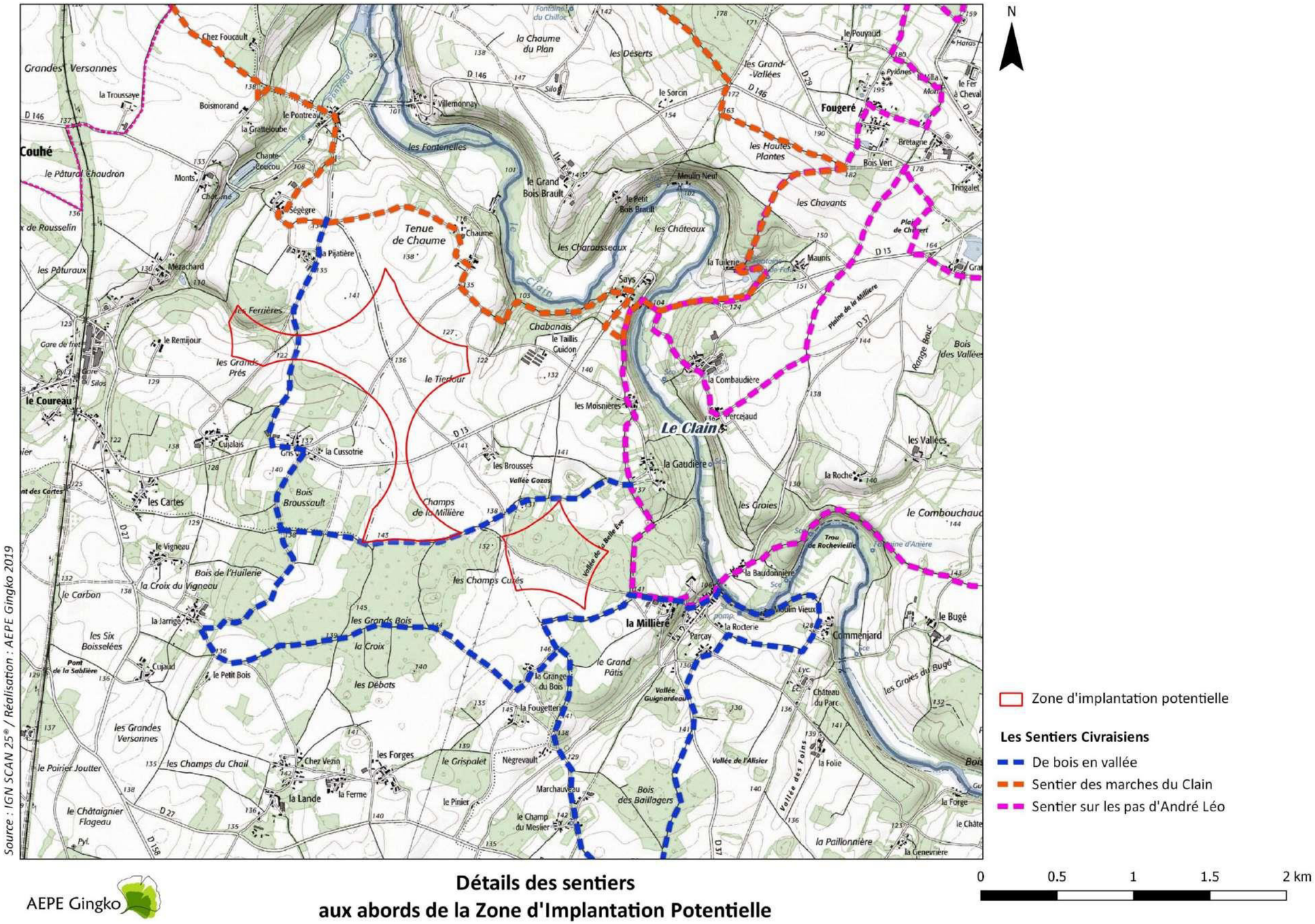

Carte 24 : Le détails des sentiers aux abords de la zone d'implantation potentielle

LA VALLÉE DES SINGES

Ce site touristique au rayonnement régional accueille chaque année de nombreux visiteurs (200 000 entrées en 2014). Si le parc en lui-même est installé au cœur d'un environnement très végétalisé empêchant les vues dégagées, le parking permet des perceptions plus lointaines sur le paysage alentour et notamment en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité de cette zone du parc est donc considérée comme modérée.**





Photo 64 : Entrée du parc



Photo 65 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle depuis le parking de la vallée des singes





Photo 66 : Depuis l'intérieur du parc les vues sont très contraintes par la végétation environnante (Source : site web de la vallée des singes)

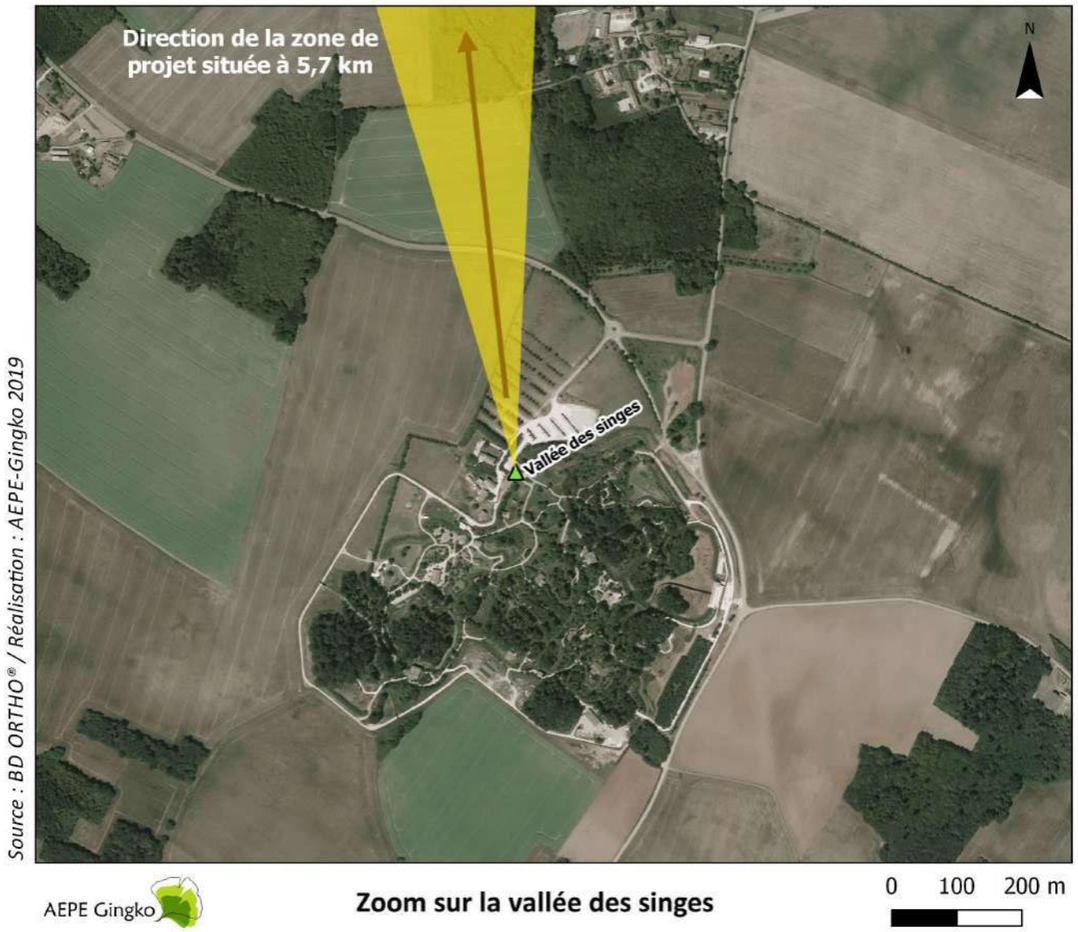

Carte 25 : Zoom sur la vallée des singes et direction de la zone d'implantation potentielle depuis le parking

LE CHÂTEAU D'EPANVILLERS

Construit au XVIème siècle, ce château abrite le musée du jeu ancien. Il est ouvert aux visiteurs deux mois dans l'année (juillet et août). Depuis la grille d'entrée, une vue relativement dégagée en direction de la zone d'implantation potentielle est potentiellement envisageable. Toutefois, la présence de haies à l'horizon filtre les perceptions. **La sensibilité de ce lieu touristique est considérée comme modérée.**



Photo 67 : Le château d'Epanvilliers



Photo 68 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle depuis l'entrée du château d'Epanvilliers

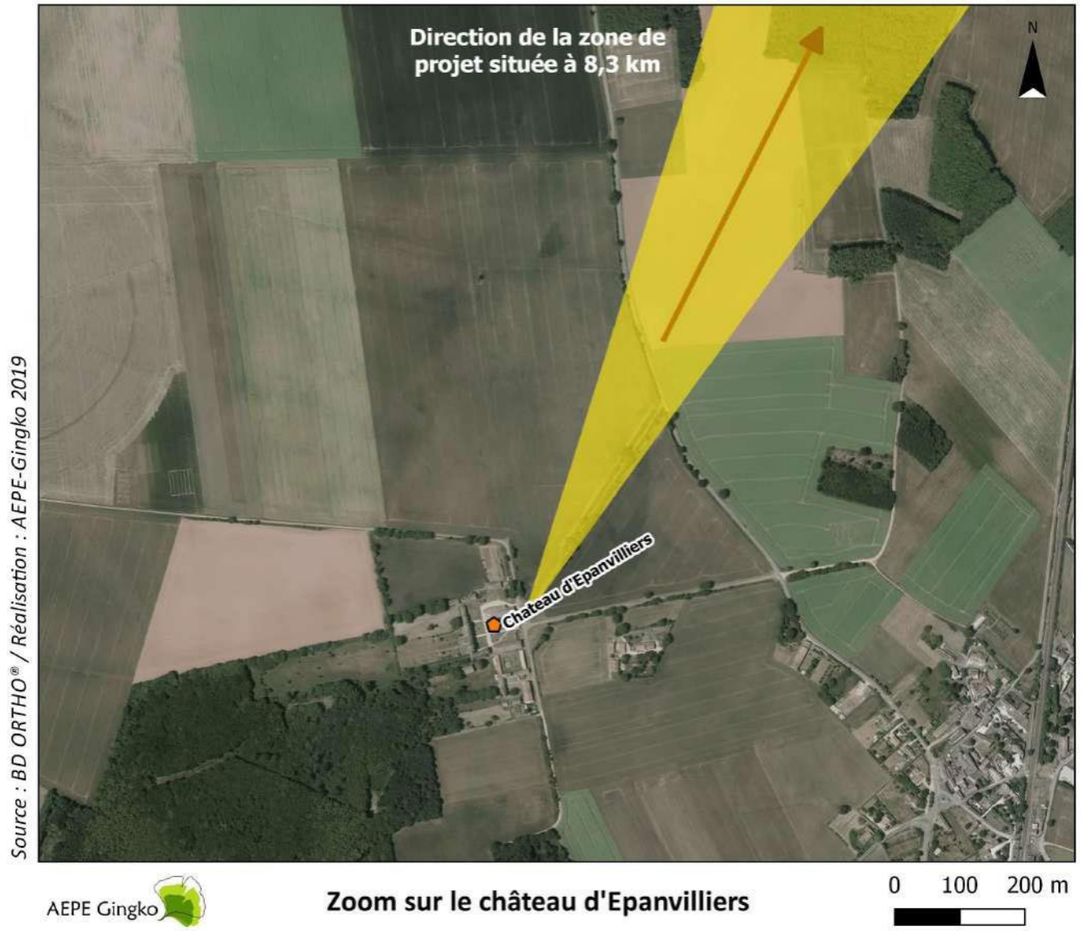

Carte 26 : Zoom sur le château d'Epanvilliers et direction de la zone d'implantation potentielle

SENSIBILITÉS

Les lieux d'intérêt touristiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte relative au projet sont : les sentiers civraisiens « De Bois en Vallée » et « Des Marches du Clain ».

Les lieux d'intérêt touristique faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée relative au projet sont : la vallée des Singes (depuis le parking) et le château d'Epanvilliers.

La carte ci-après synthétise ces lieux faisant l'objet d'une sensibilité potentielle.

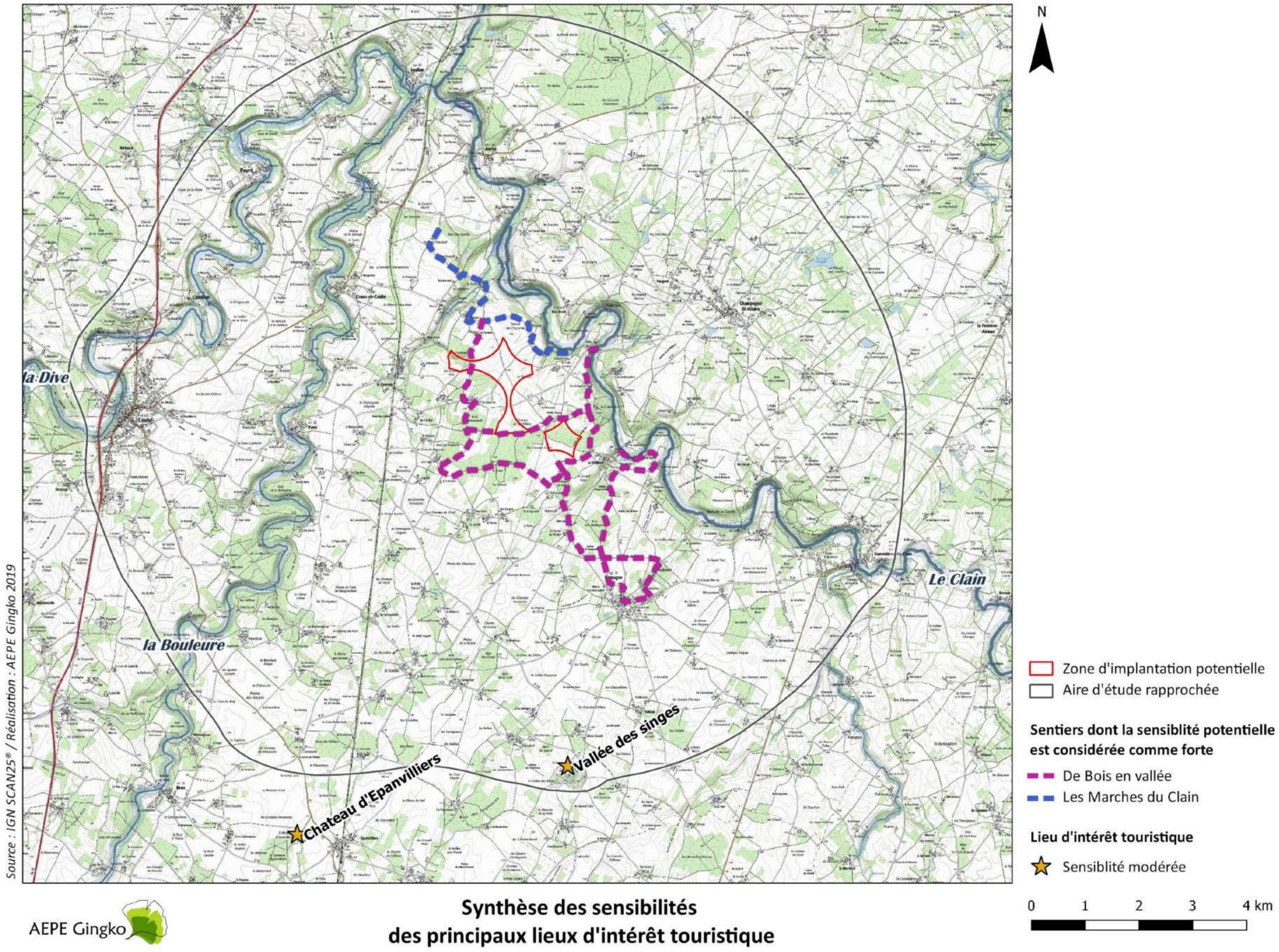

Carte 27 : La synthèse des sensibilités des principaux lieux d'intérêt touristique

LE CONTEXTE ÉOLIEN

Au total, 34 parcs ou projets éoliens sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, dont :

16 parcs éoliens en fonctionnement ;

13 parcs éoliens autorisés ;

5 projets éoliens en cours d'instruction.

Tableau 8 : Le contexte éolien de l'aire d'étude éloignée

Nom du parc éolien	Nombre d'éoliennes	Statut	Distance à la ZIP
Parc éolien du Camp Brianson	3	En fonctionnement	5,4 km
Parc éolien La Plaine de Nouaillé	4	En fonctionnement	6,4 km
Parc éolien Le vent de la Javigne	5	En fonctionnement	10,8 km
Parc éolien des Brandes Communales	3	Autorisé	10,8 km
Parc éolien de Blanzay 2	4	En cours d'instruction	10,3 km
Parc éolien de Blanzay	9	Autorisé	11,2 km
Parc éolien de Champniers	3	En cours d'instruction	11,5 km
Parc éolien La Croisée de Chabanne	5	En cours d'instruction	12,0 km
Parc éolien Cerisou	8	En fonctionnement	12,0 km
Parc éolien des Brandes	5	En fonctionnement	12,1 km
Parc éolien des Mignaudières	6	En fonctionnement	12,4 km
Parc éolien les Quatre Vents	8	En fonctionnement	12,9 km
Parc éolien des Terres Rouges	5	Autorisé	13,0 km
Parc éolien de Bena	3	Autorisé	13,1 km
Parc éolien des Mignaudières 2	4	En cours d'instruction	13,4 km
Parc éolien La Croix de l'Erable	4	Autorisé	13,6 km
Parc éolien de Saint Secondin	5	Autorisé	14,3 km
Parc éolien La plaine des Molles	7	En fonctionnement	14,3 km
Parc éolien du Champ des Moulins	9	En fonctionnement	14,6 km
Parc éolien de La plaine de Beauvais	6	Autorisé	15,5 km
Parc éolien de la Chapelle Bâton	6	Autorisé	15,7 km
Parc éolien de Saint Maurice La Clouère	5	Autorisé	15,8 km
Parc éolien des Fontenelles	7	Autorisé	16,3 km
Parc éolien de Pliboux	6	En fonctionnement	16,7 km
La Jarroue	5	En cours d'instruction	16,9 km
Parc éolien de Lusignan - Venours	1	En fonctionnement	17,4 km
Parc éolien de Lusignan I	3	En fonctionnement	17,4 km
Parc éolien de Limalonges	5	En fonctionnement	17,7 km
Parc éolien de Lusignan II	1	Autorisé	17,9 km
Parc éolien des Courtibeaux	5	En fonctionnement	18,6 km
Parc éolien de Saint Secondin énergie	4	Autorisé	18,7 km
Parc éolien Saint Secondin Energies	4	Autorisé	18,8 km
Parc éolien Monts Joubert Energies	6	En fonctionnement	19,5 km
Parc éolien Grands Champs Energies	6	En fonctionnement	20,0 km

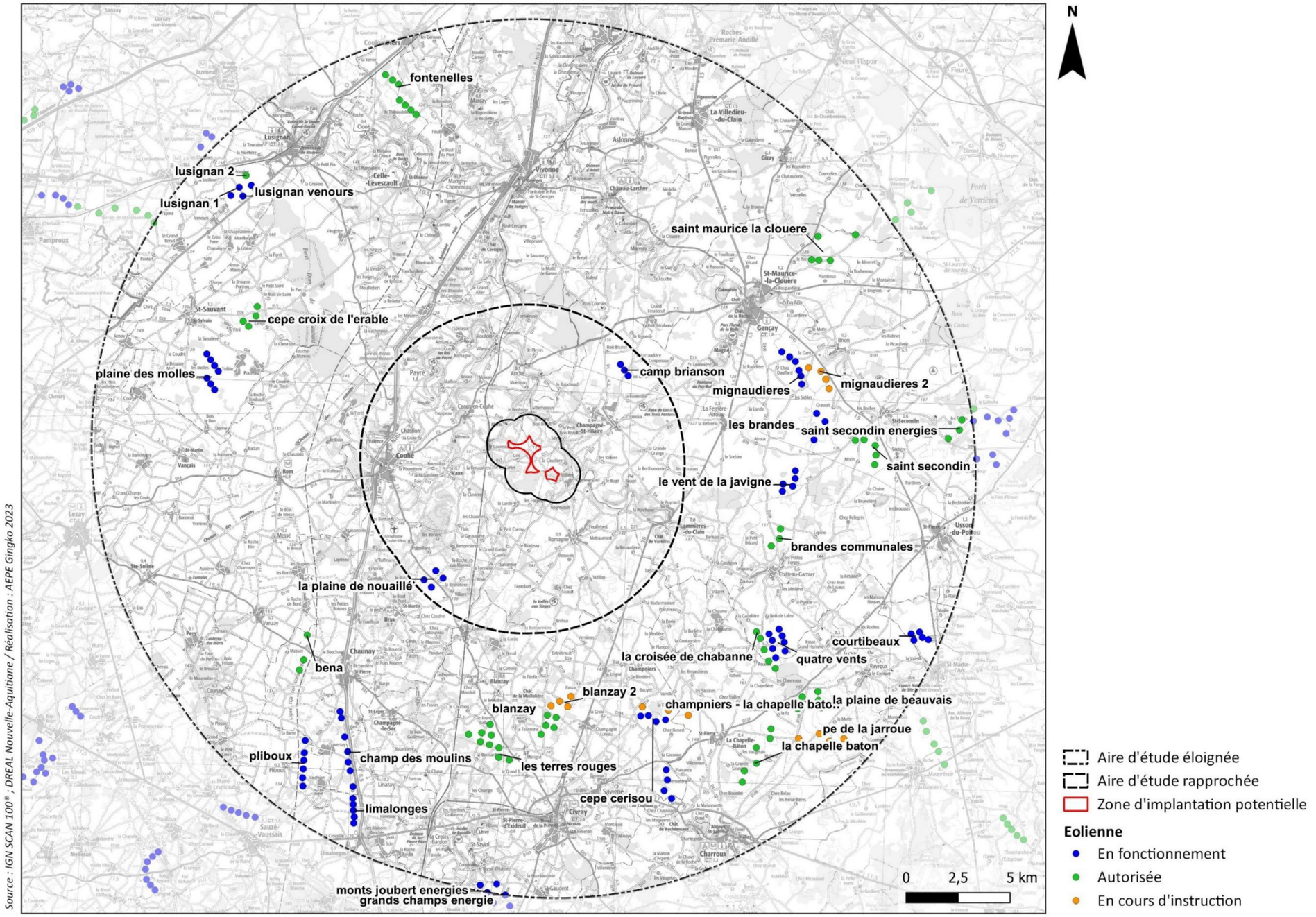

AEPE Gingko

Contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 28 : Le contexte éolien à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

À proximité de la zone d'implantation potentielle, à 5,4 km, le parc éolien du Camp de Brianson est perceptible derrière le relief de Champagné-Saint-Hilaire avec ses trois éoliennes alignées sur un axe nord-ouest / sud-est ;



Photo 69 : Perception filtrée sur le parc de Brianson depuis la zone d'implantation potentielle

Plus au sud, à 6,4 km, le parc éolien de la Plaine de Nouaillé est construit mais il n'est pas perceptible depuis la zone d'implantation potentielle. Il est constitué de 4 éoliennes situées sur la commune de Brux.

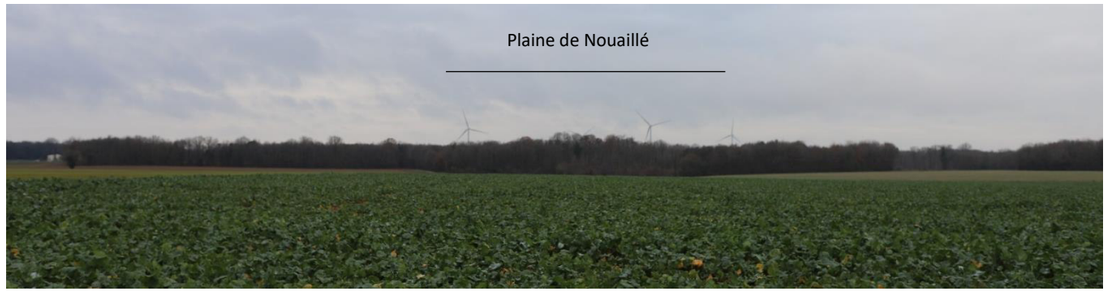

Photo 70 : Parc de la Plaine de Nouaillé

Ainsi, on remarque qu'aujourd'hui, la présence du motif éolien à proximité de la zone d'implantation potentielle commence à s'affirmer. Le projet viendrait donc compléter cette nouvelle dynamique qui s'enclenche autour des énergies renouvelables au sein de ce territoire. Concernant l'implantation du Camp de Brianson et de la Plaine de Nouaillé, on relève qu'une tendance d'orientation nord-ouest / sud-est se dégage. Ainsi, afin de garder une cohérence entre ces différents parcs, le projet devra s'orienter selon cette même ligne directrice.

AU SEIN DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

De nombreux parcs éoliens sont en cours d'instruction ou autorisés. Les parcs éoliens construits sont globalement situés à l'est du territoire d'étude au niveau des communes de Gençay, Saint-Secondin, la Ferrière-Airoux, Brion, La Chapelle-Bâton et de Château-Garnier. Ainsi, on relève les parcs éoliens des Mignaudières, des Brandes, des Quatre vents et des Courtibeaux. Au nord-ouest du territoire d'étude on relève le parc éolien de Lusignan ; et au sud, les parcs éoliens du Champ des Moulins, de Pliboux, de Limalonges et de Grands champs Énergies.



Photo 71 : Vue sur le parc éolien des Mignaudières depuis Gençay



Photo 72 : Vue sur le parc des Mignaudières depuis Saint-Maurice-la-Clouère



Photo 73 : Vue sur les parcs des Mignaudières et des Brandes depuis la périphérie est de Magné



Photo 74 : Vue sur le parc des Quatre Vents à la sortie sud-est de Sommières-du-Clain

SENSIBILITÉS

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la présence de deux parcs construits (Plaine de Nouaillé et Camp de Brianson) révèle une volonté de développement des énergies renouvelables sur ce territoire. Les tendances d'implantation qui se dessinent avec les parcs les plus proches sont plutôt orientées nord-ouest/ sud-est. Ainsi, on favorisera du point de vue paysager une implantation identique. Par ailleurs, on relève que cette orientation s'aligne avec la vallée du Clain et le relief structurant du horst de Champagné-Saint-Hilaire (voir illustration ci-après).

De plus, les implantations des éoliennes au sein des deux parcs proches témoignent d'une volonté de lisibilité avec, à chaque fois, une recherche dans l'alignement des machines. De la même manière, le projet devra chercher à appliquer cette tendance.

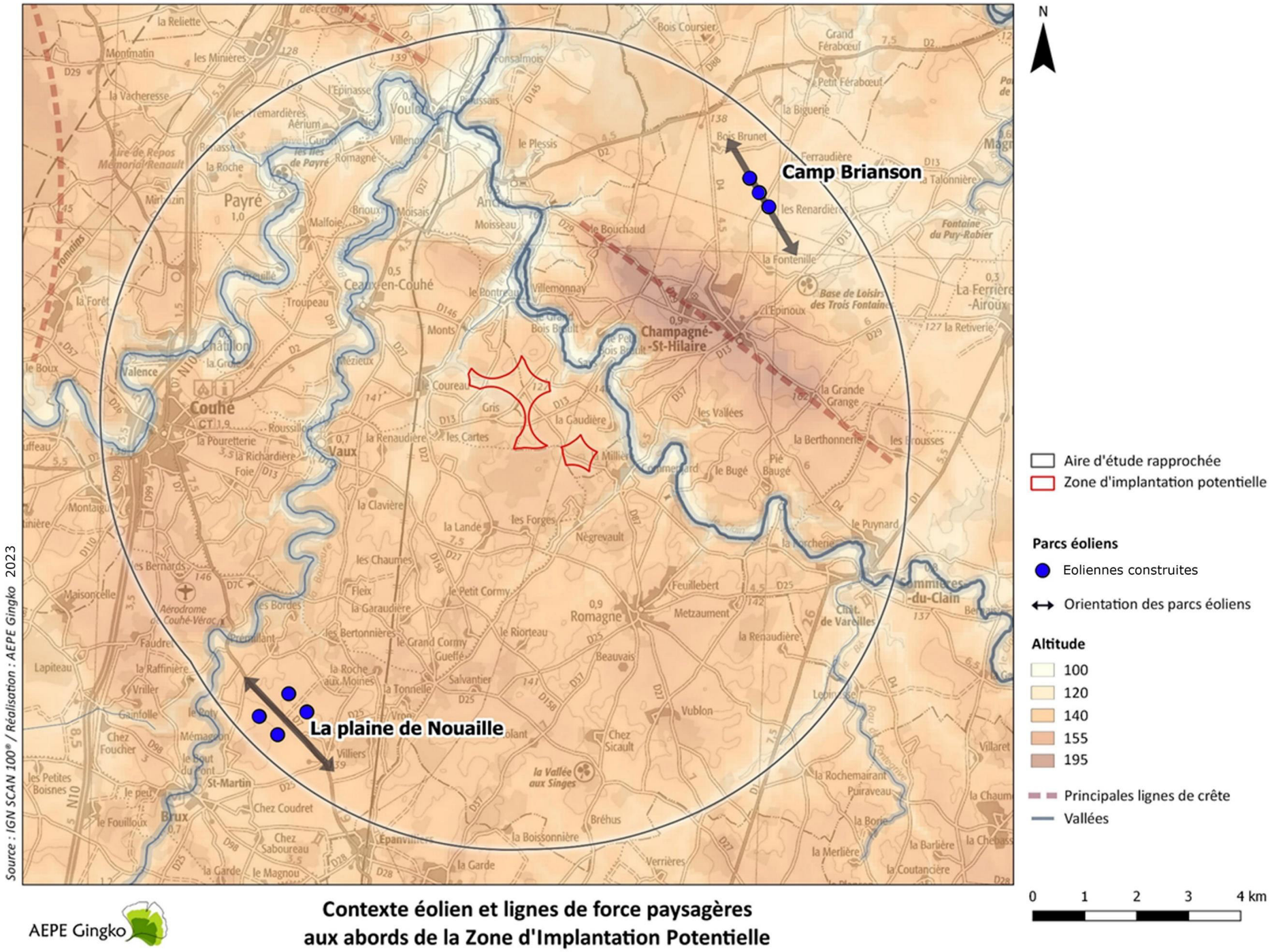

Carte 29 : Contexte éolien et lignes de force paysagères aux abords de la zone d'implantation potentielle

LE PAYSAGE DE LA ZONE D'IMPLANTATION POTENTIELLE ET DE SES ABORDS

La zone d'implantation potentielle est composée de deux aires distinctes :

Au nord, la plus grande zone représente une surface de 77 ha, elle s'étend sur une longueur nord-sud d'environ 1,7 km et d'est en ouest et sur une largeur variable de 70 m à 1,5 km ;

Au sud, la surface de la petite zone est de 26 hectares. Elle s'étend sur une longueur nord-sud d'environ 575 m et d'est en ouest sur une largeur variable d'environ 660 m ;

Globalement, le terrain adopte un profil légèrement bombé : le point le plus haut est situé au sud en lisière des Grands Bois avec une altitude de 143 m ; le point bas est situé au fond de la vallée du Pontreau à 122 m d'altitude au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (voir bloc diagramme ci-après). Le paysage de zone d'implantation potentielle se compose d'un vaste plateau cultivé entouré de boisements. Ces boisements caractérisent les abords des vallées du Clain et du Pontreau, mais sont également présents sur l'ensemble du plateau. Ainsi, on peut relever les Grand Bois et le Bois Broussault situés au sud.





Photo 75 : La zone d'implantation potentielle, un vaste plateau cultivé cerné de boisements (ZIP nord)



Photo 76 : La zone d'implantation potentielle sud est occupée en partie par un boisement

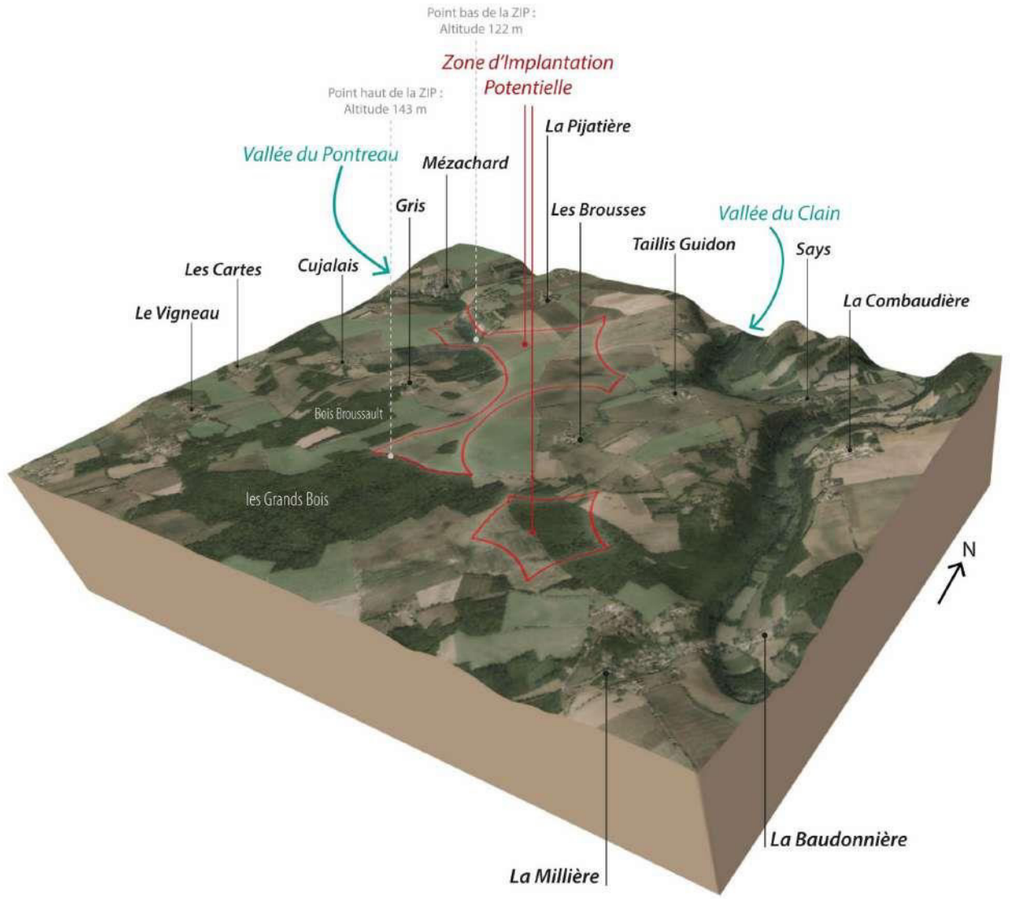

Figure 17 : Bloc-diagramme illustrant la zone d'implantation potentielle. Échelle verticale exagérée x 5.



Photo 77 : Le caractère boisé du territoire est bien perceptible au sein de la zone d'implantation potentielle sud

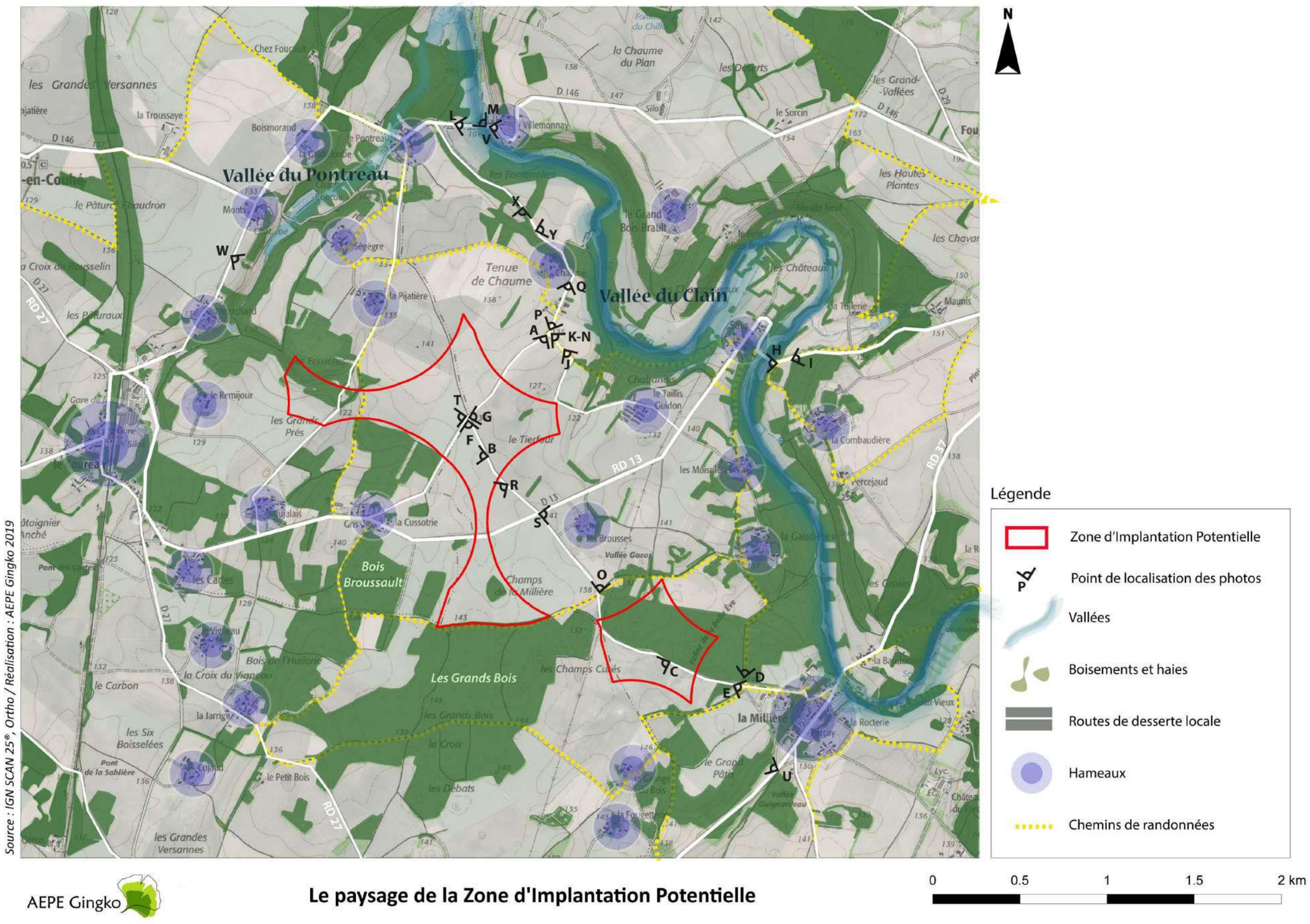

Carte 30 : Le paysage de la zone d'implantation potentielle

La présence de ces nombreux boisements et des deux vallées, isole visuellement la zone d'implantation potentielle du reste du territoire. Ainsi, les perceptions sont toujours filtrées par la végétation et les vallonnements.



Photo 78 : Les boisements sont bien visibles à l'ouest de la zone d'implantation potentielle

La vallée du Clain borde à l'est la limite de la zone d'implantation potentielle et passe à environ 560 mètres. Depuis le creux de la vallée les perceptions sont très contraintes par la végétation et le relief. Des vues lointaines sont possibles depuis le rebord des coteaux et notamment depuis la butte de Champagné-Saint-Hilaire qui culmine à 195 m d'altitude (photo ci-dessous).



Photo 79 : La vallée du Clain en creux et le horst de Champagné-Saint-Hilaire qui constitue une butte en arrière-plan



Photo 80 : Dans le creux de la vallée du Clain, les perceptions sur la zone d'implantation potentielle sont contraintes par la densité végétale et le relief



Photo 81 : Les abords de la zone d'implantation potentielle sont bordés de boisements et contraignent certaines vues proches.



Photo 82 : Des vallonnements se révèlent aux abords de la vallée du Clain

La vallée du Pontreau, plus petite que la vallée du Clain, apporte, elle aussi, des variations du relief et conditionne les perceptions depuis ses abords en direction de la zone d'implantation potentielle.

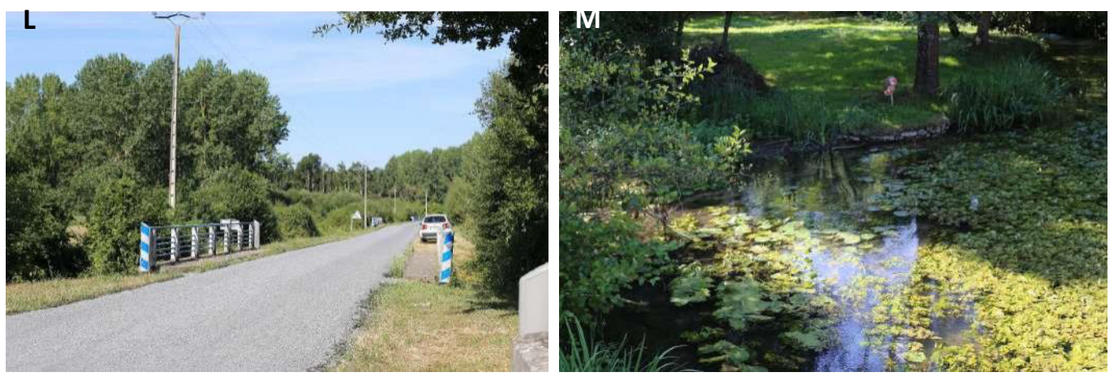

Photo 83 : Depuis la vallée du Pontreau les vues sont contraintes par les coteaux et la végétation

Plusieurs itinéraires de randonnées traversent le territoire et deux d'entre eux sillonnent la zone d'implantation potentielle et ses abords proches : le sentier de « Bois en vallée » et des « Marches du Clain ». Leurs noms résument bien le paysage de la zone d'implantation potentielle. Ces balisages témoignent d'un passage régulier de marcheurs sur cette zone.



Photo 84 : Des panneaux signalent la présence des itinéraires de randonnées au sein de la zone d'implantation potentielle



Photo 85 : Vue sur la zone d'implantation potentielle depuis le sentier « De Bois en Vallée »

Une autre particularité de ce territoire est qu'il est habité par de nombreux lieu-dit. En effet, si les bourgs les plus proches sont relativement éloignés de la zone d'implantation potentielle, les hameaux constituent des lieux de vie proches de la zone d'implantation potentielle depuis lesquels les perceptions sont parfois franches.

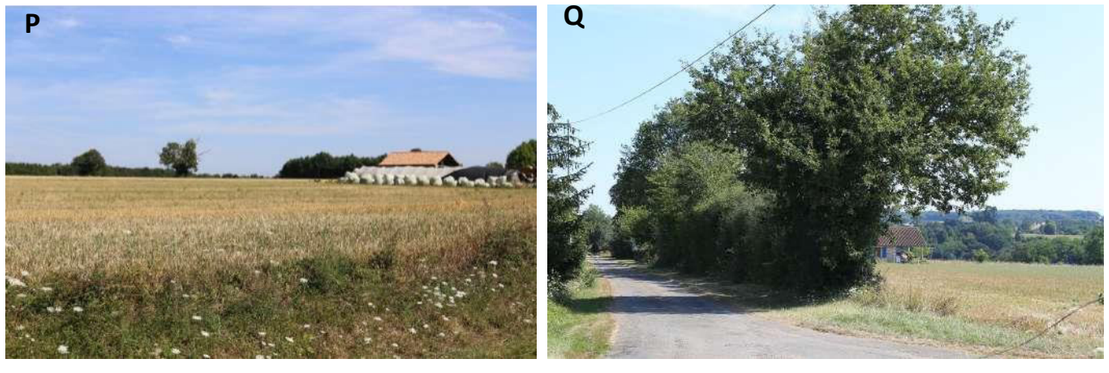

Photo 86 : Le hameau de Chaume est constitué d'une exploitation agricole et d'une habitation depuis laquelle des perceptions sont potentiellement envisageables



Photo 87 : Le hameau Gris (ou La Cussotrie) apparait comme bien enserré dans la végétation ; toutefois sa proximité à la zone d'implantation potentielle lui confère de potentielles vues franches depuis ses abords



Photo 88 : Depuis le hameau des Brousses, des percées visuelles existent en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 89 : Depuis la zone d'implantation potentielle, on aperçoit la gare de Fret du Coureau



Photo 90: Depuis le hameau de la Millière, des percées visuelles au-dessus de la cime des arbres sont possibles en direction de la zone d'implantation potentielle







Photo 91 : Que ce soit dans le creux de la vallée du Pontreau ou depuis le haut de son coteau, les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont très contraintes par la végétation (Photo du haut : Hameau de Villemonnay ; Photo du bas : Hameau des Monts)





Photo 92 : Depuis la route menant à la zone d'implantation potentielle au nord, les vues sont contraintes par le coteau de la vallée du Clain.

L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Afin d'appréhender les dynamiques d'évolution du paysage, une analyse a été réalisée à partir de la Carte de Cassini datant de la moitié du XVIIIème siècle, de la carte d'État-major du XIXème siècle et de photos aériennes datant de plusieurs années : 1945, 1979 et 1995 (voir cartes ci-après). Cette étude permet aux images de témoigner des changements et des transformations vécues au sein de ces paysages ruraux.

Les cartes de Cassini constituent les premières cartes générales de France. Elles datent généralement du XVIIIème siècle et fournissent de précieuses informations sur l'évolution des paysages.

La carte de Cassini montre que la zone d'implantation potentielle se situe entre la vallée bien marquée du Clain située à l'est, et ses affluents, le Pontreau au nord et la vallée Guignardeau au sud. La zone d'implantation potentielle prend ainsi place sur un plateau à l'exception de sa pointe nord-ouest située au creux d'un vallon lié à la présence du ruisseau du Pontreau. On remarque que des boisements ponctuent le territoire comme le Bois de la Millière. Ces boisements sont aujourd'hui toujours présents. De nombreuses Gentilhommières habitent le territoire ; elles témoignent de la présence actuelle de hameaux autour de la zone d'implantation potentielle. Aucune route majeure ne traverse la zone.

L'analyse de la **carte de l'État-major** met en évidence une présence plus fine des boisements au sud et à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle. On retrouve les hameaux de la Millière, le Grand Bois, Les Brousses, La Pinatière, Gris, Chaume, … . Les routes et chemins sont dessinés plus finement et les principaux lieux habités sont desservis. Les vallées du Clain et du Pontreau encadrent toujours le nord de la zone d'implantation potentielle et structurent nettement le paysage du territoire.

L'observation des prises de vue aériennes anciennes de 1945 à aujourd'hui témoigne des principales évolutions paysagères suivantes :

En 1945, on observe la **présence de nombreux boisements** autour de la zone d'implantation potentielle et au bord de la vallée du Clain. Tous sont encore visibles aujourd'hui et ceux présents au bord de la vallée se sont densifiés ;

De 1945 à aujourd'hui **la structure parcellaire agricole se transforme avec des surfaces de champs beaucoup plus importantes et une légère diminution du nombre de haies** ;

Les arbres isolés que l'on perçoit au milieu des parcelles et au bord des routes en 1945 ont en majorité disparu aujourd'hui ;

L'organisation du réseau routier a peu évolué à cette échelle ;

Le développement des hameaux est globalement ténu. On remarque principalement l'apparition de grandes exploitations agricoles avec de longs bâtiments comme au Taillis Guidon situé à la pointe nord-est de la zone d'implantation potentielle.



Carte 31 : L'évolution des paysages – Carte de Cassini 1766

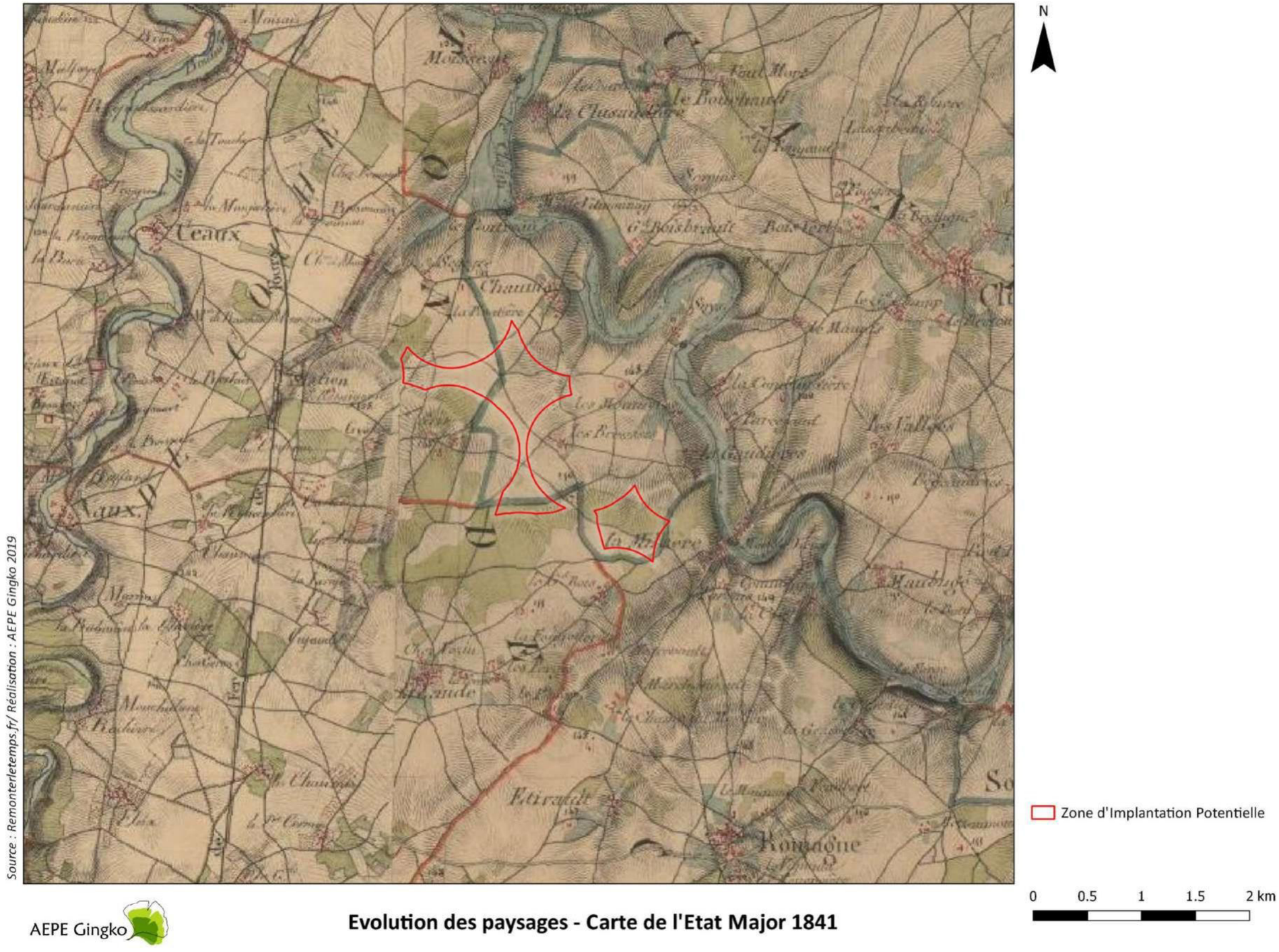

Carte 32 : L'évolution des paysages – Carte de l'Etat Major 1841

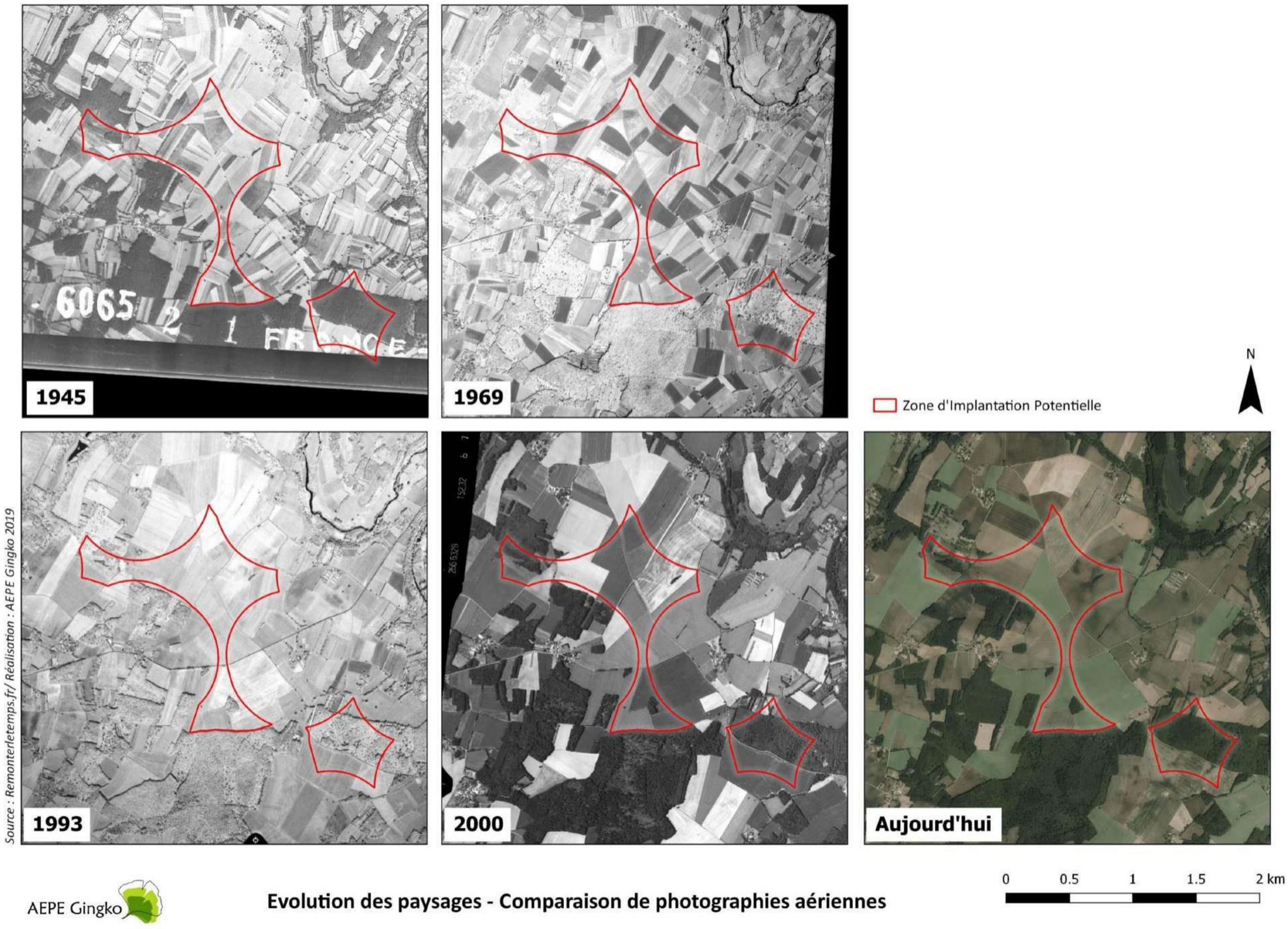

Carte 33 : L'évolution des paysages – Comparaison de photographies aériennes

LA SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE

Les caractéristiques ci-dessous résument les grands traits paysagers du territoire étudié :

La zone d'implantation potentielle se situe au sein de l'unité paysagère des Terres rouges ;

L'aire d'étude éloignée alterne majoritairement entre des paysages de plaines ouvertes à semi-ouvertes aux ambiances rurales à des paysages de vallées plutôt fermés. La présence de l'arbre est parfois prépondérante, cloisonnant les espaces et fermant les vues ; puis parfois inexistante à la faveur de très grandes parcelles agricoles dégagées à l'horizon ;

Le territoire d'étude est situé sur le seuil du Poitou dont les lignes de forces sont orientées nord-ouest/sud-est, suivant les trois principales vallées que sont la Vonne, la Clouère et le Clain. À l'échelle rapprochée les affluents du Clain : la Bouleure et la Dive, apportent par leurs coteaux des lignes de crête plutôt orientées nord-est/sud-ouest ;

La proximité de la vallée du Clain à environ 200 mètres de la zone d'implantation potentielle, et de la vallée de la Bouleure à 1.8 km, constitue des enjeux paysagers importants car elles abritent les principaux lieux de vie et génèrent des ambiances singulières ; il s'agira donc de vérifier la lisibilité de l'implantation depuis ces vallées ;

Entre ces vallées profondes, le relief général varie entre plateaux et plaines faiblement ondulées. La variation de ces reliefs crée des perceptions changeantes au fil des déplacements dans le territoire. La butte de Champagné-Saint-Hilaire vient casser cette homogénéité globale avec une altitude de 195 m permettant des vues lointaines ;

On retient que les lignes de crête les plus marquées sont celles orientées nord-ouest/sud-est comme la vallée du Clain ; il s'agira de s'appuyer autant que possible sur ces lignes de force pour guider l'implantation du projet ;

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la présence de deux parcs construits (Plaine de Nouaillé et Camp de Brianson) révèle une volonté de développement des énergies renouvelables sur ce territoire. Les tendances d'implantation qui se dessinent avec les parcs les plus proches sont plutôt orientées nord-ouest/ sud-est. Ainsi, on favorisera du point de vue paysager une implantation identique. Par ailleurs, on relève que cette orientation s'aligne avec la vallée du Clain et le relief structurant du horst de Champagné-Saint-Hilaire (voir illustration ci-après). De plus, les implantations des éoliennes au sein des deux parcs proches témoignent d'une volonté de lisibilité avec, à chaque fois, une recherche dans l'alignement des machines. De la même manière, le projet devra chercher à appliquer cette tendance.

Comme illustré par la carte de synthèse ci-après, les éléments suivants sont identifiés comme potentiellement sensibles vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle.

SENSIBILITÉS

Avec une sensibilité potentielle forte :

- Les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : la Pijatière, Cussoterie, Remijour, Ségègre ; sur la commune de Romagne : la Millière, ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : Chaume, Taillis Guidon, les Brousses, Villemonnay, Percejaud ; sur la commune de Vaux : La Grange du Bois, la Fougetterie.

- Les différentes routes locales à proximité directe de la Zone d'Implantation Potentielle ;

- La RD 13 : au niveau du tronçon le plus proche de la Zone d'Implantation Potentielle et au sud de Champagné-Saint-Hilaire ;

- La RD 146 depuis le haut du coteau de la vallée du Pontreau ;

- La RD 37 au sud de Champagné-Saint-Hilaire ;

- Les sentiers civraisiens « De Bois en Vallée » et « Les Marches du Clain »

Avec une sensibilité potentielle modérée à forte :

- Les bourgs de Ceaux-en-Couhé, Vaux, Champagné-Saint-Hilaire et Anché.

- Le hameau de Says sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire.

Avec une sensibilité potentielle modérée :

- Les bourgs de Romagne et de Couhé.

- Les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : Mézachard, Cujalais, Monts, les Cartes ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : la Gaudière, les Moisnières.

- La RD 2, RD 7, RD 1, RD 13, RD 37, RD 146, RD 27, RD 158, RD 29 ;

- La vallée des Singes

- Le château d'Epanvilliers

Avec une sensibilité potentielle modérée à faible :

- Le bourg de Sommières-du-Clain.

- Les hameaux sur la commune de Romagne : La Baudonnière ; sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire : le Pontreau ; sur la commune de Vaux : la Jarrige.

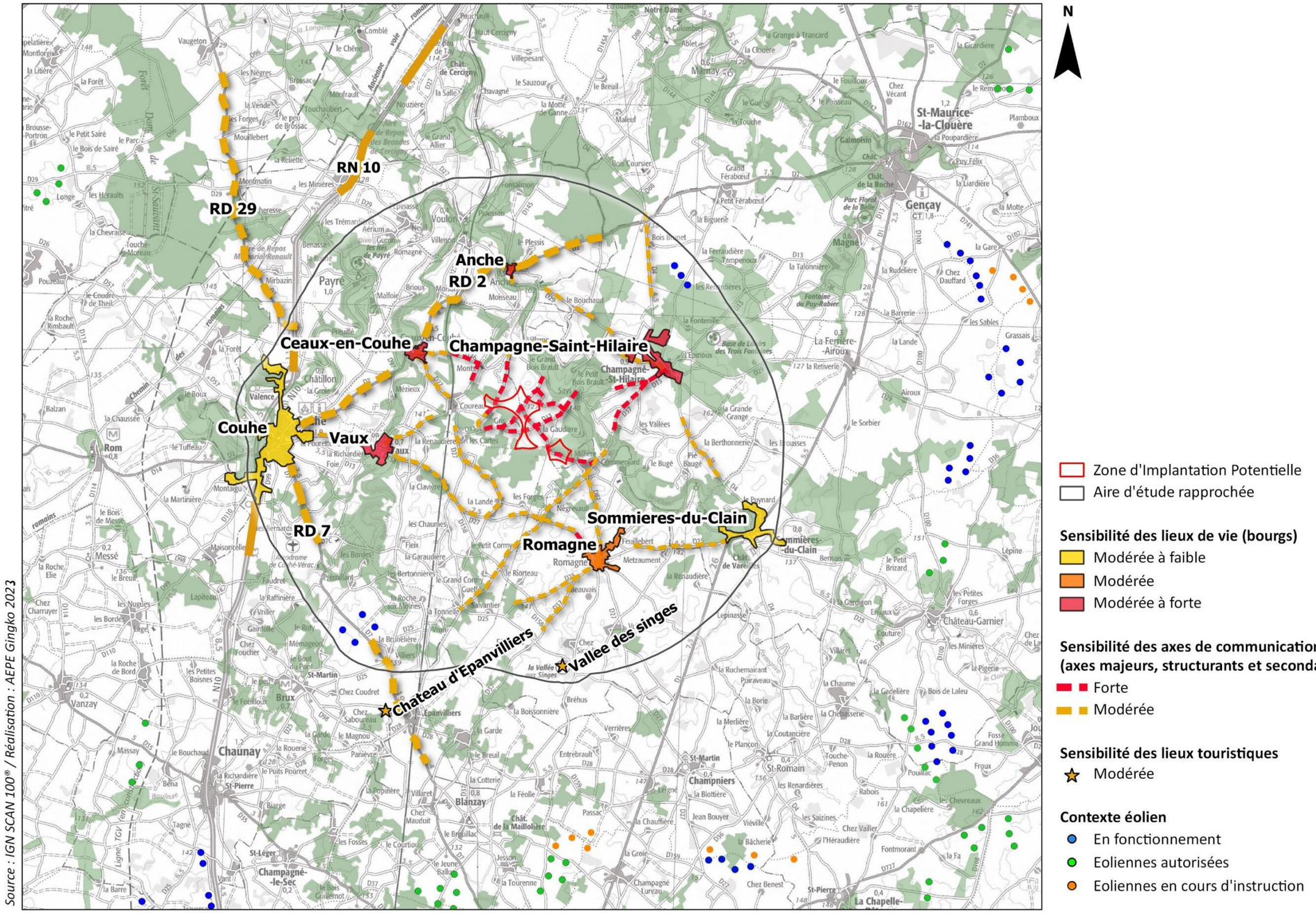

AEPE Gingko

Synthèse des sensibilités paysagères relevées au sein de l'analyse paysagère

Carte 34 : La synthèse des sensibilité relevées au sein de l'analyse paysagère, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

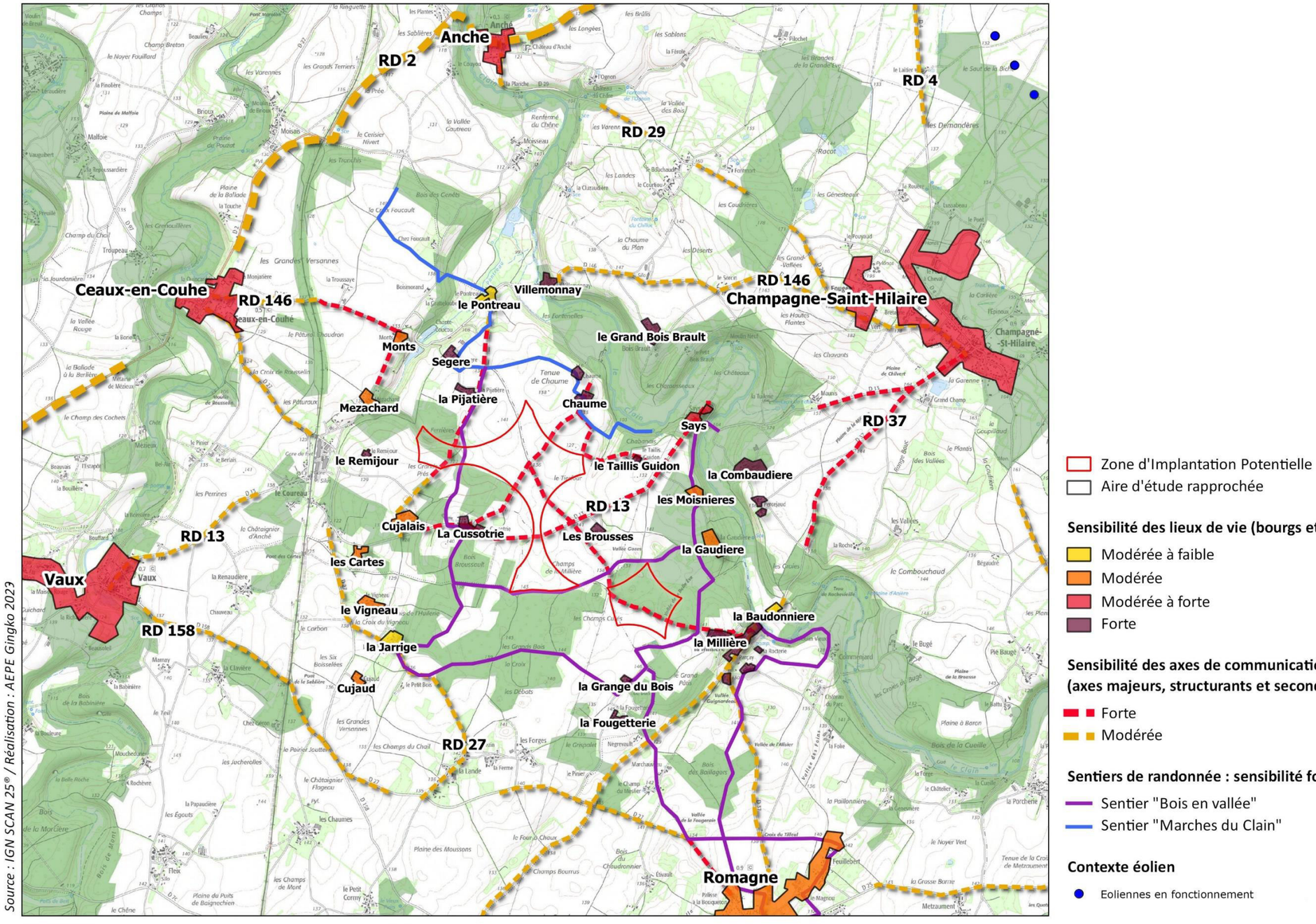

AEPE Gingko

Synthèse des sensibilités paysagères relevées au sein de l'analyse paysagère à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle

Carte 35 : La synthèse des sensibilités paysagères relevées au sein de l'analyse paysagère à proximité de la zone d'implantation potentielle

LES RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES :

Suite à l'analyse paysagère, plusieurs recommandations sont à prendre en compte pour l'installation du parc éolien. Celles-ci sont illustrées au sein de la carte ci-après. Ces prescriptions doivent permettre pour le futur projet de trouver un compromis entre les grandes lignes de force du relief, l'organisation du paysage local et les parcs éoliens existants.

Privilégier un axe franc, avec des interdistances homogènes, pour éviter les effets de brouillage et dont la lecture sera facilitée pour les usagers du territoire.

Le projet devra suivre la ligne de force donnée par la vallée du Clain et le horst de Champagné-Saint-Hilaire, qui constituent une ligne de force majeure à l'échelle du paysage de la Zone d'Implantation Potentielle, et orienter l'implantation des éoliennes selon un axe nord-ouest / sud-est.

Garantir la continuité des chemins de randonnées locales et accompagner la mise en place du projet éolien par des panneaux pédagogiques informatifs.

Préserver les boisements en place.

Utiliser les chemins existants comme chemins d'accès pour l'implantation d'éoliennes.

Cette approche paysagère est complétée ci-après par une analyse patrimoniale permettant la prise en compte des éléments bénéficiant d'une protection réglementaire particulière (monuments historiques inscrits ou classés, sites, …).

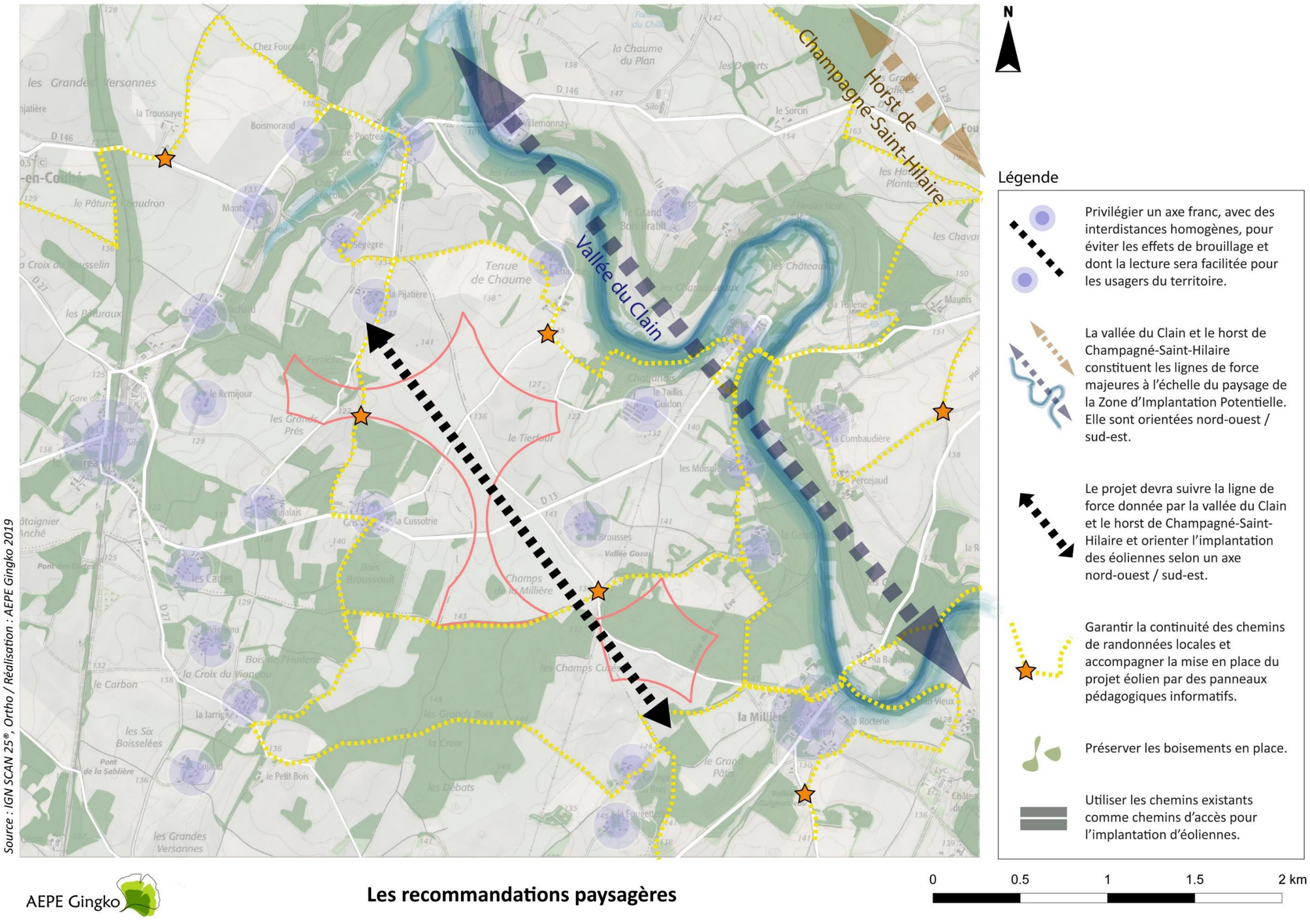

Carte 36 : Les recommandations paysagères à l'échelle des abords de la zone d'implantation potentielle

L'ANALYSE PATRIMONIALE

LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) regroupent depuis le 7 juillet 2016 sous l'article 75 de la loi LCAP (Loi relative de Création, à l'Architecture et au Patrimoine), les dispositifs de protection du patrimoine suivants :

Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;

Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

Secteurs sauvegardés.

Une AVAP est relevée au sud de l'aire d'étude éloignée à environ 16,5 km de la zone d'implantation potentielle. Il s'agit de la **ville de Charroux** dont 45 % de son territoire communal concerné par cette protection. Ce périmètre de l'AVAP délimite une aire reconnue pour la qualité de son contenu architectural, patrimonial, paysager et environnemental et intègre :

Les importants dénivelés du bourg qui ouvrent des perspectives intéressantes sur les monuments et les surfaces bâties ;

Le bâti remarquable du bourg : édifices anciens XIII, maisons à pans de bois, maisons XV, caves anciennes XI-XV, bâti XIX ;

La Charente : espace naturel majeur, jouant un rôle structurant sur le plan paysager ;

Le Merdançon, affluent de la Charente et ses aménagements hydrauliques anciens ayant notamment permis d'alimenter le bourg de CHARROUX et l'ancienne abbaye ;

Les ondulations du relief aux abords du bourg qui dégagent des vues remarquables sur un paysage bocager encore relativement préservé ;

Les fortifications urbaines.

SENSIBILITÉS

L'éloignement de cette AVAP à la zone d'implantation potentielle et le contexte enclavé et boisé de la vallée de la Charente ne permettent pas de perceptions en direction de la Zone d'Implantation Potentielle. Aucune sensibilité n'est donc relevée.

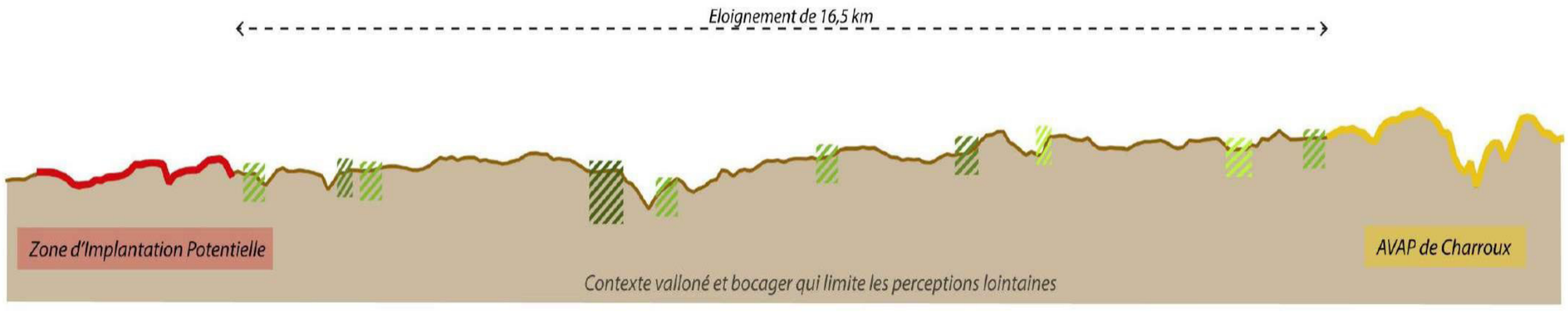

Figure 18 : Profil de terrain illustrant le positionnement topographique de la zone d'implantation potentielle et de l'AVAP de Charroux

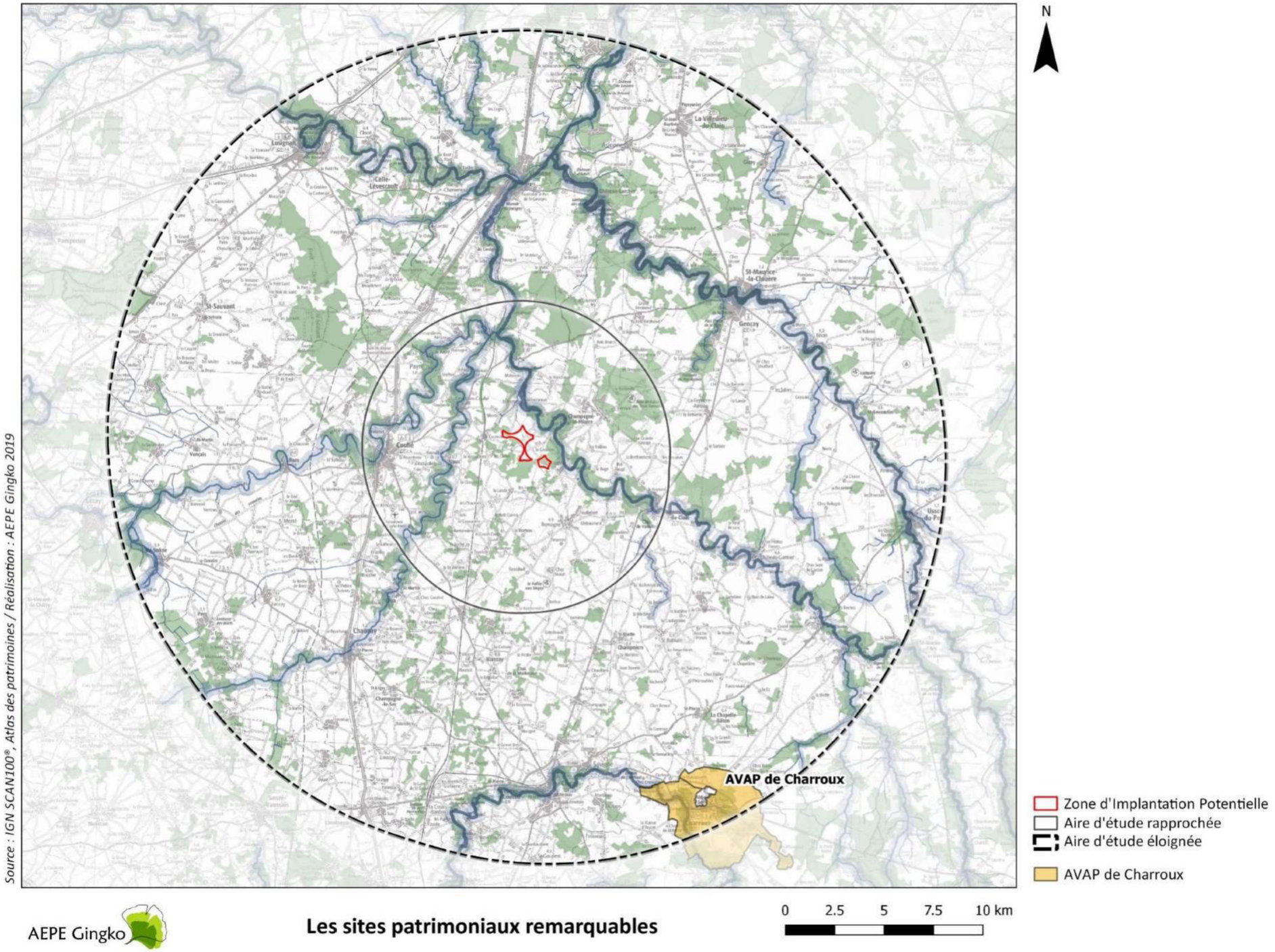

Carte 37 : Les sites patrimoniaux remarquables

LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSÉS

Les sites inscrits et classés sont des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur, ...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...). Plusieurs critères peuvent rentrer en ligne de compte pour justifier l'inscription ou le classement de ces espaces : historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque (voire l'ensemble de ces critères).

Concernant les sites inscrits, la protection entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple pouvant être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme (c'est-à-dire un accord exprès) sur les projets de démolition (R.425-18 code de l'urbanisme). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Concernant les sites classés, toute modification de l'état ou l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L. 341-10). Celle-ci est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS, voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. (*Source : http://www.developpement-durable. gouv.fr/)*

Il s'agit avant tout de sites remarquables naturels et patrimoniaux et, l'analyse suivante permet de s'assurer que le projet ne viendra pas dénaturer leur environnement ou les perceptions depuis ces sites.

Comme le montre le tableau et la carte ci-dessous, 5 sites inscrits et un site classé sont répertoriés dans un rayon de 20 km autour de la zone d'implantation potentielle. Après avoir réalisé l'analyse de l'ensemble de ces sites (caractéristiques, environnement immédiat, situation topographique, …) aucun d'entre eux ne ressort avec une sensibilité potentielle.

Tableau 9 : Sites classés et inscrits – Synthèse des sensibilités paysagères

Site	Protection	Commune	Distance à la zone d'implantation potentielle (en km)	Caractéristiques	Sensibilité potentielle
La fontaine du Puy Rabier	Inscrit	Magné	8,6	Ce site abrite la source qui alimente l'eau bleutée du ruisseau de la Belle. Entourée d'un écrin végétal dense, aucune perception depuis la fontaine n'est possible en direction de la zone d'implantation potentielle.	FAIBLE
Le château de Cercigny	Inscrit	Vivonne	9,3	Situé dans le creux de la vallée du Clain, ce site abrite le château, le pigeonnier et la chapelle de Cercigny. La présence du relief du coteau et des boisements ne permet pas de vue en direction de la zone d'implantation potentielle.	
Promenade de Blossac	Classé	Lusignan	17,1	Ce site est présent au sommet du coteau sud de la vallée de la Vonne, au cœur du contexte urbain de Lusignan. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont donc contraintes par la trame bâtie.	FAIBLE
Le cirque de Vonne	Inscrit	Lusignan	17,3	Situé dans le creux d'un méandre sur le flanc nord des coteaux de la vallée de la Vonne, ce site boisé fait face à la ville de Lusignan présente sur le coteau sud. Les vues en direction de la zone d'implantation potentielle sont donc contraintes par le relief et l'urbanisation.	
Moulin des Âges	Inscrit	Civray	15,4	Ce moulin est situé au bord de la Charente. Le coteau de la vallée et les boisements masquent les perceptions en direction de la zone d'implantation potentielle	
Grottes de Chaffaud	Inscrit	Savigné	15,6	Les grottes sont situées sur le coteau de la Charente et orientées vers le sud. Aucune perception en direction de la zone d'implantation potentielle située au nord n'est donc possible	

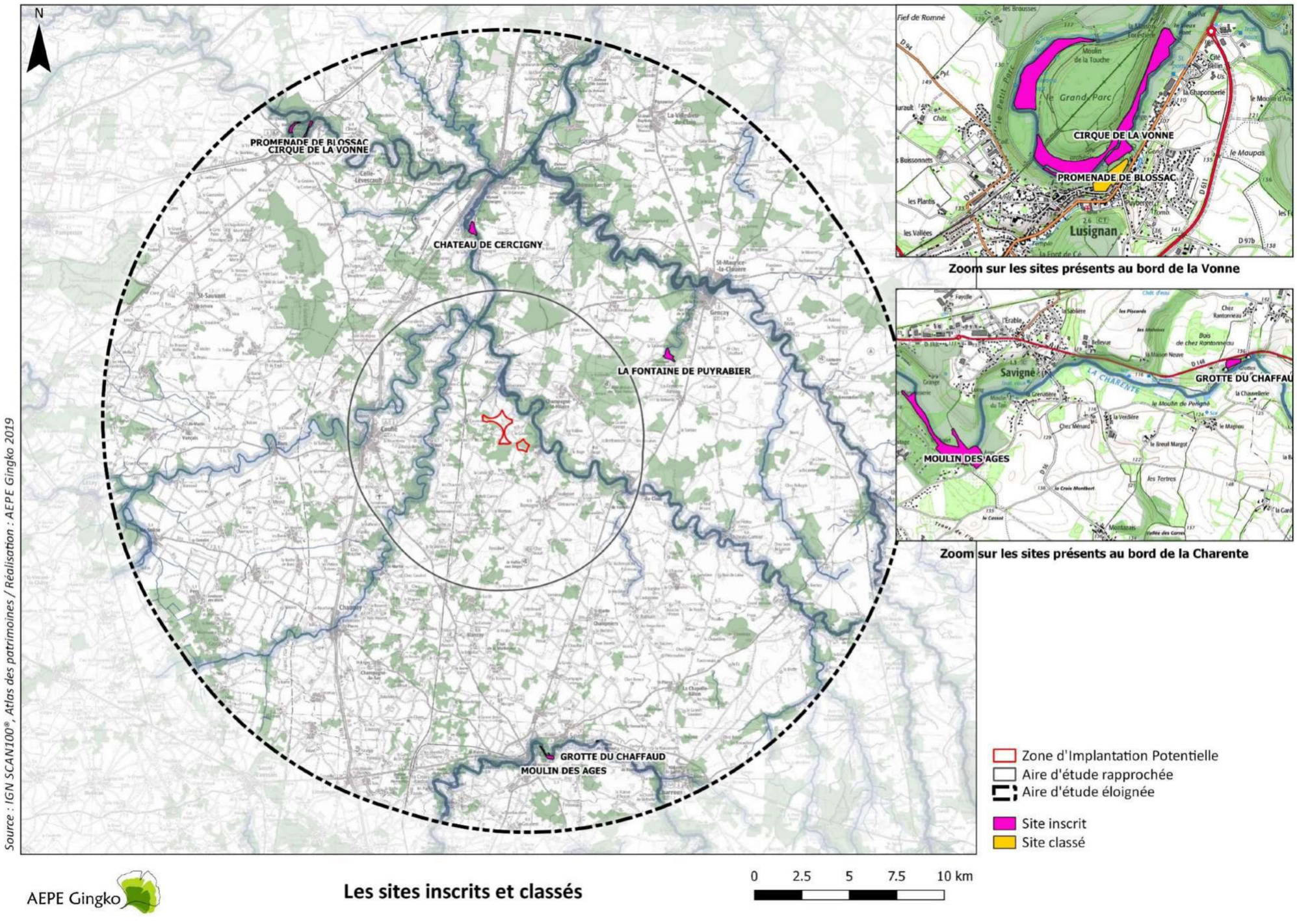

Carte 38 : Les sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Photo 93 : L'environnement proche de la fontaine du Puy Rabier est très boisé et n'engage pas de sensibilité particulière



Photo 94 : Le cirque de la Vonne est un site enclavé au sein d'un méandre et qui ne permet pas de perception lointaine en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 95 : Depuis la promenade de Blossac à Lusignan, aucune ouverture visuelle en direction de la zone d'implantation potentielle n'est relevée

LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants…) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Les critères d'évaluation des monuments historiques détaillés ci-dessous, permettent de faire ressortir les monuments présentant une sensibilité potentielle relative au projet ; ainsi, plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique a potentiellement une sensibilité élevée vis-à-vis du projet.

DÉTAILS DES CRITÈRES D'ÉVALUATION :

1) **Distance : plus un monument historique est proche de la zone d'implantation potentielle, plus il est susceptible d'être impacté par le projet (/6)**

   Entre 10 et 20 km : 0

   Entre 3 et 10 km : 3

   Entre 0 et 3 km : 6

2) **Situation topographique : si le monument est situé en vallée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en plateau, et il y a moins de risque qu'il y ait des visibilités depuis les abords du monument : (/4)**

   Situation en point bas : 0

   Situation intermédiaire : 2

   Situation en point haut : 4

3) **Environnement immédiat : indique si le monument est isolé ou entouré d'éléments (/4)**

   Végétation ou habitat dense : 0

   Bocage : 2

   Espace ouvert : 4

4) **Hauteur du monument : (/2)**

   < 2 m : 0

   2 – 6 m : 1

   > 6 m : 2

5) **Présence de panoramas reconnus en direction de la zone d'implantation potentielle et/ou risque de covisibilité : (/2)**

NON : 0

OUI : 2

6) **Ouverture au public : (/2)**

Non (uniquement usage privé) : 1

Oui (accueil de public) : 2

Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une gradation différenciant les monuments historiques présentant plus ou moins de sensibilité vis-à-vis du projet. Suite à l'analyse détaillée dans le tableau ci-dessous, on obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique. Cette note renseigne sur la sensibilité potentielle du monument vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone d'implantation potentielle. Si le résultat est supérieur à 10, une analyse plus fine est réalisée (travail d'investigation et cartographie) afin de vérifier cette possible sensibilité (cf. chapitre : *Les monuments historiques faisant l'objet d'une analyse particulière).*

La carte ci-après présente l'ensemble des monuments historiques inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée. Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque élément est repéré par un nombre relié au tableau d'analyse des sensibilités des monuments historiques qui répertorie les monuments historiques de la zone d'étude. Ces derniers sont numérotés par ordre d'éloignement croissant vis-à-vis de la zone d'implantation potentielle.

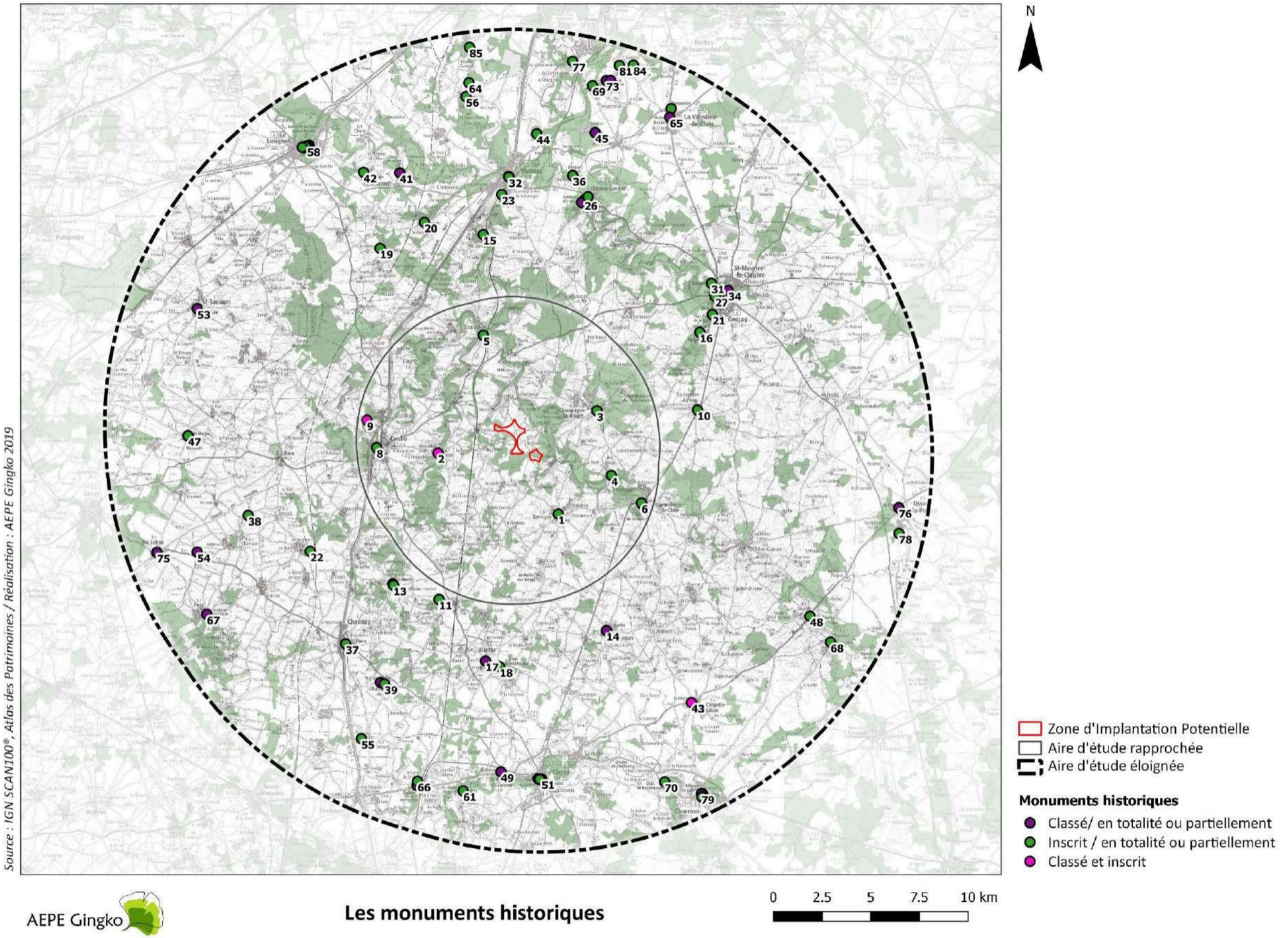

Carte 39 : Les monuments historiques

LES RÉSULTATS DE L'ANALYSE MULTI-CRITÈRES MENÉE SUR LES MONUMENTS HISTORIQUES

Le tableau ci-après présente les résultats obtenus dans le cadre de l'analyse multi-critères menée sur les monuments historiques, permettant de cibler ceux nécessitant une étude plus approfondie, présentée ci-après.

Légende : Monument historique ressortant de l'analyse multi-critères (note finale ≥ 10), faisant l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document

Tableau 10 : Analyse de la sensibilité potentielle des monuments historiques vis-à-vis du projet

Numéro sur la carte	Éloignement (km)	Immeuble	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère						Note de sensibilité (/20)
					Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Si note > à 10, le monument fait l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document
1	2,8	Église Saint-Laurent	Romagne	Partiellement Inscrit	6	2	0	2	0	2	12
2	3,1	Église	Vaux	Partiellement Classé-Inscrit	6	0	0	2	2	2	12
3	3,6	Église Saint-Gervais-et-Saint-Protais	Champagné-Saint-Hilaire	Partiellement Inscrit	6	4	0	2	0	2	14
4	3,7	Abbaye de Moreaux	Champagné-Saint-Hilaire	Partiellement Inscrit	6	0	0	2	0	1	9
5	4,6	Château de Villenon	Anché	Partiellement Inscrit	3	0	0	2	0	2	7
6	5,6	ÉGLISE	Sommières-du-Clain	Partiellement Inscrit	3	0	0	2	0	2	7
7	5,7	Domaine du château	Sommières-du-Clain	Inscrit	3	0	0	2	2	1	8
8	6,1	Halles	Couhé	Inscrit	3	2	0	1	0	2	8
9	6,5	Abbaye de Valence	Couhé	Partiellement Classé-Inscrit	3	0	2	2	0	2	9
10	8,3	Église Saint-Hilaire	La Ferrière-Airoux	Partiellement Inscrit	3	0	2	2	0	2	9
11	8,3	Château d'Epanvilliers	Brux	Inscrit	3	2	2	2	0	2	11
12	9	ÉGLISE	Brux	Classé	3	0	0	2	0	2	9
13	9,1	Maison	Brux	Partiellement Inscrit	3	0	0	1	0	1	8
14	9,3	Église Saint-Martin	Champniers	Partiellement Inscrit	3	0	0	1	0	2	8
15	9,6	Château de Cercigny	Vivonne	Partiellement Inscrit	3	0	0	2	0	1	6
16	10,2	Eglise	Magné	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
17	10,6	Eglise	Blanzay	Partiellement Inscrit	0	2	2	2	0	2	6
18	10,7	Château de la Maillollière	Blanzay	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	1	7

Numéro sur la carte	Éloignement (km)	Immeuble	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère						Note de sensibilité (/20)
					Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Si note > à 10, le monument fait l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document
19	10,8	Château de Lavau	Celle-Lévescault	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
20	11	Chapelle de Comblé	Celle-Lévescault	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
21	11,3	Château de La Roche	Magné	Partiellement Inscrit	0	0	2	2	2	2	8
22	11,3	Logis des Chémerault	Brux	Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
23	11,5	Manoir de Jorigny	Vivonne	Partiellement Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
24	11,6	Lanterne des Morts	Château-Larcher	Classé	0	0	2	2	0	2	6
25	11,8	Église Notre-Dame	Château-Larcher	Classé	0	0	0	2	0	2	4
26	11,8	Château	Château-Larcher	Partiellement Classé-Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
27	11,9	Logis de La Briauderie	Gençay	Partiellement Inscrit	0	0	0	0	0	1	3
28	12	Château (ruines)	Gençay	Classé	0	2	0	2	2	2	8
29	12	Manoir	Château-Larcher	Partiellement Inscrit	0	0	0	1	0	2	3
30	12,1	Hôtel des Trois Marchands	Gençay	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
31	12,2	Château de Galmoisin	Saint-Maurice-la-Clouère	Partiellement Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
32	12,4	Maison	Vivonne	Partiellement Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
33	12,5	Église Saint-Georges	Vivonne	Classé	0	0	2	2	0	2	6
34	12,6	Église Saint-Maurice	Saint-Maurice-la-Clouère	Classé	0	0	2	2	0	2	6
35	12,9	Dolmen d'Arlait B	Château-Larcher	Inscrit	0	0	0	1	0	2	3
36	12,9	Dolmen d'Arlait A	Château-Larcher	Inscrit	0	0	0	1	0	2	3
37	12,9	Église Saint-Pierre	Chaunay	Inscrit	0	2	0	2	0	2	8
38	13,4	Donjon	Messé	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
39	13,5	Maison noble	Champagné-le-Sec	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
40	13,5	Église Saint-Léger	Champagné-le-Sec	Classé	0	2	0	2	0	2	6
41	13,8	Église Saint-Etienne	Celle-Lévescault	Classé	0	0	0	2	0	2	4

Numéro sur la carte	Éloignement (km)	Immeuble	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère						Note de sensibilité (/20)
					Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Si note > à 10, le monument fait l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document
42	14,6	Logis de la Tiffanelière	Celle-Lévescault	Inscrit	0	2	2	2	0	1	7
43	14,6	Église Saint-Pierre	La Chapelle-Bâton	Partiellement Classé-Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
44	14,7	Château de La Planche	Vivonne	Partiellement Inscrit	0	0	2	2	0	1	5
45	15,3	Cromlech	Aslonnes	Classé	0	2	2	0	0	2	6
46	15,7	Église Saint-Martin	Vançais	Classé	0	2	0	2	0	2	6
47	15,7	Temple protestant	Vançais	Inscrit	0	2	0	1	0	2	5
48	16	Château	Joussé	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
49	16	Église Saint-Pierre-ès-Liens	Saint-Pierre-d'Exideuil	Classé	0	2	0	2	0	2	6
50	16,2	Maison	Civray	Partiellement Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
51	16,2	Église Saint-Nicolas	Civray	Classé	0	0	0	2	0	2	4
52	16,3	Maison XVe	Civray	Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
53	16,4	Église	Saint-Sauvant	Classé	0	2	0	2	0	2	6
54	16,5	Ensemble des deux tumulus à chambres dolméniques	Sainte-Soline	Classé	0	2	2	1	0	2	7
55	16,5	Logis du Magnou	Linazay	Partiellement Inscrit	0	2	2	2	0	2	8
56	16,7	Basilique Saint Benoît-Joseph Labre	Marçay	Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
57	17,2	Château	Lusignan	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
58	17,2	Maison	Lusignan	Partiellement Inscrit	0	2	0	1	0	2	5
59	17,3	Halles	Lusignan	Inscrit	0	2	0	1	0	2	5
60	17,3	Maison du Gouverneur	Lusignan	Partiellement Inscrit	0	2	0	1	0	1	4
61	17,3	Château de Léray	Saint-Pierre-d'Exideuil	Partiellement Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
62	17,3	Église	Lusignan	Classé	0	2	0	2	0	2	6
63	17,3	Maisons à pans de bois du 16e siècle	Lusignan	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
64	17,4	Château de Bierson	Marçay	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
65	17,4	Église Saint-Jean-Baptiste	La Villedieu-du-Clain	Classé	0	0	0	2	0	2	4

Numéro sur la carte	Éloignement (km)	Immeuble	Commune	Protection	Critères d'évaluation de la sensibilité paysagère						Note de sensibilité (/20)
					Distance (/6 points)	Situation topographique (/4 points)	Environnement immédiat (/4 points)	Hauteur du monument (/2 points)	Présence de panoramas reconnus (/2 points)	Ouverture au public (/2 points)	Si note > à 10, le monument fait l'objet d'une analyse détaillée dans la suite du document
66	17,5	Tumulus des Nouverteils	Limalonges	Inscrit	0	2	0	1	0	2	5
67	17,5	Cimetière	Pers	Partiellement Classé	0	4	2	0	0	2	8
68	17,6	Église	Payroux	Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
69	17,6	Prieuré de Laverré	Aslonnes	Partiellement Inscrit	0	0	0	2	0	2	4
70	17,6	Château de Rochemaux	Charroux	Partiellement Inscrit	0	0	0	2	0	1	3
71	17,7	Dolmen	Limalonges	Classé	0	0	0	1	0	1	4
72	17,9	Commanderie Gaillard	La Villedieu-du-Clain	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
73	18	Dolmen de Laverré	Aslonnes	Classé	0	2	0	0	0	1	3
74	18,1	Perrier	Aslonnes	Classé	0	2	4	0	0	1	7
75	18,4	Église	Sainte-Soline	Classé	0	2	0	2	0	2	6
76	18,5	Église	Usson-du-Poitou	Classé	0	2	0	2	0	2	6
77	18,6	Château d'Aigne	Iteuil	Partiellement Inscrit	0	0	0	1	0	1	2
78	18,7	Château de La Guéronnière	Usson-du-Poitou	Inscrit	0	2	0	2	0	1	5
79	18,9	Maison à pans de bois	Charroux	Classé	0	2	0	2	0	1	5
80	18,9	Halles (vieilles)	Charroux	Classé	0	2	0	1	0	2	5
81	18,9	Église d'Andillé	Roches-Prémarie-Andillé	Partiellement Inscrit	0	2	0	2	0	2	6
82	19	Abbaye	Charroux	Classé	0	2	0	2	0	2	6
83	19,1	Maison de bois	Charroux	Inscrit	0	4	0	2	0	1	7
84	19,2	Dolmen d'Andillé et son tumulus	Roches-Prémarie-Andillé	Inscrit	0	2	2	1	0	1	6
85	19,2	Abbaye de Bonnevaux	Marçay	Partiellement Inscrit	0	0	2	2	0	1	5

LES MONUMENTS HISTORIQUES FAISANT L'OBJET D'UNE ANALYSE PARTICULIÈRE

Suite à l'analyse multicritères réalisée sur chacun des 90 monuments historiques recensés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, 4 monuments ressortent avec une note de sensibilité potentielle supérieure à 10. Ceux-ci font donc l'objet d'une analyse particulière détaillée ci-dessous et permettent de confirmer ou de réfuter la sensibilité pressentie.

Enfin, l'ensemble des monuments analysés comme potentiellement sensibles sont repérés dans la carte ci-après et feront l'objet d'un chapitre dans le cadre de l'analyse des impacts du projet.

Les monuments ayant une note de sensibilité paysagère supérieure à 10 sont les suivants :

- L'église Saint-Laurent à Romagne ;
- L'église de Vaux ;
- L'église Saint-Gervais-et-Saint-Protais à Champagné-Saint-Hilaire ;
- Le Château d'Epanvilliers à Brux.

L'ÉGLISE SAINT-LAURENT À ROMAGNE

Cette église date du XIIème siècle. Les éléments protégés sont le chœur, ainsi que le bas-côté et la chapelle Nord inscrits par arrêté du7 juin1993.Le tableau d'analyse des monuments historiques fait ressortir cette église comme potentiellement sensible car son éloignement de seulement 2.8 km induit des interactions possibles. Toutefois, après une analyse plus fine, aucune perception depuis le pied de l'église ou de covisibilité entre la silhouette du clocher avec la zone d'implantation potentielle ne sont relevés. En effet, le contexte urbanisé dans lequel se trouve ce monument ne lui permet pas de vue ouverte et lointaine en direction de la zone d'implantation potentielle. **La sensibilité de ce monument est considérée comme faible.**



Photo 96 : L'église Saint-Laurent est insérée dans le contexte urbanisé de Romagne



Photo 97 : Le contexte bocager et arboré environnant Romagne ne permet pas à la silhouette de l'église d'émerger au-dessus du contexte bâti. Aucune covisibilité n'est donc relevée avec la zone d'implantation potentielle

L'ÉGLISE DE VAUX

Le portail de cette église est inscrit depuis le 7 juin 1928 et sa façade ouest classée depuis le 25 avril 1939. La sensibilité soulevée réside dans une covisibilité potentielle entre la silhouette de l'église et la zone d'implantation potentielle depuis les berges de la Bouleure au cœur d'un espace public dédié aux loisirs au cœur du bourg. Ainsi, malgré le contexte arboré très développé lié à la vallée, la proximité du projet éolien (3,1 km) peut engendrer de possibles perceptions en arrière-plan du monument. **La sensibilité de ce monument est donc considérée comme forte.**



Photo 98 : La silhouette de l'église domine le creux de la vallée de la Bouleure



Photo 99 : La zone d'implantation potentielle est située en arrière-plan de la silhouette de l'église de Vaux. Une covisibilité potentielle est relevée.

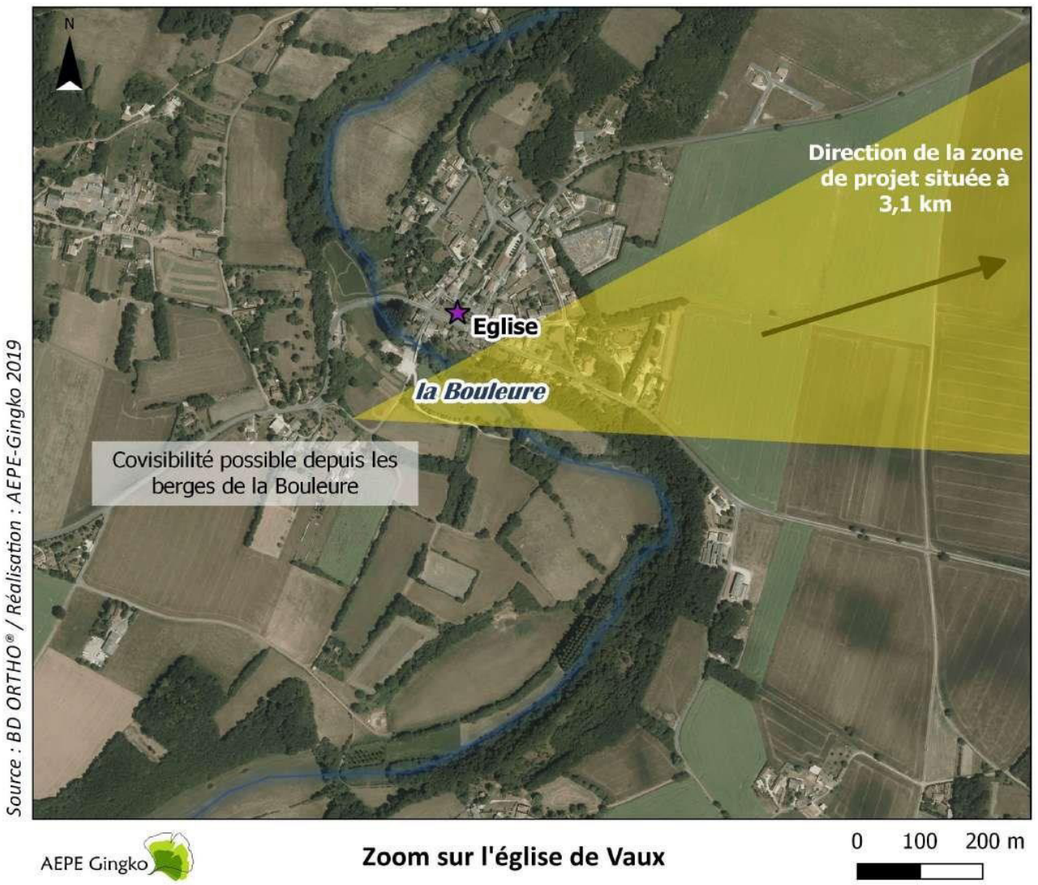

Source : BD ORTHO® / Réalisation : AEPE-Gingko 2019

Carte 40 : Zoom sur l'église de Vaux et direction de la zone d'implantation potentielle

L'ÉGLISE SAINT-GERVAIS ET SAINT-PROTAIS À CHAMPAGNE-SAINT-HILAIRE

Cette église romane est située sur le promontoire de Champagné-Saint-Hilaire dominant le territoire d'étude. La protection concerne le portail daté du XIIème siècle dont les bases de l'arc sont ornées d'un animal cabré ressemblant à un hippocampe (cf. photos ci-après). Depuis ce portail aucune vue en direction de la zone d'implantation potentielle située à 3,6 km n'est possible en raison du contexte urbain occultant les vues lointaines ; **la sensibilité potentielle de ce monument est donc faible.**



Photo 100 : Le contexte bâti et arboré des abords de l'église ne permet pas de voir en direction de la zone d'implantation potentielle



Photo 101 : C'est le portail roman qui est inscrit aux monuments historiques depuis 1925

LE CHÂTEAU D'EPANVILLIERS À BRUX

Construit au XVIème siècle, ce château abrite le musée du jeu ancien. Il est ouvert aux visiteurs deux mois dans l'année (juillet et août). Depuis la grille d'entrée, une vue relativement dégagée en direction de la zone d'implantation potentielle est potentiellement envisageable. Toutefois, la présence de haies à l'horizon filtre les perceptions. **La sensibilité de ce lieu touristique, éloigné de 8,3 km de la** zone d'implantation potentielle**, est considérée comme modérée.**



Photo 102 : Le château d'Epanvilliers



Photo 103 : Vue en direction de la zone d'implantation potentielle depuis l'entrée du château d'Epanvilliers

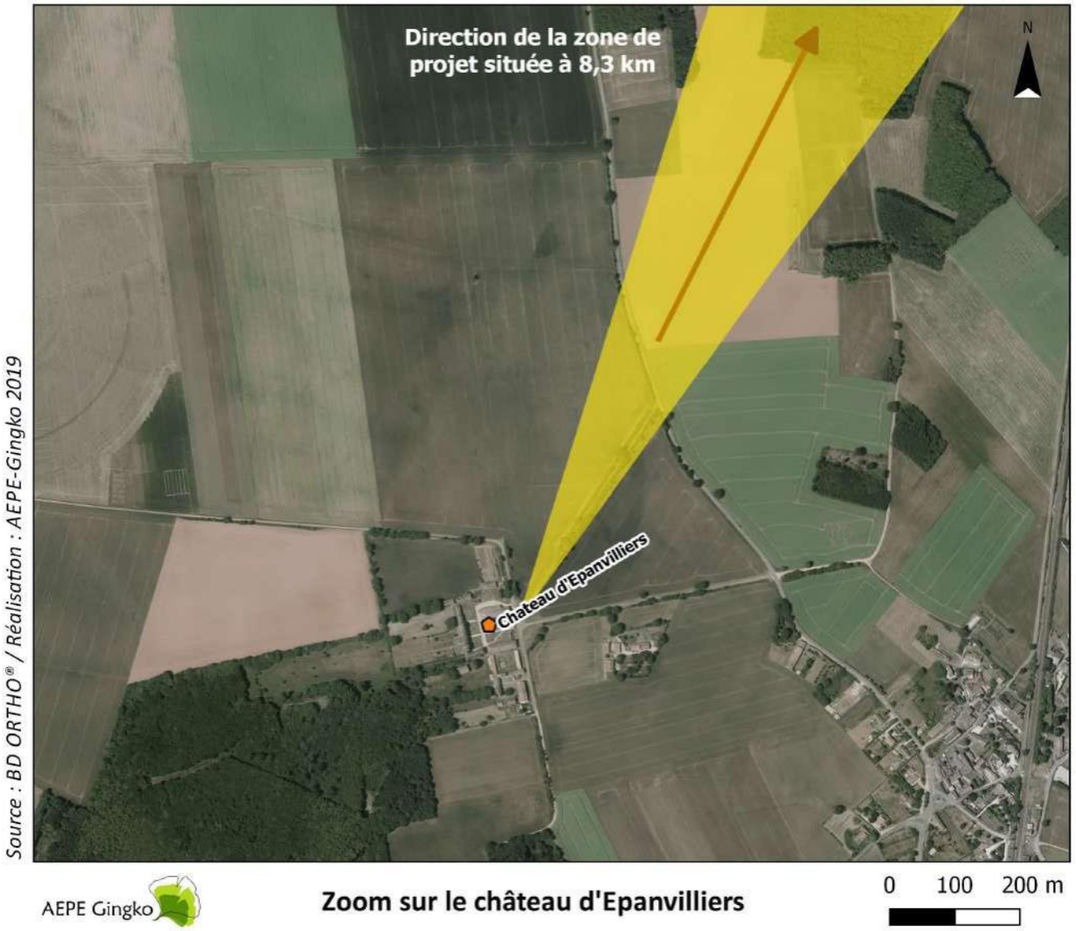

Carte 41 : Zoom sur le château d'Epanvilliers et direction de la zone d'implantation potentielle

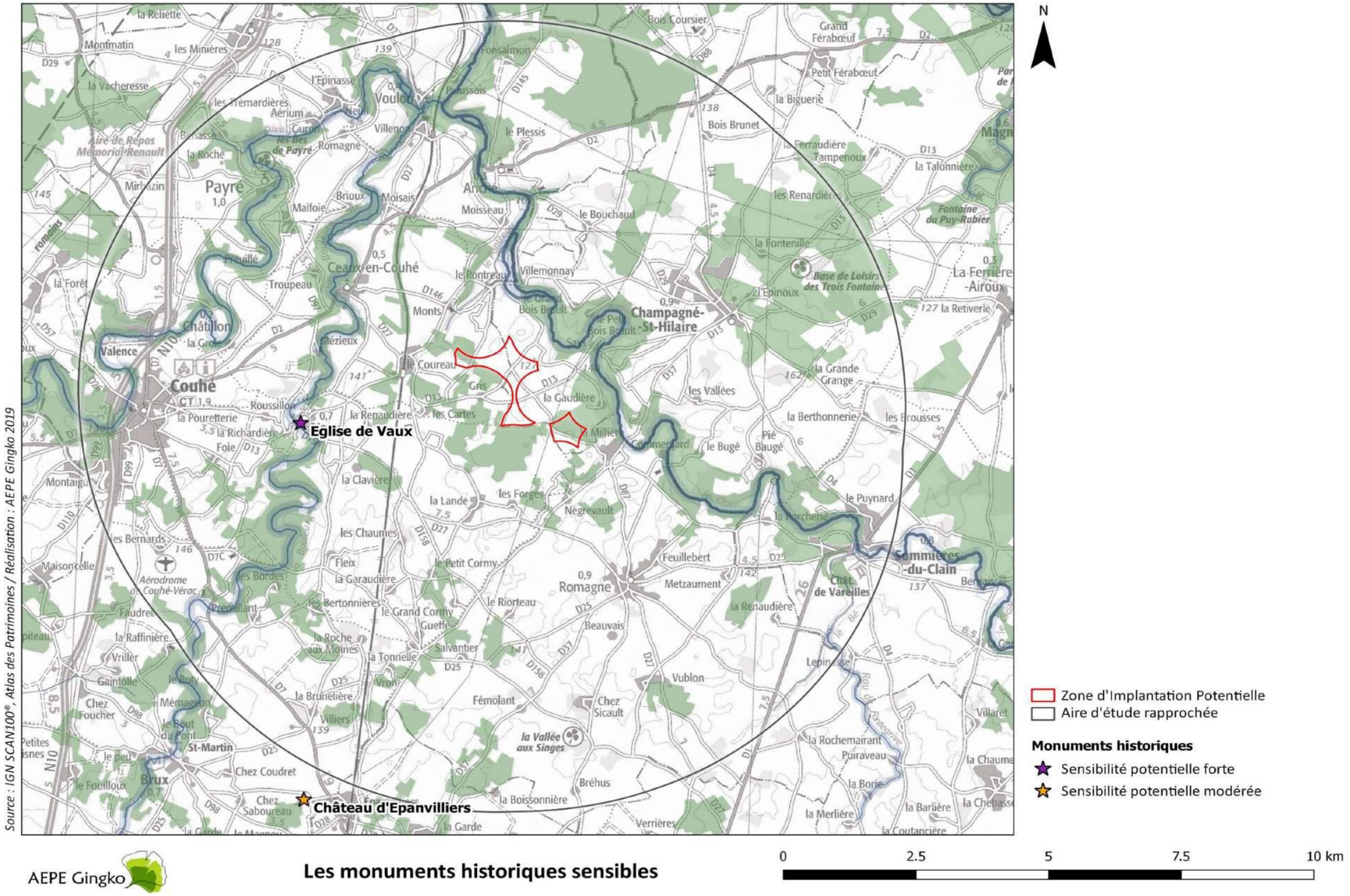

Carte 42 : Les monuments historiques sensibles

LA SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS PATRIMONIALES

Les éléments patrimoniaux ressortant avec une sensibilité forte :

- Monuments historiques : L'église de Vaux

Les éléments patrimoniaux ressortant avec une sensibilité modérée :

- **Monuments historiques : Le château d'Epanvilliers**

LES RECOMMANDATIONS

Plusieurs photomontages auront pour objet de vérifier que le projet répond aux recommandations suivantes :

Adapter son implantation pour ne pas brouiller la lisibilité d'un monument ou d'un site ;

Éviter tout phénomène de rupture d'échelle impactant de façon significative la qualité paysagère des éléments patrimoniaux à enjeux ;

Harmoniser son implantation avec les autres parcs éoliens existants pour ne pas brouiller la lisibilité d'un monument ou d'un site.

LA SYNTHÈSE DES ENJEUX ET LES RECOMMANDATIONS D'AMÉNAGEMENT

Les tableaux ci-après synthétisent, par thématique abordée, les enjeux qui ont pu être identifiés dans l'état initial de l'environnement et les recommandations d'aménagement qui en découlent pour éviter ou réduire les impacts potentiels du projet sur l'environnement. Les cartes de synthèse qui suivent ce tableau permettent de spatialiser les enjeux à l'échelle de la zone d'implantation potentielle des éoliennes et de visualiser les interactions entre les différentes thématiques abordées dans l'état initial de l'environnement.

Pour une lecture simplifiée et rapide, un code couleur est utilisé tout au long de ce document afin de hiérarchiser les enjeux, les impacts potentiels avant la mise en œuvre de mesures et les impacts résiduels. Ce code couleur est hiérarchisé de « POSITIF » à « TRÈS FORT ».

Tableau 11 : Hiérarchisation des enjeux, impacts potentiels et impact résiduels

Hiérarchisation des enjeux, impacts potentiels et impact résiduels						
POSITIF	NUL	TRÈS FAIBLE	FAIBLE	MODÉRÉ	FORT	TRÈS FORT

LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

Tableau 12 : La synthèses des sensibilités relatives au paysage et au patrimoine et les recommandations d'implantation

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Sensibilité	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
Unités paysagères	L'unité paysagère "Les vallées du Clain et ses affluents" est constituée de paysages emblématiques à l'échelle du site d'étude et accueille les principaux lieux habités proches de la zone d'implantation potentielle (ZIP).	FORTE	Le projet devra suivre la ligne de force donnée par la vallée du Clain et le horst de Champagné-Saint-Hilaire, qui constituent une ligne structurante majeure à l'échelle du paysage de la Zone d'Implantation Potentielle, et orienter l'implantation des éoliennes selon un axe nord-ouest / sud-est.	-
	Des perceptions potentielles sur la ZIP sont relevées depuis les unités paysagères "Les terres rouges - secteur des taillis" (lieu d'accueil de la ZIP), "Les terres rouges - secteur bocager" et "Les terres de Brandes".	MODÉRÉE		
	L'éloignement des unités paysagères "Les plateaux de Pamproux et de Lezay ", "Le Val d'Angoumois" et "Le Ruffécois" à la ZIP induit des sensibilités faibles.	FAIBLE		
Structures biophysiques	Le territoire d'étude est situé sur le seuil du Poitou dont les lignes de forces sont orientées nord-ouest/sud-est, suivant les trois principales vallées que sont la Vonne, la Clouère et le Clain.	FAIBLE À MODÉRÉE		
	Entre ces vallées profondes, le relief général varie entre plateaux et plaines ondulées. La variation de ces reliefs crée des perceptions changeantes au fil des déplacements dans le territoire. La butte de Champagné-Saint-Hilaire vient casser cette homogénéité globale avec une altitude de 195 m permettant des vues lointaines.			
	La proximité de la vallée du Clain à environ 200 mètres de la ZIP, et de la vallée de la Bouleure à 1,8 km, constituent des enjeux paysagers importants car elles abritent les principaux lieux de vie et génèrent des ambiances singulières.			
	Les paysages étudiés sont très majoritairement agricoles ; les terres rouges sont vouées essentiellement à l'élevage et aux grandes cultures. La présence de l'arbre est parfois prépondérante, cloisonnant les espaces et fermant les vues ; puis parfois inexistante à la faveur de très grandes parcelles ouvertes dont le maillage bocager n'est pas présent.			
Lieux de vie et d'habitat	Des perceptions sont possibles depuis les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : la Pijatière, Cussoterie, Remijour, Ségègre ; sur la commune de Romagne : la Millière, ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : Chaume, Taillis Guidon, les Brousses, Villemonnay, Percejaud, le Grand Bois Brault, la Combaudière ; sur la commune de Vaux : La Grange au Bois, la Fougetterie.	FORTE	Privilégier un axe franc, avec des interdistances homogènes, pour éviter les effets de brouillage et faciliter la lecture du parc pour les usagers du territoire	-
	Des perceptions sont possibles depuis les bourgs de Ceaux-en-Couhé, Vaux, Champagné-Saint-Hilaire et Anché, ainsi que depuis le hameau de Says sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire.	MODÉRÉE À FORTE		-
	Des perceptions sont possibles depuis les bourgs de Romagne et de Couhé, ainsi que depuis les hameaux sur la commune de Ceaux-en-Couhé : Mézachard, Cujalais, Monts, les Cartes ; sur la commune de Champagné-Saint- Hilaire : la Gaudière, les Moisnières.	MODÉRÉE		-
	Des perceptions sont possibles depuis le bourg de Sommières-du-Clain, ainsi que depuis les hameaux sur la commune de Romagne : La Baudonnière ; sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire : le Pontreau ; sur la commune de Vaux : la Jarrige.	MODÉRÉE À FAIBLE		-
Axes de communication	Une sensibilité potentielle forte est recensée depuis les différentes routes locales à proximité directe de la ZIP, la RD 13 au niveau du tronçon le plus proche de la ZIP et au sud de Champagné-Saint-Hilaire, la RD 146 depuis le haut du coteau de la vallée du Pontreau et la RD 37 au sud de Champagné-Saint-Hilaire.	FORTE	Privilégier un axe franc, avec des interdistances homogènes, pour éviter les effets de brouillage et faciliter la lecture du parc pour les usagers du territoire	-
	Une sensibilité potentielle modérée est recensée depuis la RN 10, la RD 2, la RD 7, la RD 1, la RD 13, la RD 37, la RD 146, la RD 27, la RD 158 et la RD 29.	MODÉRÉE		-
Lieux touristiques	Les lieux d'intérêt touristiques faisant l'objet d'une sensibilité potentielle forte relative au projet sont : les sentiers civraisiens « De Bois en Vallée » et « Des Marches du Clain ».	FORTE	Garantir la continuité des chemins de randonnées locales et accompagner la mise en place du projet éolien par des panneaux pédagogiques informatifs.	-
	Les lieux d'intérêt touristique faisant l'objet d'une sensibilité potentielle modérée relative au projet sont : la vallée des Singes (depuis le parking) et le château d'Epanvilliers.	MODÉRÉE	-	-

Sous-thème	Sensibilités identifiées	Sensibilité	Recommandations d'évitement et/ou d'optimisation	Recommandations de réduction (si évitement impossible)
	Les autres lieux d'intérêt touristiques recensés sur l'aire d'étude éloignée font l'objet d'une sensibilité potentielle faible.	TRÈS FAIBLE	-	-
Périmètre d'étude immédiat	Aucun parc éolien n'est construit à proximité de la zone d'implantation potentielle. Toutefois la présence de deux parcs en fonctionnement à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée (Camp de Brianson et Nouaillé) révèle une volonté de développement des énergies renouvelables sur ce territoire. Les tendances d'implantation qui se dessinent avec les parcs les plus proches sont plutôt orientées nord-ouest/ sud-est.	FORTE	Analyser les effets cumulés (avec les parcs éoliens autorisés ou ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale) du parc éolien projeté. Vérifier notamment la bonne articulation paysagère du projet retenu avec les parcs éoliens voisins du Camp de Brianson et de la Plaine de Nouaillé.	-
Évolution des paysages	Depuis 1945, les nombreux boisements autour de la ZIP ont été conservés et certains se sont densifiés. De plus, la structure parcellaire agricole s'est transformée avec des surfaces de champs beaucoup plus importantes et une légère diminution du nombre de haies. Les arbres isolés au milieu des parcelles et au bord des routes ont en majorité disparu aujourd'hui. Enfin, l'organisation du réseau routier a peu évolué et le développement des hameaux est globalement ténu.	FORTE	Préserver les haies et boisements existants.	-
			Réutiliser au maximum les chemins existants pour l'aménagement des accès et garantir une intégration optimale du/des poste(s) de livraison.	-
Sites patrimoniaux remarquables	Une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) est recensée à 16,5 km de la ZIP. Il s'agit de la ville de Charroux.	NULLE	-	-
Sites inscrits et classés	Cinq sites inscrits et un site classé sont répertoriés dans un rayon de 20 km autour de la ZIP. Le plus proche est situé à 8,6 km de la ZIP.	FAIBLE	Étudier de façon détaillée l'insertion du parc éolien projeté et son impact sur les éléments patrimoniaux potentiellement sensibles identifiés dans l'état initial ; et notamment depuis l'église de Vaux et le château d'Epanvilliers.	-
Monuments historiques	L'église de Vaux située à 3,1 km de la ZIP présente une sensibilité forte au projet.	FORTE		
	Le château d'Epanvilliers situé à 8,3 km de la ZIP présente une sensibilité modérée au projet.	MODÉRÉE		
	Les 88 autres monuments historiques recensés sur l'aire d'étude éloignée présentent une sensibilité nulle à faible au projet.	NULLE À FAIBLE		

Siège social
Poitiers
11 allée Jean Monnet
86170 Neuville-de-Poitou

Tél : +33 5 49 00 43 20
nca.fr

Antennes
Saintes
Lorient
Châteauroux

Octobre 2024

PROJET DE PARC EOLIEN

Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86)

Photomontages, étude des impacts et proposition de mesures

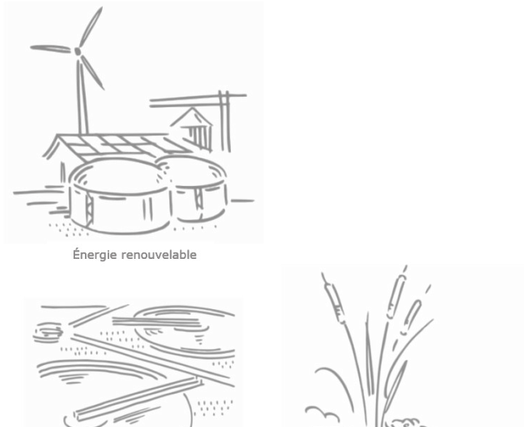



(Crédit photo : NCA Environnement)

FICHE DE SUIVI DU DOCUMENT		
Coordonnées du commanditaire		ENERGIEQUELLE 12 RUE ALEK PLUNIAN 35136 ST JACQUES DE LA LANDE
Bureau d'études		NCA Environnement 11, allée Jean Monnet 86 170 NEUVILLE-DE-POITOU
HISTORIQUE DES MODIFICATIONS		
Version	Date	Désignation
0	10/09/2024	Réalisation du carnet de photomontages

Enregistrement des versions :

Versions < 1 versions de travail
Version 1 version du document déposé
Versions > 1 modifications ultérieures du document

SOMMAIRE

I. AUTEUR DE L'ÉTUDE 106

II. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE 107

III. LE CHOIX DU PROJET 107

III. 1. LE CHOIX DU SITE 107
III. 1. a. Contexte et agencement paysager 107
III. 1. b. Intérêt de la prise en compte du paysage 107
III. 1. c. Compatibilité du paysage avec la ZIP 107
III. 2. PRÉSENTATION, ANALYSE ET COMPARAISON DES VARIANTES 107
III. 2. a. Variante n°1 108
III. 2. b. Variante n°2 108
III. 2. c. Variante n°3 109
III. 3. VARIANTE RETENUE 113
III. 3. a. Implantation du parc et du poste de livraison 113
III. 3. b. Données techniques des éoliennes 113
III. 3. c. Couleurs et balisage 115
III. 3. d. Aménagements connexes 115

IV. LES IMPACTS PAYSAGERS 116

IV. 1. MÉTHODOLOGIE 116
IV. 1. a. Rappel du contexte paysager 116
IV. 1. b. Perception des éoliennes dans le paysage 116
IV. 1. c. Etude de la visibilité théorique du projet 116
IV. 1. d. La réalisation des photomontages 116
IV. 2. LES EFFETS TEMPORAIRES DU PROJET SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE 118
IV. 2. a. La nature des impacts 118
IV. 2. a. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur le patrimoine protégé et proposition de mesures 118
IV. 2. b. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur l'habitat 118
IV. 2. c. Les impacts temporaires sur le paysage 118
IV. 3. JUSTIFICATION DU CHOIX DES PHOTOMONTAGES (RAPPEL DES SENSIBILITÉS DE L'ÉTAT INITIAL) 120
IV. 4. LE CONTEXTE ÉOLIEN 122
IV. 5. LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE À L'ÉCHELLE DE L'AEE ET DE L'AER 123
IV. 5. a. La ZVI du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou à l'échelle du territoire d'étude123
IV. 5. b. Présentation et analyse des photomontages de l'AEE et de l'AER 124
IV. 6. PHOTOMONTAGE N°1 125
IV. 6. a. Localisation du photomontage n°1 125
IV. 6. b. Informations relatives au photomontage n°1 125
IV. 6. c. Commentaire du photomontage n°1 125
IV. 6. d. Niveau de l'impact sur la situation n°1 125
IV. 7. PHOTOMONTAGE N°2 127
IV. 7. a. Localisation du photomontage n°2 127
IV. 7. b. Informations relatives au photomontage n°2 127
IV. 7. c. Commentaire du photomontage n°2 127
IV. 7. d. Niveau de l'impact sur la situation n°2 127
IV. 8. PHOTOMONTAGE N°3 129
IV. 8. a. Localisation du photomontage n°3 129
IV. 8. b. Informations relatives au photomontage n°3 129
IV. 8. c. Commentaire du photomontage n°3 129
IV. 8. d. Niveau de l'impact sur la situation n°3 129
IV. 9. PHOTOMONTAGE N°4 131
IV. 9. a. Localisation du photomontage n°4 131
IV. 9. b. Informations relatives au photomontage n°4 131
IV. 9. c. Commentaire du photomontage n°4 131
IV. 9. d. Niveau de l'impact sur la situation n°4 131
IV. 10. PHOTOMONTAGE N°5 133
IV. 10. a. Localisation du photomontage n°5 133
IV. 10. b. Informations relatives au photomontage n°5 133
IV. 10. c. Commentaire du photomontage n°5 133
IV. 10. d. Niveau de l'impact sur la situation n°5 133
IV. 11. PHOTOMONTAGE N°6 135
IV. 11. a. Localisation du photomontage n°6 135
IV. 11. b. Informations relatives au photomontage n°6 135
IV. 11. c. Commentaire du photomontage n°6 135
IV. 11. d. Niveau de l'impact sur la situation n°6 135
IV. 12. PHOTOMONTAGE N°7 137
IV. 12. a. Localisation du photomontage n°7 137
IV. 12. b. Informations relatives au photomontage n°7 137
IV. 12. c. Commentaire du photomontage n°7 137
IV. 12. d. Niveau de l'impact sur la situation n°7 137
IV. 13. PHOTOMONTAGE N°8 139
IV. 13. a. Localisation du photomontage n°8 139
IV. 13. b. Informations relatives au photomontage n°8 139
IV. 13. c. Commentaire du photomontage n°8 139
IV. 13. d. Niveau de l'impact sur la situation n°8 139
IV. 14. PHOTOMONTAGE N°9 141
IV. 14. a. Localisation du photomontage n°9 141
IV. 14. b. Informations relatives au photomontage n°9 141
IV. 14. c. Commentaire du photomontage n°9 141
IV. 14. d. Niveau de l'impact sur la situation n°9 141
IV. 15. PHOTOMONTAGE N°10 143
IV. 15. a. Localisation du photomontage n°10 143
IV. 15. b. Informations relatives au photomontage n°10 143
IV. 15. c. Commentaire du photomontage n°10 143
IV. 15. d. Niveau de l'impact sur la situation n°10 143
IV. 16. PHOTOMONTAGE N°11 145
IV. 16. a. Localisation du photomontage n°11 145
IV. 16. b. Informations relatives au photomontage n°11 145
IV. 16. c. Commentaire du photomontage n°11 145
IV. 16. d. Niveau de l'impact sur la situation n°11 145
IV. 17. PHOTOMONTAGE N°12 147
IV. 17. a. Localisation du photomontage n°12 147
IV. 17. b. Informations relatives au photomontage n°12 147
IV. 17. c. Commentaire du photomontage n°12 147
IV. 17. d. Niveau de l'impact sur la situation n°12 147
IV. 18. PHOTOMONTAGE N°13 149
IV. 18. a. Localisation du photomontage n°13 149
IV. 18. b. Informations relatives au photomontage n°13 149
IV. 18. c. Commentaire du photomontage n°13 149
IV. 18. d. Niveau de l'impact sur la situation n°13 149
IV. 19. PHOTOMONTAGE N°14 151
IV. 19. a. Localisation du photomontage n°14 151
IV. 19. b. Informations relatives au photomontage n°14 151
IV. 19. c. Commentaire du photomontage n°14 151
IV. 19. d. Niveau de l'impact sur la situation n°14 151
IV. 20. PHOTOMONTAGE N°15 153
IV. 20. a. Localisation du photomontage n°15 153

IV. 20. b. Informations relatives au photomontage n°15 153
IV. 20. c. Commentaire du photomontage n°15 153
IV. 20. d. Niveau de l'impact sur la situation n°15 153
IV. 21. PHOTOMONTAGE N°16 155
IV. 21. a. Localisation du photomontage n°16 155
IV. 21. b. Informations relatives au photomontage n°16 155
IV. 21. c. Commentaire du photomontage n°16 155
IV. 21. d. Niveau de l'impact sur la situation n°16 155
IV. 22. PHOTOMONTAGE N°17 157
IV. 22. a. Localisation du photomontage n°17 157
IV. 22. b. Informations relatives au photomontage n°17 157
IV. 22. c. Commentaire du photomontage n°17 157
IV. 22. d. Niveau de l'impact sur la situation n°17 157

V. LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE 159

V. 1. LA ZVI DU PROJET ÉOLIEN DE CHAMPAGNÉ-SAINT-HILAIRE ET VALENCE-EN-POITOU À L'ÉCHELLE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE . 159
V. 2. PRÉSENTATION ET ANALYSE DES PHOTOMONTAGES DE L'AEI 159
V. 3. PHOTOMONTAGE N°18 161
V. 3. a. Localisation du photomontage n°18 161
V. 3. b. Informations relatives au photomontage n°18 161
V. 3. c. Commentaire du photomontage n°18 161
V. 3. d. Niveau de l'impact sur la situation n°18 161
V. 4. PHOTOMONTAGE N°19 163
V. 4. a. Localisation du photomontage n°19 163
V. 4. b. Informations relatives au photomontage n°19 163
V. 4. c. Commentaire du photomontage n°19 163
V. 4. d. Niveau de l'impact sur la situation n°19 163
V. 5. PHOTOMONTAGE N°20 165
V. 5. a. Localisation du photomontage n°20 165
V. 5. b. Informations relatives au photomontage n°20 165
V. 5. c. Commentaire du photomontage n°20 165
V. 5. d. Niveau de l'impact sur la situation n°20 165
V. 6. PHOTOMONTAGE N°21 167
V. 6. a. Localisation du photomontage n°21 167
V. 6. b. Informations relatives au photomontage n°21 167
V. 6. c. Commentaire du photomontage n°21 167
V. 6. d. Niveau de l'impact sur la situation n°21 167
V. 7. PHOTOMONTAGE N°22 169
V. 7. a. Localisation du photomontage n°22 169
V. 7. b. Informations relatives au photomontage n°22 169
V. 7. c. Commentaire du photomontage n°22 169
V. 7. d. Niveau de l'impact sur la situation n°22 169
V. 8. PHOTOMONTAGE N°23 171
V. 8. a. Localisation du photomontage n°23 171
V. 8. b. Informations relatives au photomontage n°23 171
V. 8. c. Commentaire du photomontage n°23 171
V. 8. d. Niveau de l'impact sur la situation n°23 171
V. 9. PHOTOMONTAGE N°24 173
V. 9. a. Localisation du photomontage n°24 173
V. 9. b. Informations relatives au photomontage n°24 173
V. 9. c. Commentaire du photomontage n°24 173
V. 9. d. Niveau de l'impact sur la situation n°24 173
V. 10. PHOTOMONTAGE N°25 175
V. 10. a. Localisation du photomontage n°25 175
V. 10. b. Informations relatives au photomontage n°25 175
V. 10. c. Commentaire du photomontage n°25 175
V. 10. d. Niveau de l'impact sur la situation n°25 175
V. 11. PHOTOMONTAGE N°26 177
V. 11. a. Localisation du photomontage n°26 177
V. 11. b. Informations relatives au photomontage n°26 177
V. 11. c. Commentaire du photomontage n°26 177
V. 11. d. Niveau de l'impact sur la situation n°26 177
V. 12. PHOTOMONTAGE N°27 179
V. 12. a. Localisation du photomontage n°27 179
V. 12. b. Informations relatives au photomontage n°27 179
V. 12. c. Commentaire du photomontage n°27 179
V. 12. d. Niveau de l'impact sur la situation n°27 179
V. 13. PHOTOMONTAGE N°28 181
V. 13. a. Localisation du photomontage n°28 181
V. 13. b. Informations relatives au photomontage n°28 181
V. 13. c. Commentaire du photomontage n°28 181
V. 13. d. Niveau de l'impact sur la situation n°28 181
V. 14. PHOTOMONTAGE N°29 183
V. 14. a. Localisation du photomontage n°29 183
V. 14. b. Informations relatives au photomontage n°30 183
V. 14. c. Commentaire du photomontage n°30 183
V. 14. d. Niveau de l'impact sur la situation n°30 183
V. 15. PHOTOMONTAGE N°30 185
V. 15. a. Localisation du photomontage n°30 185
V. 15. b. Informations relatives au photomontage n°30 185
V. 15. c. Commentaire du photomontage n°30 185
V. 15. d. Niveau de l'impact sur la situation n°30 185
V. 16. CONCLUSION SUR LA VISIBILITÉ DU PROJET DANS LES PAYSAGES LOCAUX 187
V. 16. a. Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée 190
V. 16. b. Depuis l'aire d'étude immédiate et la zone d'implantation potentielle 190

VI. PROPOSITION DE MESURES 191

VI. 1. LES MESURES MISES EN PLACE DURANT LA PHASE DE CHANTIER 191
VI. 2. LES DISPOSITIONS PRISES DANS LE CHOIX DE L'IMPLANTATION DU PROJET 191
VI. 2. a. L'implantation du projet 191
VI. 2. b. L'implantation des aménagements 191
VI. 3. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT 192

VII. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRÉCONISÉES 195

VIII. CONCLUSION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE D'IMPACT 197

I. AUTEUR DE L'ÉTUDE

Etude	Organisme	Coordonnées	Auteurs	Qualité / Qualifications	Niveau d'intervention
Etude paysagère	NCA Environnement	11, allée Jean Monnet 86170 NEUVILLE-DE-POITOU	Tiffany PINTAT	Responsable du secteur Paysage Ingénieure Paysagiste	Réalisation de la campagne photographique Réalisation des photomontages Contrôle qualité
			Léa POUSSE	Chargée d'études paysagiste Géographe	Analyse des photomontages Rédaction de l'étude

II. CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'étude des impacts du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sur le paysage et le patrimoine découle de l'état initial préalablement réalisé. Ce dernier a mis en évidence certaines sensibilités en les maximisant, c'est-à-dire que c'est essentiellement leur proximité avec la zone d'implantation potentielle (ZIP) qui déterminait le niveau associé, sans prise en compte des éléments paysagers environnants. Afin d'affiner ces hypothèses, il a été décidé d'axer une seconde prospection de terrain pour relever les localités présentant le plus de possibilités d'être en lien avec le projet éolien, en prenant en compte le contexte paysager existant. En effet, la proximité n'est finalement pas le seul facteur permettant d'acter qu'un élément sera en lien visuel, ou non, avec le projet éolien. L'allure topographique ainsi que la proximité de bâti ou de boisement induisent souvent l'existence de liens visuels, ou à l'inverse permettent de s'en éloigner.

Cette prospection a permis d'orienter le choix des panoramas présentés pour illustrer les impacts du projet éolien sur le paysage et le patrimoine, en choisissant les localités les plus propices à l'appréciation du projet. Il est à noter que les panoramas ont été réalisés au début du printemps, car les conditions météorologiques de l'hiver 2024 n'ont pas été propices à la réalisation de ce travail dans de bonnes conditions.

III. LE CHOIX DU PROJET

III. 1. Le choix du site

III. 1. a. Contexte et agencement paysager

Le projet de parc éolien du Tierfour, situé sur la commune de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou, dans le département de la Vienne (86), vise à s'intégrer dans un paysage rural et en partie bocager, marqué par des formations de prairies, de terres cultivées et de boisements. La zone d'implantation potentielle s'inscrit sur des plaines et des courbes douces, caractéristiques de cette partie du territoire façonnée par la vallée du Clain à l'est et la Dive au nord-ouest. En amont de la réalisation du projet, une étude approfondie de l'état initial a permis de dresser un portrait du milieu paysager et patrimonial, en mettant en lumière les spécificités du site ainsi que ses sensibilités potentielles.



Figure 19 : Photographie du contexte paysager des alentours de la ZIP depuis le sentier « les Marches du Clain »
(Crédit photo AEPE:Gingko)

L'analyse du contexte paysager du projet a montré que le motif éolien est présent à proximité de la zone de projet, bien que relativement aéré. En effet, le parc éolien du Camp Brianson, situé à 5,4 km de la zone d'implantation potentielle, est le parc le plus proche. Il comprend trois éoliennes alignées selon un axe nord-ouest/sud-est, avec une visibilité filtrée depuis la zone d'implantation potentielle, en raison du relief local qui masque partiellement la vue. À 6,4 km, le parc éolien de la Plaine de Nouaillé est un autre exemple d'éoliennes intégrées dans ce paysage, bien qu'il ne soit pas directement visible depuis la zone d'implantation potentielle. Autrement, 16 parcs en fonctionnement ont été recensés au sein de l'aire d'étude éloignée. Ils sont principalement situés à l'est et au nord-est du territoire d'étude, couvrant un large périmètre, et montrant une tendance à l'alignement nord-ouest/sud-est, comme observé pour le Camp Brianson et la Plaine de Nouaillé (Figure 24 : Contexte éolien).

III. 1. b. Intérêt de la prise en compte du paysage

Tout projet d'aménagement est amené à modifier le territoire dans lequel il s'implante, à plus ou moins grande échelle. Le gabarit et l'identité des éoliennes en font des composantes incontournables dans le paysage, qui sont susceptibles de se voir depuis plusieurs kilomètres. Il est alors essentiel de connaître le territoire sur lequel elles s'implanteront, d'un point de vue paysager, patrimonial, culturel et touristique. Ainsi, le parc éolien sera en mesure de s'adapter aux forces et aux sensibilités du site afin de tenir compte du contexte dans lequel il est projeté. La prise en compte de l'identité du territoire doit être associée à l'analyse technique du parc, afin que ce dernier s'inscrive au mieux dans son paysage.

III. 1. c. Compatibilité du paysage avec la ZIP

L'analyse des aires d'étude du projet a mis en évidence l'existence de quelques parcs éoliens. Leur quantité permet à leur motif d'être initialement présent dans les paysages locaux, sans pour autant en définir l'identité. Ce constat démontre que le territoire d'étude peut être compatible avec le développement de l'éolien. Les courbes douces et le caractère plutôt bocager du territoire donnent un sentiment de diversité plutôt défavorable à la visibilité d'un parc éolien. A l'inverse, l'ouverture de certains paysages peut être plutôt favorable à la lisibilité du parc.

Bien que le dessin des paysages actuels puisse accueillir de nouveaux parcs éoliens, il faut cependant rester vigilant à leur emprise et à leur design. En effet, il est nécessaire de maîtriser le développement éolien sur le territoire d'étude afin d'éviter une banalisation des paysages et d'ainsi modifier leur nature actuelle.

III. 2. Présentation, analyse et comparaison des variantes

L'implantation des machines du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou est choisie parmi trois variantes proposées. Elles sont présentées et exposées dans cette partie. Elles proposent toutes des éoliennes aux caractéristiques diverses présentées dans le tableau suivant.

Afin de garantir le principe de mise en concurrence des fabricants d'éoliennes, aucun nom de fabricant ne sera présenté dans ce dossier, et les éoliennes seront définies par leurs dimensions principales.

La comparaison des différentes variantes se base donc sur l'étude des facteurs suivants :

- Nombre d'éoliennes ;
- Hauteur des éoliennes ;
- Occupation maximale du linéaire ;
- Schéma d'implantation ;
- Proximité avec les zones d'habitation.

Chaque variante fait l'objet d'un tableau synthétisant ses points forts et ses points faibles.

III. 2. a. Variante n°1

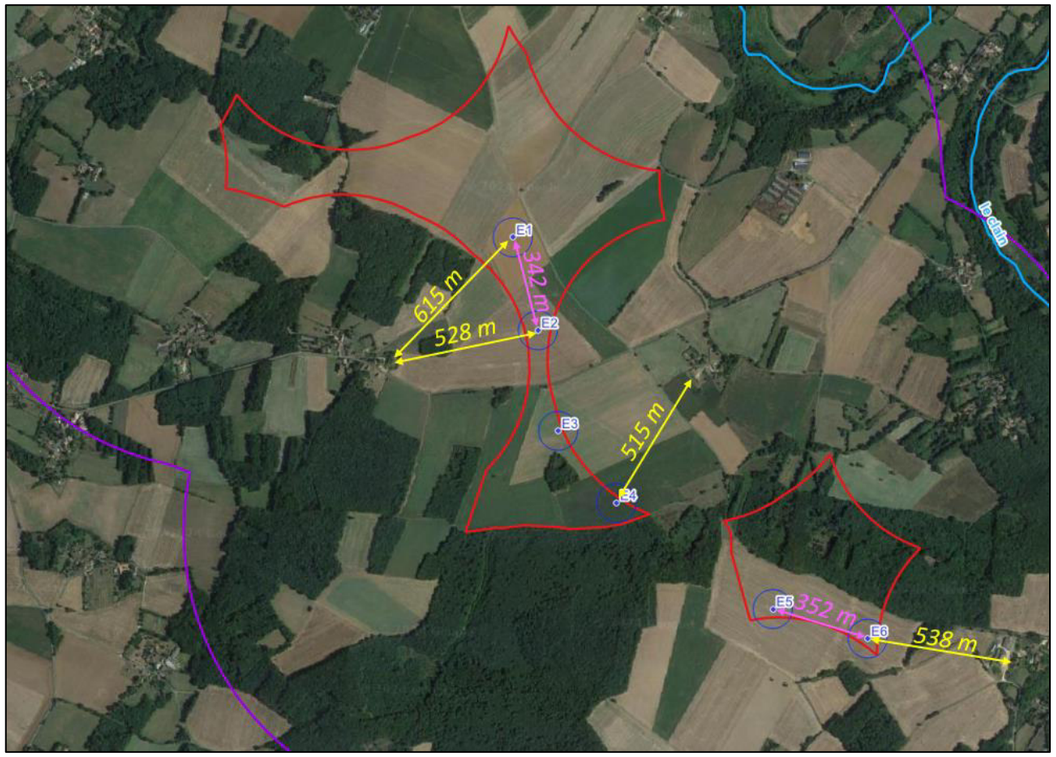

Figure 20 : Schématisation de la variante n°1

Tableau 13 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°1

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
114 m	138 m	180 m

Tableau 14 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°1

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y	Altitude (m)
E1	490023,95	6582212,78	136
E2	490113,29	6581883,28	140
E3	490185,01	6581526	139
E4	490392	6581271	144
E5	490945,99	6580894	144
E6	491282	6580789	144

Tableau 15 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°1

Avantages	Inconvénients
La hauteur de 180 m permet une visibilité plus contenue par rapport aux variantes avec des rotors plus grands	La hauteur des éoliennes, bien que modérée, reste perceptible depuis plusieurs points d'observation sensibles
Les éoliennes sont disposées de manière à offrir une meilleure cohérence visuelle avec les parcs voisins, minimisant ainsi l'impact visuel perçu depuis certaines perspectives.	Moins de couverture visuelle en termes de performance énergétique, nécessitant potentiellement plus d'éoliennes pour atteindre les mêmes objectifs de production

Cette configuration est la moins dominante visuellement, notamment depuis les hameaux proches tels que Les Ferrières (à environ 615 m), La Cussotrie (à environ 528 m), et Les Champs Curés (à environ 538 m). Cependant, cette variante pourrait nécessiter un plus grand nombre d'éoliennes pour atteindre les objectifs de production, augmentant ainsi la densité du parc éolien.

III. 2. b. Variante n°2

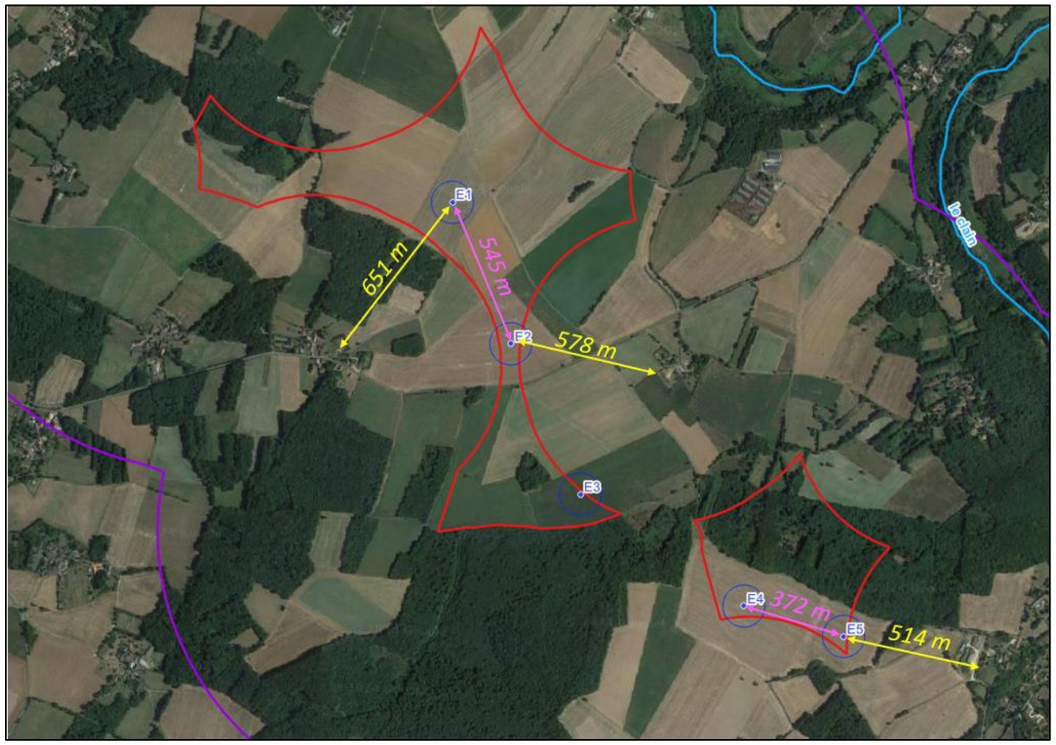

Figure 21 : Schématisation de la variante n°2

Tableau 16 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°2

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
125 m	150 m	200 m

Tableau 17 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°2

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y	Altitude (m)
E1	489909,17	6582339,25	135
E2	490117,39	6581835,5	-139,1
E3	490366,03	6581300,15	-140
E4	490948,5	6580901,77	-145
E5	491304,15	6580793,79	-144

Tableau 18 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°2

Avantages	Inconvénients
Similaire à la Variante 3 en termes de hauteur, avec une production énergétique optimisée grâce à la combinaison d'une hauteur de 200 m et d'un rotor de 150 m.	La hauteur de 200 m rend les éoliennes plus visibles, ce qui augmente l'impact visuel depuis les zones sensibles, en particulier dans les perspectives ouvertes.

Avec une performance énergétique « maximale », cette variante permet d'atteindre les objectifs de production avec potentiellement moins d'éoliennes, limitant ainsi l'impact global sur le paysage.	Bien que l'intégration soit optimisée, la combinaison d'une hauteur de 200 m avec un rotor de 150 m reste dominante dans les paysages ouverts et peut être perceptible depuis de nombreux points de vue

Cette configuration rend les éoliennes plus visibles, en particulier depuis les hameaux Les Ferrières (à environ 651 m), La Cussotrie (à environ 545 m), et Les Champs Curés (à environ 578 m). Bien que cette variante optimise la production, elle augmente également la perception de domination visuelle dans le paysage local.

III. 2. c. Variante n°3

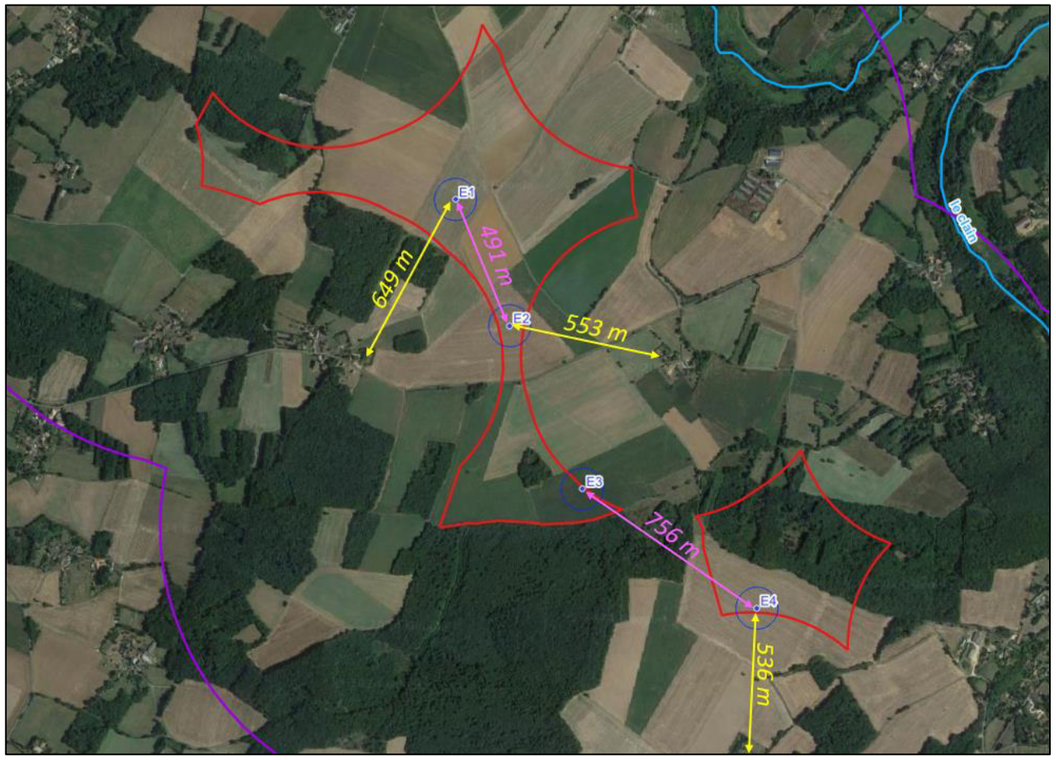

Figure 22 : Schématisation de la variante n°3

Tableau 19 : Dimensionnement des éoliennes de la variante n°3

Hauteur du moyeu	Diamètre du rotor	Hauteur bout de pales
125 m	150 m	200 m

Tableau 20 : Coordonnées des éoliennes de la variante n°3

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y	Altitude (m)
E1	489913,26	6582338,21	135
E2	490107,62	6581887,4	139,1
E3	490366,77	6581305	140
E4	490992,42	6580891,52	145

Tableau 21 : Présentation des avantages et inconvénients de la variante n°3

Avantages	Inconvénients
Le rotor de 150 m permet une production énergétique plus importante sans augmenter la hauteur de manière significative, optimisant ainsi la capacité du parc	Le rotor plus large de 150 m peut accroître la visibilité des éoliennes dans certaines perspectives, malgré la hauteur inchangée de 200 m
La disposition optimisée permet une meilleure intégration visuelle, minimisant l'impact sur les points de vue sensibles	Distance optimisée, mais certaines éoliennes peuvent rester visibles depuis des habitations proches
Distance accrue entre les éoliennes, réduisant le chevauchement visuel et facilitant la lecture du paysage pour les observateurs éloignés	
Il y a seulement 4 éoliennes ce qui est minimisant	

La variante 3 a été choisie pour son efficacité énergétique optimale, combinant une hauteur de 200 m et un rotor de 150 m pour maximiser la production. Une éolienne a été enlevée. Malgré une hauteur pouvant induire une plus grande visibilité, cette variante bénéficie d'une disposition améliorée qui atténue les chevauchements visuels et facilite une intégration paysagère plus harmonieuse, permettant d'atteindre les objectifs énergétiques avec un impact modéré sur l'environnement visuel.

III. 2. c. i. Comparaison des variantes dans un paysage capturé depuis le hameau de Remijour

Variante 1



Variante 2



Variante 3



La variante 3, avec seulement quatre éoliennes judicieusement espacées, offre un équilibre visuel optimal en ménageant des espaces de respiration dans le paysage. Contrairement aux variantes 1 et 2, qui regroupent davantage d'éoliennes et augmentent l'effet de densité, cette configuration met en valeur une intégration plus harmonieuse tout en affirmant une présence paysagère maîtrisée. Bien que les éoliennes soient plus hautes, leur disposition limite les chevauchements visuels, favorisant une lecture claire du paysage environnant.

III. 2. c. i. Comparaison des variantes dans un paysage capturé depuis le hameau du Taillis Guidon

Variante 1



Variante 2



Variante 3



La variante 3 se distingue par un nombre réduit d'éoliennes, qui limite leur prégnance visuelle dans cette perspective semi-ouverte. Cette disposition, couplée à des espaces de respiration significatifs, permet une meilleure lecture des éléments paysagers environnants, notamment des bâtis agricoles à proximité. En comparaison, les variantes 1 et 2 accentuent davantage la densité perçue des éoliennes, créant une domination visuelle plus marquée depuis ce point de vue.

III. 2. c. ii. Comparaison des variantes dans un paysage capturé depuis le hameau de la Fougetterie

Variante 1



Variante 2



Variante 3



Depuis le hameau de la Fougetterie, la variante 3 se distingue par une configuration plus légère et mieux équilibrée visuellement, grâce à un nombre réduit d'éoliennes et à une disposition qui ménage des espaces de respiration dans ce paysage ouvert. Elle s'intègre plus harmonieusement en préservant une bonne lisibilité des champs cultivés et de la haie arborée à proximité. En revanche, les variantes 1 et 2 densifient davantage le paysage, renforçant la prégnance des éoliennes et réduisant la perception des éléments naturels environnants.

III. 3. Variante retenue

Avec la même configuration que la Variante 2, soit une hauteur de 200 m et un rotor de 150 m, la Variante 3 se distingue par une disposition optimisée pour maximiser l'intégration visuelle et réduire l'impact perçu. Malgré la visibilité accrue des éoliennes, en particulier depuis Les Ferrières (à environ 649 m), La Cussotrie (à environ 500 m), et Les Champs Curés (à environ 536 m), cette variante permet de maximiser la production tout en minimisant le nombre d'éoliennes nécessaires. La Variante 3 représente donc un compromis idéal entre performance énergétique et intégration paysagère, justifiant son choix comme variante préférée pour le projet. Cette variante est donc retenue pour représenter le projet du parc éolien du Tierfour. Le plan d'aménagement est présenté sur la Figure 23.

III. 3. a. Implantation du parc et du poste de livraison

Le tableau ci-dessous présente les coordonnées géographiques (Lambert 93) des éoliennes et du poste de livraison de la variante choisie.

Tableau 22 : Coordonnées des éoliennes du projet et du poste de livraison

N° Eolienne	Coordonnée X	Coordonnée Y	Altitude (en m)
E1	489913,26	6582338,21	135
E2	490107,62	6581887,4	140
E3	490366,77	6581305	143
E4	490992,42	6580891,52	144
PDL 1	490027,94	6582369,28	
PDL 2	491027,03	6581009,99	

III. 3. b. Données techniques des éoliennes

ENERGIEQUELLE a donc choisi d'implanter quatre éoliennes de 200 m.

Plan d'implantation du projet éolien

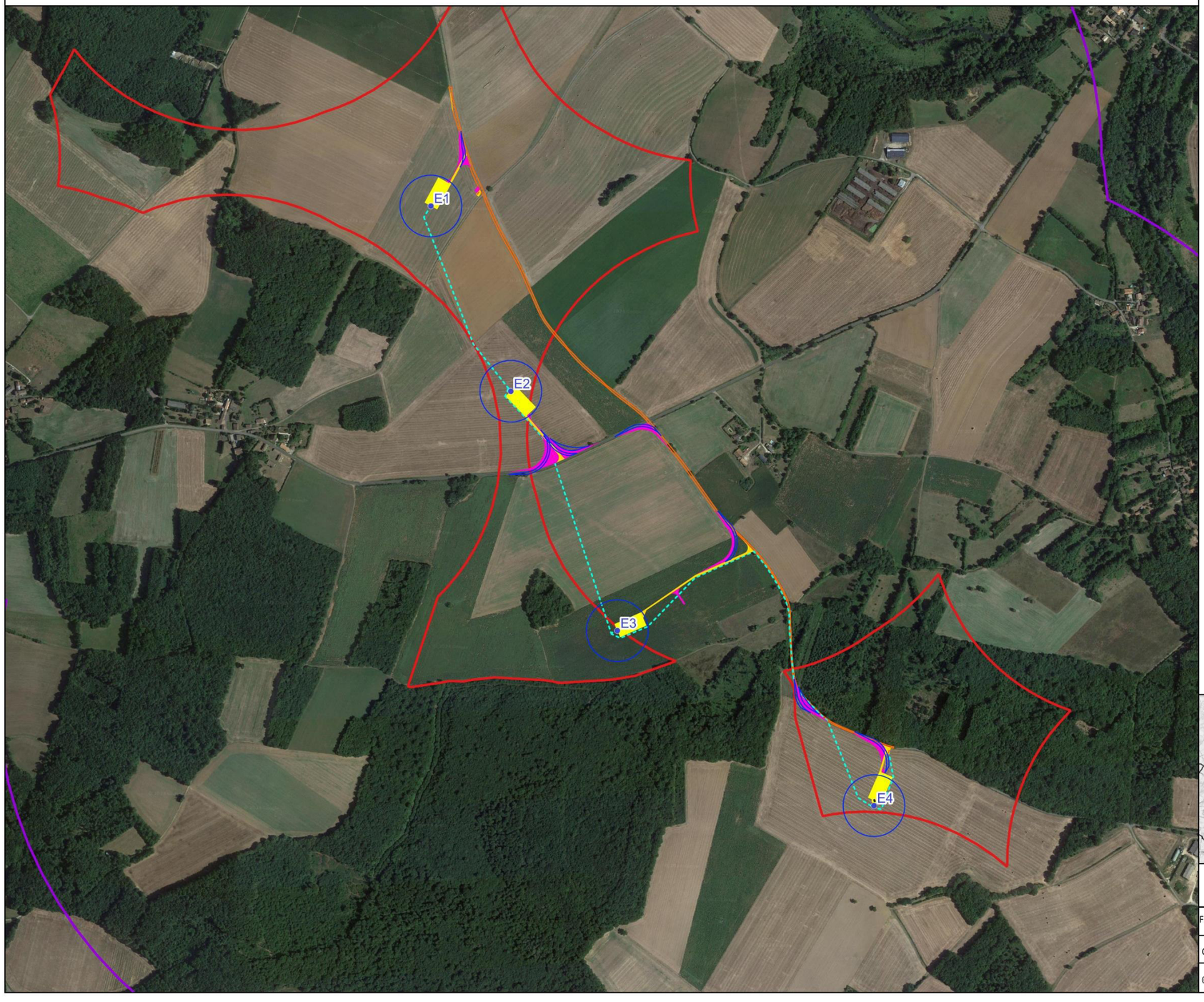

N

Légende

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Projet

- Eolienne
- Zone de survol
- Poste de livraison
- Plateforme
- Cablage inter-éolien

Accès

- Chemins renforcés
- Aménagement temporaire
- Aménagement permanent

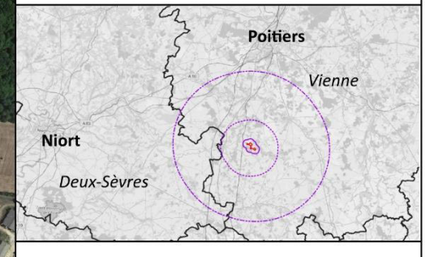

Projet éolien : Champagné-Saint-Hilaire (86)

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/9 000

COORDS - L93 DATE - 28/10/2024

© IGN, NCA Environnement

nca environnement

Figure 23 : Plan des aménagements du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire

III. 3. c. Couleurs et balisage

Les éoliennes (mâts et pales) seront de couleur blanc mat, non réfléchissant, conformément à la couleur imposée par l'aviation civile. Cela permet aux machines de se fondre davantage dans le paysage, car cette couleur ne réfléchit pas la lumière du soleil et se rapproche de la teinte d'un ciel parfois nuageux.

L'aviation civile française, pour des raisons de visibilité et de sécurité, impose un balisage lumineux sur le moyeu de chacune des éoliennes. Celui-ci sera de couleur blanche en journée, et rouge clignotant à la nuit tombée.

III. 3. d. Aménagements connexes

A l'échelle de la ZIP, les éléments suivants peuvent être perceptibles dans le paysage. Ils sont cependant peu influents à l'échelle du grand paysage, et ne seront donc pas visibles sur les photomontages à venir.

III. 3. d. i. Les pistes d'accès

Les pistes d'accès seront utilisées pendant toute la durée de vie du parc éolien. Elles permettent de se rendre aisément dans la ZIP afin de procéder à la mise en œuvre de chaque machine, et d'assurer leur maintenance lorsqu'elles seront mises en état de fonctionnement.

La grande majorité des accès sera réalisée sur des chemins existants, actuellement assez larges qui nécessiteront seulement d'être renforcés. Ces pistes mesurent 6,5 mètres de large.

Des chemins transversaux seront créés afin de faciliter le passage et la transition des matériaux entre les machines. Dans un souci d'unité, elles mesureront également 6,5 m de large et seront empierrées.

III. 3. d. ii. L'aire de grutage

L'aire de grutage caractérisée par la plateforme est une surface qui restera en revêtement stabilisé tout au long de la durée de vie du parc éolien. C'est ici que va se concrétiser le montage de l'éolienne, et que les engins de maintenance pourront se stationner en toute sécurité. Elle est accompagnée d'une aire de stockage qui sera uniquement présente durant la période de montage du parc éolien, et qui permet d'organiser et d'entreposer les matériaux durant la mise en œuvre des machines.

III. 3. d. iii. Les liaisons électriques

Les liaisons électriques internes permettent de connecter les machines au poste de livraison et d'acheminer l'électricité produite par les éoliennes au poste de transformation. Ces liaisons seront souterraines. Rapidement, elles ne seront donc plus visibles dans le paysage.

III. 3. d. iv. Le poste de livraison

Les postes de livraison permettent de surveiller le fonctionnement et la production des éoliennes du parc. Il a été décidé d'en implanter deux : l'un se trouve près de E1 et l'autre près de E4.

Ces différentes teintes sont illustrées dans la partie « mesures » de ce dossier.

IV. LES IMPACTS PAYSAGERS

IV. 1. Méthodologie

IV. 1. a. Rappel du contexte paysager

L'aire d'étude s'étend jusqu'à 20,5 km autour des limites de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire, englobant principalement le département de la Vienne mais également les Deux-Sèvres à l'ouest. Le territoire d'étude est caractérisé par un relief modérément vallonné, composé majoritairement de plaines agricoles et de bocages qui alternent avec des zones boisées. Les variations d'altitude les plus significatives se situent aux abords des vallées du Clain et de ses affluents, offrant des ondulations douces au paysage et influençant la visibilité du projet en fonction des orientations et des distances.

Ce territoire comprend plusieurs unités paysagères, dont les "vallées du Clain et de ses affluents", qui apportent un caractère boisé et fermé, atténuant les vues sur la ZIP depuis certaines perspectives. Au nord, les "terres de brandes" et les "terres rouges – secteur des taillis" présentent des paysages plus ouverts, susceptibles d'accroître la visibilité des éoliennes depuis ces zones. La diversité des unités paysagères permet donc une alternance entre des zones favorisant la perception du projet et d'autres offrant une protection visuelle.

L'intégration d'un parc éolien dans ce paysage vise à respecter la cohérence visuelle en s'appuyant sur la trame paysagère existante. Les infrastructures déjà présentes, telles que les voies de transport et les quelques installations agricoles, contribuent à une intégration harmonieuse des nouvelles structures sans rompre avec l'identité visuelle de la région.

La présence de monuments historiques et de sites protégés à proximité a été évaluée dans le cadre de l'étude, et les analyses montrent que la végétation et la distance réduisent les vues directes sur les éoliennes depuis ces sites. L'implantation du parc a donc été pensée pour minimiser l'impact visuel sur le patrimoine local tout en préservant l'identité paysagère de Champagné-Saint-Hilaire et de ses alentours.

En conclusion, le projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou cherche à s'intégrer de manière respectueuse dans les unités paysagères locales, en composant avec les caractéristiques visuelles et patrimoniales de chaque zone pour préserver l'équilibre visuel du territoire.

IV. 1. b. Perception des éoliennes dans le paysage

L'implantation d'un parc éolien sur un territoire peut avoir des effets remarquables sur le paysage. Cependant, la relation visuelle entre le paysage et le parc éolien est une valeur très subjective qui ne peut être calculée en imposant des critères. En effet, l'interprétation visuelle d'un paysage en général dépend de l'observateur et de nombreuses données qui lui sont propres, comme :

- Sa sensibilité ;
- Sa culture ;
- Son éducation ;
- Ses souvenirs.

Un même paysage aura autant d'interprétations qu'il y a d'observateurs pour l'apprécier. La notion de sensibilité paysagère est donc délicate à évaluer, et correspond à la dimension subjective de la lecture du paysage. Cette étude s'appuiera donc sur une dimension objective, qui consiste à baser notre analyse sur les paramètres suivants :

- L'appréciation des distances ;
- Le rapport d'échelle entre les différents éléments du paysage ;
- La présence des sites sensibles ;
- La composition et l'organisation du paysage ;
- Le rapport avec le relief.

Ainsi, la valeur des effets visuels prend toujours en compte un paramètre variable dont nous ne pouvons évaluer l'ampleur, qui correspond à la sensibilité paysagère de chacun face au paysage. En plus de ce paramètre, la prégnance d'un parc éolien dans le paysage dépend alors :

- Des caractéristiques du projet éolien et de la dimension des machines ;
- De la position de l'observateur par rapport au parc éolien ;
- Des caractéristiques propres au paysage et à chaque point de vue.

IV. 1. c. Etude de la visibilité théorique du projet

La visibilité théorique du projet est évaluée grâce à la réalisation de calculs informatiques par le logiciel Wind pro. Ce dernier prend en compte les données altimétriques et les caractéristiques des éoliennes du projet de manière à réaliser des cartes de Zones d'Influences Visuelles (ou ZVI). Elles mettent alors en évidence les zones de perception potentielles des éoliennes, et permettent d'identifier les cas de visibilité dans le territoire d'étude. Ces cartes sont un outil essentiel dans la réalisation d'études d'impact éoliens sur le paysage et le patrimoine, puisqu'elles permettent d'évaluer les visions en lien avec l'éolien, et de déterminer d'où le parc ne sera pas visible.

Lors de la réalisation de ces cartes, le logiciel ne prend pas en compte les composantes du paysage pouvant représenter des obstacles visuels telles que les zones boisées, les haies ou les espaces bâtis. Le résultat indiqué par les cartes est donc maximisé. Il est essentiel de compléter ces données avec une campagne de terrain approfondie permettant de :

- Affiner les perceptions visuelles du projet éolien en prenant en compte les divers éléments du paysage faisant parfois office d'obstacles visuels ;
- Définir les différents paysages susceptibles de rentrer en interaction visuelle avec le projet éolien ;
- Se rendre compte de l'exposition visuelle des sites sensibles vis-à-vis du parc éolien ;
- Définir les lieux de prises de vue pour la réalisation des photomontages.

Ainsi, la réalisation des ZVI couplée à la prospection fine du terrain et à la réalisation de photomontages permet de déterminer avec précision l'impact que le parc éolien pourra avoir sur le paysage.

IV. 1. d. La réalisation des photomontages

À la suite de la réalisation du travail de terrain, il a été possible de déterminer d'où le projet sera potentiellement visible, et de sélectionner les prises de vues supports pour la réalisation des photomontages. Ces derniers ont pour objectif de représenter, de manière la plus précise possible, le paysage modifié par la réalisation du projet, en particulier depuis les lieux sensibles. Toutefois, notons que :

- Les photomontages représentent le paysage et les éoliennes de manière statique alors qu'en réalité, les machines ont tendance à dynamiser le paysage étant donné leur mouvement rotatif ;
- De la même manière, les prises de vues effectuées depuis les axes routiers sont statiques, alors qu'en réalité l'observateur est en mouvement : il aura donc une vision dynamique de son paysage, et le parc éolien peut être vu par intermittence en fonction des éléments paysagers bordant la voie de circulation ;

- Le photomontage rend compte de la proportion et de la prégnance du parc éolien dans un paysage, mais il ne peut pas égaler la vision humaine.

Les photomontages sont réalisés sur des clichés capturés lors de conditions atmosphériques favorables à une bonne lisibilité du paysage, sans aucune déformation d'échelle et de proportion.

IV. 1. d. i. La réalisation des panoramas

La méthodologie utilisée pour la réalisation des photomontages s'inspire fortement du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020*.

Les panoramas sont réalisés à l'aide de l'appareil photo CANON EOSD, en utilisant un trépied BENRO TSL08AL, équipe d'une tête rotative MANOFROTTO 300N. L'association de ces équipements garantit une prise de panorama stabilisée, avec une connaissance exacte de son angle d'ouverture, qui est de 120°.

Les panoramas sont le résultat d'une succession de prise de vue, qui sont ensuite assemblés grâce à la fonction *photomerge* du logiciel Photoshop.



Exemple de réalisation d'un panorama de 120°

(Source : NCA Environnement)

IV. 1. d. ii. La réalisation des photomontages

Les photomontages sont ensuite réalisés grâce au logiciel Windpro. Chacun d'entre eux sera mis en page sur une planche au format A3, et reprendra les éléments suivants :

- Les données techniques du photomontage ;
- Les frises photographiques avant/après réalisation du projet ;
- Un fond de carte assorti d'une échelle graphique mentionnant le point de prise de vue et l'angle de prise de vue qui sera reporté en plan en détaillant l'angle de champs respectif des trois photographies ;
- Un commentaire ;
- La référence à la carte d'assemblage.

D'après le *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020, «* Pour garantir l'objectivité des rapports d'échelles entre l'observation in situ et l'observation en chambre de la photographie, il est recommandé de respecter la notion de distance orthoscopique. Cette distance repose sur l'application de règles concordantes entre les réglages utilisés lors de la prise de vue, la distance d'observation et le format d'impression de la photographie. Pour une prise de vue réalisée avec un objectif de 50mm (avec un champ vertical de 27° / et horizontale de 40°), la distance d'observation à respecter pour regarder la photographie est de 40 cm entre l'œil et le cliché pour un format d'édition A4. »

Ainsi, en complément des planches qui présentent les photomontages, les 6 photographies produites dans le cadre de l'étude du point de vue seront fournies en format A4.

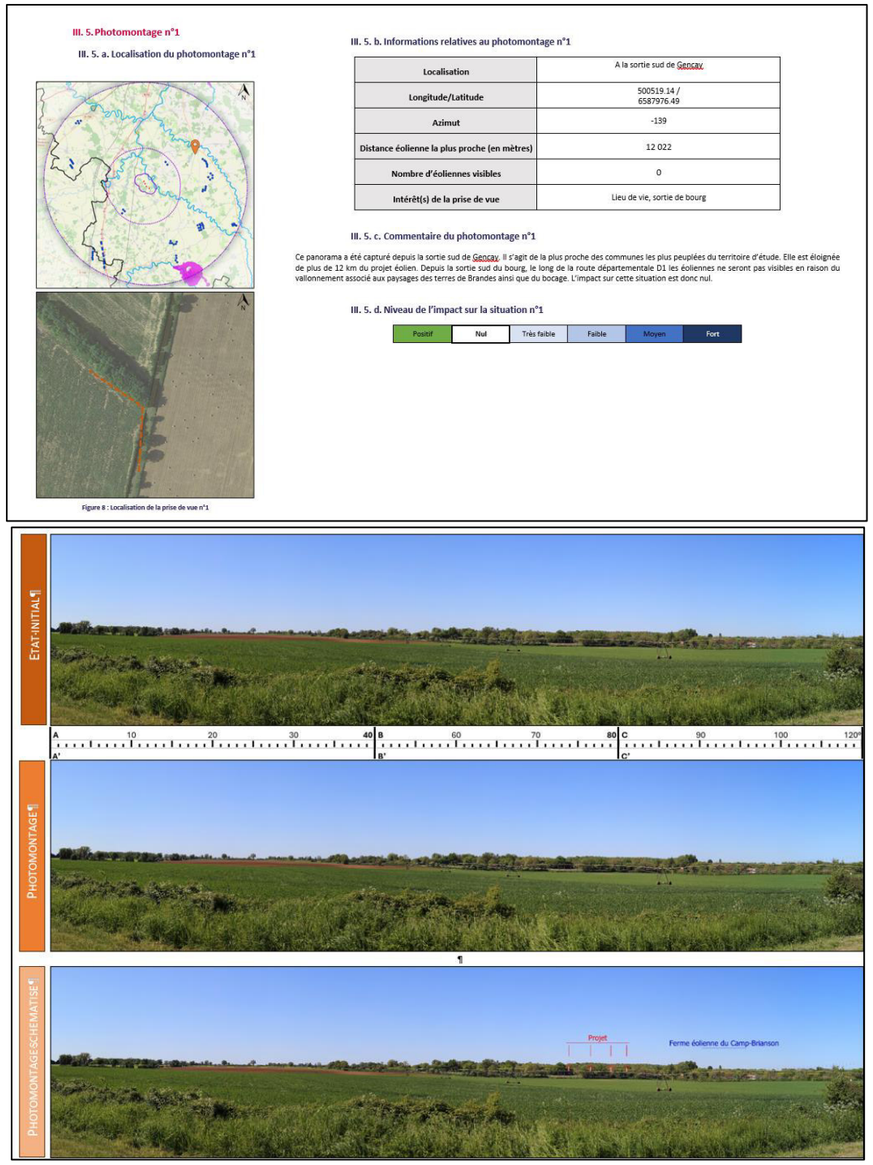

Planches types présentant un photomontage

(Source : NCA Environnement)

IV. 2. Les effets temporaires du projet sur le paysage et le patrimoine

IV. 2. a. La nature des impacts

Les impacts liés aux phases de chantier sont le plus souvent temporaires et correspondent au changement physique de l'environnement qui se produit durant la période de construction du parc éolien. Dans ce cas précis, ils toucheront essentiellement les riverains présents dans l'AEI, à proximité de la ZIP de Champagné-Saint-Hilaire. Ces impacts peuvent être représentés par :

- La mise à nu du sol et son adaptation topographique afin de permettre le bon déroulement de la phase de chantier ;
- L'installation de tous les équipements nécessaires au montage du parc éolien ;
- Le renforcement des accès, qui s'accompagne d'une phase de défrichage et d'élagage afin de permettre aux véhicules de chantier de circuler en toute sécurité ;
- Les travaux d'enfouissement des réseaux ;
- Les nuisances sonores liées au déroulement du chantier.

Des mesures seront préconisées afin de limiter l'ampleur de ces impacts.

IV. 2. a. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur le patrimoine protégé et proposition de mesures

Le site d'implantation du parc se situe dans un paysage rural relativement plat, composé essentiellement de champs cultivés et de quelques structures de bocage, qui atténuent les effets visuels. Pendant la phase de construction, la proximité de monuments historiques tels que l'Église de Vaux et le Château d'Épanvilliers justifie une attention particulière. Bien que ces monuments fassent l'objet d'un certain éloignement par rapport au chantier, l'absence d'obstacles visuels pourrait occasionner une perception des activités de construction à l'horizon. Cependant, l'impact temporaire reste modéré en raison de la localisation des travaux dans des zones spécifiques et éloignées des principaux axes de visibilité. L'impact temporaire concernant le patrimoine protégé est considéré comme étant :

Positif	Nul ou Négligeable	Faible	**Moyen**	Fort

IV. 2. b. Les impacts temporaires de la construction du parc éolien sur l'habitat

L'implantation du parc éolien se situe dans un secteur où la densité de population est faible, avec des habitations disséminées. Toutefois, la visibilité directe de la zone de construction depuis certaines habitations proches des hameaux de Ceaux-en-Couhé, Vaux et Champagné-Saint-Hilaire pourrait altérer temporairement le cadre de vie de ces résidents. Les effets visuels seront plus marqués pour les habitations situées en lisière de ces hameaux et orientées vers la ZIP, mais la distance moyenne de 500 m entre la première éolienne et les habitations les plus proches atténuera l'impact direct. Par ailleurs, les mouvements de véhicules et le bruit liés aux travaux, bien qu'occasionnels, pourraient être perceptibles.

Pour ces raisons, l'impact temporaire concernant l'habitat est faible à moyen.

Positif	Nul ou Négligeable	**Faible**	**Moyen**	Fort

IV. 2. c. Les impacts temporaires sur le paysage

Les travaux vont s'effectuer au sein de champs cultivés. De ce fait, la visibilité du chantier pourra être relativement manifeste, jusqu'au montage des mâts éoliens. Néanmoins, les principaux détails de la mise en œuvre des éoliennes seront principalement perçus en se rapprochant de la ZIP par exemple depuis les voies secondaires à proximité. A noter que les impacts sur le paysage environnant ne sont pas seulement visuels, mais sont aussi sonores.

IV. 2. c. i. L'aménagement de l'aire de vie du chantier

Les personnes intervenant lors de la construction du parc éolien sont logées sur le lieu du chantier, dans des modules en préfabriqués. La zone de mise en œuvre du projet est relativement ouverte sur certaines habitations et voies secondaires, mais est éloignée des grands axes de circulation. Ces bâtiments seront donc visibles par un public restreint. L'impact temporaire qu'ils auront sur le paysage est donc faible.

Positif	Négligeable	**Faible**	Moyen	Fort

IV. 2. c. ii. La préparation des accès aux éoliennes

Pour limiter les perturbations, ENERGIEQUELLE utilisera principalement les chemins agricoles existants pour l'accès aux sites d'installation des éoliennes. Des travaux de nivellement ponctuels et le renforcement de certaines voies permettront de garantir la sécurité et l'efficacité des déplacements de matériel.

Bien que les travaux de préparation des accès engendrent un changement temporaire dans l'aspect des chemins, leur usage limité et leur intégration dans le paysage agricole environnant réduisent l'impact visuel global.

L'impact temporaire sur le paysage concernant la préparation des accès aux éoliennes est donc faible.

Positif	Nul ou Négligeable	**Faible**	Moyen	Fort

IV. 2. c. iii. L'acheminement des matériaux et la circulation autour de la ZIP

Entre l'apport des matériaux et l'omniprésence des experts nécessaires à la bonne mise en fonctionnement d'un parc éolien, les allées et venues vers le site du projet sont nombreuses. Cette phase peut se remarquer à l'échelle de toutes les aires d'étude, car des chargements inhabituels peuvent être visibles lors de l'acheminement des éléments les plus imposants constituant l'éolienne. Visuellement, la circulation liée au déroulement du chantier de construction aura plutôt tendance à interpeller l'observateur, plutôt qu'à impacter son paysage. La population la plus impactée par cette circulation sera composée des riverains présents à proximité de la ZIP, dans l'aire d'étude immédiate. En effet, la couleur des engins de chantier, qu'ils seront régulièrement amenés à rencontrer durant une courte période, tranchera avec l'aspect du paysage dont ils profitent. Cependant, l'impact pour les usagers de ce paysage sera plutôt sonore. Actuellement, l'aire d'étude immédiate est caractérisée par un paysage apaisant,

principalement agricole. Les allées et venues des véhicules de chantier peuvent dégager une nuisance sonore qui impactera les riverains pendant toute la durée des travaux.

Concernant l'acheminement des matériaux et la circulation liée au chantier, l'impact sera donc considéré comme étant faible, puisqu'il sera essentiellement sonore et peu visuel.

Positif	Nul ou Négligeable	**Faible**	Moyen	Fort

IV. 2. c. iv. La phase de construction

Tous les thèmes précédemment cités permettent au chantier de construction de se dérouler dans de bonnes conditions. Durant toute la phase de construction du parc éolien, le sol de celui-ci sera occupé par des éléments qui dénotent avec l'aspect rural du site : engins de chantier, modules préfabriqués, artificialisation du sol. Ces détails ne seront visibles que si l'observateur se rapproche de la ZIP, bien que certaines couleurs vives puissent se voir depuis des centaines de mètres. L'étape de travaux la plus remarquable sera l'assemblage final des éoliennes, qui se déroule en hauteur. Lors de cette manipulation, une grue d'assemblage est présente sur le lieu du chantier. Elle dominera largement la canopée des arbres, et se remarquera de loin. Cependant, cette grue ne sera présente que durant quelques jours.

L'impact temporaire sur le paysage est donc considéré comme étant faible.

Positif	Nul ou Négligeable	**Faible**	Moyen	Fort

IV. 3.Justification du choix des photomontages (rappel des sensibilités de l'état initial)

Tableau 23 : Tableau de rappel des sensibilités de l'état initial paysager

Numéro	Nom du photomontage	Thématique	Sensibilité « potentielle » de l'état initial	Justification du choix du point de vue pour photomontage
1	Sortie sud de Gencay	Lieu de vie, sortie de bourg	Modérée	Le point de vue est choisi en fonction d'une ouverture potentielle modérée, tenant compte de la végétation et du relief.
2	Château d'Épanvilliers	Patrimoine, monument historique	Modérée	Ce point de vue est fondé sur une ouverture potentielle modérée, avec des éléments naturels limitant la visibilité directe du site patrimonial.
3	Plaine de Nouaillé	Parc éolien	Faible	Cette sensibilité est liée à la présence d'un parc éolien dès l'état initial. Le point de vue montrera les effets cumulés entre les parcs.
4	Bourg de Couhé	Tissu bâti, sortie de village	Modérée à faible	Ce point de vue met en évidence une ouverture partielle du paysage, liée à une sensibilité modérée à faible. Les bâtiments et la végétation limitent la visibilité, mais offrent une vue dégagée du paysage environnant.
5	Vallée des Singes	Lieu touristique	Modérée	La sensibilité modérée de cette zone touristique met en évidence une ouverture potentielle du paysage.
6	Depuis la sortie est de Couhé	Lieu de vie, sortie de village	Modérée	Le point de vue repose sur la sensibilité modérée de l'environnement, où l'ouverture visuelle est partiellement dégagée, mais atténuée par la végétation et l'urbanisation autour de la sortie du village.
7	Sortie de Sommières-du-Clain	Lieu de vie, village	Modérée à faible	Ce point de vue a été choisi pour sa sensibilité modérée à faible, où la visibilité est restreinte par la végétation et le relief, offrant une ouverture partiellement dégagée du paysage environnant.
8	Route départementale D2	Route départementale	Modérée	La sensibilité modérée du site justifie une ouverture potentielle du paysage.
9	Vallée de Vaux	Unité paysagère	Forte	Ce point de vue a été choisi pour son fort intérêt paysager, avec une ouverture dégagée permettant d'observer un large panorama, conformément à la sensibilité forte de la vallée.
10	Sortie sud d'Anché	Lieu de vie, hameau	Modérée à forte	Le point de vue repose sur la sensibilité modérée à forte de la zone, avec une ouverture partiellement dégagée, permettant une visibilité claire mais partiellement réduite par les éléments naturels.
11	Église de Vaux	Patrimoine, monument historique	Forte	Le choix du point de vue se base sur la forte sensibilité patrimoniale de l'église, offrant une ouverture potentiellement dégagée du paysage en direction du site selon l'état initial.
12	Sortie est de Vaux	Lieu de vie, hameau	Modérée	La sensibilité modérée de ce point de vue permet une ouverture potentiellement dégagée, avec une visibilité réduite des éléments environnants, en lien avec le caractère du hameau.
13	Bâti de Champagné-Saint-Hilaire	Tissu bâti, village	Modérée à forte	Le point de vue présente une ouverture modérée à forte, avec des éléments bâtis qui limitent partiellement la visibilité, mais qui permettent potentiellement une vue dégagée sur le paysage environnant.
14	Sortie sud est de Ceaux-en-Couhé	Lieu de vie, sortie de village	Modérée à forte	Le point de vue choisi repose sur une ouverture dégagée modérée à forte, avec une visibilité claire mais partiellement masquée par la végétation.
14	Route de Saint-Martin	Route départementale	Faible	Ce point de vue a été choisi pour vérifier une ouverture faible, en raison du relief et de la végétation qui masquent largement les vues.
15	Sortie ouest du bourg de Romagne	Route départementale	Modérée	Le point de vue a été choisi en fonction de la sensibilité modérée de la zone, avec une ouverture partiellement dégagée, mais masquée par la végétation et les haies.
16	Route départementale D 146	Route départementale	Faible à forte	Ce point de vue est choisi en fonction de la faible à forte sensibilité, avec une ouverture modérée, partiellement obstruée par les haies et la végétation.
17	Route départementale D27	Route départementale	Faible à forte	Le choix de ce point de vue repose sur la faible à forte sensibilité, offrant une ouverture partielle, bien que l'impact soit partiellement masqué par la végétation.
18	Hameau de Mont	Hameau, habitat rural	Modérée	Ce point de vue repose sur la sensibilité modérée, avec une ouverture partiellement dégagée, permettant de voir une portion du paysage mais en étant limité par la végétation.
19	Hameau de Ségère	Hameau, village	Forte	Le point de vue repose sur la forte sensibilité de la zone, offrant une ouverture dégagée et une vue claire sur le paysage environnant
20	Hameau de Remijour	Hameau, rural	Forte	Ce point de vue montre une ouverture dégagée, justifiée par la faible couverture végétale qui permet une visibilité nette.

22	Hameau de Cujalais	Hameau, village	Modérée	Le point de vue est basé sur une ouverture partielle, où les éoliennes sont visibles mais partiellement masquées par la végétation.
23	Hameau de la Fougetterie	Hameau, élément naturel	Forte	Ce point de vue montre une ouverture dégagée, offrant une visibilité directe, en accord avec la sensibilité forte du cadre naturel.
24	Hameau de Millière	Hameau, rural	Forte	L'ouverture dégagée dans cette zone permet une vue claire des éoliennes, en accord avec la forte sensibilité du site.
25	Hameau des Brousses	Hameau, rural	Forte	La forte ouverture de ce point de vue montre une visibilité complète, sans obstacles naturels significatifs pour limiter la vue.
26	Hameau de la Pijatière	Hameau, proximité	Forte	Ce point de vue permet une ouverture dégagée, où les éoliennes sont bien visibles en raison de la faible présence végétale.
27	Hameau de la Grange en Bois	Hameau, rural	Forte	Le point de vue repose sur une forte sensibilité, avec une ouverture dégagée, montrant les caractéristiques naturelles du paysage dans cette zone.
28	Hameau de Gris	Hameau, rural	Forte	Ce point de vue montre une ouverture complète, où l'impact visuel des éoliennes est particulièrement important en raison de l'absence d'obstacles naturels.
29	Sentiers civraisiens	Sentiers de randonnée	Forte	La forte ouverture des sentiers permet potentiellement une visibilité dégagée des éoliennes, avec un impact visuel direct pour les randonneurs.
30	Chemin des Champs	Sentiers de randonnée	Forte	Le point de vue est basé sur la forte sensibilité du site, avec une ouverture dégagée, offrant une visibilité claire et dégagée du paysage.

IV. 4. Le contexte éolien

Pour rappel, le contexte éolien du territoire d'étude est actuellement aéré.

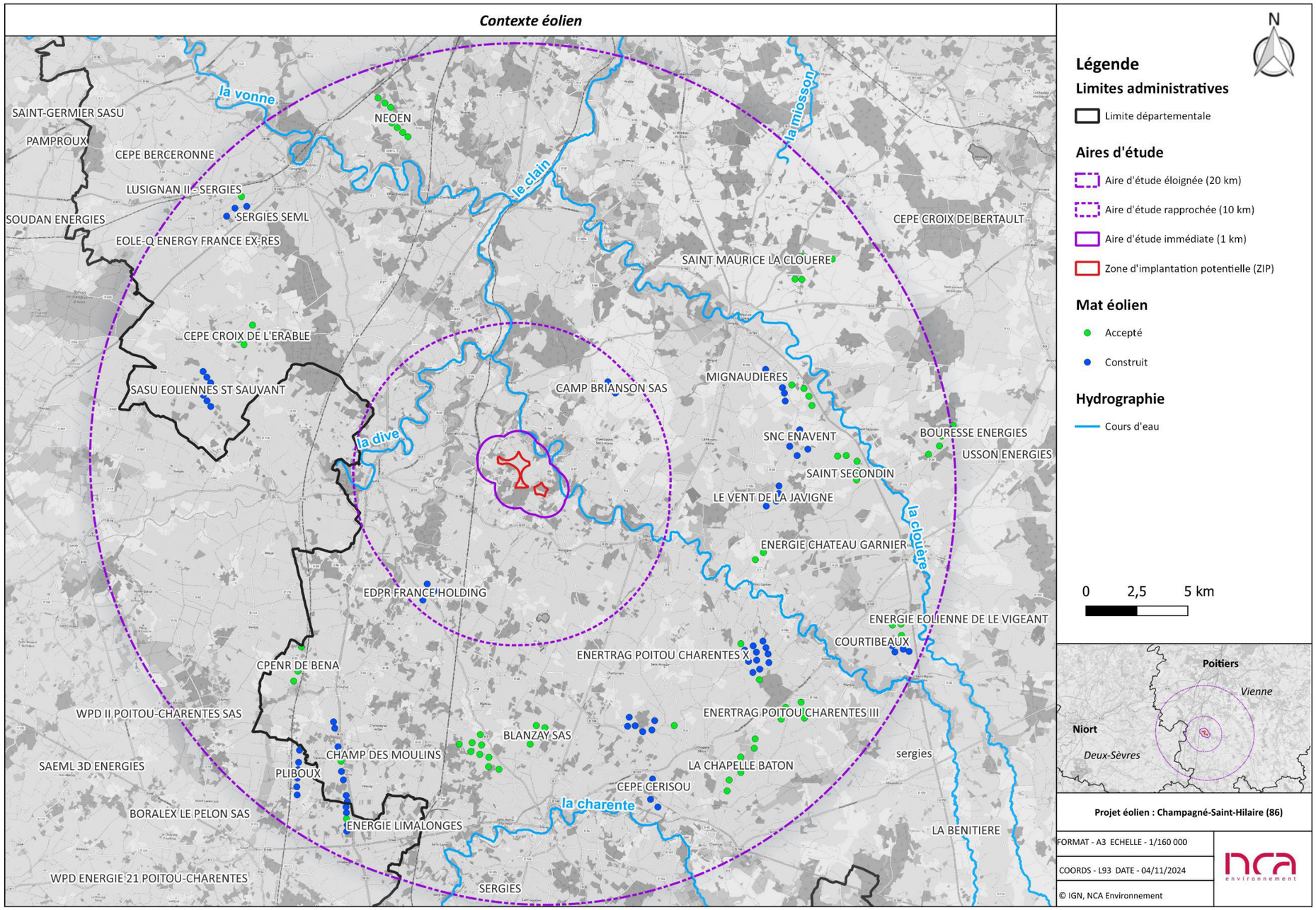

Figure 24 : Contexte éolien du territoire d'étude

IV. 5. Les impacts permanents du projet sur le paysage à l'échelle de l'AEE et de l'AER

IV. 5. a. La ZVI du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou à l'échelle du territoire d'étude

La carte ci-contre représente la zone d'influence visuelle (ZVI) du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou en fonction du relief. Le territoire d'étude est majoritairement teinté en orange, indiquant une potentielle visibilité élevée du projet, surtout dans les zones d'étude immédiate et rapprochée. Cette coloration témoigne de la nature peu contraignante du relief, offrant ainsi des points de vue potentiellement nombreux et divers sur les éoliennes, bien que leur impact visuel décroisse avec la distance. Elle prend en compte les obstacles naturels d'occupation du sol tels que les boisements et le bâti.

Les surfaces colorées en bleu désignent les espaces depuis lesquels le projet serait masqué. Ces zones de non-visibilité se concentrent principalement autour des cours d'eau et des petites vallées, notamment autour de la Dive, du Clain et des autres rivières du secteur, où le relief offre une protection naturelle.

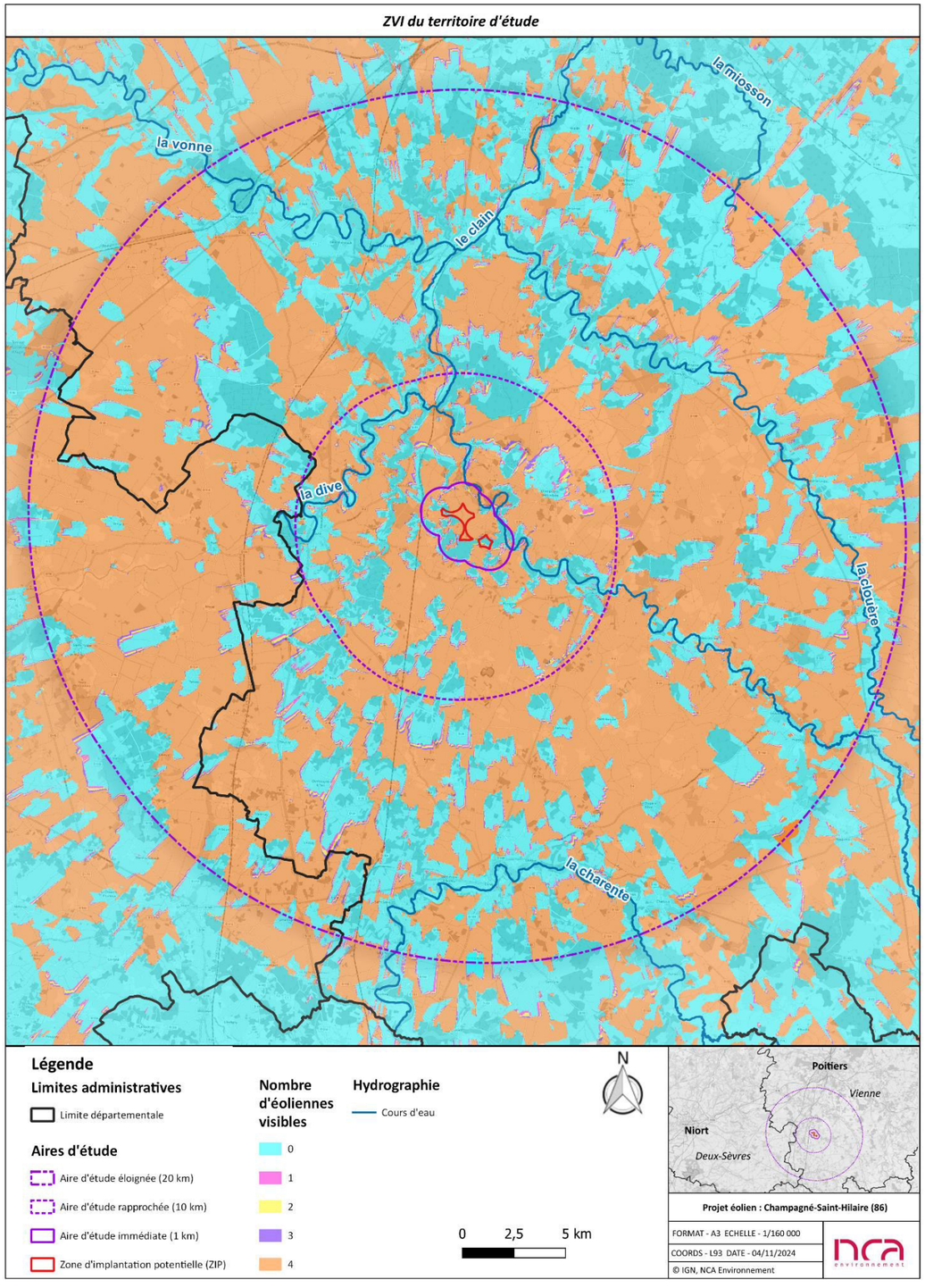

Figure 25 : ZVI du territoire d'étude

IV. 5. b. Présentation et analyse des photomontages de l'AEE et de l'AER

Les photomontages en page suivante illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur pourrait voir le projet éolien se dessiner. Les paysages les plus susceptibles d'inclure l'ouvrage étant situés au sein de l'aire d'étude immédiate, 17 vues afin d'illustrer l'effet du projet à cette échelle.

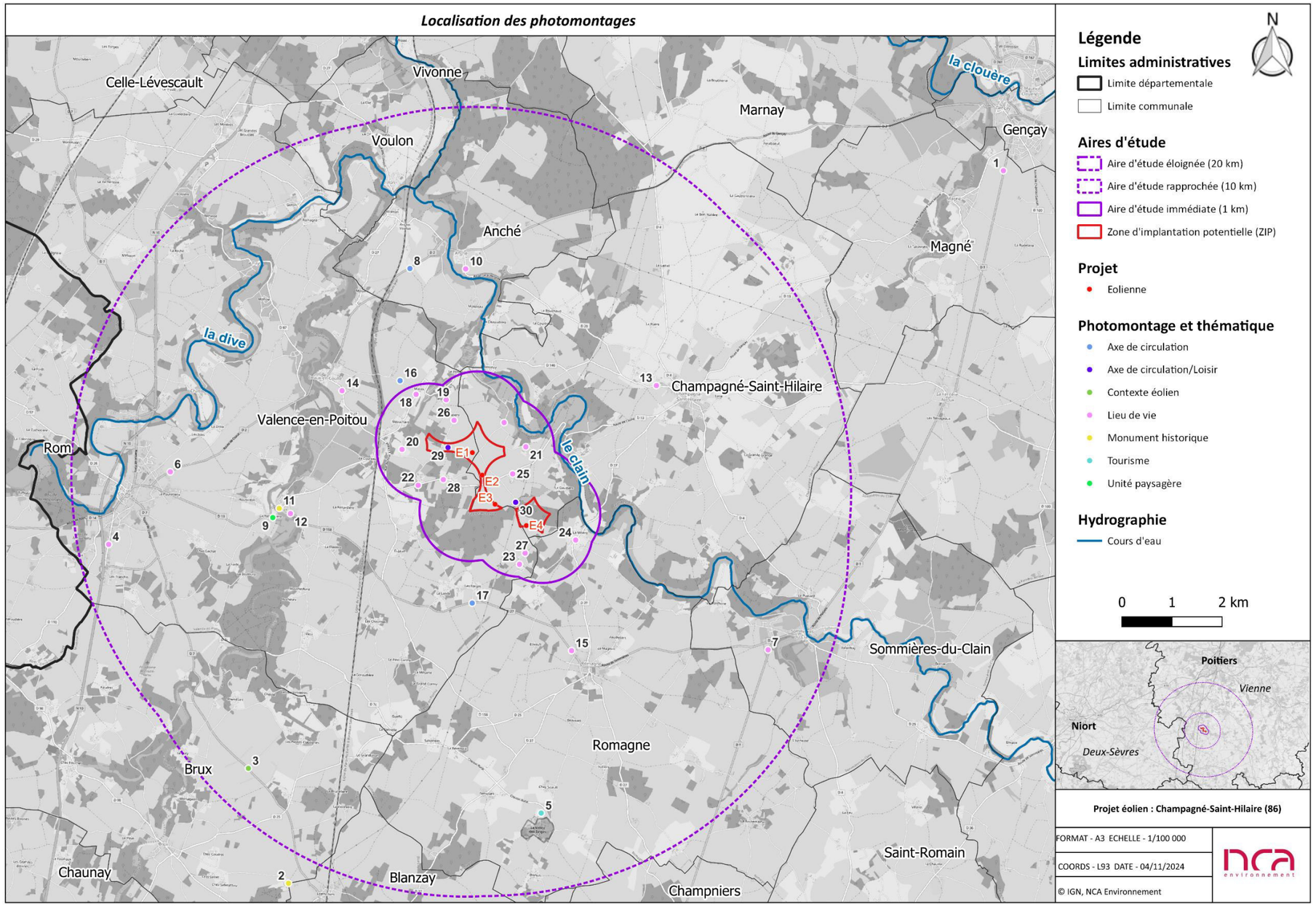

Figure 26 : Localisation des photomontages de l'AEE et de l'AER

IV. 6. Photomontage n°1

IV. 6. a. Localisation du photomontage n°1

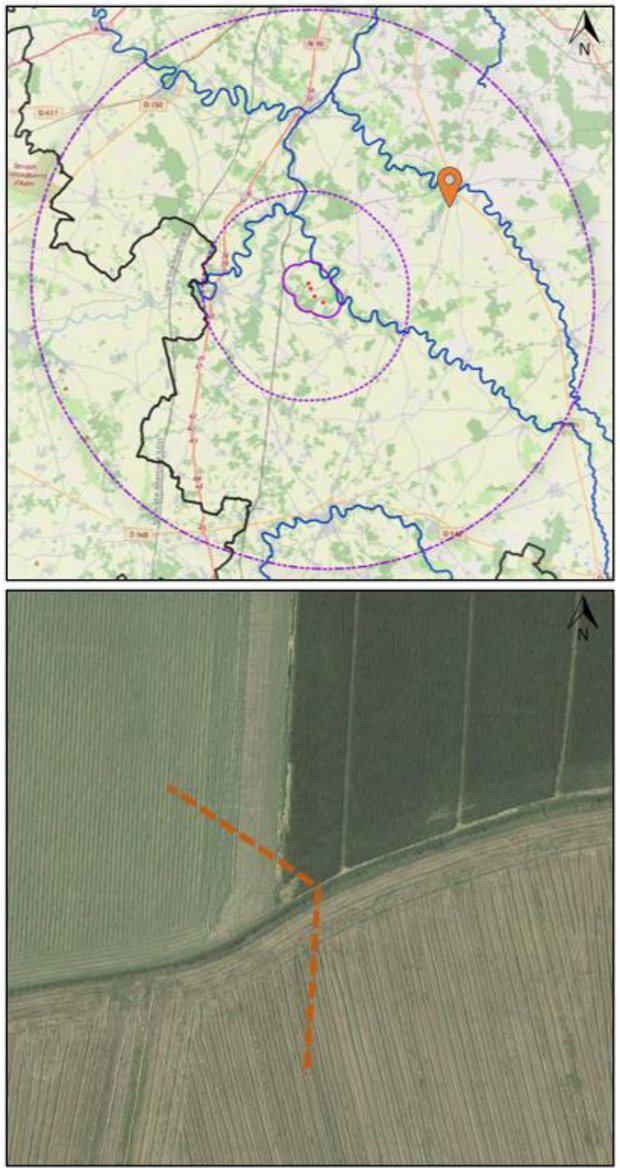

Figure 27 : Localisation de la prise de vue n°1

IV. 6. b. Informations relatives au photomontage n°1

Localisation	A la sortie sud de Gencay
Longitude/Latitude	500519.14 / 6587976.49
Azimut	-139
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	12 022
Nombre d'éoliennes visibles	0
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de bourg

IV. 6. c. Commentaire du photomontage n°1

Ce panorama a été capturé depuis la sortie sud de Gencay. Il s'agit de la plus proche des communes les plus peuplées du territoire d'étude. Elle est éloignée de plus de 12 km du projet éolien. Depuis la sortie sud du bourg, au sud, sur un chemin en sécurité le long de la route départementale D100, les éoliennes ne sont pas visibles en raison du vallonnement associé aux paysages des terres de Brandes ainsi que du bocage. L'impact paysager sur cette situation est donc nul.

IV. 6. d. Niveau de l'impact sur la situation n°1

Positif	**Nul**	Très faible	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL

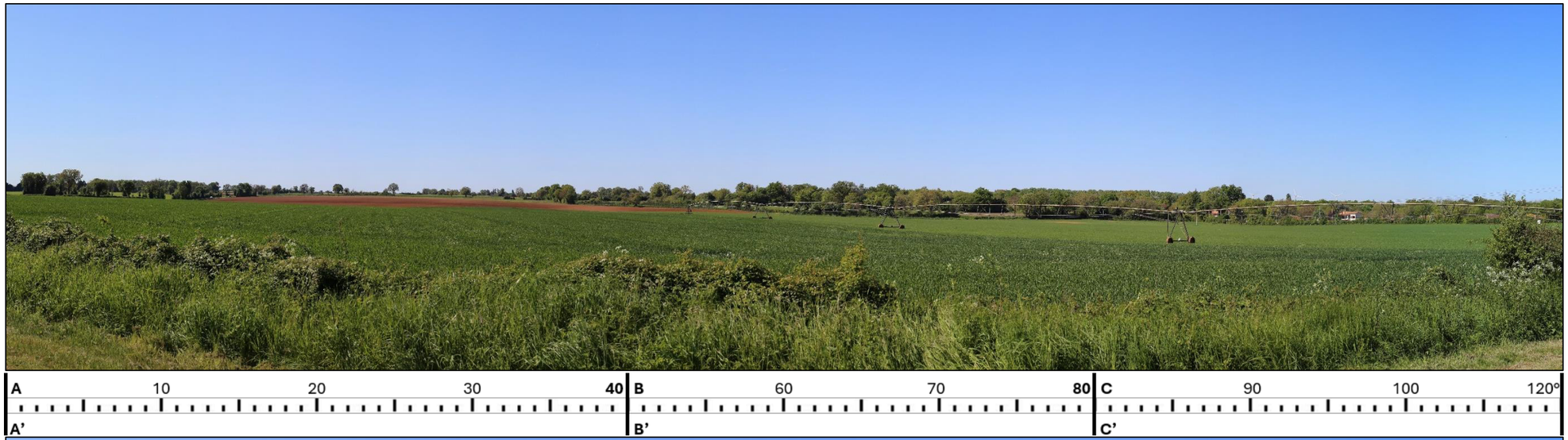

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 7. Photomontage n°2

IV. 7. a. Localisation du photomontage n°2

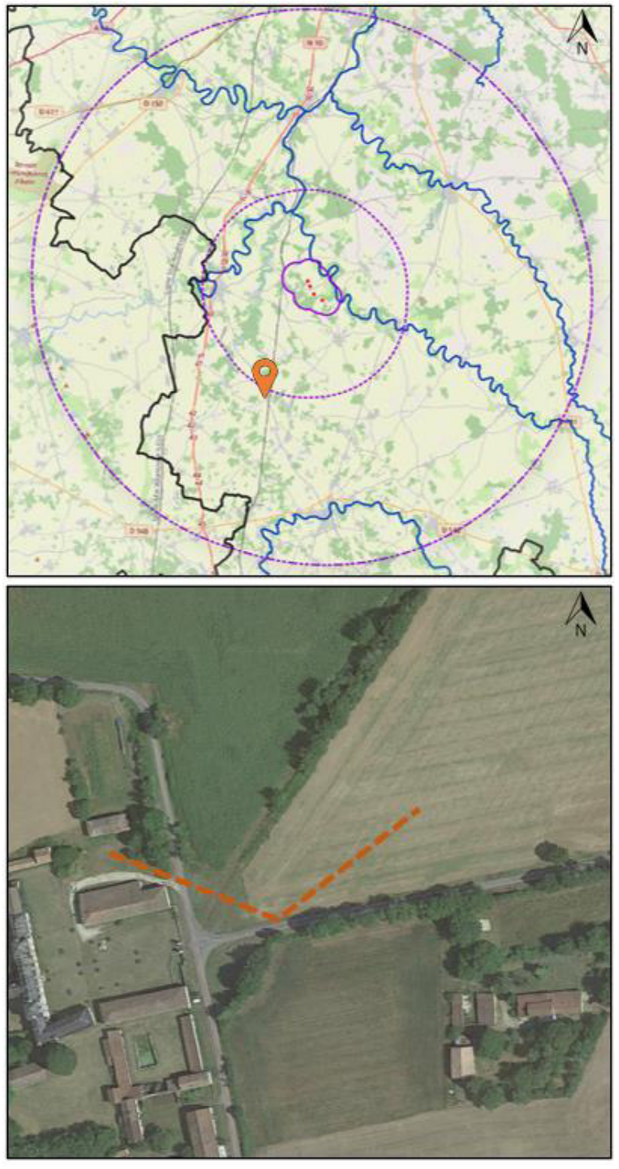

Figure 28 : Localisation de la prise de vue n°2

IV. 7. b. Informations relatives au photomontage n°2

Localisation	Depuis le Château d'Epanvilliers
Longitude/Latitude	486240.44 / 6573723.01
Azimut	337
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	8 577
Nombre d'éoliennes visibles	2
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, monument historique

IV. 7. c. Commentaire du photomontage n°2

Ce panorama a été capturé depuis les abords du Château d'Epanvilliers, monument historique considéré comme modérément sensible à la réalisation du projet lors de l'état initial. Depuis ce point de vue, l'observateur peut déjà voir le parc éolien de la plaine de Nouiallé à travers champs. Ce parc, déjà implanté dans le paysage agricole, présente une certaine cohérence visuelle avec les éléments linéaires environnants (champs cultivés, alignements d'arbres) et établit une toile de fond discrète dans ce panorama ouvert. Sa distance et sa disposition relativement espacée limitent sa prégnance visuelle, bien que les pales attirent l'attention de l'observateur. Les éoliennes de Champagné-Saint-Hilaire sont alors en grande partie dissimulées derrière une haie arborée, qui atténue leur intégration dans le paysage. Bien qu'elles soient perceptibles à travers des trouées visuelles, leur prégnance reste faible, notamment en raison de leur disposition éloignée et de la végétation intermédiaire. Finalement, l'impact paysager du projet sur cette situation est faible en raison de la patrimonialité du monument et sera finalement peu influent sur ce paysage, d'autant plus que la lecture reste guidée par l'autre parc existant.

IV. 7. d. Niveau de l'impact sur la situation n°2

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 8. Photomontage n°3

IV. 8. a. Localisation du photomontage n°3

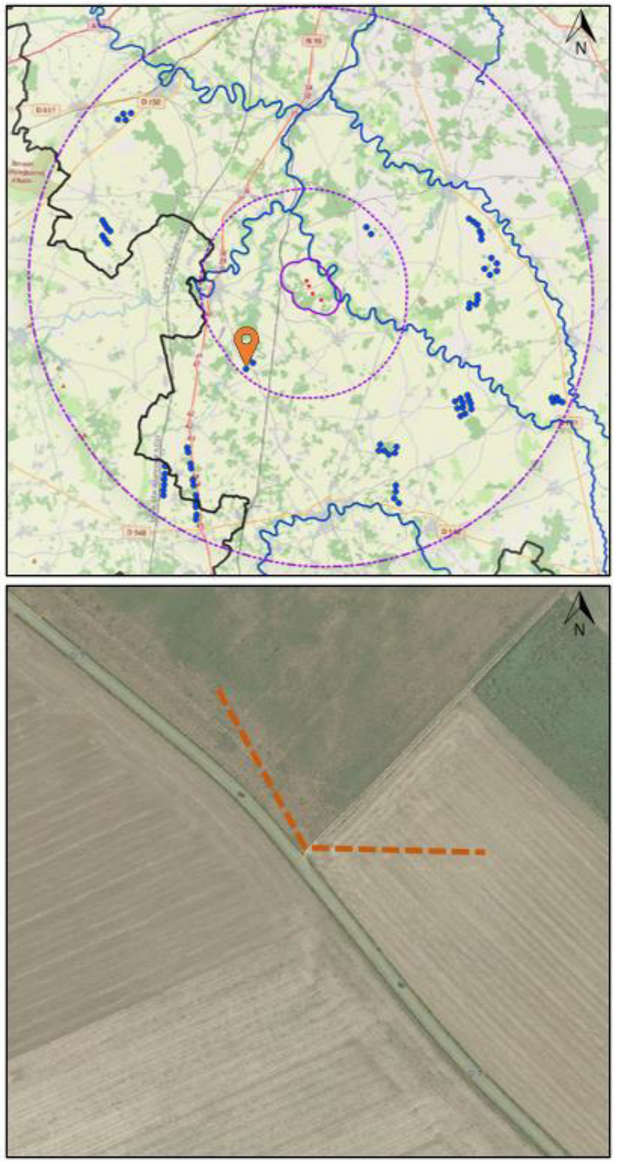

Figure 29 : Localisation de la prise de vue n°3

IV. 8. b. Informations relatives au photomontage n°3

Localisation	Depuis le parc éolien de la Plaine de Nouaillé
Longitude/Latitude	485440.09 /6576023.11
Azimut	30
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7 218
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Effets cumulés, parc éolien

IV. 8. c. Commentaire du photomontage n°3

Ce panorama, capturé depuis le parc éolien de la Plaine de Nouaillé, montre les éoliennes du projet en arrière-plan, masquées en grande partie par la canopée. Elles se fondent discrètement dans le paysage existant sans ajouter de présence significative ni saturer la perception visuelle de cet environnement agricole. L'effet de cumul reste limité et ne perturbe pas l'équilibre visuel du site, qui conserve sa vocation agricole dominante. Le niveau d'impact est ainsi jugé très faible, car les nouvelles éoliennes n'apportent pas de modification marquante à l'ambiance paysagère actuelle.

IV. 8. d. Niveau de l'impact sur la situation n°3

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

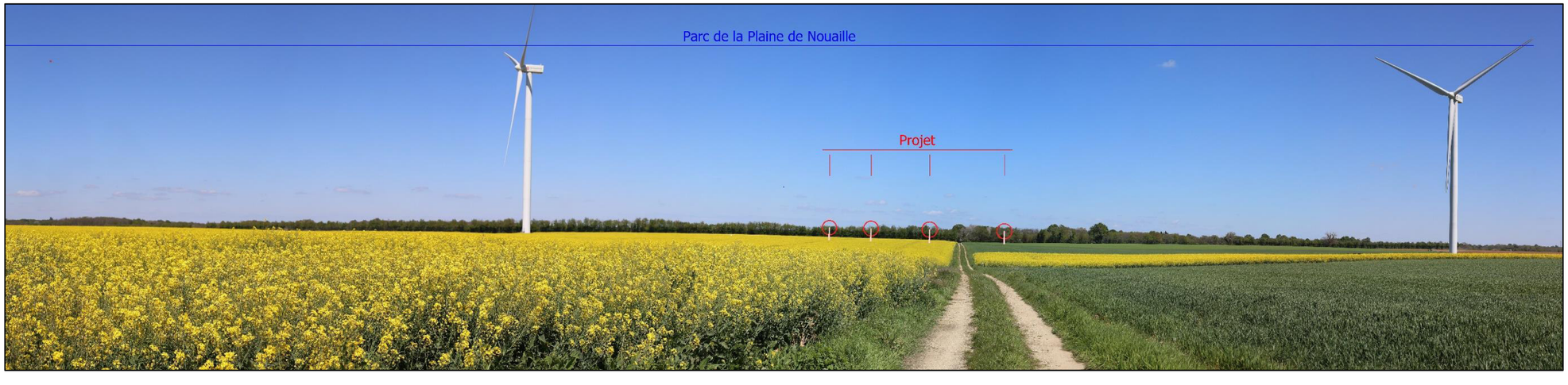

IV. 9. Photomontage n°4

IV. 9. a. Localisation du photomontage n°4



Figure 30 : Localisation de la prise de vue n°4

IV. 9. b. Informations relatives au photomontage n°4

Localisation	Depuis le bâti de Couhé
Longitude/Latitude	0,175941°/ 46,289330°
Azimut	87
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	7 506
Nombre d'éoliennes visibles	3
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 9. c. Commentaire du photomontage n°4

La prise de vue est effectuée depuis le bourg de Couhé, dans un contexte de tissu bâti. La sensibilité relevée dans l'état initial pour cette zone est forte en raison de la présence des habitations proches et des vues ouvertes sur le paysage. À une distance de 7 506 mètres, les quatre éoliennes du projet sont visibles à l'horizon, bien que leur présence reste atténuée par le relief plat et le cadre arboré environnant. Ces éléments limitent l'impact visuel direct sur les riverains, mais ne masquent pas totalement la silhouette des éoliennes. Néanmoins, à cette distance, elles restent très discrètes dans le paysage perçu par les habitants de Couhé.

L'impact visuel est donc jugé faible, les éoliennes ne provoquant pas de rupture marquée dans le panorama perçu depuis ce lieu de vie.

IV. 9. d. Niveau de l'impact sur la situation n°4

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 10. Photomontage n°5

IV. 10. a. Localisation du photomontage n°5

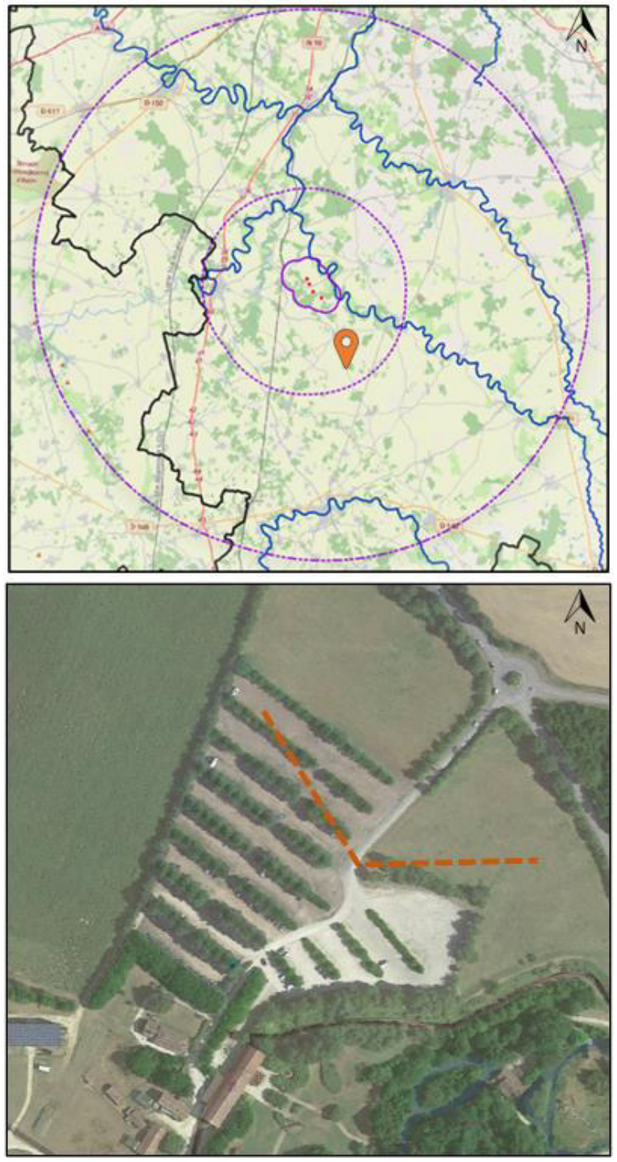

Figure 31 : Localisation de la prise de vue n°5

IV. 10. b. Informations relatives au photomontage n°5

Localisation	Depuis le parking de la Vallée des singes
Longitude/Latitude	0,290616°/ 46,243616°
Azimut	32
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 804
Nombre d'éoliennes visibles	0
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu touristique

IV. 10. c. Commentaire du photomontage n°5

La prise de vue depuis le parking de la Vallée des Singes, un lieu touristique prisé, montre une sensibilité modérée au stade de l'état initial en raison de son attractivité à l'échelle de la région. Les éoliennes se situent à une distance de 5804 mètres au plus proche. Compte tenu de cette distance et de l'effet de masquage des éléments de paysage (arbres, bâtiments environnants), les éoliennes ne sont pas visibles dans ce panorama. L'impact sur cette situation est donc estimé nul car le projet n'affecte en rien l'expérience visuelle des visiteurs dans cet environnement naturel et paysager.

IV. 10. d. Niveau de l'impact sur la situation n°5

Positif	**Nul**	Très faible	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



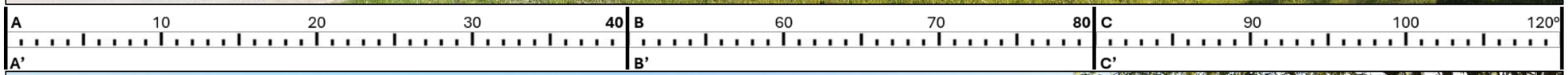

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 11. Photomontage n°6

IV. 11. a. Localisation du photomontage n°6

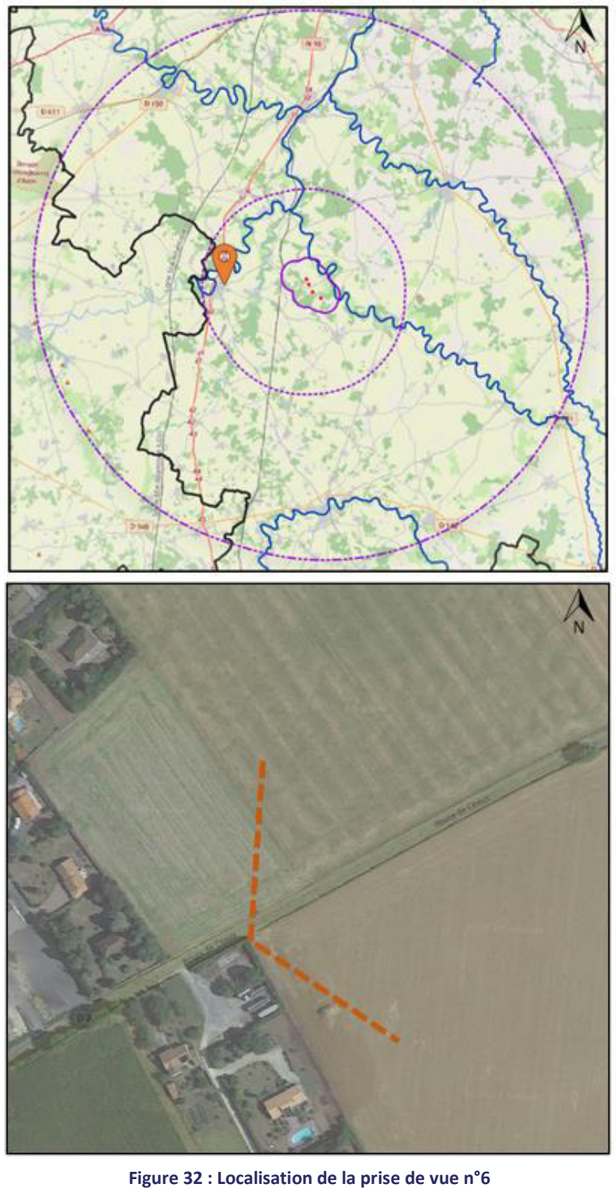

Figure 32 : Localisation de la prise de vue n°6

IV. 11. b. Informations relatives au photomontage n°6

Localisation	Depuis la sortie est de Couhé
Longitude/Latitude	0,194679°/ 46,299586°
Azimut	87
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 843
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 11. c. Commentaire du photomontage n°6

Le point de vue se situe à la sortie est du village de Couhé, dans un environnement semi-ouvert, caractérisé par une alternance de champs et de zones cultivées. L'état initial a évalué ce lieu avec une sensibilité modérée, en raison de sa proximité avec les habitations du village et de la nature rurale du paysage. À une distance de 5 843 mètres de la première éolienne, le projet sera visible, mais la perception des éoliennes sera limitée par la perspective lointaine et l'intégration visuelle des structures dans la ligne d'horizon.

Le photomontage montre que les éoliennes seront perçues de façon modérée, sans créer d'effet de dominance ou de rupture visuelle significative dans le panorama. L'impact paysager est donc estimé comme faible.

IV. 11. d. Niveau de l'impact sur la situation n°6

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

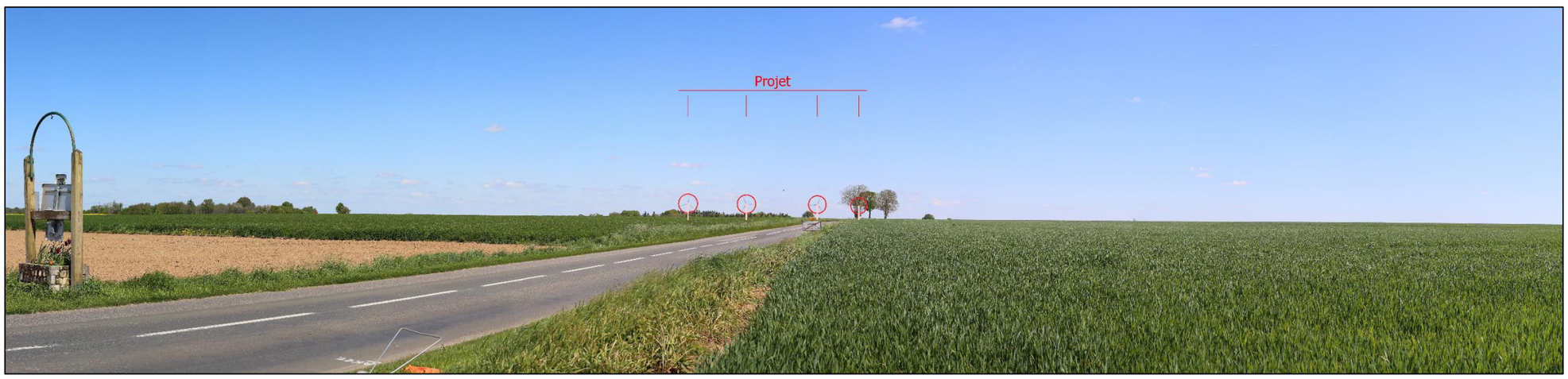

IV. 12. Photomontage n°7

IV. 12. a. Localisation du photomontage n°7



Figure 33 : Localisation de la prise de vue n°5

IV. 12. b. Informations relatives au photomontage n°7

Localisation	Depuis la sortie du bourg de Sommières-du-Clain
Longitude/Latitude	0,347779°/ 46,273347°
Azimut	326
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	5 476
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 12. c. Commentaire du photomontage n°7

La prise de vue du photomontage n°7 a été réalisée depuis la sortie du bourg de Sommières-du-Clain, à une distance de 5 476 mètres de la première éolienne du projet. La sensibilité relevée dans l'état initial pour cette zone est faible, en raison du contexte rural et de l'éloignement de l'implantation éolienne par rapport aux principaux points d'intérêt visuels. Sur le photomontage, les éoliennes sont visibles mais restent très discrètes dans le paysage. Leur alignement sur la ligne d'horizon et leur intégration dans un environnement partiellement fermé et structuré visuellement limitent leur impact. Les éoliennes ne perturbent pas de manière significative le panorama, et leur faible hauteur apparente n'attire pas l'attention de l'observateur, permettant une lisibilité générale de l'espace. Étant donné la sensibilité faible du lieu, l'impact visuel des éoliennes est jugé très faible. Les installations sont présentes sans compromettre la qualité paysagère globale de l'environnement depuis cette perspective.

IV. 12. d. Niveau de l'impact sur la situation n°7

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 13. Photomontage n°8

IV. 13. a. Localisation du photomontage n°8

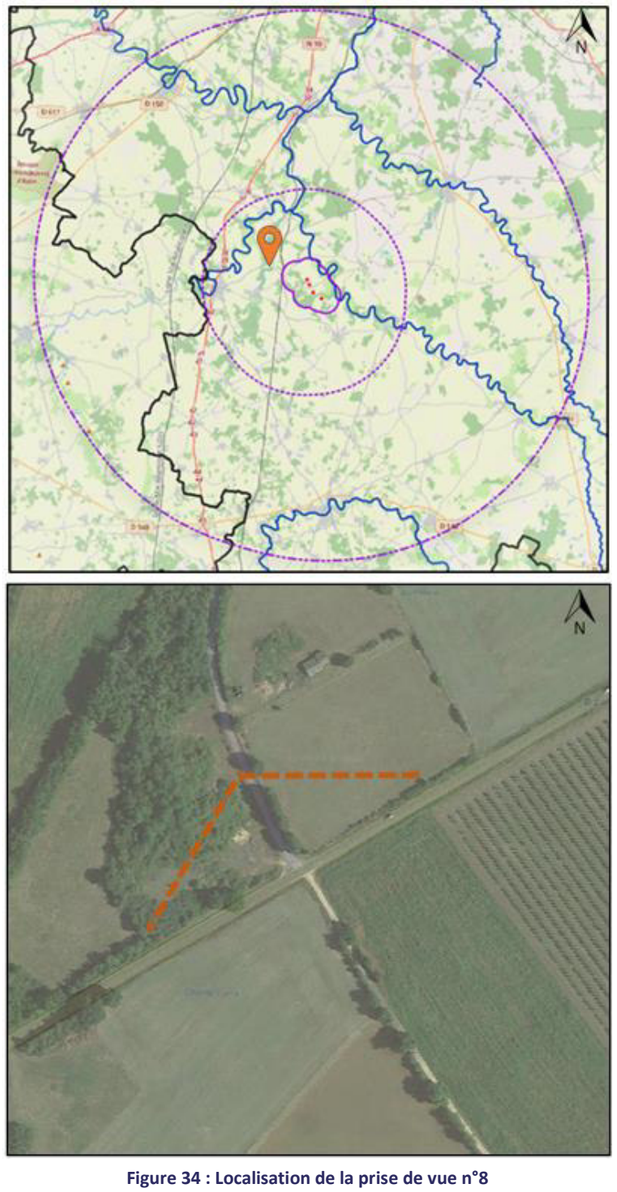

Figure 34 : Localisation de la prise de vue n°8

IV. 13. b. Informations relatives au photomontage n°8

Localisation	Depuis la route départementale D 2
Longitude/Latitude	0,251349°/ 46,341265°
Azimut	152
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3 935
Nombre d'éoliennes visibles	3
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 13. c. Commentaire du photomontage n°8

Ce photomontage a été réalisé depuis la route départementale D-2, un axe de circulation local. La zone se caractérise par un paysage agricole relativement fermé, avec des cultures prédominantes qui offrent une vue dégagée vers l'horizon mais le regard bute sur des haies bocagères. En se basant sur l'état initial, la sensibilité de cette zone a été jugée modérée en raison de son exposition visuelle et de sa proximité à des axes routiers locaux. Les éoliennes sont visibles dans l'arrière-plan, mais leur intégration dans le panorama agricole reste discrète. Les bouts de pales apparaissent au-delà de l'horizon, réduisant leur impact visuel direct. Ainsi, l'impact visuel global est évalué comme très faible. La distance et la hauteur modérée des éoliennes permettent de conserver l'identité paysagère sans altérer de manière significative l'aspect général de cette route départementale. De plus, les conducteurs en position dynamique pourraient ne pas aisément les identifier, d'autant plus que les éoliennes s'implantent parallèlement à leur trajectoire.

IV. 13. d. Niveau de l'impact sur la situation n°8

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 14. Photomontage n°9

IV. 14. a. Localisation du photomontage n°9

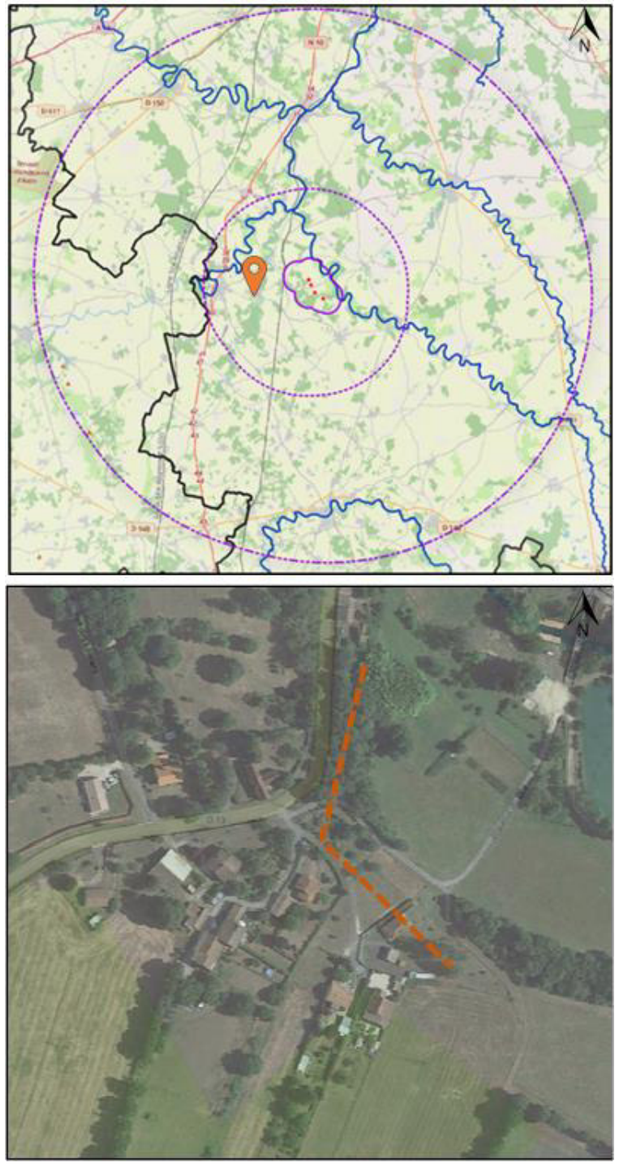

Figure 35 : Localisation de la prise de vue n°9

IV. 14. b. Informations relatives au photomontage n°9

Localisation	Depuis la vallée de Vaux
Longitude/Latitude	0,217869°/ 46,295476°
Azimut	71
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	4 226
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Unité paysagère

IV. 14. c. Commentaire du photomontage n°9

Ce panorama a été capturé depuis la vallée de Vaux, une unité paysagère définie dans l'état initial avec une sensibilité potentielle modérée. À une distance de 4 226 mètres de la première éolienne du projet, 4 machines sont partiellement visibles au-dessus de la ligne arborée, mais elles ne dominent pas le paysage. L'observateur ne peut percevoir que des bouts de pales, réduisant ainsi leur prégnance dans le paysage perçu. La densité végétale présente, notamment les haies et arbres matures, limite leur intégration visuelle en créant un effet de masque naturel. Dans ce contexte, l'impact visuel des éoliennes reste très faible, les éoliennes étant très peu visibles.

IV. 14. d. Niveau de l'impact sur la situation n°9

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 15. Photomontage n°10

IV. 15. a. Localisation du photomontage n°10

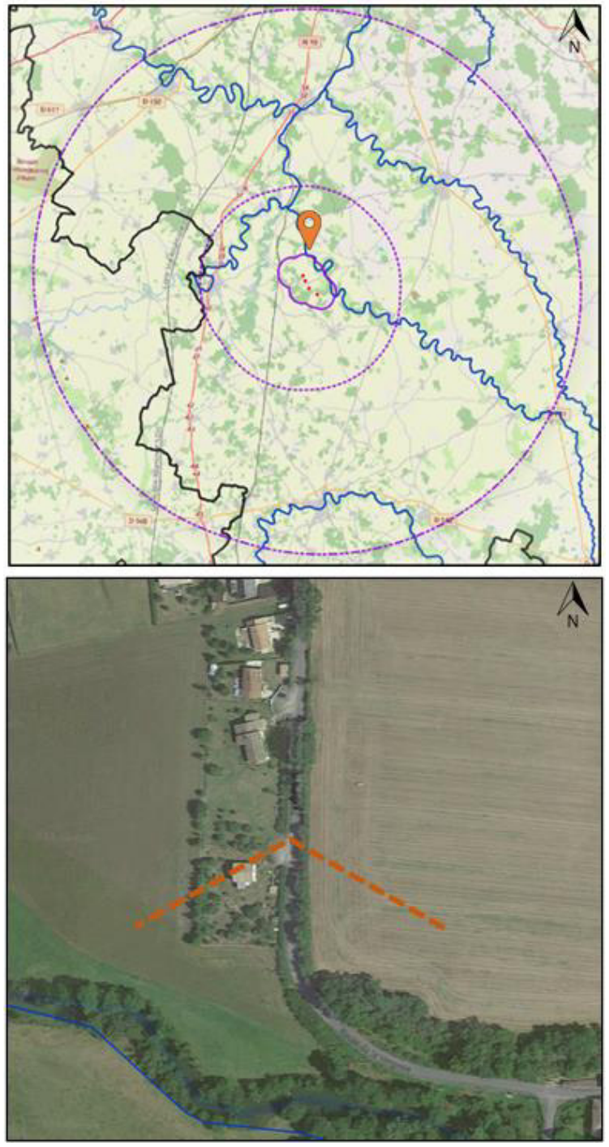

Figure 36 : Localisation de la prise de vue n°10

IV. 15. b. Informations relatives au photomontage n°10

Localisation	Sortie sud d'Anché
Longitude/Latitude	0,266047°/ 46,341058°
Azimut	162
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3663
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 15. c. Commentaire du photomontage n°10

Pour ce photomontage pris depuis la sortie sud d'Anchée, la sensibilité de l'environnement relevée dans l'état initial est faible. La végétation dense présente dans l'avant-plan et les haies bocagères filtrent les perceptions en intégrant visuellement le paysage environnant. La distance de la première éolienne ainsi que l'épaisseur des boisements limitent significativement la visibilité du projet. Sur le photomontage, les éoliennes sont discrètement visibles, mais elles restent en retrait dans le paysage. Seuls les bouts de pales sont visibles au-dessus de la canopée. Leur présence n'interrompt pas la continuité végétale et l'ambiance rurale reste préservée. Ainsi, l'impact visuel de ce projet sur cette situation est très faible.

IV. 15. d. Niveau de l'impact sur la situation n°10

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 16. Photomontage n°11

IV. 16. a. Localisation du photomontage n°11

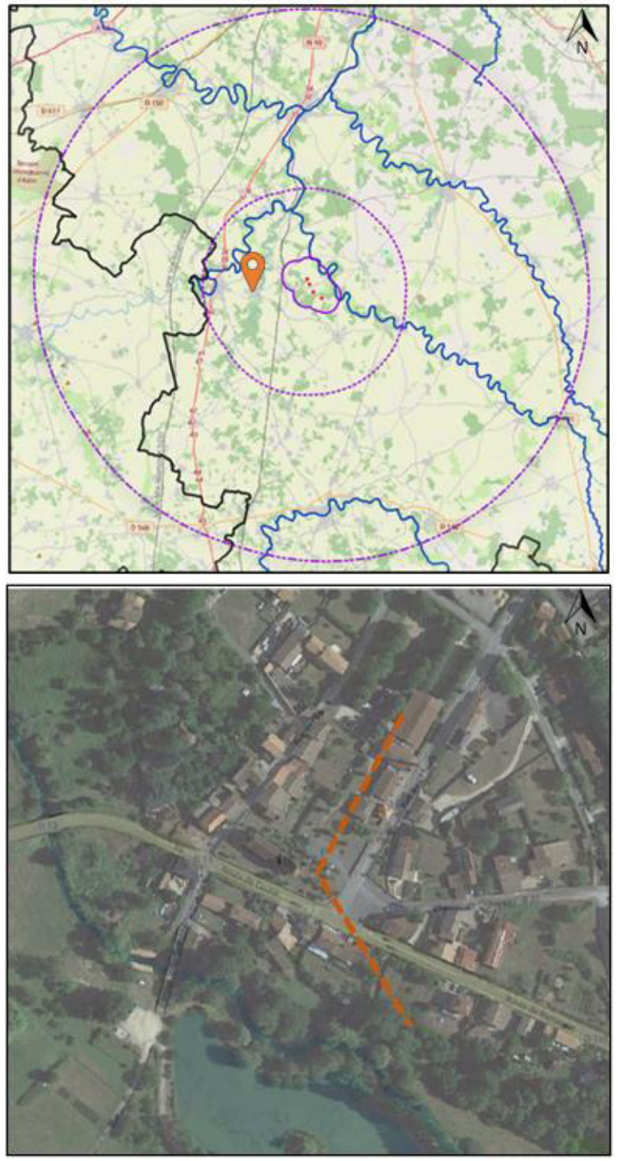

Figure 37 : Localisation de la prise de vue n°11

IV. 16. b. Informations relatives au photomontage n°11

Localisation	Depuis l'église de Vaux
Longitude/Latitude	0,220777°/ 46,296903°
Azimut	83
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3963
Nombre d'éoliennes visibles	0
Intérêt(s) de la prise de vue	Patrimoine, monument historique

IV. 16. c. Commentaire du photomontage n°11

Au state de l'état initial, la sensibilité de l'église de Vaux était considérée comme forte. Ce lieu avait été identifié comme étant sensible à toute modification visuelle à proximité. À cette distance, les éoliennes ne sont pas visibles depuis cette vue, le cadre visuel de l'église restant inchangé. En conséquence, l'intégration du projet éolien dans ce contexte de patrimoine n'entraîne aucun effet de perturbation sur la perception ou la lisibilité de ce monument historique. La composition visuelle autour de l'église, caractérisée par des éléments bâtis et végétalisés, préserve l'intégrité de l'environnement visuel immédiat du site, rendant les éoliennes invisibles depuis ce point. Ainsi, l'impact attribué à l'église de Vaux est nul.

IV. 16. d. Niveau de l'impact sur la situation n°11

Positif	**Nul**	Très faible	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



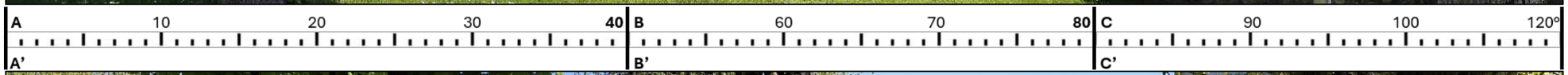

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 17. Photomontage n°12

IV. 17. a. Localisation du photomontage n°12

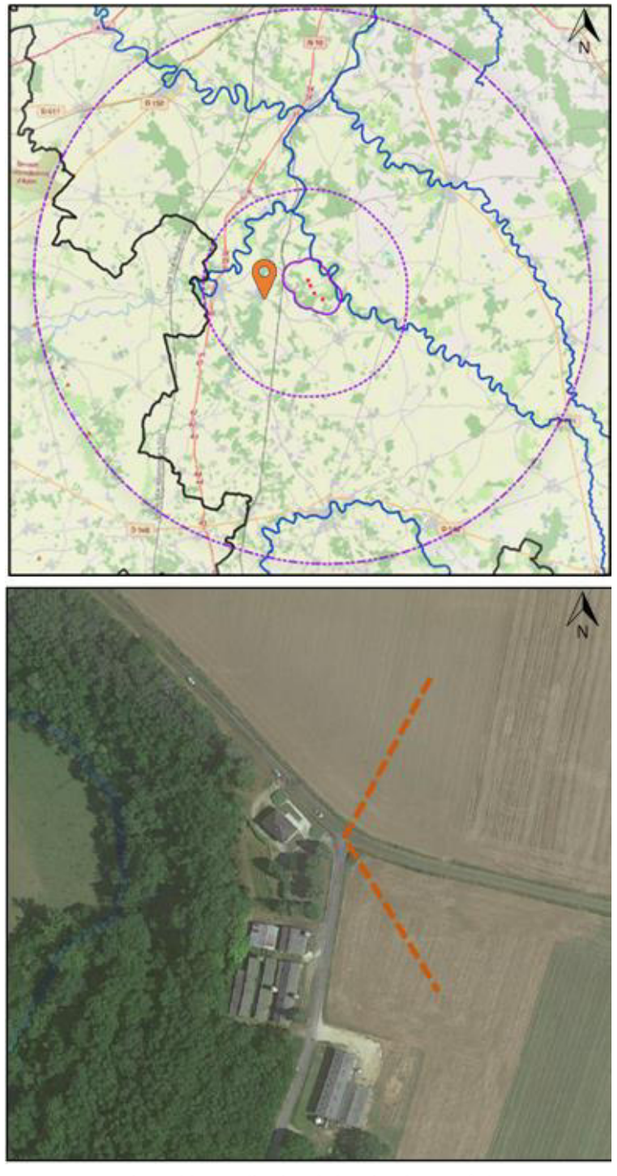

Figure 38 : Localisation de la prise de vue n°12

IV. 17. b. Informations relatives au photomontage n°12

Localisation	Depuis la sortie est de Vaux
Longitude/Latitude	0,226479°/ 46,294323°
Azimut	119
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3662
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 17. c. Commentaire du photomontage n°12

Pour ce panorama depuis la sortie est de Vaux, la sensibilité dans l'état initial est définie comme étant très faible. Depuis ce point de vue, les éoliennes sont peu visibles en raison de l'étendue du paysage agricole et de l'alignement des éléments naturels comme les haies et arbres. Quatre éoliennes sont ainsi perceptibles, mais leur intégration dans le paysage est discrète. La ligne d'horizon masque les mâts et seuls les rotors des éoliennes sont visibles. L'impact du projet reste donc très faible depuis ce point de vue où l'environnement présente une capacité élevée à absorber des éléments anthropiques sans détériorer l'ambiance visuelle du lieu.

IV. 17. d. Niveau de l'impact sur la situation n°12

Positif	Nul	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



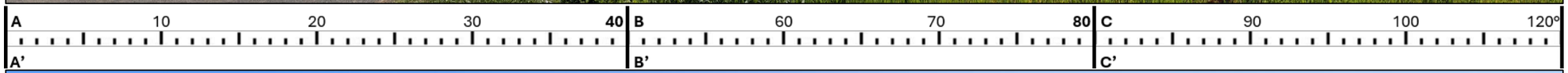

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 18. Photomontage n°13

IV. 18. a. Localisation du photomontage n°13

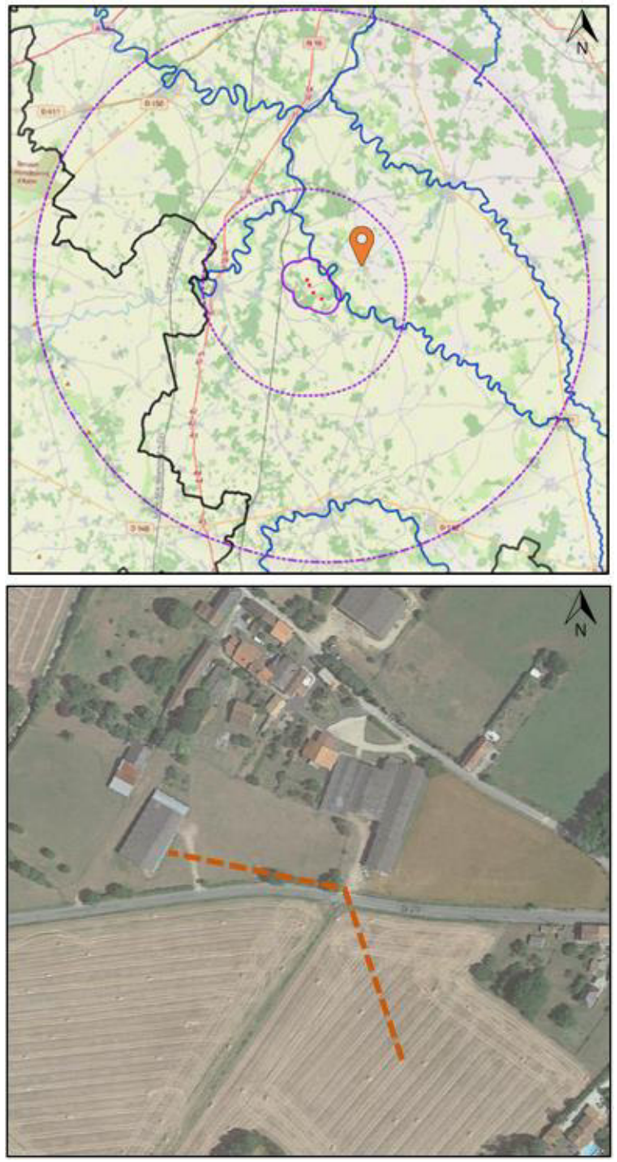

Figure 39 : Localisation de la prise de vue n°13

IV. 18. b. Informations relatives au photomontage n°13

Localisation	Depuis le bâti de Champagné-Saint-Hilaire
Longitude/Latitude	0,317868°/ 46,321352°
Azimut	228
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	3 862
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, tissu bâti

IV. 18. c. Commentaire du photomontage n°13

Depuis cette perspective dans le bâti de Champagné-Saint-Hilaire, les quatre éoliennes du projet sont visibles. La sensibilité relevée dans l'état initial pour cette localisation, caractérisée par la proximité d'un cadre bâti et des usages de vie, est modérée. L'implantation des éoliennes, bien que perceptible, s'intègre de manière relativement harmonieuse dans le panorama ouvert des terres agricoles. Les parcs éoliens voisins "Parc de la Plaine de Nouaillé » et « Champ des Moulins Énergie Limalonges" sont également potentiellement visibles à feuilles tombées, renforçant l'intégration des infrastructures dans ce paysage marqué par des activités agricoles et énergétiques. Le niveau d'impact visuel est donc jugé faible, ne perturbant pas de manière significative l'équilibre paysager.

IV. 18. d. Niveau de l'impact sur la situation n°13

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL





PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

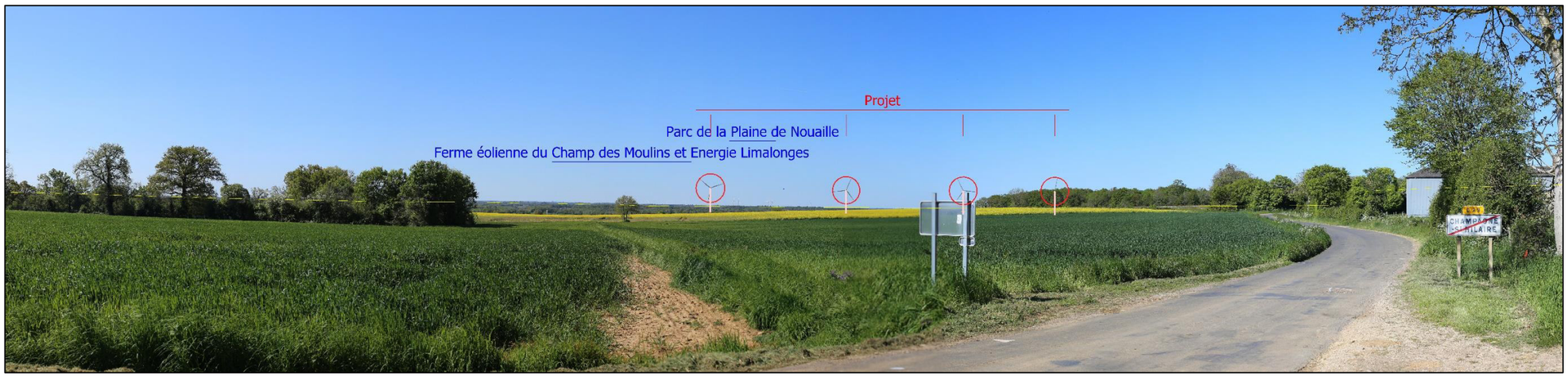

IV. 19. Photomontage n°14

IV. 19. a. Localisation du photomontage n°14

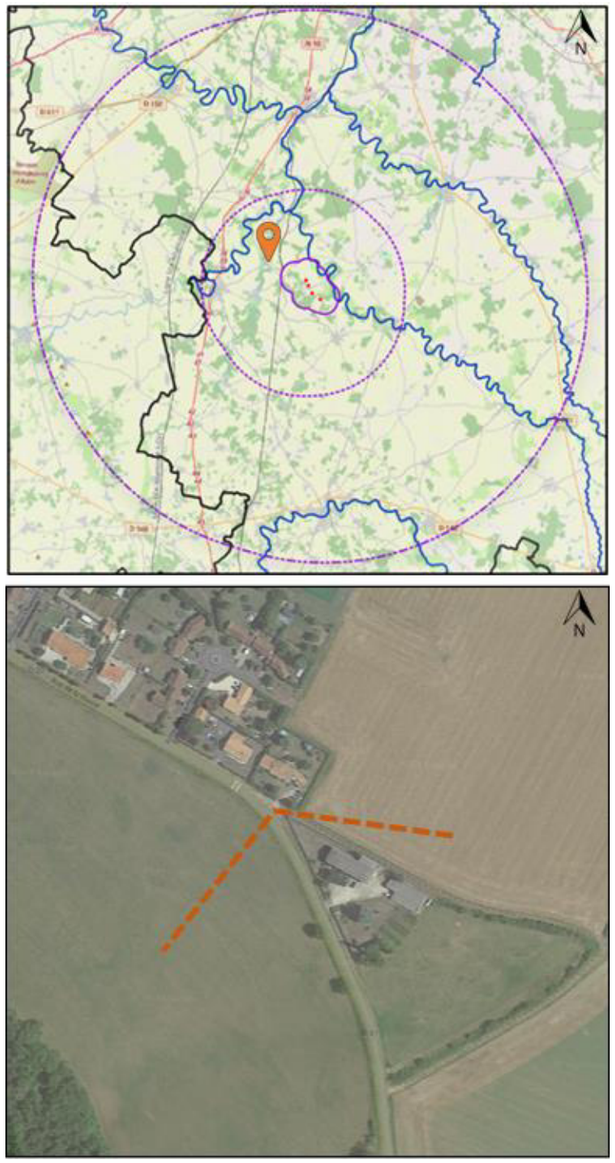

Figure 40 : Localisation de la prise de vue n°14

IV. 19. b. Informations relatives au photomontage n°14

Localisation	Depuis la sortie sud-est de Ceaux-en-Couhé
Longitude/Latitude	0,234633°/46,319403°
Azimut	147
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 963
Nombre d'éoliennes visibles	2
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de village

IV. 19. c. Commentaire du photomontage n°14

Ce panorama est capturé depuis la sortie sud-est de Ceaux-en-Couhé, dans un cadre rural caractéristique de cette commune. La distance à la première éolienne permet aux éléments du projet éolien de s'intégrer de manière discrète dans le paysage sans dominer visuellement la scène. Sur ce photomontage, deux éoliennes sont visibles au loin, bien qu'elles se fondent en grande partie dans le relief et la végétation environnante. L'impact visuel de ces éoliennes sur cet environnement est donc jugé faible.

IV. 19. d. Niveau de l'impact sur la situation n°14

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



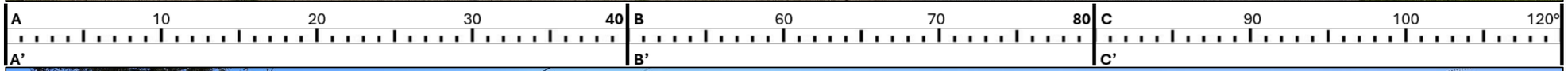

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 20. Photomontage n°15

IV. 20. a. Localisation du photomontage n°15

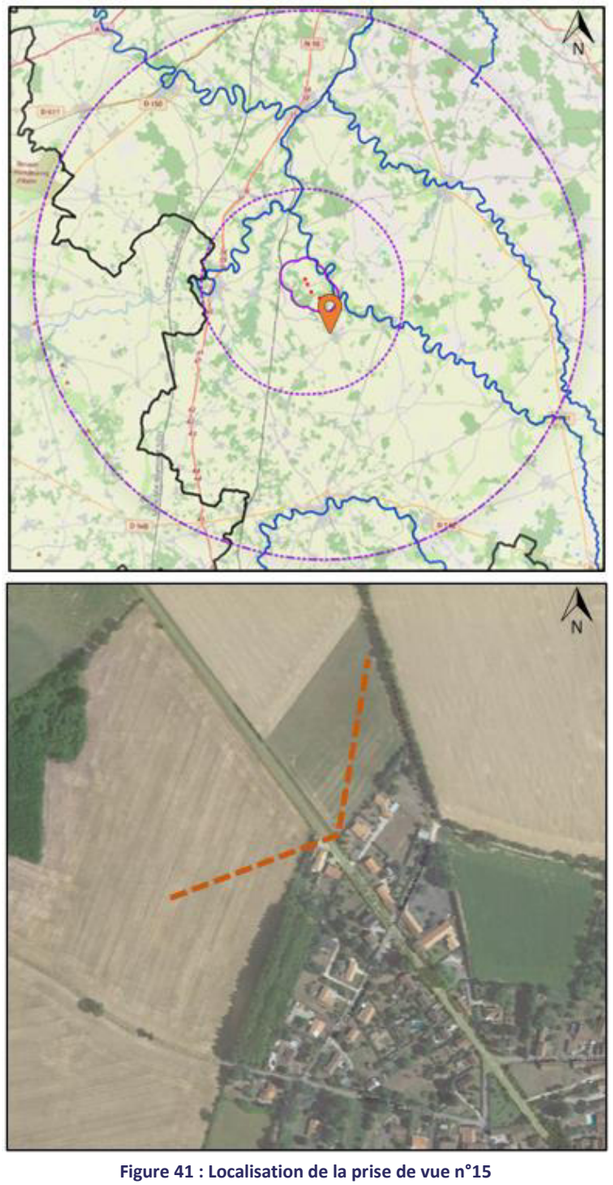

Figure 41 : Localisation de la prise de vue n°15

IV. 20. b. Informations relatives au photomontage n°15

Localisation	Depuis la sortie ouest du bourg de Romagne
Longitude/Latitude	0,297172°/ 46,273221°
Azimut	314
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 678
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, sortie de bourg

IV. 20. c. Commentaire du photomontage n°15

Ce photomontage illustre la perception des éoliennes depuis la sortie ouest de Romagne, un lieu caractérisé par des habitations dispersées et un paysage semi-ouvert composé de champs agricoles bordés de haies. Les quatre éoliennes sont visibles à une distance de 2 678 mètres. Leur présence reste discrète en raison de la végétation locale qui agit comme un filtre visuel partiel. Les pales émergent légèrement au-dessus de la ligne d'horizon sans perturber significativement le cadre. La route bordant le premier plan oriente la lecture visuelle et ajoute une dynamique au paysage. L'impact visuel est évalué comme faible. En effet, bien que les éoliennes soient perceptibles, elles ne modifient pas de manière notable l'équilibre visuel du site grâce aux éléments naturels et bâtis qui réduisent leur lisibilité.

IV. 20. d. Niveau de l'impact sur la situation n°15

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



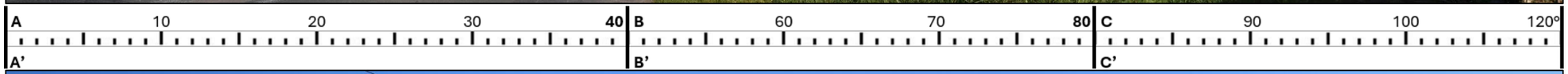

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 21. Photomontage n°16

IV. 21. a. Localisation du photomontage n°16

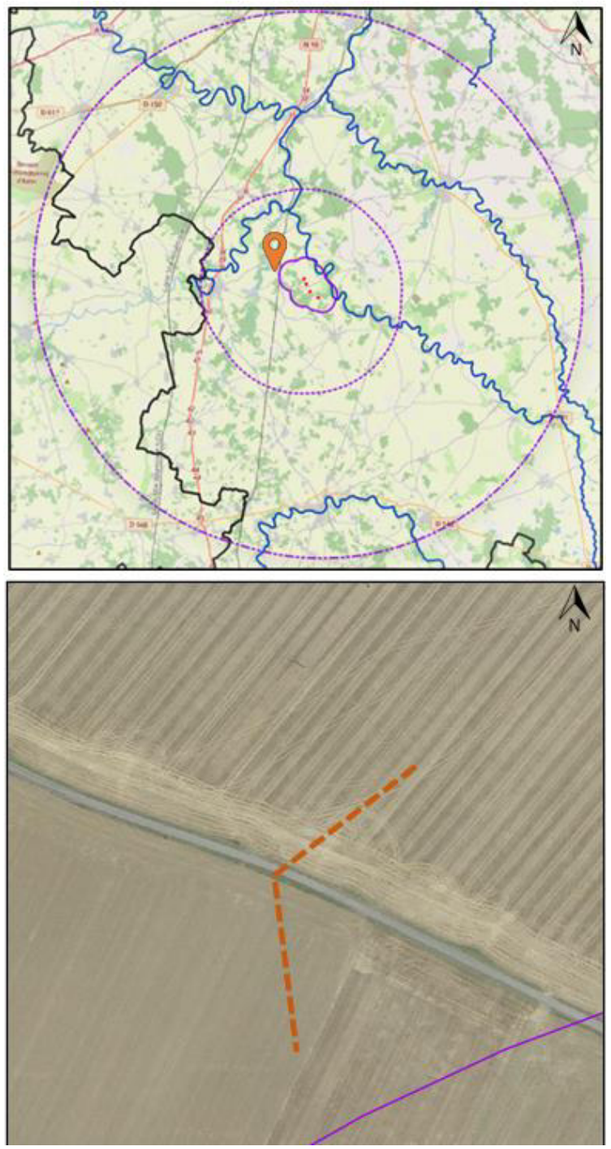

Figure 42 : Localisation de la prise de vue n°16

IV. 21. b. Informations relatives au photomontage n°16

Localisation	Depuis la route D 146
Longitude/Latitude	0,250297°/ 46,320581°
Azimut	119
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	2 023
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 21. c. Commentaire du photomontage n°16

Ce photomontage pris depuis la route D146 montre une vue en partie masquée par des éléments du paysage, tels que la végétation bordant la route. Bien que les éoliennes soient visibles, elles apparaissent à une certaine distance, ce qui réduit leur impact visuel direct. Cependant, elles émergent dans le paysage agricole en arrière-plan, intégrées parmi les champs cultivés qui dominent la scène, offrant une cohérence dans l'ambiance visuelle. L'horizontalité des pylônes électriques favorise leur insertion. La visibilité est partielle, puisque seuls les rotors sont perceptibles, les mâts en partie dissimulés par les arbres et les autres éléments de la ligne d'horizon. Le niveau d'impact est donc classé comme faible, car les éoliennes sont à la fois éloignées et partiellement masquées, ne perturbant pas de manière significative la perception générale du paysage.

IV. 21. d. Niveau de l'impact sur la situation n°16

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



IV. 22. Photomontage n°17

IV. 22. a. Localisation du photomontage n°17

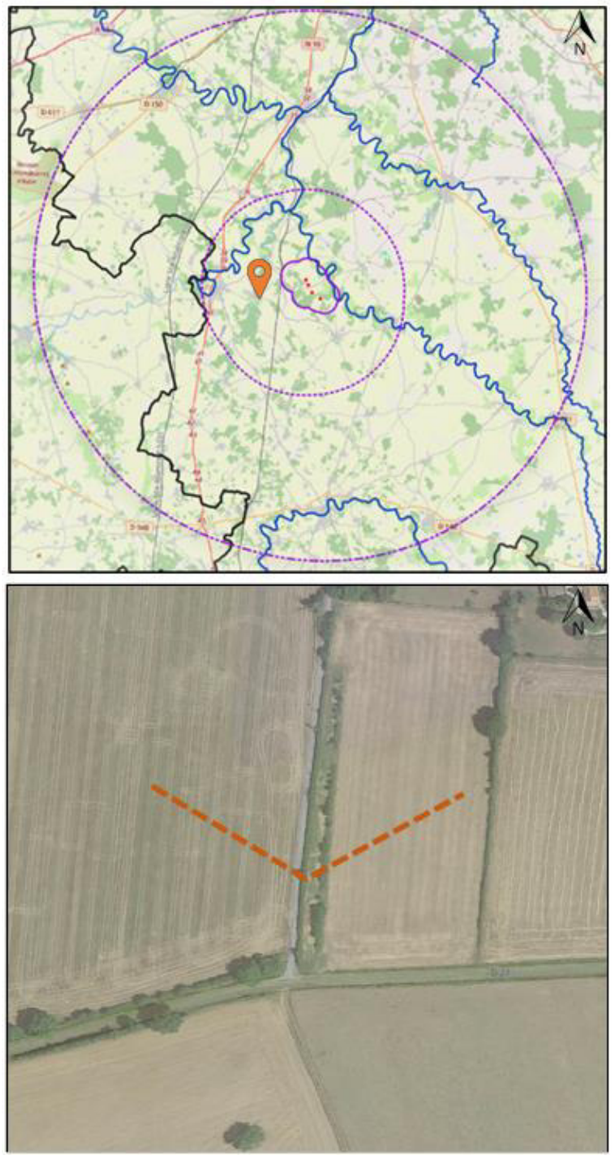

Figure 43 : Localisation de la prise de vue n°17

IV. 22. b. Informations relatives au photomontage n°17

Localisation	Depuis la route départementale D27
Longitude/Latitude	0,270875°/ 46,281608°
Azimut	5
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 865
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, route départementale

IV. 22. c. Commentaire du photomontage n°17

Ce panorama est pris depuis une route secondaire à proximité de la route départementale D27, un axe de circulation avec une fréquentation modérée. La prise de vue offre une perspective dégagée sur les champs environnants, ponctués de quelques haies et arbres qui structurent le paysage. Les éoliennes du projet sont visibles à l'horizon, mais à une distance qui réduit leur impact visuel direct. La perception des éoliennes est modérée, notamment en raison de leur position en arrière-plan et de l'encadrement naturel offert par la végétation locale et les quelques habitations. De plus, l'alignement de la perspective de la route ne correspond pas à la visibilité directe des éoliennes, ce qui atténue leur impact pour un conducteur en mouvement. En effet, la position dynamique du conducteur, concentré sur sa trajectoire, réduit la probabilité de distraction visuelle à cette distance. Ainsi l'impact de cette situation est faible.

IV. 22. d. Niveau de l'impact sur la situation n°17

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

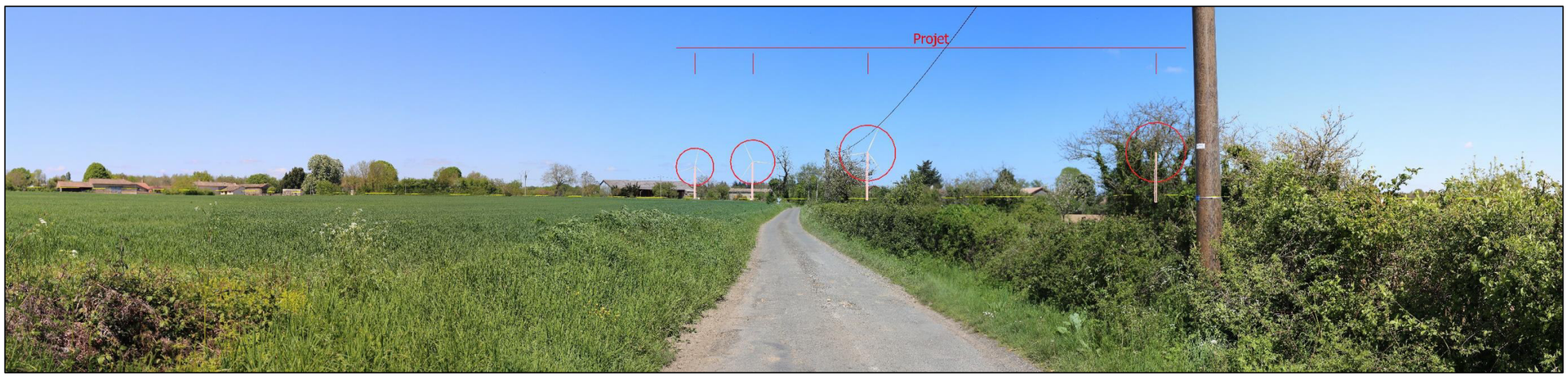

V. LES IMPACTS PERMANENTS DU PROJET SUR LE PAYSAGE DE L'AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE

V. 1. La ZVI du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou à l'échelle de l'aire d'étude immédiate

La carte présente la zone d'influence visuelle (ZVI) dans l'aire d'étude immédiate (AEI) du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire. Elle met en évidence les secteurs d'où les éoliennes pourraient être visibles, en prenant en compte les effets de relief, la végétation et le bâti. La majorité de l'AEI apparaît en orange, suggérant que le relief du terrain, la végétation et le bâti permettrait une visibilité relativement étendue du projet. Les zones en bleu illustrent les secteurs depuis lesquels les éoliennes sont masquées. On observe ces espaces principalement au sein des boisements mais également, le long des cours d'eau, comme le Clain, ainsi qu'à proximité des petits vallons, particulièrement autour de Champagné-Saint-Hilaire et Romagne. Ces éléments du relief, du bâti et de végétation jouent un rôle de protection visuelle naturelle.

V. 2. Présentation et analyse des photomontages de l'AEI

Les photomontages à suivre illustrent et localisent les lieux depuis lesquels l'observateur est susceptible de voir le projet éolien se dessiner au sein de l'aire d'étude immédiate. Les points de vue sont classés par commune du plus lointain au plus proche de la zone de projet. Ils sont localisés sur la page suivante. Les points de vue ont étés sélectionnés en fonction des sensibilités de l'état initial paysager précisées dans le Tableau 23.

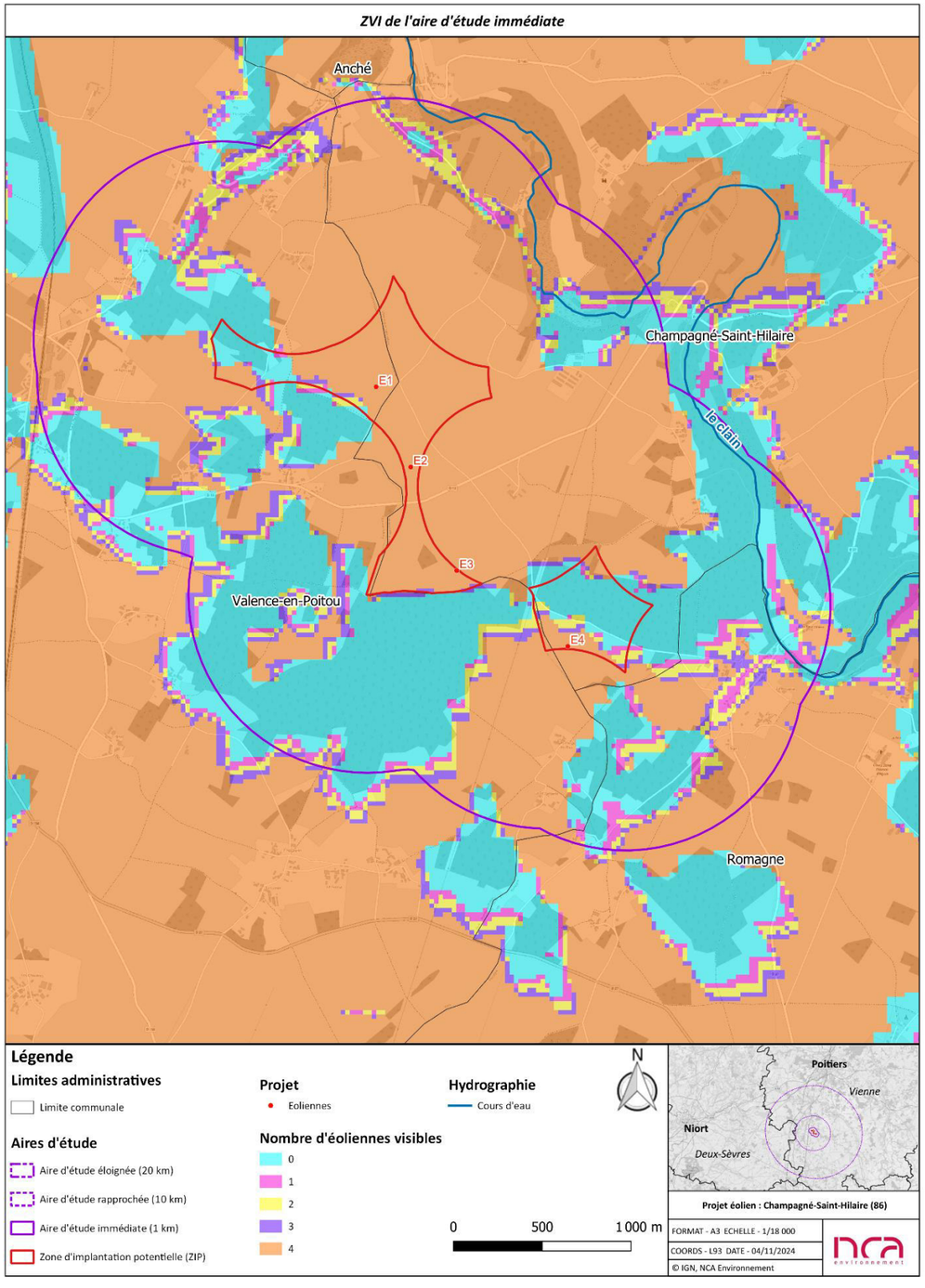

Figure 44 : ZVI de l'aire d'étude immédiate

Localisation des photomontages de l'AEI



Légende

Limites administratives

- Limite communale

Aire d'étude

- Aire d'étude immédiate (1 km)
- Zone d'implantation potentielle (ZIP)

Projet

- Eolienne

Photomontages et thématiques

- Axe de circulation
- Axe de circulation/Loisir
- Lieu de vie

Hydrographie

- Cours d'eau

0 500 1 000 m

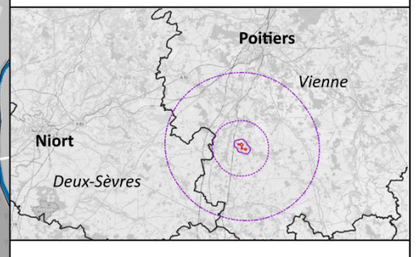

Projet éolien : Champagné-Saint-Hilaire (86)

FORMAT - A3 ECHELLE - 1/17 000

COORDS - L93 DATE - 06/11/2024

© IGN, NCA Environnement

Figure 45 : Localisation des photomontages de l'AEI

V. 3. Photomontage n°18

V. 3. a. Localisation du photomontage n°18



Figure 46 : Localisation de la prise de vue n°18

V. 3. b. Informations relatives au photomontage n°18

Localisation	Depuis le hameau de Mont
Longitude/Latitude	0,254095°/ 46,317773
Azimut	133
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 596
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 3. c. Commentaire du photomontage n°18

Depuis ce point de vue situé dans le hameau de Mont, la présence des éoliennes se fond en grande partie grâce à la végétation environnante et à la perspective offerte par les éléments bâtis et arborés. Les éoliennes apparaissent en arrière-plan, leur visibilité atténuée par l'écran naturel des arbres qui délimite les parcelles du hameau. Cette distance et la disposition des haies contribuent à limiter l'impact visuel pour les habitants, maintenant un cadre de vie préservé. Le niveau d'impact perçu reste donc faible pour les résidents du hameau, en raison de la faible intensité visuelle des éoliennes dans ce paysage marqué par la végétation et l'échelle humaine du hameau.

V. 3. d. Niveau de l'impact sur la situation n°18

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

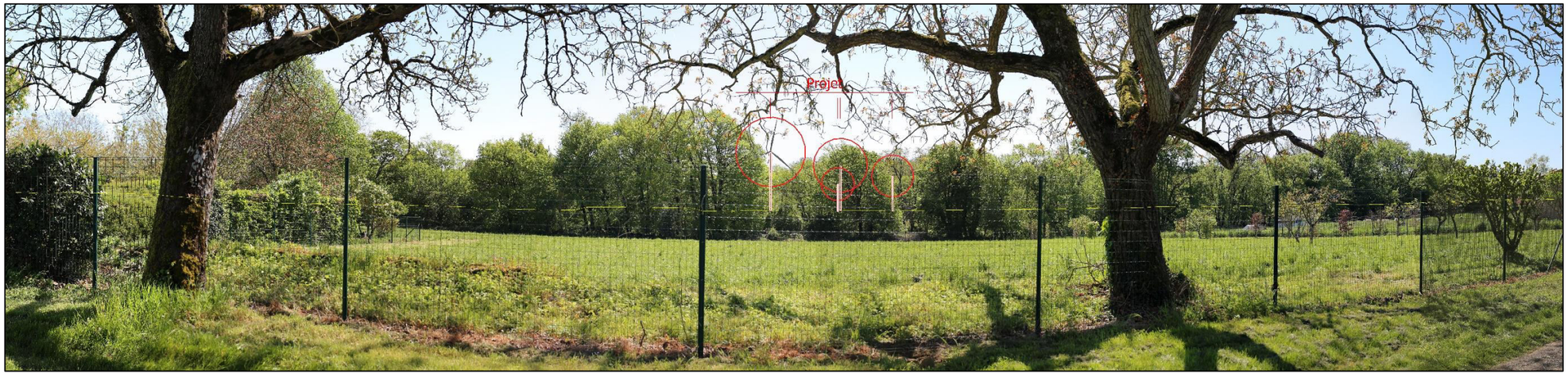

V. 4. Photomontage n°19

V. 4. a. Localisation du photomontage n°19

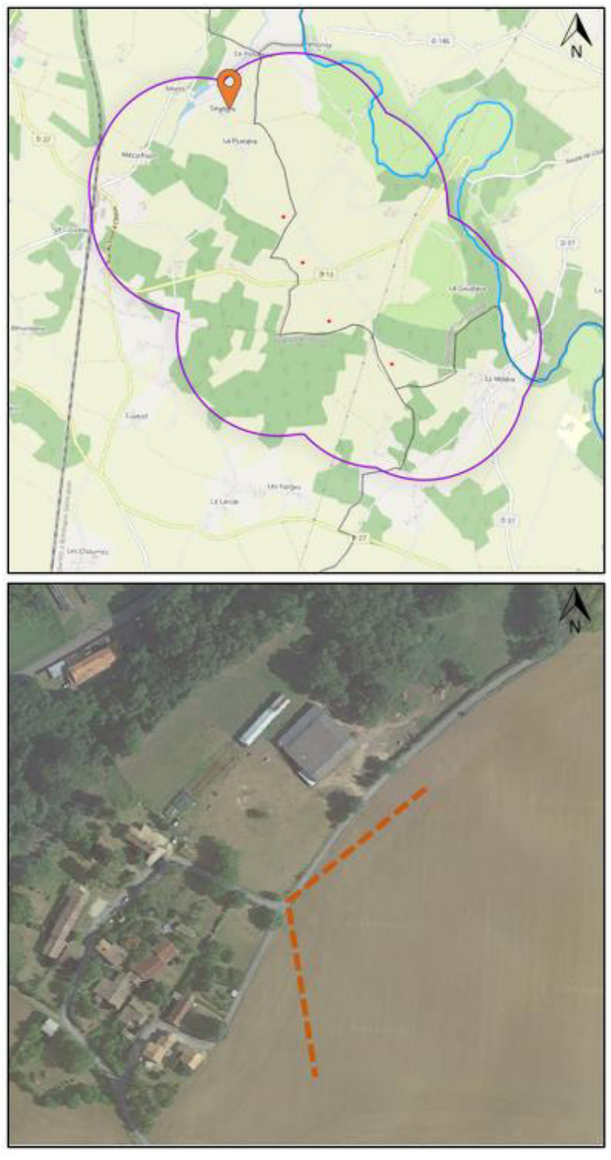

Figure 47 : Localisation de la prise de vue n°19

V. 4. b. Informations relatives au photomontage n°19

Localisation	Depuis le hameau de Ségère
Longitude/Latitude	0,262448°/ 46,317729°
Azimut	109
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 191
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 4. c. Commentaire du photomontage n°19

Depuis le hameau de Sérigny, la sensibilité initiale du paysage est caractérisée par un environnement ouvert mais intime, composé de champs cultivés et de haies, offrant une certaine tranquillité visuelle aux habitants. Avec l'implantation des éoliennes à une distance de 1 191 mètres, celles-ci deviennent perceptibles au-dessus de la ligne d'horizon. Bien que la perspective ouverte des champs permette de les voir, la végétation et les arbres à proximité réduisent leur visibilité directe. En comparaison avec la sensibilité initiale, l'introduction des éoliennes modifie l'ambiance du lieu en apportant un élément énergétique dans ce cadre agricole. Toutefois, grâce à la distance et aux masques végétaux, leur impact visuel reste moyen, n'altérant que de manière modérée l'harmonie et le caractère paysager du hameau.

V. 4. d. Niveau de l'impact sur la situation n°19

Positif	Nul	Très faible	Faible	**Moyen**	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 5. Photomontage n°20

V. 5. a. Localisation du photomontage n°20



Figure 48 : Localisation de la prise de vue n°20

V. 5. b. Informations relatives au photomontage n°20

Localisation	Depuis le hameau de Remijour
Longitude/Latitude	0,253055°/ 46,307094
Azimut	104
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 280
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 5. c. Commentaire du photomontage n°20

Ce panorama présente le paysage du hameau de Remicourt. Il est caractérisé par un cadre rural ouvert, avec des éléments agricoles et quelques structures de clôtures qui délimitent les pâturages. La végétation est plutôt basse, avec une alternance de champs et d'arbustes, permettant une vue dégagée sur le fond de l'horizon. La sensibilité de l'état initial est faible à modérée, car le paysage présente peu de reliefs ou d'éléments marquants qui accentueraient la visibilité du projet. Les éoliennes sont partiellement visibles dans cette vue, avec quatre machines présentes, mais leur impact visuel reste limité. La ligne de clôture et les poteaux électriques au premier plan ajoutent des éléments verticaux qui peuvent atténuer la perception de l'échelle des éoliennes. L'impact du projet sur cette position est donc moyen.

V. 5. d. Niveau de l'impact sur la situation n°20

Positif	Nul	Très faible	Faible	**Moyen**	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

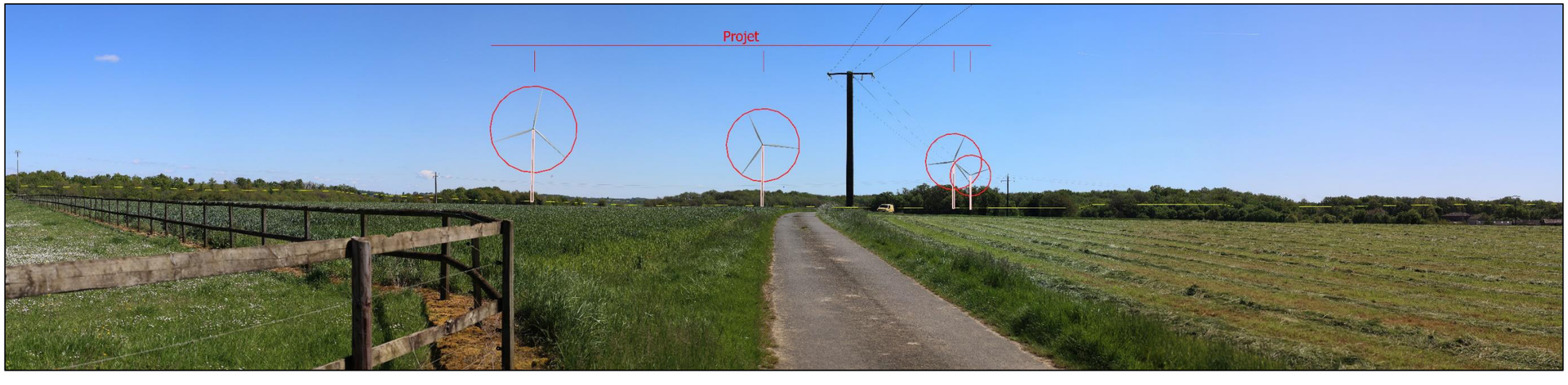

V. 6. Photomontage n°21

V. 6. a. Localisation du photomontage n°21



Figure 49 : Localisation de la prise de vue n°21

V. 6. b. Informations relatives au photomontage n°21

Localisation	Depuis le hameau du Taillis Guidon
Longitude/Latitude	0,285134°/ 46,309199°
Azimut	208
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 127
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 6. c. Commentaire du photomontage n°21

Le point de vue a été capturé depuis le hameau du Taillis-Guidon, dans un contexte rural marqué par une prédominance de champs cultivés et la présence d'un bâtiment agricole à proximité. La sensibilité de l'état initial est faible, en raison de l'importance de l'activité agricole dans la composition du paysage et de l'absence de points de vue panoramiques significatifs. Les éoliennes apparaissent dans la ligne d'horizon, légèrement masquées par la végétation et les infrastructures agricoles. Leur impact visuel est ainsi modéré, principalement en raison de la distance et de leur insertion dans un paysage agricole déjà aménagé. La présence de la végétation, ainsi que des bâtiments, atténue également l'effet d'implantation des éoliennes, limitant leur perception depuis le hameau. Ainsi, l'impact visuel du projet sur cet environnement est qualifié de moyen.

V. 6. d. Niveau de l'impact sur la situation n°21

Positif	Nul	Très faible	Faible	**Moyen**	Fort

ETAT INITIAL



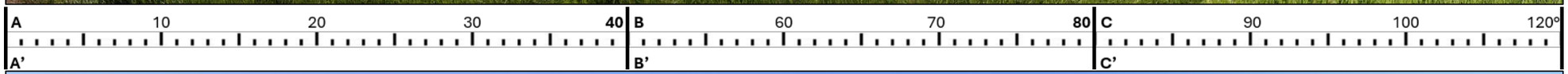

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

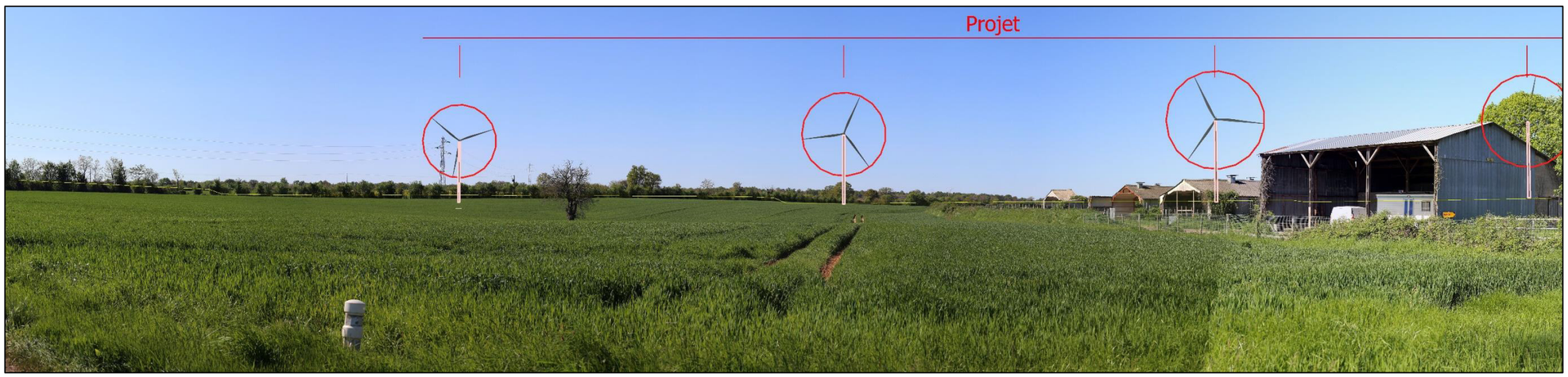

V. 7. Photomontage n°22

V. 7. a. Localisation du photomontage n°22

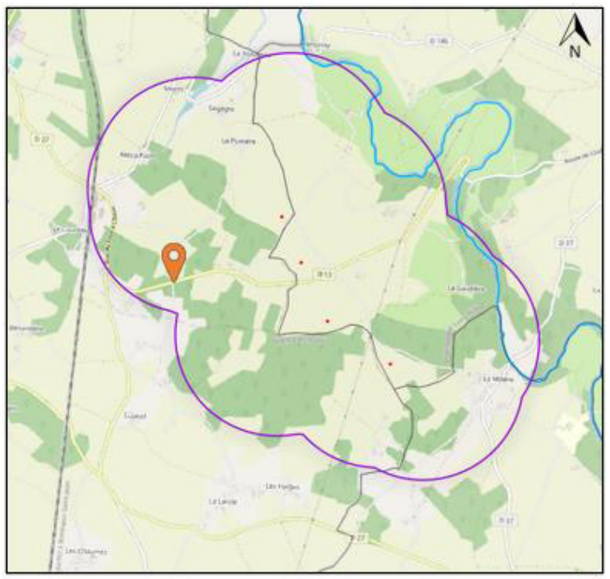



Figure 50 : Localisation de la prise de vue n°22

V. 7. b. Informations relatives au photomontage n°22

Localisation	Depuis le hameau Cujalais
Longitude/Latitude	0,255844°/ 46,302173°
Azimut	55
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 257
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 7. c. Commentaire du photomontage n°22

Pour ce photomontage pris depuis le hameau de Cujalais, l'analyse se concentre sur la visibilité des éoliennes à travers une végétation abondante composée d'arbres et d'arbustes qui jouent un rôle de masque visuel. La perspective depuis la route secondaire offre un point de vue relativement intime, caractéristique des maisons du hameau.

La végétation environnante contribue à réduire nettement la perception des éoliennes depuis ce point de vue. La sensibilité de l'état initial était évaluée comme faible, en raison de la densité végétale et de la distance relative au projet. Les éléments du projet sont en partie visibles mais largement atténués, leur impact visuel étant considéré comme faible, notamment du fait des filtres naturels présents.

V. 7. d. Niveau de l'impact sur la situation n°22

Positif	Nul	Très faible	**Faible**	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



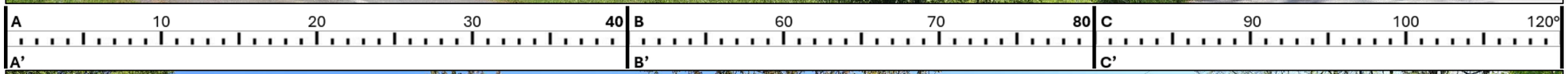

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 8. Photomontage n°23

V. 8. a. Localisation du photomontage n°23

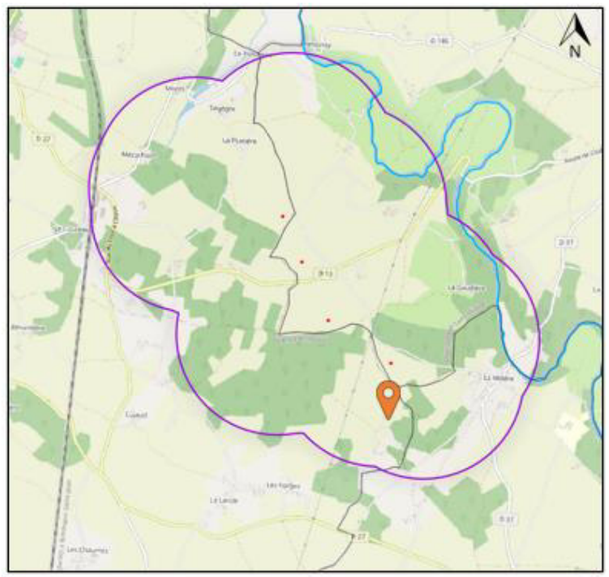



Figure 51 : Localisation de la prise de vue n°24

V. 8. b. Informations relatives au photomontage n°23

Localisation	Depuis le hameau de la Fougetterie
Longitude/Latitude	0,254095°/ 46,317773
Azimut	342
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	791
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 8. c. Commentaire du photomontage n°23

Depuis le hameau de la Fougetterie, le paysage présente une certaine qualité visuelle, avec des champs cultivés qui introduisent une dimension anthropique, atténuant légèrement l'impact des éoliennes dans ce cadre rural. Les éoliennes apparaissent dans le champ visuel, avec uniquement le bas du mât partiellement masqué par la végétation. Cette intégration partielle aide à minimiser l'effet d'intrusion des infrastructures, bien que leur présence reste notable. En fin de compte, l'impact visuel depuis ce point de vue est considéré comme moyen.

V. 8. d. Niveau de l'impact sur la situation n°23

Positif	Nul	Très faible	Faible	**Moyen**	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ

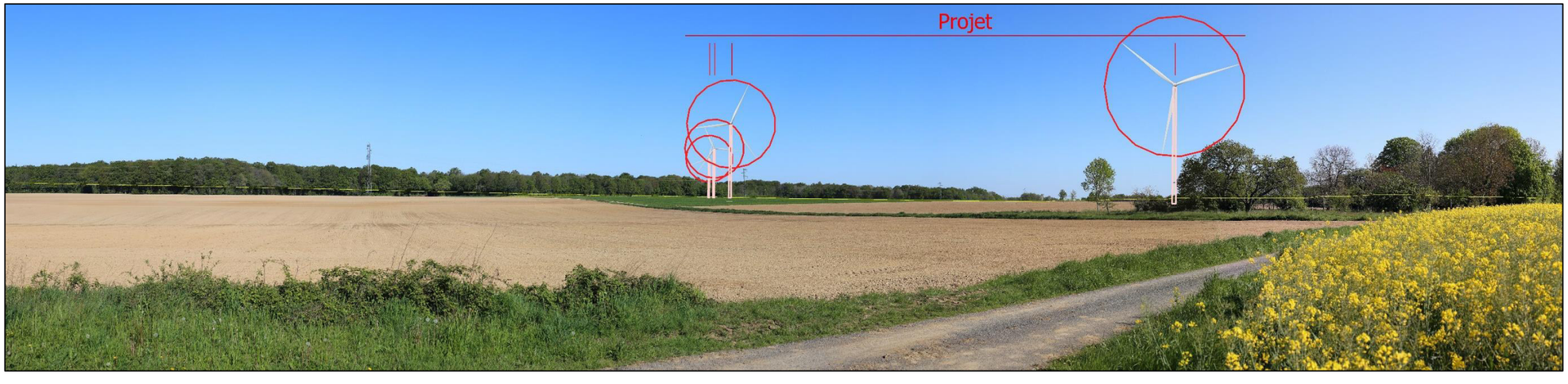

V. 9. Photomontage n°24

V. 9. a. Localisation du photomontage n°24

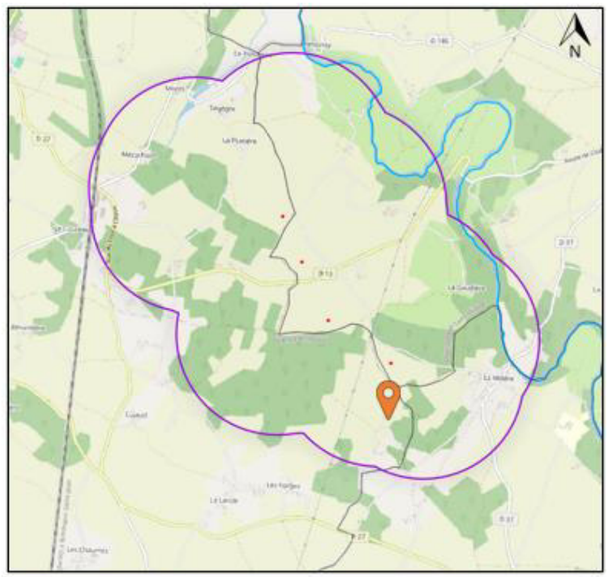



Figure 52 : Localisation de la prise de vue n°24

V. 9. b. Informations relatives au photomontage n°24

Localisation	Depuis le hameau Millière
Longitude/Latitude	0,297552°/ 46,288615°
Azimut	341
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	1 035
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 9. c. Commentaire du photomontage n°24

Depuis le hameau de Millière, les éoliennes du projet ne sont actuellement pas visibles, en grande partie grâce à la végétation dense et diversifiée qui encadre le hameau. Cette couverture végétale, composée d'arbres caducs et persistants, crée un filtre visuel naturel qui masque les éoliennes dans le paysage. Cependant, il est probable que la visibilité du projet augmente en hiver, lorsque les arbres à feuillage caduc perdront leurs feuilles, laissant entrevoir partiellement les structures.

Le hameau de Millière, avec son caractère rural marqué, ses maisons en pierre et son cadre encaissé, présente un paysage de grande qualité et d'authenticité. Cette configuration intime et la densité végétale accentuent le sentiment de préservation visuelle face au projet. En conclusion, bien que le projet puisse ponctuellement s'intégrer dans le champ de vision en période hivernale, l'impact visuel reste limité dans les conditions actuelles, grâce à cet écrin naturel protecteur. Ainsi, l'impact qui est attribué à cette position est négligeable.

V. 9. d. Niveau de l'impact sur la situation n°24

Positif	Négligeable	**Très faible**	Faible	Moyen	Fort

ETAT INITIAL



A 10 20 30 40 B 60 70 80 C 90 100 120°
A' B' C'

PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 10. Photomontage n°25

V. 10. a. Localisation du photomontage n°25

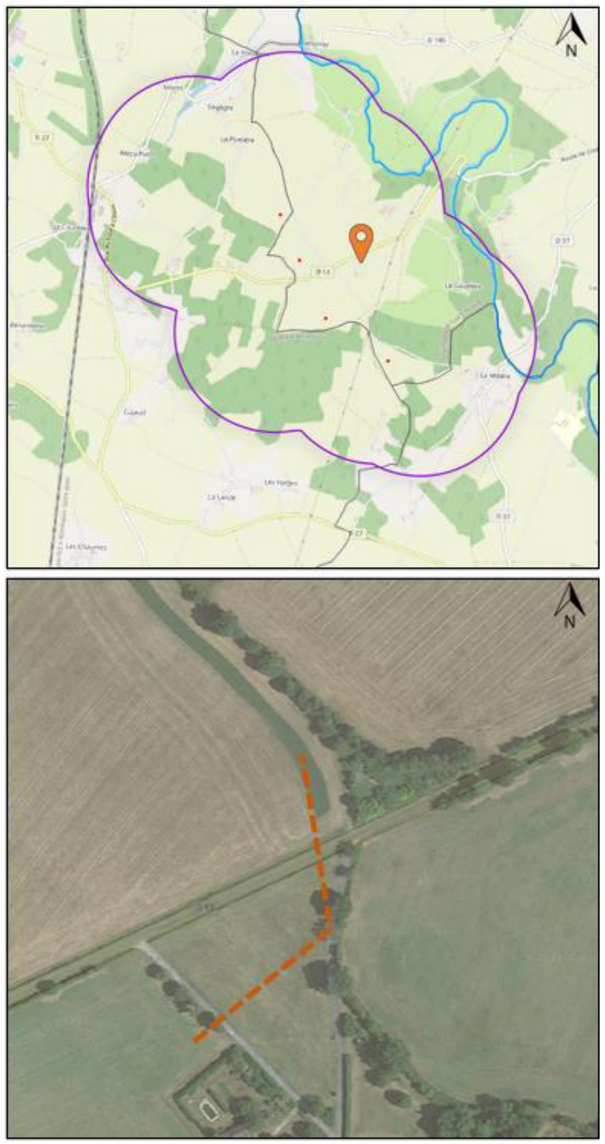

Figure 53 : Localisation de la prise de vue n°25

V. 10. b. Informations relatives au photomontage n°25

Localisation	Depuis le hameau des Brousses
Longitude/Latitude	0,280182°/ 46,304319°
Azimut	292
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	603
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 10. c. Commentaire du photomontage n°25

Dans ce photomontage pris depuis le hameau des Brousses, le paysage ouvert permet une vue directe sur les champs environnants, où les éoliennes viennent s'imposer visuellement. La présence dominante des mâts et des pales redéfinit l'échelle de ce paysage agricole, en ajoutant une verticalité significative dans cet environnement essentiellement horizontal. Les éoliennes deviennent des éléments structurants du paysage, changeant la perception de l'espace et perturbant l'harmonie visuelle existante. Le caractère relativement ouvert du site, combiné à l'absence de masques visuels tels que des arbres denses ou des collines, accentue l'impact des éoliennes, qui apparaissent imposantes dans le champ de vision. La réinterprétation de l'échelle paysagère induite par ces infrastructures donne lieu à un impact visuel fort, modifiant de façon notable l'identité et la perception de ce paysage agricole.

V. 10. d. Niveau de l'impact sur la situation n°25

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	**Fort**

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 11. Photomontage n°26

V. 11. a. Localisation du photomontage n°26

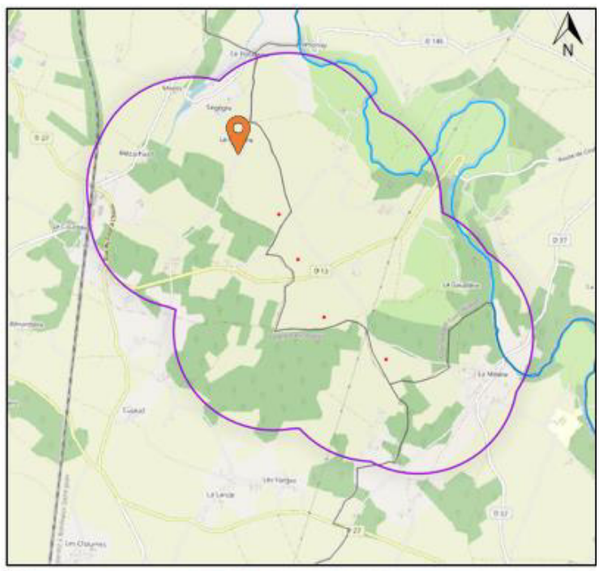



Figure 54 : Localisation de la prise de vue n°26

V. 11. b. Informations relatives au photomontage n°26

Localisation	Depuis le hameau de la Pijatière
Longitude/Latitude	0,264438°/ 46,313816°
Azimut	130
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	730
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 11. c. Commentaire du photomontage n°26

Depuis le hameau de la Pijatière, la sensibilité dégagée dans l'état initial est relativement modérée. Dans ce contexte, l'introduction des éoliennes redéfinit effectivement l'échelle du paysage, introduisant un élément vertical fort dans un environnement essentiellement plat et dégagé. L'impact visuel est néanmoins important, car les éoliennes dominent le champ de vision et modifient considérablement la perception initiale de l'espace. La mise en place de ces structures en plein cœur de ce cadre agricole accentue leur présence et contraste avec l'horizontalité des cultures, augmentant leur visibilité et leur prégnance dans le paysage.

V. 11. d. Niveau de l'impact sur la situation n°26

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	**Fort**

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 12. Photomontage n°27

V. 12. a. Localisation du photomontage n°27

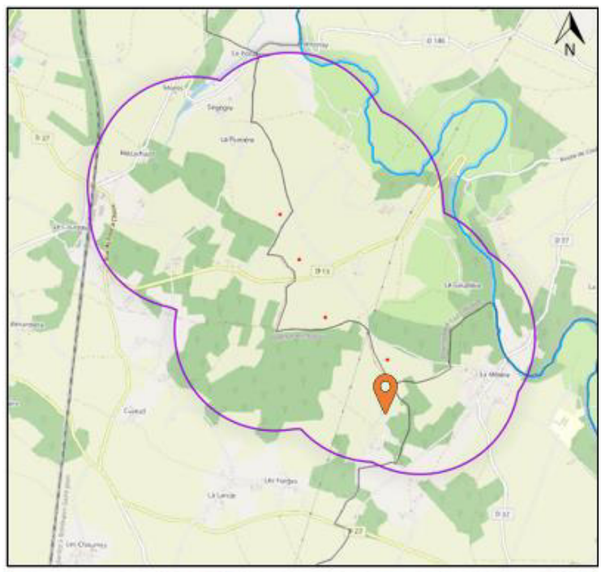



Figure 55 : Localisation de la prise de vue n°27

V. 12. b. Informations relatives au photomontage n°27

Localisation	Depuis le hameau de la Grande en Bois
Longitude/Latitude	0,284168°/ 46,290468°
Azimut	45
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	568
Nombre d'éoliennes visibles	1
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 12. c. Commentaire du photomontage n°27

Ce photomontage, réalisé depuis l'intérieur du hameau et situé parmi les bâtiments de ferme et habitations, montre une perspective où la visibilité de l'éolienne est relativement limitée. Seulement une portion de la structure est partiellement masquée par les constructions environnantes et la végétation proche. Une pale ressort dans la vue au-dessus de la toiture de l'habitation. Cependant, les espaces de vie orientés en direction du projet, notamment ceux qui ne bénéficient pas de cet encadrement visuel immédiat, pourraient offrir des vues dégagées sur les éoliennes, surtout en hiver lorsque la végétation environnante perd ses feuilles. L'impact visuel de l'éolienne pourrait donc être significatif pour les habitants, en influençant la perception visuelle du paysage rural local. L'impact de cette situation est moyen.

V. 12. d. Niveau de l'impact sur la situation n°27

Positif	Nul	Très faible	Faible	**Moyen**	Fort

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 13. Photomontage n°28

V. 13. a. Localisation du photomontage n°28



Figure 56 : Localisation de la prise de vue n°28

V. 13. b. Informations relatives au photomontage n°28

Localisation	Depuis le hameau de Gris
Longitude/Latitude	0,262485°/ 46,303122°
Azimut	70
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	769
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Lieu de vie, hameau

V. 13. c. Commentaire du photomontage n°28

Ce photomontage montre une vue depuis le hameau de Gris, où les éoliennes apparaissent de manière partielle en arrière-plan. La visibilité est en partie masquée par la végétation et les bâtiments résidentiels en avant-plan. Bien que la présence des éoliennes soit perceptible, leur intégration visuelle est atténuée par les éléments du cadre bâti et la végétation environnante. L'impact visuel est fort en raison de la proximité du hameau au projet. La silhouette des éoliennes se détache au-dessus des toits et de la végétation en les surplombant, redéfinissant ainsi l'échelle du paysage.

V. 13. d. Niveau de l'impact sur la situation n°28

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	**Fort**

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 14. Photomontage n°29

V. 14. a. Localisation du photomontage n°29

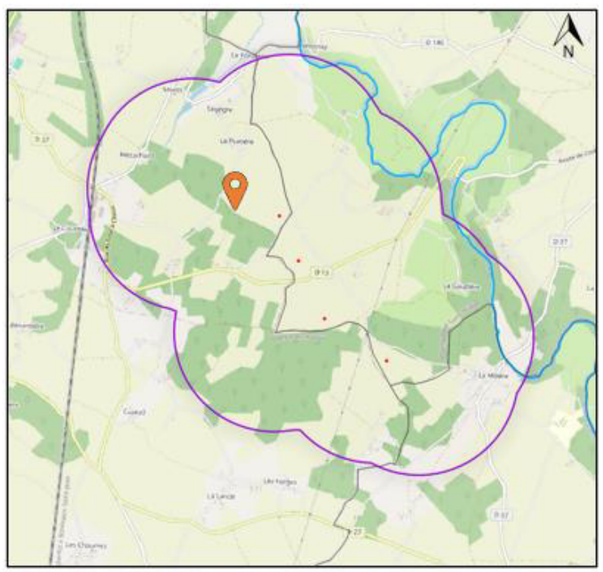



Figure 57 : Localisation de la prise de vue n°30

V. 14. b. Informations relatives au photomontage n°30

Localisation	Depuis les sentiers civraisiens
Longitude/Latitude	0,260962°/ 46,308428°
Azimut	111
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	666
Nombre d'éoliennes visibles	4
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, loisir

V. 14. c. Commentaire du photomontage n°30

La prise de vue n°30, capturée depuis les sentiers civraisiens, présente un paysage très ouvert avec des éoliennes bien visibles qui redéfinissent l'échelle du paysage, dominant nettement le champ de vision. Ce secteur, apprécié pour la promenade et les loisirs, montre une sensibilité accrue, car les sentiers sont un lieu de détente pour les résidents et visiteurs. L'impact visuel est qualifié de fort, notamment en raison de l'absence d'obstacle naturel ou construit pouvant atténuer la vue sur les éoliennes, renforçant leur prégnance dans ce cadre rural largement ouvert.

V. 14. d. Niveau de l'impact sur la situation n°30

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	**Fort**

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 15. Photomontage n°30

V. 15. a. Localisation du photomontage n°30

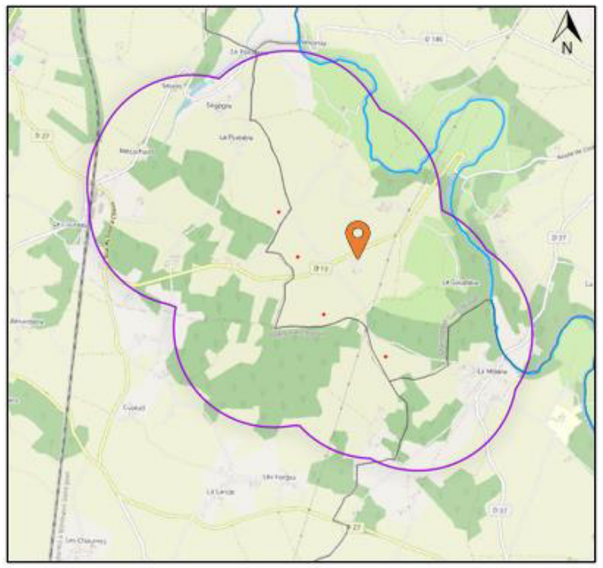



Figure 58 : Localisation de la prise de vue n°31

V. 15. b. Informations relatives au photomontage n°30

Localisation	Depuis le chemin de randonnée « Bois en vallée »
Longitude/Latitude	0,281057°/ 46,299475°
Azimut	305
Distance éolienne la plus proche (en mètres)	393
Nombre d'éoliennes visibles	3
Intérêt(s) de la prise de vue	Axe de circulation, loisir

V. 15. c. Commentaire du photomontage n°30

Pour ce photomontage depuis le chemin de randonnée « Bois-en-vallée », le paysage ouvert permet une vue dégagée sur les éoliennes, les intégrant de manière prononcée dans le champ visuel. Le relief relativement plat, associé à l'absence de végétation d'écran notable, expose pleinement la structure et la hauteur des éoliennes dans l'horizon. Le contraste entre la végétation rase de la parcelle et la silhouette élancée des éoliennes accentue leur présence, redéfinissant l'échelle visuelle du paysage.

La sensibilité attribuée à cet axe de circulation à vocation de loisir est renforcée par le cadre rural et naturel, fréquenté par des promeneurs et visiteurs en quête d'espaces naturels. Ainsi, l'impact visuel est jugé fort, les éoliennes devenant des éléments dominants qui transforment significativement l'ambiance et la perception de cette zone de détente.

V. 15. d. Niveau de l'impact sur la situation n°30

Positif	Nul	Très faible	Faible	Moyen	**Fort**

ETAT INITIAL



PHOTOMONTAGE



PHOTOMONTAGE SCHÉMATISÉ



V. 16. Conclusion sur la visibilité du projet dans les paysages locaux

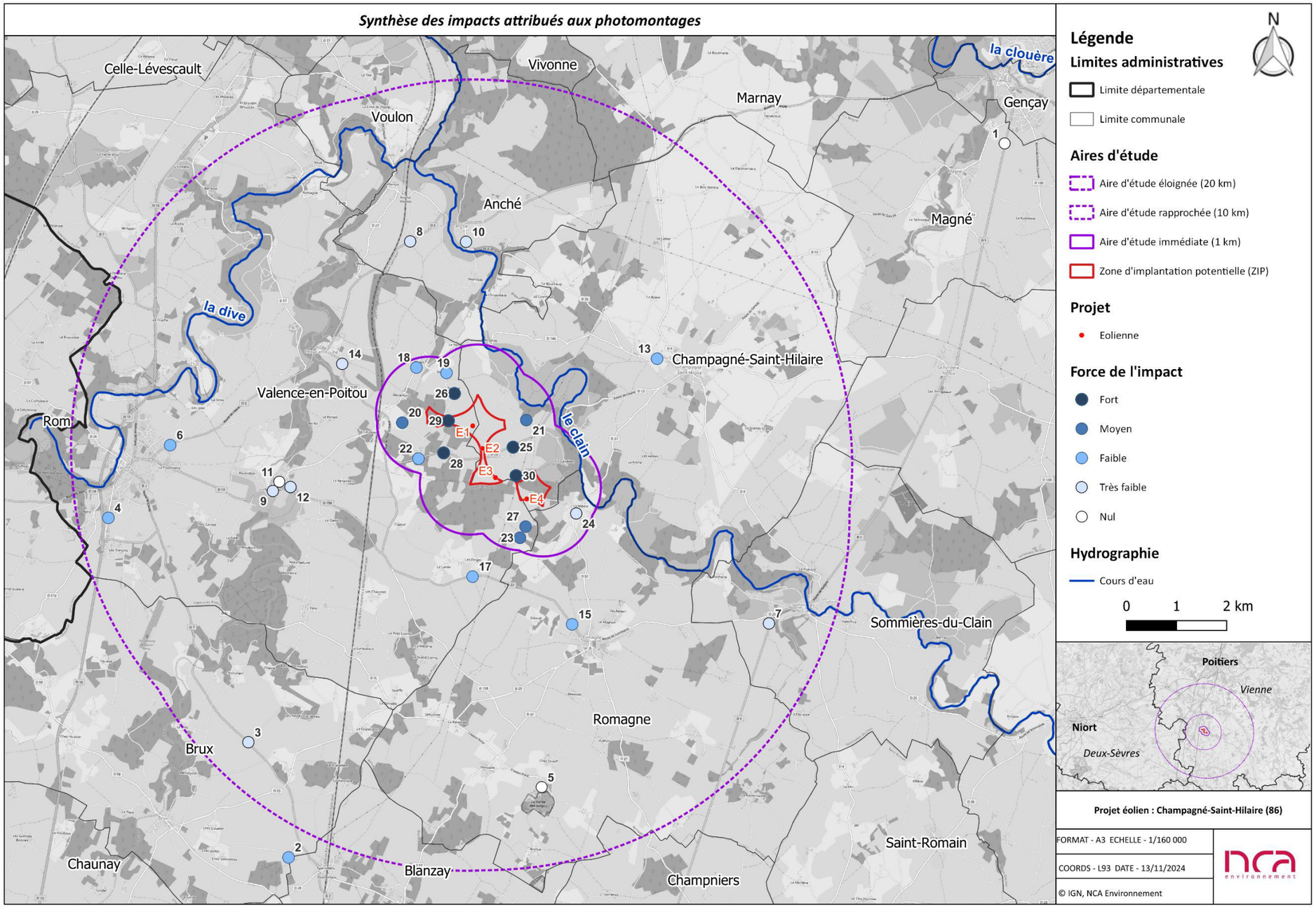

Figure 59 : Cartographie de synthèses de la force des impacts attribuée aux photomontages

Tableau 24 : Synthèse des impacts du projet par thématique

Thématique	Photomontage	Nom du lieu	Distance à la première éolienne (m)	Visibilité des éoliennes	Filtres visuels	Niveau d'impact	Conclusion par thématique
Patrimoine	2	Château d'Épanvilliers	8 577 (AEE)	Partielle (pales visibles)	Haie arborée	Faible	Les photomontages associés aux éléments de patrimoine montrent un impact faible ou nul. Par exemple, au Château d'Épanvilliers (photomontage n°2), seules les pales sont partiellement visibles à travers une haie arborée, entraînant un impact faible. L'église de Vaux (photomontage n°11) est protégée par le bâti et la végétation, masquant totalement les éoliennes, ce qui permet de maintenir un impact nul. Ces résultats démontrent que le patrimoine bénéficie généralement d'un bon filtrage visuel, limitant l'intrusion des éoliennes dans ces sites sensibles.
	11	Église de Vaux	3 963 (AER)	Non	Bâti et végétation	Nul	
Lieux touristiques	5	Vallée des Singes	5 804 (AER)	Non	Arbres et bâtiments	Nul	Depuis le parc de la Vallée des Singes, le projet ne sera pas visible ainsi l'impact général lié à cette thématique est nul.
Unités paysagères	3	Plaine de Nouaillé	7 218 (AER)	Partielle (pales visibles)	Canopée, végétation	Très faible	Les unités paysagères comme la Plaine de Nouaillé (photomontage n°3) et la vallée de Vaux (photomontage n°9) montrent des niveaux d'impact très faibles, souvent réduits grâce à des lignes arborées ou la végétation environnante. Ces éléments de filtrage permettent de préserver la perception générale des paysages naturels.
	9	Vallée de Vaux	4 226 (AER)	Partielle	Ligne arborée	Très faible	
Lieux de vie	1	Sortie sud de Gencay	12 022 (AEE)	Non	Relief vallonné, bocage	Nul	Les lieux de vie présentent une diversité d'impacts, allant de nul à fort, en fonction de la proximité et des filtres visuels. Dans les zones éloignées, comme à la sortie sud de Gencay (photomontage n°1), l'impact est nul grâce au relief vallonné et au bocage. Cependant, dans les hameaux plus proches, tels que le hameau des Brousses (photomontage n°25) et la Pijatière (photomontage n°26), l'absence de filtres visuels entraîne un impact fort. Certains lieux de vie comme le hameau de Gris (photomontage n°28) bénéficient d'une visibilité partielle grâce à des résidences et de la végétation environnante. Globalement, l'impact est variable, mais les zones proches des éoliennes sans barrières visuelles subissent les plus forts impacts.
	4	Bourg de Couhé	7 506 (AER)	Oui	Relief plat, arbres	Faible	
	6	Depuis la sortie est de Couhé	5 843 (AER)	Partielle	Horizon et arbres	Faible	
	7	Sortie de Sommières-du-Clain	5 476 (AER)	Oui (horizon, discret)	Alignement sur horizon, structure visuelle	Très faible	
	12	Sortie est de Vaux	3 662 (AER)	Oui	Haies et arbres	Très faible	
	13	Bâti de Champagné-Saint-Hilaire	3 862 (AER)	Oui	Végétation, boisement	Faible	
	14	Sortie sud est de Ceaux-en-Couhé	2 963 (AER)	Oui	Végétation, arbre, bâti	Faible	
	10	Sortie sud d'Anché	3 663 (AER)	Partielle (pales visibles)	Relief et végétation	Très faible	
	15	Sortie ouest du bourg de Romagne	2 678 (AER)	Partielle	Végétation, arbres	Faible	
	18	Hameau de Mont	1 596 (AEI)	Partielle	Végétation, arbres	Faible	
	20	Hameau de Remijour	1 280 (AEI)	Oui	Végétation, arbres	Moyen	
	22	Hameau de Cujalais	1 257 (AEI)	Partielle	Végétation dense, arbres et arbustes	Faible	

	19	Hameau de Ségère	1 191 (AEI)	Oui	Végétation, arbres	Moyen	
	23	Hameau de la Fougetterie	791 (AEI)	Oui	Végétation, arbres	Moyen	
	24	Hameau de Millière	1 035 (AEI)	Non (visible en hiver)	Végétation dense	Négligeable	
	25	Hameau des Brousses	603 (AEI)	Oui	Aucun, paysage ouvert	Fort	
	26	Hameau de la Pijatière	730 (AEI)	Oui	Aucun, paysage dégagé	Fort	
	27	Hameau de la Grange en Bois	568 (AEI)	Partielle (pales visibles)	Habitation	Moyen	
	28	Hameau de Gris	769 (AEI)	Partielle	Bâtiments résidentiels, végétation	Fort	
Axes de circulation, routes	8	Route départementale D2	3 935 (AEI)	Partielle (pales visibles)	Haies bocagères	Très faible	Les routes départementales et axes secondaires montrent un impact visuel modéré à faible. Par exemple, sur la D2 (photomontage n°8), seules les pales sont visibles à travers des haies bocagères, créant un impact très faible. La D146 (photomontage n°15) montre les éoliennes visibles dans une ligne d'horizon dégagée, avec un impact faible. Les routes principales et secondaires bénéficient donc souvent de barrières naturelles qui réduisent l'impact visuel.
	14	Route de Saint-Martin	4 721 (AEI)	Partielle (pales)	Végétation, bocage	Faible	
	16	Route départementale D 146	2 023 (AEI)	Oui	Végétation, ligne d'horizon	Faible	
	17	Route départementale D27	1 865 (AEI)	Oui	Végétation locale et habitations	Faible	
Sentiers de randonnée	29	Sentiers civraisiens	666 (ZIP)	Oui	Absence d'obstacles	Fort	Les sentiers proches, comme les sentiers civraisiens (photomontage n°29) et le Chemin des Champs (photomontage n°30), ont un impact visuel fort, car ces emplacements sont dépourvus de filtres visuels, offrant une vue dégagée sur les éoliennes. L'absence d'obstacles naturels expose directement les marcheurs aux vues des installations éoliennes, altérant l'expérience de la randonnée dans ces secteurs.
	30	Chemin des Champs	666 (ZIP)	Oui	Aucun, vue dégagée	Fort	

V. 16. a. Depuis les aires d'étude éloignée et rapprochée

Dans les aires d'études éloignée et rapprochée, la visibilité des éoliennes est très limitée en raison de la distance et des éléments paysagers naturels qui bloquent les vues. Le relief vallonné et les éléments du bocage, comme les haies et les boisements, jouent un rôle important en masquant les infrastructures. Par exemple, depuis la sortie sud de Gençay, la végétation dense et le relief cachent complètement les éoliennes, ce qui conduit à un impact visuel nul pour cette vue (photomontage n°8).

Les cas de visibilité dans l'AEE et l'AER restent rares et sont majoritairement limités à des vues très lointaines où les éoliennes apparaissent à peine dans le paysage. À plus de 5 km, depuis la sortie de Sommières-du-Clain, les éoliennes sont visibles à l'horizon, mais leur hauteur apparente est faible, et elles se fondent dans le panorama. La faible sensibilité du lieu initial réduit davantage leur impact perçu, rendant la présence des éoliennes peu intrusive dans le cadre visuel (photomontage n°12). Les éoliennes ne sont souvent pas visibles en totalité, seules des pales apparaissent au-dessus de la canopée. Par exemple, depuis le Château d'Epanvilliers (photomontage 2), ce sont uniquement les pales des éoliennes émergent discrètement au-dessus de la canopée. La végétation joue ici un rôle de masque, réduisant l'impact visuel à un niveau faible.

En résumé, l'impact visuel dans l'AEE et l'AER est généralement faible à nul, avec des masquages naturels qui minimisent l'introduction des éoliennes dans les vues globales du paysage.

V. 16. b. Depuis l'aire d'étude immédiate et la zone d'implantation potentielle

Pour l'aire d'étude immédiate (AEI) et la zone d'implantation potentielle (ZIP), l'impact visuel des éoliennes se distingue par leur présence marquée dans le paysage, particulièrement dans les secteurs proches, où les éoliennes s'intègrent directement dans le champ de vision des résidents et usagers.

Dans l'AEI, la visibilité des éoliennes est accrue en raison de la proximité et de l'absence fréquente de filtres visuels naturels ou bâtis. Dans les lieux de vie, notamment les hameaux situés à moins de 1 000 mètres comme la Pijatière (photomontage n°26), la Grange en Bois (photomontage n°27) ou les Brousses (photomontage n°25), l'impact visuel est fort. Dans ces zones, les éoliennes sont bien visibles, leur hauteur et leur mouvement dominant le paysage immédiat, sans véritable atténuation visuelle, ce qui modifie la perception du paysage rural. Seuls certains lieux bénéficient de la présence de végétation ou de bâtiments résidentiels pour partiellement masquer les structures, mais cela reste ponctuel et limité.

Les axes de circulation au sein de l'AEI et les chemins de randonnée proches de la ZIP, comme le sentier civraisien (photomontage n°29) et le chemin des Champs (photomontage n°30), présentent également un impact visuel notable. En raison de l'absence d'obstacles naturels, les éoliennes sont souvent visibles de manière complète, influençant l'expérience visuelle des usagers de ces routes et chemins, en particulier sur les itinéraires de loisirs où la visibilité non obstruée des éoliennes crée un contraste marqué avec le cadre naturel environnant.

En ce qui concerne la ZIP, située en terrain relativement ouvert, elle est peu masquée par le relief ou la végétation, maximisant ainsi la visibilité des éoliennes depuis les zones proches. La topographie plane accentue leur visibilité depuis les hameaux environnants, renforçant l'impression d'un paysage transformé par la présence industrielle des éoliennes. Dans certains cas, des alignements végétaux ou des haies apportent une atténuation partielle, comme dans les hameaux de Ségère (photomontage n°19) et de Millière (photomontage n°24), mais cela reste insuffisant pour réduire significativement l'impact dans les zones immédiatement adjacentes à la ZIP.

En conclusion, l'AEI et la ZIP subissent un impact visuel fort et évident en raison de la proximité des éoliennes, surtout dans les lieux de vie et le long des axes de circulation. La configuration ouverte et peu filtrée de l'espace accentue leur intégration visuelle dans le quotidien des habitants et des visiteurs, modifiant de façon perceptible le caractère du paysage local.

VI. PROPOSITION DE MESURES

La création d'un parc éolien s'accompagne d'un certain nombre de mesures permettant d'éviter, de réduire voire de compenser si nécessaire, les effets négatifs notables du projet sur le paysage. Il convient alors de distinguer :

- Les mesures d'évitement (indiquées « mesure E »), ou mesures de suppression, permettent d'éviter les effets à la source et sont généralement intégrées dès la phase de conception du projet ;
- Les mesures de réduction (indiquées « mesures R »), sont mises en œuvre lorsque ceux-ci ne peuvent être totalement évités ;
- Les mesures de compensation (indiquées « mesure C ») sont mises en œuvre dès lors que des impacts négatifs résiduels significatifs demeurent, après évitement et réduction. Elles ne sont utilisées qu'en dernier recours, et doivent être en relation avec la nature de l'impact.
- Les mesures de suivi (indiquées « mesure S ») sont parfois également préconisées, afin de contrôler l'efficacité des mesures mises en œuvre, qu'elles soient E, R ou C. Elles permettent d'apprécier les impacts négatifs réels du projet. Certaines de ces mesures sont prescrites par la réglementation.

On distingue également, en parallèle de ces 4 types de mesures, des mesures d'accompagnement du projet, visant à améliorer sa qualité environnementale et à faciliter son intégration (indiquées « mesure A »).

Toutes les mesures sont identifiables dans les pages suivantes par leur nom et par l'encadré bleu suivant :

VI. 1. Les mesures mises en place durant la phase de chantier

Il a été vu que les impacts temporaires du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou sont faibles. Afin de limiter davantage cet effet, plusieurs mesures seront mises en place.

Afin de réduire au maximum l'impact des travaux sur l'environnement paysage, il sera prévu de mettre en place un itinéraire d'acheminement des matériaux qui évite de passer devant les sites sensibles. Si cela ne peut pas être fait, il sera essentiel de communiquer auprès des usagers de ces sites afin d'expliquer la situation, et de choisir des horaires de passage permettant un accès facilité au site sensible par la population.

Mesure R n° 1 : Optimisation de l'itinéraire d'acheminement des matériaux afin d'éviter les sites sensibles du territoire d'étude

De manière générale, il est possible de limiter l'impact temporaire de la phase de chantier sur le paysage en mettant en place une organisation exemplaire du chantier. Cela se traduit par une bonne gestion des déchets, un stockage des matériaux optimisé et un nettoyage des accès permettant la circulation des autres usagers en toute sécurité. Le respect de l'environnement dans lequel se déroulent les travaux participera à donner une bonne image de l'ouvrage.

Mesure R n° 2 : Mise en place d'une gestion et d'une organisation exemplaire du chantier

Enfin, il est prévu de continuer de communiquer auprès des usagers locaux quant à la nature de ces travaux. Les travailleurs et les riverains seront visés par cette mesure d'accompagnement. Les informer de la temporalité du chantier ainsi que de son organisation leur permettra une certaine projection tout en les impliquant indirectement dans son développement.

Plusieurs lettres d'information ont été distribuées. Un site internet dédié au projet est également fonctionnel.

Une communication régulière sera maintenue sur toute la période de chantier ainsi qu'en amont et aval de cette dernière.

Mesure A n° 1 : Communication auprès des usagers locaux sur la nature du projet

Mettre en place des réunions d'information à des étapes clés du chantier et des permanences d'information. Des lettres d'information périodiques sur l'avancement du projet pourraient aussi être distribuées.

VI. 2. Les dispositions prises dans le choix de l'implantation du projet

VI. 2. a. L'implantation du projet

Si l'impact du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou semble réduit par rapport aux enjeux initialement mis en évidence, c'est grâce à une conception du projet qui a pris en compte une partie des sensibilités paysagères dès la phase de dimensionnement.

La variante choisie privilégie une distance plus importante entre les éoliennes. Cela permet de réduire les effets de chevauchement visuel, ce qui facilite une lecture plus claire du paysage et limite les perturbations visuelles pour les observateurs éloignés. Cette disposition vise également à réduire les intrusions visuelles dans les perspectives proches.

Mesure R n° 3 : Disposition optimisée des éoliennes

En choisissant d'implanter uniquement quatre éoliennes, le projet limite sa présence visuelle. Cette réduction du nombre de structures permet d'abaisser l'empreinte visuelle globale du parc. Cette réduction du nombre de structures permet d'abaisser l'empreinte visuelle globale du parc, réduisant également les intrusions dans les perspectives paysagères sensibles. Parmi les variantes initialement étudiées, certaines proposaient un plus grand nombre d'éoliennes, ce qui aurait entraîné une dispersion plus marquée des points d'appel visuels dans le paysage. En optant pour cette configuration restreinte, le projet privilégie une lecture plus claire et maîtrisée du paysage environnant, évitant un étalement excessif des infrastructures.

Mesure R n° 4 : Rationalisation du nombre d'éoliennes

Ces mesures de réduction montrent que Energiequelle a pris en compte les sensibilités paysagères et les retours des parties prenantes pour concevoir un projet éolien qui s'intègre de manière plus respectueuse dans son environnement immédiat. Contrairement à des variantes proposant un nombre d'éoliennes supérieur, cette approche garantit une meilleure intégration visuelle en limitant les alignements ou accumulations susceptibles de générer une surcharge visuelle dans le panorama. Le choix de ces dimensions et de cet espacement optimise également la perception de la ZIP en permettant une lecture paysagère simplifiée, où les points focaux restent circonscrits et ne perturbent pas l'harmonie générale du territoire étudié.

VI. 2. b. L'implantation des aménagements

P&T a fait en sorte de réutiliser au maximum les chemins de la ZIP existants pour assurer un accès permanent aux éoliennes. Ce choix permet de réduire les travaux de terrassement au sein de la ZIP en limitant l'intervention dans cet environnement, et donc sa modification.

Mesure R n° 6 : Réemploi optimal des pistes existantes présentes au sein de la ZIP

VI. 3. Les mesures d'accompagnement

Elles seront mises en place par Energiequelle afin de favoriser l'acceptabilité du projet et son intégration dans le paysage. Dans un premier temps, la communication autour du projet continuera d'être menée afin d'informer la population locale sur ses différentes étapes d'avancement. En amont du lancement de la partie impacts et mesures, Energiequelle a d'ailleurs communiqué de différentes manières sur le projet afin d'en favoriser l'acceptation.
Le dialogue territorial a été mis en place par Energiequelle pour assurer une transparence et un partage d'information autour du projet de parc éolien du Tierfour, situé dans les communes de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou. Ce processus vise à informer les acteurs locaux et les habitants, à favoriser leur compréhension des enjeux liés au projet et à permettre une meilleure acceptabilité grâce à des échanges constructifs. Energiequelle s'est engagé à maintenir ce dialogue tout au long des différentes phases de développement du projet.

Des rencontres régulières ont été organisées avec les élus locaux pour présenter les avancées techniques et les choix d'implantation. Par exemple, des échanges ont eu lieu dès 2017 avec le maire de Champagné-Saint-Hilaire et ont été intensifiés jusqu'en 2024. Les élus ont également été consultés pour les mesures d'accompagnement, permettant de mieux adapter le projet aux besoins et attentes du territoire. Des échanges supplémentaires avec les maires de communes limitrophes ont permis d'informer plus largement sur l'implantation et les retombées potentielles.

Energiequelle a collaboré avec la DREAL pour présenter les enjeux environnementaux et les avancées du projet. Les représentants des services de l'État ont fourni des recommandations, notamment sur les zones d'implantation et les mesures paysagères, ce qui a contribué à renforcer le projet et à assurer sa conformité avec les réglementations en vigueur.

Plusieurs permanences d'information ont été organisées pour rencontrer directement les habitants et répondre à leurs questions. Lors de ces sessions, les principaux sujets abordés ont inclus l'impact paysager, le bruit, la santé animale, et les bénéfices environnementaux. Le format de ces permanences a été privilégié pour permettre des échanges en petits groupes, favorisant un climat d'écoute et d'apaisement. Par ailleurs, un site web a été mis en place pour partager les informations en continu et permettre un accès à distance aux données clés du projet.

Le dialogue territorial a dû faire face à certaines limites, notamment des oppositions locales et des contraintes de communication sur le long terme. Malgré cela, Energiequelle a cherché à maintenir des échanges ouverts et constructifs, en adaptant les supports d'information et en cherchant à répondre aux préoccupations des habitants de manière pédagogique.

Mesure A n° 2 : Communication autour du projet auprès des usagers et riverains des espaces avec la mise en place d'opérations informatives

La réalisation des photomontages a permis de mettre en évidence que certains monuments historiques, notamment le Château d'Épanvilliers et l'église de Vaux, pourraient être affectés visuellement par le projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire. Afin de réduire cet impact, des aménagements paysagers adaptés à chaque site pourraient être envisagés en concertation avec les parties concernées.



Figure 60 : Photographie de l'église de Vaux
(Source : monumentum)



Figure 61 : Photographie du Château d'Epanvilliers
(Source : monumentum)

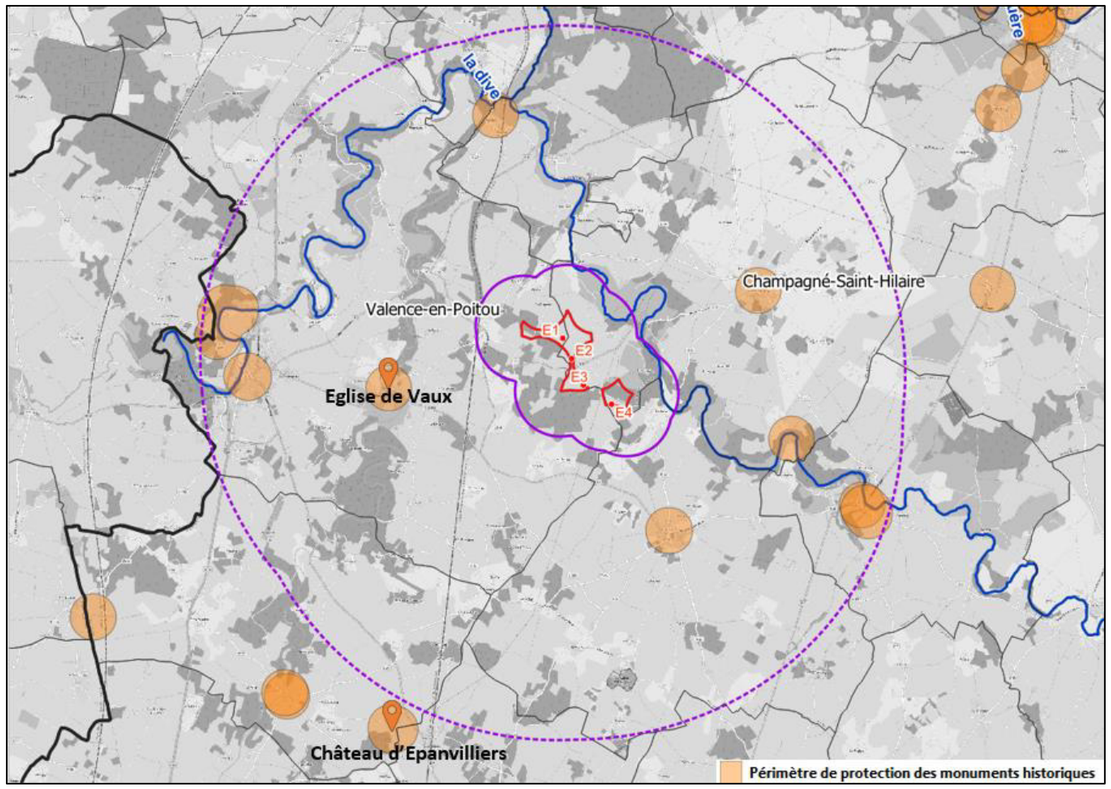

Figure 62 : Cartographie des monuments historiques impactés par le projet

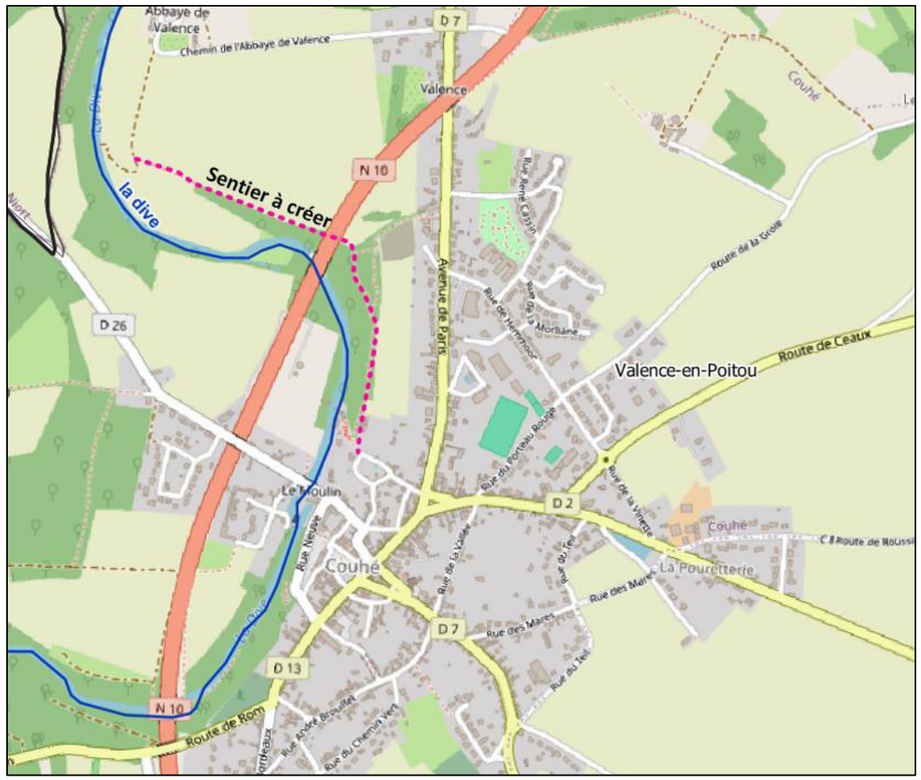

Figure 63 : Localisation du sentier à créer

Pour le Château d'Épanvilliers, la mise en place d'une haie bocagère composée d'essences locales et persistantes, comme le charme et le houx, pourrait contribuer à atténuer la vue directe sur les éoliennes depuis le domaine. Ce dispositif de végétation renforcerait l'intégration visuelle en créant un écran naturel tout en s'harmonisant avec le cadre paysager historique du château. En complément, des arbres de haute tige, alignés dans la continuité des murs d'enceinte, pourraient également être ajoutés pour accentuer cet effet de filtre.

Concernant l'église de Vaux, qui est en covisibilité avec le projet depuis certains points de la D2 à l'est, la plantation d'arbres le long de cette route, sous réserve d'accord avec les propriétaires fonciers, permettrait de réduire la visibilité des éoliennes. Une composition d'arbres de moyen et de grand développement, tels que le chêne et le frêne, contribuerait ainsi à préserver le caractère visuel de ce site patrimonial.

Pour cette mesure, une enveloppe de 5000 € peut être mise à disposition par Energiequelle.

Mesure A n°3 : Mise à disposition d'un fond propre à la réalisation d'aménagements paysagers à proximité des monuments historiques afin d'atténuer la visibilité du projet éolien

Énergiequelle s'engage à réhabiliter un chemin existant et aménagé le long de la rivière Dive, à proximité de Couhé, afin de le transformer en un sentier accessible aux habitants et aux visiteurs. Cette initiative comprendra l'installation de panneaux pédagogiques sur la faune et la flore locales, des nichoirs pour oiseaux et une gestion renforcée de la biodiversité environnante, en partenariat avec la commune. Le cheminement pourra également être agrémenté de bancs, afin d'inviter le visiteur au repos et à la contemplation.

Une partie du chemin est privée, ainsi la mairie est actuellement en négociation avec le propriétaire afin d'y avoir foncièrement accès.

Pour cette mesure, Energiequelle prévoit de mettre à disposition une enveloppe de 20 000 €.

Mesure A n° 4 : Création d'un sentier le long de la Dive

Énergiequelle prévoit de restaurer une mare située au niveau de l'ancien bourg de Couhé, le long de la D13. Ce projet vise à améliorer l'habitat pour la faune aquatique et à valoriser la biodiversité locale, en collaboration avec les autorités locales et les services environnementaux. Le tout peut être accompagné par des aménagements paysagers qui viseraient à mettre en avant cette valorisation des espaces naturels.

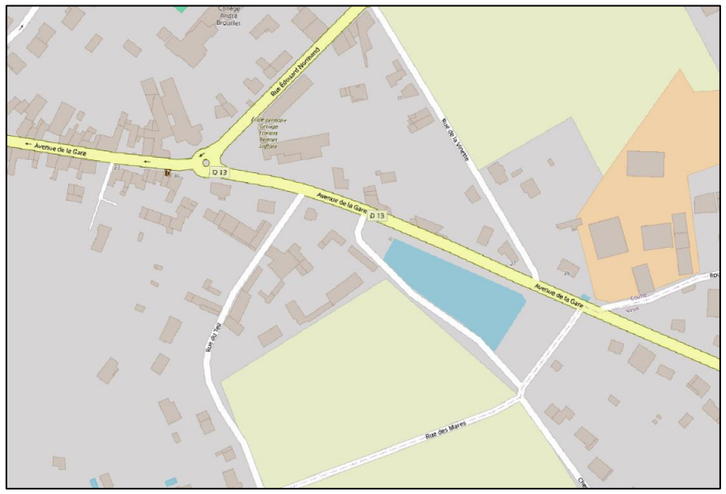

Figure 64 : Localisation de la mare



Figure 65 : Aménagement d'un observatoire à proximité d'une zone humide, à Bergerac
(Crédit photo : NCA Environnement)

Pour cette mesure, Energiequelle prévoit de mettre à disposition une enveloppe de 15 000 €.

Mesure A n° 6 : Restaurer et aménager la mare de Valence-en-Poitou

Énergiequelle prévoit de mettre à disposition, en concertation avec les riverains des communes voisines de celles du parc, une bourse aux arbres pour qu'ils puissent planter des haies autour des habitations, afin de filtrer à terme, la visibilité des éoliennes.

Mesure A n° 7 : Mise en œuvre d'une bourse aux arbres pour les riverains

VII. SYNTHÈSE DES IMPACTS PAYSAGERS SUR LE TERRITOIRE, ET DES MESURES PRÉCONISÉES

Le tableau ci-dessous synthétise l'ensemble des impacts paysagers sur le territoire, en rappelant l'enjeu attribué à chaque aire d'étude. Les mesures préconisées, afin de limiter les effets du parc éolien sur le paysage, sont également indiquées. Le respect de l'ensemble de ces mesures permettrait d'intégrer au mieux le parc éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou dans son environnement.

Thématiques	Description de la nature et de l'importance de l'effet	Durée de l'effet	Impact temporaire	Mesure	Impact permanent
Aires d'étude éloignée et rapprochée					
Paysage	Depuis l'AEE et l'AER, les éoliennes restent peu visibles, masquées en grande partie par le relief vallonné et les haies bocagères.	Long terme, réversible	Très faible	Mesure R°1	Très faible
Patrimoine protégé	La co-visibilité avec le château d'Épanvilliers, est limitée grâce à des éléments bâtis ou végétaux, réduisant les impacts visuels. L'église de Vaux ne présente pas de visibilité sur le projet.	Long terme, réversible	Faible	Mesure R n°3 Mesure A°2 Mesure A°3	Très faible
Tourisme	Les lieux touristiques, comme la Vallée des Singes (photomontage n°5), sont bien protégés des vues sur les éoliennes grâce à la végétation dense environnante et les distances importantes.	Long terme, réversible	Nul	Aucune mesure requise	Nul
Habitat	Les habitats dans l'AER bénéficient d'un bon masquage par la végétation et le relief environnant, rendant l'impact visuel négligeable pour la majorité des habitations.	Long terme, réversible	Très faible	Mesure R°1 Mesure A°2 Mesure A n° 4 Mesure A n° 6	Très faible
Axes routiers	Les routes départementales traversent des zones bocagères qui réduisent la visibilité avec les éoliennes.	Long terme, réversible	Très faible	Mesure R°3 Mesure A°2	Très faible
Aire d'étude immédiate et ZIP					
Paysage	Dans l'AEI, le paysage ouvert et plat accentue la visibilité des éoliennes, particulièrement dans les secteurs dépourvus ou avec moins de haies ou d'alignements boisés.	Long terme, réversible	Faible	Mesure R°1 Mesure R n°2 Mesure R n°3 Mesure R n°4 Mesure A°2	Faible
Patrimoine protégé	Aucun élément de patrimoine protégé ne présente d'impact au sein de l'AEI.	Long terme, réversible	Nul	Aucune mesure requise	Nul
Habitat	Dans l'AEI, certaines habitations, notamment dans les hameaux proches comme la Pijatière (photomontage n°26) et les Brousses (photomontage n°25), sont particulièrement exposées à une visibilité directe des éoliennes. Cela est dû à l'absence d'éléments suffisamment dissimulants, comme des alignements boisés ou du relief naturel. Ces habitants des maisons, situées à moins de 1 000 m du parc éolien, peuvent ressentir fortement la dominance visuelle des éoliennes. En revanche, d'autres zones	Long terme, réversible	Moyen	Mesure R°1 Mesure R n°2 Mesure R n°3 Mesure R n°4 Mesure A°2	Faible

	d'habitat bénéficient d'une atténuation visuelle grâce à des éléments de végétation dense ou des bâtiments résidentiels, comme au hameau de Millière (photomontage n°24), où les éoliennes ne pourraient être visibles qu'en hiver.				
Axe routier, les sentiers de randonnée	Dans l'AEI, les routes secondaires et chemins présentent des impacts modérés à forts, en raison de la visibilité directe depuis des paysages ouverts, comme sur le sentier civraisien (photomontage n°29). Les sentiers, tels que le chemin des Champs (photomontage n°30), exposent les randonneurs à une visibilité maximale des éoliennes en raison de l'absence d'obstacles naturels.	Long terme, réversible	Fort	Mesure R°1 Mesure R n°3 Mesure R n°4 Mesure R n° 5 Mesure A°2	Moyen

VIII. CONCLUSION GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude paysagère du projet éolien de Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou met en évidence des impacts visuels variés selon les aires d'étude et les thématiques. Ces analyses détaillées ont permis d'identifier et de proposer des mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement adaptées, afin de minimiser les effets du projet tout en optimisant son intégration dans le territoire.

Dans les aires d'étude éloignée (AEE) et rapprochée (AER), les impacts visuels des éoliennes sont globalement très limités grâce à des masques naturels efficaces, tels que le relief vallonné et les haies bocagères. Concernant les patrimoines protégés, les impacts visuels sont limités voire inexistants, comme à l'église de Vaux (photomontage n°11), où aucun aménagement supplémentaire n'est requis. Des actions spécifiques sont toutefois prévues pour d'autres sites, comme le Château d'Épanvilliers, où la plantation de haies hautes et d'essences locales pourrait préserver l'intégrité visuelle de ce patrimoine sensible (Mesure A n°4).

Dans l'aire d'étude immédiate (AEI) et au sein de la ZIP, les éoliennes sont davantage visibles, notamment depuis les hameaux proches tels que La Pijatière (photomontage n°26) et Les Brousses (photomontage n°25). Pour ces zones, les mesures de réduction jouent un rôle clé : la hauteur modérée des éoliennes (Mesure R n°3), leur disposition optimisée (Mesure R n°4) et la rationalisation de leur nombre (Mesure R n°5) permettent de réduire significativement leur visibilité dans le paysage local. Ces mesures combinées contribuent à limiter l'inclusion visuelle et à préserver le cadre de vie des habitants.

En réponse aux impacts sur les habitations dans l'AEI, une nouvelle mesure d'accompagnement, la bourse aux arbres (Mesure A n°7), est proposée. En permettant aux riverains de planter des haies autour de leurs habitations, cette initiative vise à renforcer les masques visuels à long terme, tout en favorisant la biodiversité locale et la résilience écologique du territoire.

Enfin, les mesures d'accompagnement proposées, comme la création de sentiers pédagogiques le long de la Dive (Mesure A n°5) et la restauration de la mare de Valence-en-Poitou (Mesure A n°6), reflètent l'engagement du maître d'ouvrage à inscrire le projet dans une dynamique de valorisation locale. Ces initiatives, axées sur l'acceptation sociale et environnementale, renforcent la cohérence du projet avec les attentes des riverains.

Pour ce dossier, il a été convenu qu'il n'y avait pas besoin d'étude de saturation visuelle.

En conclusion, les mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement témoignent d'une approche rigoureuse et proactive. Elles garantissent que les impacts visuels identifiés sont minimisés et intégrés dans un processus d'amélioration continue, assurant ainsi une cohabitation harmonieuse entre le projet éolien et son environnement paysager et humain.

Projet éolien Champagné-Saint-Hilaire et Valence-en-Poitou (86)



PHOTOMONTAGES – DÉCOUPAGE DES VUES




B1


C1


A1’


B1’



C1’



A2


B2


C2


A2’


B2’


C2’


A3


B3


C3


A3’


B3’



C3’



A4


B4


C4


A4’


B4’


C4’


A5



B5



C5



A5’



B5’


C5’


A6



B6



C6



A6’



B6’


C6’


A7


B7


C7


A7’


B7’


C7’


A8



B8



C8


A8’


B8’


C8’


A9


B9


C9


A9’


B9’


C9’


A10



B10



C10


A10’


B10’


C10’



A11


B11


3,5 CEAUX en COUHÉ
19
11 CHAMPAGNÉ-S' H.
Le Courreau
ROMAGNE 7
La Vallée des Singes
C11



A11’



B11’


3,5 CEAUX EN COUHE
19 GENCAY
11 CHAMPAGNE-S^H
Le Coureau
D158
ROMAGNE 7
La Vallée des Singes
C11’


A12


B12


C12


A12’


B12’


B12’


A13



B13



C13


A13'


B13’



C13’



A14



B14



C14



A14'



B14’


C14’



A15


B15


C15



A15’


B15’


C15’


A16


B16


C16


A16’


B16’


C16’


A17


B17


C17


A17’


B17’


C17’


A18


B18


C18


A18’


B18’


C18’


A19


B19


C19


A19’


B19’


C19’


A20


B20


C20


A20’


B20’


C20’


A21


B21


C21


A21’


B21’


C21’


A22



B22


B22


A22’



B22’


C22’


A23


B23


C23


A23’


B23’


C23’


A24



B24


C24


A24’



B24’


C24’


A25


B25


B25


A25’


B25’


C25’


A26


B26


C26


A26’


B26’


C26’


A27



B27



C27


A27’


B27’


C27’


A28


B28


C28


A28’


B28’


B28’


A29


B29


C29


A29’


B29’


C29’


A30


B30


C30


A30’


B30’


C30’